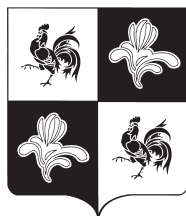


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



24 novembre 2021

SESSION ORDINAIRE 2021-2022

AUDITIONS
relatives au suivi de la résolution sur les droits fondamentaux
des personnes d'ascendance africaine en Europe,
telle qu'adoptée par le Parlement européen
en sa séance plénière du 26 mars 2019

RAPPORT

fait au nom de la commission plénière
par Mme Farida TAHAR et Mme Latifa AÏT-BAALA

SOMMAIRE

1. Désignation des rapporteuses.....	4
2. Exposé de Mme Jacinthe Mazzocchetti, anthropologue	4
3. Échange de vues.....	7
4. Exposé de Mme Safia Kessas, journaliste et réalisatrice.....	12
5. Échange de vues.....	15
6. Exposé de Mme Louise Ngandu, présidente de l'association Aire de femmes.....	21
7. Échange de vues.....	24
8. Exposé de Mme Fabienne Richard, directrice du Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines (GAMS Belgique)	26
9. Échange de vues.....	30
10. Exposé de Mme Sarah Demart, chercheuse en sociologie, spécialisée en migration africaine et identités postcoloniales et travaillant sur la santé sexuelle dans les milieux afrodescendants ..	36
11. Échange de vues.....	38
12. Exposé de Mme Esther Kouablan, directrice du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie – MRAX	44
13. Exposé de M. Julien Truddaïu, coordinateur général de Présence et Action culturelles – PAC	47
14. Exposé de M. Marco Martiniello, directeur de Recherche FRS-FNS et directeur du Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM) à l'Université de Liège.....	51
15. Échange de vues.....	54

Ont participé aux travaux : Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, Mme Clémentine Barzin, Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Delphine Chabbert, M. Geoffroy Coomans de Brachène, Mme Aurélie Czekalski, Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Jonathan de Patoul, M. Ibrahim Donmez, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamouille, M. Sadik Köksal, M. Pierre Kompany, M. Hasan Koyuncu, Mme Fadila Laanan, M. Marc Loewenstein, M. Pierre-Yves Lux, M. Rachid Madrane, Mme Joëlle Maison, M. Bertin Mampaka Mankamba, M. Ahmed Mouhssin, Mme Marie Nagy, M. Petya Obolensky, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Magali Plovie (présidente), M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi, Mme Farida Tahar et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Ont également participé aux travaux : Mme Sarah Demart, Mme Célestina Jorge Vindes, Mme Geneviève Kaninda, Mme Safia Kessas, Mme Esther Kouablan, M. Romain Landmeters, M. Marco Martiniello, Mme Jacinthe Mazzocchetti, Mme Nadine Minampala, Mme Louise Ngandu, Mme Christelle Pandanzyla, Mme Fabienne Richard, M. Julien Truddaïu, Mme Mireille Tsheusi Robert et Mme Aïda Yancy (personnes auditionnées).

16. Exposé de Mme Mireille Tsheusi Robert, présidente de Bamko	67
17. Exposé de Mme Aïda Yancy, project manager à RainbowHouse	70
18. Exposé de Mme Christelle Pandanzyla, fondatrice de l'association Le Monde de Jahi.....	71
19. Échange de vues.....	74
20. Exposé de M. Romain Landmeters, Université Saint-Louis : spécialiste des questions en lien avec les discriminations des personnes afrodescendantes	88
21. Exposé de Mme Geneviève Kaninda, collectif Mémoire coloniale et lutte contre les discriminations	90
22. Exposé de Mme Nadine Minampala, coordinatrice du service d'accompagnement destiné à des entrepreneurs sociaux « Start Creation », formatrice en alphabétisation et autre projets liés aux minorités.....	93
23. Échange de vues.....	96
24. Exposé de Mme Célestina Jorge Vindes, pour la Librairie Pépîte Blues	108
25. Échange de vues.....	109
26. Lecture et approbation du rapport.....	114
27. Annexes	115

Mesdames,
Messieurs,

La commission plénière a procédé, en ses réunions des 25 mai, 1^{er}, 22 et 29 juin, 6 juillet et 15 septembre 2021, à des auditions relatives à la résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe, telle qu'adoptée par le Parlement européen en sa séance plénière du 26 mars 2019.

1. Désignation des rapporteuses

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo) propose de désigner Mme Farida Tahar en qualité de rapporteuse.

M. Pierre Kompany (cdH). - Je suggère de confier également ce travail à Mme Latifa Aït-Baala, très présente et active dans les milieux de la diversité.

Mme la présidente. - Je vous rejoins sur ce point : s'agissant d'un travail d'une certaine ampleur, deux rapporteuses peuvent être désignées.

La commission plénière désigne Mme Farida Tahar et Mme Latifa Aït-Baala en qualité de rapporteuses.

2. Exposé de Mme Jacinthe Mazzocchetti, anthropologue

Mme Jacinthe Mazzocchetti (anthropologue). - Je suis enseignante et chercheuse à l'Université catholique de Louvain et travaille sur les questions de migration et de racisme depuis une vingtaine d'années.

Mon exposé comportera quatre points.

Tout d'abord, j'aborderai les liens entre la colonialité en tant que système et le racisme structurel. La notion de colonialité décrit les modes de pensée et les idéologies qui ont accompagné les logiques impérialistes, en particulier l'esclavagisme et le colonialisme, mais également les modes de pensée et les rapports sociaux qui découlent de cette histoire singulière.

Ce système repose sur des logiques classificatoires, en matière de classe, de genre et de race. Un des effets majeurs de la colonialité est la fabrication d'un autre radicalement autre, qui est aussi un miroir de la fabrique de soi : pas de blanc sans noir et inversement, et pas de supérieur sans inférieur.

Dès lors, pour paraphraser Reni Eddo-Lodge, le racisme est aussi un problème de blancs, à différents

niveaux, avec des vécus différents, mais cette question nous concerne toutes et tous.

En effet, ce sont les blancs qui ont pensé, théorisé, institué la notion de race. Bien que nous sachions aujourd'hui qu'il s'agit d'un non-sens du point de vue biologique, cette histoire singulière alliant domination économique, déshumanisation et racialisation a donné naissance à une société et à des institutions marquées par la question raciale, du point de vue matériel et symbolique.

Les effets en sont partout visibles.

Des études spécifiques sont à poursuivre et à encourager, mais nous avons à notre disposition des rapports nationaux et internationaux qui démontrent, chiffres à l'appui, l'ampleur des discriminations à l'égard des afrodescendants dans de nombreux secteurs.

Dans le secteur du logement, ces discriminations sont à mettre notamment en lien avec les stéréotypes négatifs issus de la question du moment colonial.

Dans le secteur de l'enseignement, de nombreuses études montrent que notre système scolaire se caractérise par des dynamiques de ségrégation particulièrement fortes, et que ces dynamiques jouent à l'encontre des jeunes issus de l'immigration non européenne.

Nous avons donc un système scolaire à deux vitesses, et la Belgique aligne l'écart de performances le plus élevé d'Europe entre les élèves d'origine étrangère et les autres. Au croisement de logiques de classe, des lieux de vie ségrégués et des questions ethno-raciales, c'est l'unicité dans les parcours de réussite et de reconnaissance potentielle qui se donne à voir.

Dans le secteur de l'emploi, il est aujourd'hui établi que les questions de déqualification sociale, mais aussi de marché du travail ethno-stratifié, ne concernent pas seulement les primomigrants, mais également leurs descendants, ce qui ne laisse planer aucun doute sur le régime discriminatoire sous-jacent dans le monde du travail.

Dans le secteur de la justice, les processus de sur-criminalisation, mais aussi les violences policières, sont établis par des études aujourd'hui nombreuses.

Dans le secteur de la santé enfin, les discriminations peuvent, dans certains cas, s'incarner dans l'accès aux soins ou dans la manière d'être reçu, suivi et soigné.

S'ajoute à cela le racisme dit « ordinaire », souvent implicite, plus insidieux – des regards en coin aux gestes d'évitement, en passant par des insultes, de l'humour, du harcèlement, etc.

Des études davantage qualitatives décrivent les effets dévastateurs des formes contemporaines de racisme pour les principales personnes concernées, mais aussi pour l'ensemble de la société.

Les actes racistes, ainsi que le racisme structurel, sont impossibles à ignorer, et il est donc indispensable d'agir. De plus, la question du racisme structurel nous interroge sur la société désirée. Elle touche directement aux enjeux de la cohésion sociale, de la reconnaissance de la pluriversalité de la société, de la nécessité d'une égalité pleine et entière entre les citoyens en lieu et place de l'actuelle rhétorique de l'égalité. En effet, celle-ci est souvent teintée de méritocratie et d'injonctions à l'intégration non accompagnées des conditions réelles et effectives qui ne trompent plus personne, ou presque.

Le détour par l'Histoire, loin d'être une coquetterie, est indispensable pour mieux comprendre les dynamiques actuelles. Les liens entre violence historique, violence contemporaine, fermeture des frontières, discrimination, atteinte aux droits, mais également stéréotypes et construction d'une altérité irréductible sont indéniables. L'inclusion dans une histoire partagée, qui suppose un changement radical de paradigme, est nécessaire pour mettre au travail les imaginaires relatifs aux personnes afrodescendantes et, à terme, participer à combattre les discriminations.

Lutter contre le racisme anti-noir, contre l'afrophobie, c'est aussi prendre la mesure de notre Histoire et du rapport à l'altérité qu'entretiennent à cet égard l'Europe et la Belgique en particulier. Pour ce faire, porter attention aux mémoires collectives transmises et reconstituées est une nécessité. La mémoire est tout à la fois trace du passé dans le présent, mais aussi effet du passé sur le présent ainsi qu'effet du présent sur le passé constamment relu.

Dès lors, même si les présences subsahariennes en Belgique, en tant qu'État-nation, sont avant tout reliées au passé colonial, il importe d'avoir conscience que les liens entre l'Afrique et l'Europe s'inscrivent dans une histoire longue : celle de la traite transatlantique, d'abord, et celle de la colonisation (à laquelle la Belgique a participé pleinement), ensuite. À titre d'exemple, à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e, Anvers était considérée comme la ville abritant la plus importante colonie africaine d'Europe après Lisbonne.

Dans cette histoire, les Africains, considérés d'abord comme des marchandises, sont redevenus

progressivement des sujets, marqués sur le plan du statut et du vécu par des logiques de hiérarchisation qui inscrivent dans les corps la supériorité et l'infériorité. Ces logiques font trace encore aujourd'hui. Penser la colonialité, ce n'est pas seulement regarder le passé des afrodescendants, mais notre histoire commune, celle qui nous a en partie façonnés, pour agir sur le présent.

Le deuxième point que je souhaite aborder concerne les liens entre les imaginaires, les discours et les pratiques. Les imaginaires - nos représentations, donc - ont une incidence directe sur les pratiques. Ils sont à la fois le fruit d'une histoire, mais aussi alimentés en permanence par les discours, en particulier des élites, les images et les faits. Nos esprits sont en quelque sorte formatés. Nous voyons, ressentons, identifions ce qu'on nous a appris à voir, ressentir et identifier, comme par exemple l'Afrique « sauvage » et « exotique », ou a contrario l'Afrique « pauvre » et « violente », totalisations réductrices et essentialisantes qui se perpétuent.

Le récit colonial de « l'autre Noir » mais aussi en vis-à-vis du « Blanc », de l'Occidental, « supérieur », « charitable », etc., se rejoue dans les rapports sociaux contemporains. Les schèmes racistes, sexistes et paternalistes imprègnent les discours et les représentations, et nous les reproduisons parfois à notre insu.

Dès lors, le racisme tel que nous nous proposons de l'envisager se construit, s'établit, se perpétue à l'intersection des représentations, des discours individuels comme institutionnels, mais aussi des creux de discours (les silences, les non-dits) et des pratiques sociales individuelles et collectives.

La notion de racisme structurel nous permet d'interroger les liens entre les formes interactionnelles et les formes structurelles de racisme, de resituer les actes du quotidien dans un contexte qui ne se réduit pas à l'histoire singulière et à la positionnalité d'un individu. La pénalisation des actes individuels, bien qu'indispensable et souvent loin d'être effective, n'a en effet que peu d'incidence sur les racines profondes de cette altérisation discriminante des populations noires.

De même, la réussite et la visibilité de certaines figures afrodescendantes n'entraînent pas de facto la modification des rapports de force et des inégalités structurelles. Ainsi, la notion de racisme structurel nous autorise à penser une forme de racisme cachée, qui continuerait de structurer l'ordre social en dépit d'un contexte où la légalité formelle est consacrée.

J'en viens à mon troisième point. Comment les catégories sont-elles construites, comment se re-

produisent-elles et à quoi servent-elles ? Comme l'énonce Stuart Hall, la question n'est pas de savoir si l'être humain en général perçoit distinctement les groupes dotés de caractéristiques raciales ou ethniques différentes, mais bien de comprendre quelles sont les conditions spécifiques qui rendent cette forme de distinction socialement pertinente et historiquement active.

Pour Teun A. van Dijk, les préjugés socialement partagés sont produits et reproduits de façon collective et collaborative par les membres de groupes sociaux à travers les discours institutionnels, dans les domaines de la politique, des médias, de l'éducation, du savoir et de l'entreprise, à savoir des lieux sur lesquels et à partir desquels il est possible d'agir.

Afin de prendre conscience des cadres de pensée hérités et de ne pas les reproduire, il est indispensable d'analyser les discours qui, au cours de l'histoire, ont participé à construire les catégories qui permettaient et légitimaient les processus d'altérisation, de hiérarchisation, d'exploitation, mais aussi de déshumanisation et de destruction des autres. Il est indispensable d'analyser également les discours qui, aujourd'hui, continuent d'affirmer et de réaffirmer des représentations racisées des autres noirs, perçus et traités comme des en-dehors de l'histoire européenne et des sous-citoyens. Enfin, il faut analyser les discours qui continuent de produire des images caricaturales, misérabilistes et effrayantes à l'égard des nouveaux migrants, notamment venus de l'Afrique.

Mis bout à bout, les discours tant passés que contemporains à l'égard de l'Afrique, des

Afro-Européens et des diasporas africaines réaffirment et perpétuent des visions stéréotypées et hiérarchisées des populations noires.

Par ailleurs, comme nous pouvons l'observer chaque jour, le contexte contemporain de crises multiples (économique, écologique mais aussi sanitaire) est particulièrement favorable à la recrudescence de dynamique de replis identitaires et des logiques de bouc émissaire. Il est donc non seulement nécessaire, mais urgent, d'agir sur ces questions. En effet, elles ne concernent pas seulement une partie de nos concitoyens, mais touchent directement au vivre-ensemble.

Mon quatrième et dernier point concerne le traitement des dimensions structurelles de l'afrophobie et suggère quelques idées. D'une part, si des instruments juridiques existent, leur domaine d'action est bien souvent limité aux rapports interpersonnels, omettant la dimension structurelle du racisme. Ils sont donc nécessaires, mais largement insuffisants. D'autre part, pour avancer, il importe d'être à l'écoute,

non seulement des expériences vécues, mais aussi des expertises issues de recherches rigoureuses menées depuis diverses positionnalités, en priorité celles des Afropeens.

De nombreuses actions concrètes sont non seulement possibles mais nécessaires. Sur le plan de la cohésion sociale, travailler sur l'Histoire consiste à travailler le présent et le futur pour avancer ensemble. Reconnaître les effets du racisme et donc les processus de racialisation n'a pas pour visée le communautarisme mais, au contraire, la justice sociale et le cosmopolitisme. Les secteurs de la culture, de l'enseignement et de la petite enfance sont des lieux privilégiés à partir desquels il est possible d'agir.

Dans le rapport co-écrit avec Carol Sacré en 2018 intitulé « Spécificités du racisme anti-noir en Europe – Pistes de recommandations » ⁽¹⁾, nous avons émis nombre de propositions applicables depuis la Belgique. Si vous le souhaitez, ce rapport peut être mis à votre disposition.

Je terminerai par quelques exemples de ces propositions :

- reconnaître l'histoire partagée par les personnes afrodescendantes et l'Europe et la contribution des personnes afrodescendantes à l'édification de notre société;
- faire preuve de pédagogie et s'attaquer aux causes de la perpétuation des imaginaires racistes envers les personnes afrodescendantes, notamment via des dispositifs d'éducation et de sensibilisation mais aussi en mettant en place des contenus académiques autour de l'histoire de l'esclavage, du colonialisme et du racisme envers les personnes afrodescendantes dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, en particulier les études en sciences politiques, sociales et humaines et en sciences de l'éducation;
- décoloniser les institutions publiques – écoles, administrations, musées, espaces publics –, notamment par l'intermédiaire de projets culturels qui interrogent la place, les vécus et les processus de reconnaissance des citoyens afrodescendants, ainsi que le rapport de l'Europe à l'Afrique, entre autres à travers l'écriture, l'histoire, le cinéma ou la poésie;
- susciter des alliances entre le secteur public et les citoyens, notamment par une meilleure représentation des afrodescendants dans le secteur public et par l'allocation de ressources à la société civile.

(1) Voir annexe 2.

3. Échange de vues

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo).- Nous connaissons tous les études de Mme Mazzocchetti, qui réalise un travail important sur ce sujet depuis des années. Elle a beaucoup étudié l'évolution de la citoyenneté des afrodescendants et s'est notamment penchée sur les jeunes et leur rapport à la société. Ces questions sont notamment liées à l'identité, aux représentations et à l'inclusion des jeunes migrants. Il existe de nombreuses études sur les personnes issues de l'immigration turque, du Maghreb ou de l'Europe de l'Est, mais ce n'est que depuis les années 2010 que la situation s'est emballée vis-à-vis des afrodescendants.

Quel regard portez-vous sur cette évolution ? Quelles en sont les caractéristiques ? Comment y répondre ? Le terme de racisme structurel est désormais utilisé par Unia, ce qui confirme que des changements sont survenus. En quoi les générations actuelles se différencient-elles des précédentes ?

M. Pierre Kompany (cdH).- Je félicite notre oratrice, Mme Mazzocchetti, qui a énoncé de nombreuses vérités. J'ai particulièrement apprécié son évocation de la colonialité et du racisme structurel.

J'appartiens plutôt à la génération précédente. La génération actuelle a l'avantage de pouvoir réagir sans passé colonial, ni vécu dans le pays d'origine. La plupart de ses représentants sont nés ici, ils sont belges et réagissent comme le ferait un Belge.

Madame Mazzocchetti, comment faire pour apaiser l'insupportable situation de jeunes qui sont nés ici, qui considèrent inévitablement les discriminations liées à leur race comme autant d'injustices et qui en appellent parfois à la violence ?

Contrairement à leurs parents, qui s'appuyaient sur un autre vécu, ils ne peuvent pas faire comme s'ils n'avaient rien entendu et laisser passer les injures sans rien dire. Que tous ceux qui m'ont insulté sachent que, si je ne disais rien, je n'en pensais pas moins. Je tenais seulement à éviter les incidents sociaux.

Beaucoup de vérités ont été dites et il faut s'y accrocher pour faire avancer notre société. Pour que chaque être humain sache qu'il est unique et qu'il appartient au genre humain, ni plus ni moins, il faut déformer ceux-là mêmes qui formatent les esprits. Il reste assurément beaucoup à dire sur le sujet.

M. Petya Obolensky (PTB).- Madame Mazzocchetti, merci beaucoup pour votre exposé très intéressant. J'ai trois remarques à faire. Tout d'abord, j'aimerais parler de ce que vous avez dit sur la colo-

nialité et ses liens avec l'impérialisme et le colonialisme, ainsi que le système capitaliste.

J' imagine bien qu'il existait des formes de racisme précédant le capitalisme : on pense par exemple aux croisades. Mais je me demande si on ne devrait pas revenir aux origines du capitalisme. On y détecte essentiellement trois phénomènes de masse : la transformation des paysans européens en prolétaires, le massacre des Indiens d'Amérique, lors duquel plusieurs dizaines de millions de personnes ont été tuées, ce qui constitue un ethnocide, et bien sûr la traite négrière, devenue massive et structurelle, et s'étendant sur plusieurs siècles. Revenir aux origines du capitalisme ne donnerait-il pas justement des perspectives d'antiracisme intéressantes ? En termes d'éducation permanente, par exemple, on voit en effet que différents peuples dans le monde en ont souffert à différents degrés.

Ensuite, je vois que les choses bougent, mais essentiellement au niveau symbolique pour le moment. Les politiques ne changent pas la donne sur le terrain, ni les discriminations quotidiennes que vous avez mentionnées. Que ce soit au niveau de l'enseignement, du logement ou de l'emploi, le bilan est réellement catastrophique. Nous sommes en dernière position en Europe. C'est hallucinant.

Une partie de la population belge n'a tout simplement pas les mêmes droits que les autres, au quotidien. Je travaille moi-même sur les questions de violences policières, qui gâchent la vie d'une bonne partie de nos jeunes. Que doit faire la politique au-delà des auditions, des déclarations et des recommandations ? Comment allons-nous changer la donne et offrir un avenir à nos enfants ?

Serait-il possible de gagner la bataille contre le racisme sans passer par un investissement social massif ?

Dans le cadre d'une réunion de la commission du logement, Unia a récemment expliqué qu'il fallait parfois attendre jusqu'à quinze ans avant d'obtenir un logement social. Pour certains types de logements bon marché, la demande dépasse largement l'offre, ce qui exacerbe la concurrence entre les candidats locataires. Plusieurs dizaines de candidats se manifestent pour certains types de biens, ce qui tend à renforcer la dynamique discriminatoire. Le contexte actuel de crise plonge les personnes plus fragilisées telles que les allocataires sociaux, les personnes issues de l'immigration et les familles monoparentales dans une situation encore plus précaire.

Si nous ne nous attaquons pas à ses causes profondes, prendre des mesures spécifiques pour lutter contre les discriminations ne sera-t-il pas vain ?

Mme Jacinthe Mazzocchi. - En ce qui concerne la question de l'évolution et la transformation progressive au fil des générations, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la présence africaine est établie de longue date sur le territoire de l'actuelle Belgique.

Cette présence s'est affirmée à partir de la période postcoloniale (c'est-à-dire les années 60) et s'est renforcée ces dernières années. En d'autres termes, il s'agit majoritairement de personnes primomigrantes ou de descendants de cette première génération. En fonction des vécus spécifiques, mais aussi des questions de génération, nous observons des changements et des bouleversements assez profonds.

La génération de primomigrants était dans une lutte : comme pour la majorité des migrants qui arrivent dans un nouveau pays, la *priorité* est la survie. Les luttes sont axées sur le quotidien, sur l'Afrique, mais aussi sur un esprit panafricain que nous retrouvons fortement dans les associations et luttes de première génération.

S'agissant des descendants de migrants, les luttes se transforment depuis une dizaine d'années en Belgique. Le regard est de plus en plus tourné vers le lieu de vie. Ces personnes jouissent de la nationalité belge et le combat évolue en conséquence : on ne lutte plus pour sa survie, mais pour avoir des droits et être reconnu comme citoyen à l'égal des autres.

Ces dix dernières années, les influences deviennent majoritairement des courants de pensée issus des États-Unis et du monde anglo-saxon. Nous observons de plus en plus une lutte qui part de ce qui se joue au niveau européen, et plus singulièrement en Belgique avec des collectifs de plus en plus nombreux et organisés qui se revendiquent Afropéens.

Ainsi, nous connaissons actuellement une transformation des influences et des discours de luttes.

Pour répondre à la deuxième question, les nouvelles générations ont donc la nationalité belge tout en ayant une histoire ancrée en Afrique. Ces personnes se reconnaissent soit comme afrodescendantes, soit comme afropéennes. Même sans lien direct avec le passé colonial ou le pays d'origine, elles peuvent avoir un vécu très fort. Ce n'est pas parce que ce n'est pas inscrit dans l'histoire de la personne que cela ne continue pas à avoir des effets sur son existence. La question qui se pose ici est d'être sans cesse renvoyé vers une extériorité, et de subir, bien souvent, des discriminations.

Que peut-on faire ? Chacun a sa part. Depuis les années 60, on voit fleurir de plus en plus de collectifs de tout âge, portés par des personnes afropéennes et centrés sur des questions touchant à l'écologie,

au capitalisme, au féminisme, au droit, aux discriminations, à l'histoire coloniale, etc. Ces mouvements existent et investissent les différents lieux. Il faut donc les soutenir.

Puisque chacun a sa part, que peuvent faire ceux qui ne sont pas afrodescendants, comme c'est mon cas par exemple ? Nous avons un travail gigantesque à faire sur nous-mêmes et sur nos institutions. Nous devons montrer que les blancs sont également travaillés par la question de la colonialité. Cela suppose des dynamiques de sensibilisation et d'éducation dans toutes les sphères de la société.

Tant que l'on ne reconnaît pas à quel point nous sommes aujourd'hui ensemble le fruit de cette histoire, il est difficile de s'attaquer de manière structurelle aux questions discriminatoires. Un véritable travail en profondeur sur la décolonialité est indispensable, parallèlement à une série de mesures à prendre en fonction de discriminations spécifiques.

Concernant vos questions sur le capitalisme, la racine est là, effectivement. Une perspective plus globale s'impose. Par ailleurs, laissez-moi revenir un instant sur la transformation progressive des luttes : dans de très nombreux milieux afrodescendants s'entrecroisent, aujourd'hui, les questions de justice sociale, raciale, de genre, d'écologie et des ressources. Quelque chose se tient indéniablement. Dans les milieux que je fréquente, le discours s'inscrit de plus en plus dans une histoire qui n'isole pas la question de la colonialité de la question du système mondial. Ces 500 ans d'histoire sont aussi 500 ans de capitalisme institué.

Que doit faire la politique ? Au-delà du symbolique, avec beaucoup de modestie, je porte un regard et une parole plus analytiques pour avoir beaucoup lu et écouté. Je n'ai pas la prétention de parler à la place de qui que ce soit, ni d'avoir des solutions toutes faites. Ce qui est certain, c'est que les discours sont insuffisants. Il faut passer à l'action et réfléchir à ce qu'il est possible de mettre en œuvre à partir des différents lieux et institutions existants. J'ai cité les lieux culturels, l'enseignement, les entreprises, les médias. Ce sont autant de lieux qui permettraient d'agir dans un premier temps, pour arriver progressivement et dans un deuxième temps aux dimensions structurelles.

Car, je le répète, pour travailler sur les dimensions structurelles, il est indispensable de travailler sur les représentations et les imaginaires. Ce travail suppose de revenir sur notre histoire, d'agir sur les mémoires, et que chacun porte un regard sur qui il est, comment il est inscrit dans l'Histoire, dans les rapports sociaux et rapports de domination existants. Et ce travail prend beaucoup plus de temps.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, je suis d'accord avec vous. Il y a différents temps. Mais on ne peut pas se contenter de dire que tant que la question sociale n'est pas résolue, on ne s'attaque pas à celle du racisme. On ne peut pas attendre et la laisser en arrière-plan.

Il faut agir tout de suite là où on peut : les questions discriminatoires, d'enseignement, de parité dans plusieurs milieux. De nombreuses choses sont possibles, assez facilement et assez rapidement, si on a un consensus et qu'on fait preuve de volonté.

Par contre, à long terme, il est clair que la question raciale s'inscrit dans une question sociale et dans des inégalités qui sont au croisement du social, du genre, et des questions ethno-raciales. Si nous n'avons pas de perspective d'ensemble, nous passerons à terme à côté d'une belle occasion et nous nous contenterons d'appliquer ici et là des pansements. Certes, les pansements permettent parfois d'enclencher certains changements, mais pas toujours.

Enfin, j'ai lu dernièrement le petit livre « Dialogue sur l'art et la politique », qui retranscrit une discussion entre Ken Loach et Édouard Louis, sur les tensions entre justice sociale et justice ethno-raciale. Ce livre raconte comment le fait de ne pas penser ces questions en vis-à-vis provoque les mises en concurrence et tensions que vous racontiez, mais aussi empêchent, notamment dans les milieux précarisés, de sortir de l'imaginaire de la micro-compétition, de la micro-hiérarchie, puisque le contexte ne permet pas d'en sortir.

Ce livre insiste sur la nécessité d'interroger ces deux questions en vis-à-vis. J'ajouterai que la question du genre manquait à cet ouvrage et au dialogue entre ces deux hommes.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). - J'aimerais vous interroger, de même que les autres intervenantes, sur cette question de la déception. En effet, la première fois que nous avons traité de la question de la spécificité afrodescendante sur le plan institutionnel, c'était à l'occasion des Assises de l'interculturalité. Alors que je travaillais au Mouvement contre le racisme, l'anti-sémitisme et la xénophobie (MRAX), j'ai insisté pour que la question décoloniale soit prise en considération. De nombreux interlocuteurs ont été surpris en entendant ce terme.

Je souhaiterais que vous expliquiez, aux politiques que nous sommes, comment, dans le cadre de vos recherches, vous pouvez aborder ce sujet de la déception. Comment se manifeste-t-elle au sein de cette jeunesse ? Quels sont les risques que nous courons si nous ne prenons pas cette question à cœur ? Vous avez rappelé que la problématique afrodescen-

dante est une question de société. Ainsi, par exemple, tant chez les jeunes que chez les seniors, des personnes de toutes origines ont pris part à la manifestation « Black Lives Matter » qui s'est déroulée le 7 juin 2020. Dès lors, dans quelle mesure pouvons-nous considérer que l'ensemble de la société est en train de s'approprier cette question ?

M. Bertin Mampaka Mankamba (MR). - En remplacement de M. Van Goidsenhoven, je renchéris sur un terme utilisé par mon collègue M. Soiresse Njall. Mes collègues Latifa Aït-Baala et Clémentine Barzin y reviendront probablement.

Que faire au niveau des afrodescendants ?

Je suis arrivé en Belgique en 1979, le 7 octobre, à 7h du matin, dans un grand avion de ligne piloté par un commandant congolais. J'appartiens donc à une autre génération, comme le dirait M. Kompany. Nous avons vécu chacun le racisme différemment, selon les périodes.

Le terme « afrodescendants » désigne des personnes d'origine africaine nées ici. Pour les Maghrébins, on évoque des troisième ou quatrième générations, mais pour les Africains, on parle « d'afrodescendants » – donc de personnes qui ne parlent aucune langue africaine, n'ont jamais mis les pieds dans le pays d'origine de leurs parents et ont grandi en Belgique. Elles vivent dans un profond mal-être.

À en croire vos collègues de la Fondation Roi Baudouin, les chiffres donnés démontrent qu'une frange croissante de nos concitoyens, jeunes pour la plupart, vivent cette situation avec une souffrance que n'ont pas connue les personnes de ma génération, celles qui ambitionnaient de rentrer un jour dans leur pays pour devenir ministres, pour se contenter, le temps passant, de devenir inspecteurs des finances.

Le rapport des sept commissaires au niveau de l'Union européenne, qui a déclenché cette polémique, est assez clair : les questions et les réponses ne sont pas ciblées, elles sont généralisées.

Je me rappelle, incidemment, avoir croisé Jean Cornil, premier directeur d'Unia, à Uccle. Je l'avais interrogé sur la destination de ses subsides alloués à la lutte contre les discriminations. Il m'a répondu : « Je me bats déjà pour qu'Hadja Lahbib puisse présenter le journal et pour que quelques associations subsahariennes puissent être éligibles aux subsides du Centre pour l'égalité des chances. ».

Notre objectif est de contribuer à apporter des réponses concrètes. Mon collègue parlait d'ailleurs d'espoir tout à l'heure car, dans cette génération, cer-

tains, une fois leur diplôme obtenu, se tournent vers l'Angleterre, la France, les États-Unis ou d'autres pays où ils estiment que la problématique est abordée différemment.

Il ne s'agit donc pas ici de faire quelques recommandations.

Enfin, j'ai découvert que le ministre Clerfayt, en réunion du gouvernement du 24 avril dernier, a débloquent une somme de 1.050 euros à destination des pouvoirs locaux pour lutter en faveur de la diversité. À quoi ce montant servira-t-il et quels pouvoirs locaux pourront en bénéficier ?

J'ai le sentiment que lorsqu'on aborde ce sujet, on mélange un peu tout. Je vous soumettrai des propositions et des suggestions vers la fin du débat, lorsque les autres intervenants se seront exprimés.

Des solutions sont à trouver à chaque couche de notre lasagne institutionnelle. Là où vous vous tenez, s'est un jour trouvé François d'Adesky, l'enfant métis qui, expliquant sa situation, a fait couler quelques larmes. Nous avons mis au défi les présidents de chaque groupe parlementaire de la Commission communautaire française de lancer une résolution. Celle-ci a débouché sur les excuses de Charles Michel, alors Premier ministre, avec les conséquences que l'on sait.

Ma proposition n'était pas de donner de l'argent à ces personnes, mais de structurer le secteur associatif qui fait de l'accompagnement. Au cas où vous l'ignorerez, il y a encore des métis de père ou de mère belge, qui vivent en Belgique sans carte de séjour normale et qui se trouvent dans des situations pénibles.

Les chiffres sont plutôt révélateurs. Les études ont-elles permis de déterminer des projections et des actions spécifiques sur lesquelles se concentrer afin de rendre l'espoir aux afrodescendants et de leur permettre de s'ancrer dans la vie quotidienne, notamment à travers la formation et l'emploi ?

Quoi qu'en dise M. Obolensky, dans notre société, la sociabilisation se fait à travers l'emploi. Quand on n'a pas d'emploi, on perd tout. La plupart des personnes sans emploi n'ont pas été formées convenablement ou, lorsqu'elles ont une formation, elles ne bénéficient pas d'un accompagnement adapté.

Même si des institutions comme Actiris sont présentes pour les accompagner, ces personnes ne sont pas prises au sérieux. Le secteur associatif qui se concentre sur les afrodescendants et les personnes venant d'Afrique subsaharienne n'est pas pris au sérieux. De plus, le secteur n'est pas suffisamment

structuré. Lorsque vous vous lancez dans ce secteur, vous devez à la limite vous endetter pour réaliser un travail d'accompagnement qui soit visible. C'est du saupoudrage.

Les études qui ont été menées permettent-elles de dégager des mesures capables d'inciter les politiques à présenter des propositions de résolution ? Nous avons des moyens, mais une partie des budgets existants est mal utilisée. Bruxelles est la capitale de l'Europe. Nous devons en conséquence montrer l'exemple.

Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI). - Je suis très heureuse et très fière de voir cette thématique discutée au sein de notre hémicycle.

Je voudrais que Mme Mazzocchi nous éclaire sur la notion d'afrodescendant. Qu'entend-on par afrodescendant ? Qui l'est et qui ne l'est pas ? Qui se sent afrodescendant et qui ne se sent pas afrodescendant ?

Comme plusieurs de mes collègues l'ont expliqué, les personnes arrivées en Belgique ont suivi des parcours variés, chacune avec son histoire. Certaines, de ma génération, sont arrivées pour suivre des études et rentrer ensuite au pays. Ensuite, la génération de nos enfants a plutôt voulu s'intégrer dans la société belge, sans aucune perspective de retour. Il y a du mal-être parmi ces jeunes. Ils ne veulent plus partir. Ils ont vu beaucoup de leurs parents rater leur vie, car même avec beaucoup de diplômes – les afrodescendants sont parmi les plus diplômés –, ils n'ont jamais travaillé. Or ces jeunes veulent s'intégrer en Belgique et, bien qu'ils ne soient pas considérés comme belges, ils se revendiquent comme tels, et pas comme afrodescendants.

N'avez-vous pas l'impression qu'à la colonialité, au racisme et à la discrimination s'ajoute un problème économique ? Mes parents, venus étudier en Belgique en 1960 juste après l'indépendance, me disaient que l'intégration se passait mieux à l'époque qu'aujourd'hui. Le Congo était alors un grand pays, immensément riche et respecté dans le monde entier.

Par ailleurs, l'Afrique connaît énormément de problèmes et en pose, par exemple avec l'arrivée de nombreux migrants qui donnent le sentiment qu'en pleine crise, ils accaparent les emplois locaux. Nous pouvons parler de cette thématique, mais en harmonie avec les autres entités, notamment à l'échelon fédéral.

Comment garantir un développement économique serein dans les pays d'où sont issues les personnes arrivant en Belgique ? Comment instaurer un climat de confiance ? Vous avez évoqué les sujets dont

nous traitons au niveau régional, la discrimination structurelle à l'emploi, au logement ou à l'enseignement, mais le volet international joue aussi un rôle important. Pour mes parents, dans les années 60 juste après l'indépendance, le vivre-ensemble était magnifique. L'arrivée à Anvers s'est parfaitement bien déroulée.

Mme Jacinthe Mazzocchetti.- Je répondrai d'abord à la première question, qui porte sur l'idée de la déception. Je pense que c'est très important, parce que ce n'est pas la première fois qu'il se passe quelque chose autour de ces questions de racisme structurel, de problématiques spécifiques liées à notre histoire coloniale ou rencontrées par les personnes de diasporas africaines ou afrodescendantes.

Le fait que ces problèmes ne soient pas suivis d'actions ou de changements véritables suscite de la déception et de la frustration. La frustration amène à de la colère légitime. Je serais très mesurée en parlant de violence : la violence, qui est surtout verbale, se fait en réponse aux violences vécues. Il s'agit de deux poids, deux mesures. Notre société est extrêmement violente à l'égard des personnes afrodescendantes.

Il y a donc beaucoup de souffrance, avec des répercussions sur la santé mentale, sur la réussite et la reconnaissance. Certains jeunes disent parfois « À quoi bon travailler à l'école ? ». À l'inverse, des familles exercent beaucoup de pression pour que leurs enfants fassent toujours plus et mieux que les autres pour pouvoir s'en sortir.

Ensuite, les déceptions et les frustrations nous amènent à la question des luttes, de plus en plus fortes et visibles dans l'espace public, amenant parfois à certaines alliances. Cette question nous rappelle qu'un simple discours ne suffit pas.

Je lierais cela à la deuxième question portant sur les afrodescendants, nés ici. Les parents de ces jeunes étaient des primomigrants, inscrits dans d'autres luttes et ayant d'autres revendications. À partir du moment où l'on est né quelque part et qu'on en a la nationalité, il devrait tomber sous le sens d'avoir les mêmes droits et d'être considéré comme un citoyen à part entière. C'est lors de la prise de conscience qu'il n'en est pas ainsi qu'il se passe quelque chose.

Certains cherchent à s'inscrire dans une histoire et retrouver leurs racines, mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Or, lorsqu'on est renvoyé à ses origines et à de l'extériorité alors même qu'on ne connaît pas forcément la langue de ses ascendants ou qu'on n'est jamais allé là où ils sont nés, c'est parfois là que se font jour la colère, la souffrance, voire des formes de lutte spécifiques. Dès lors qu'on acquiert la nationalité d'un pays, les perspectives devraient être ici en prio-

rité. Or, ce n'est pas le cas et c'est bien le problème, puisque cela incite des personnes de la deuxième ou de la troisième génération à se réinscrire volontairement dans un parcours migratoire pour trouver ailleurs ce qu'elles ne trouvent pas ici, notamment la reconnaissance des compétences, des diplômes, etc.

Dans ce contexte, des mesures ciblées devraient être prises. Il convient tout d'abord de reconnaître l'existence d'une problématique spécifique. À l'intérieur du racisme, il y a du racisme anti-noir, de l'afrophobie, etc. Il faut à la fois traiter les questions génériques et les questions spécifiques, et ce, à de très nombreux niveaux potentiels d'action.

Il y a une action que je ne qualifierais pas de facile, car tout est toujours un entrelacs de choses extrêmement complexes, mais de possible. Le secteur public permet une certaine marge de manœuvre et de montrer l'exemple, notamment par rapport aux discriminations liées à l'emploi. Il s'agit de la question des droits de personnes spécifiques, bien sûr, mais, plus largement, cela pose la question du type de société que l'on souhaite créer.

Ceci m'amène à la dernière question : qu'entend-on par afrodescendants ? Le mot est assez clair : cela signifie qu'on descend d'une histoire qui nous relie au continent africain, où que l'on soit sur la planète. Mais il est vrai qu'en fonction des collectifs, des milieux militants, mais aussi en fonction des personnes, on ne choisit pas toujours d'employer ce mot. C'est le mot qui est repris dans la résolution, voilà pourquoi je me suis permis de l'utiliser aujourd'hui.

Certains se reconnaissent davantage dans le terme « afropéen », d'autres disent qu'ils sont belges, d'autres se réclament belgo-congolais, d'autres encore se disent issus des diasporas africaines. Le concept implique qu'on se sente travaillé, qu'on le veuille ou non, par cette histoire, qui fait partie de la manière dont les rapports sociaux sont structurés dans notre société et qui participe donc de la question du racisme structurel. C'est une notion qui fait plus ou moins consensus dans toute une série de milieux, mais qui est en effet très complexe.

Qui est afrodescendant et qui ne l'est pas ? Bien souvent, il s'agit d'une question d'autodétermination, qui dépend de la façon dont la personne choisit de se nommer, de se définir. Ce n'est donc certainement pas à moi de dire si une personne est ou n'est pas afrodescendant. Je n'aurais aucune légitimité pour ce faire, et ce n'est pas du tout mon intention.

Quant à la question de l'économie et de la crise, je dirais qu'en effet le fait que nous soyons, en ce moment, dans un monde confronté à des crises multiples (économique, écologique, sanitaire) n'arrange rien et

a une incidence sur la question. Mais on dispose aujourd'hui de toute une série d'études qui démontrent qu'à qualifications égales, il y a, malgré tout, des différences en matière d'opportunités sur le marché de l'emploi. À partir du moment où les qualifications sont les mêmes, le choix d'un candidat plutôt que d'un autre pour un poste indique que les discriminations et le racisme existent bel et bien. On comprend bien qu'il ne s'agit pas uniquement d'une pénurie d'emplois.

Les enjeux sont les mêmes au sein des écoles, par exemple. De nombreuses études nous montrent les dysfonctionnements et discriminations à l'œuvre dans les lieux d'éducation. La crise sanitaire ne suffit pas à les expliquer. D'autant plus qu'au niveau des migrations et des personnes primomigrantes, un nombre incalculable d'études nous rappellent que les migrations représentent une plus-value économique pour les sociétés. Ces études ont été réalisées par de nombreux économistes de tous bords politiques. On peut parler d'un consensus en la matière.

Ensuite, en réalité, les afrodescendants sont des Belges comme les autres. Finalement, la question ne devrait pas se poser : pourquoi y aurait-il un lien entre la crise sanitaire et le fait que les personnes concernées aient moins de chances de trouver du travail ? Cette considération amène d'emblée à la question du racisme.

4. Exposé de Mme Safia Kessas, journaliste et réalisatrice

Mme Safia Kessas (journaliste). - Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui au sein de ce parlement et je remercie également Mme Mazzocchi pour sa très belle présentation.

Avant de poursuivre avec les questions liées aux représentations, permettez-moi de me présenter. Je suis journaliste et réalisatrice depuis vingt ans. Je suis en quelque sorte une autodidacte car j'ai disposé de très peu de rôles modèles. Or, il est important d'en avoir et j'y reviendrai. Je suis également responsable diversité et égalité au sein de la RTBF.

J'y suis chargée d'accompagner les équipes, dans une approche à 360 degrés, en vue d'améliorer la représentation des différents groupes sociaux composant la société. Ce n'est pas une tâche aisée, encore moins lorsqu'on se confronte à la réalité chiffrée. Le dernier baromètre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) concerne la radio et révèle que les personnes issues de la diversité, de manière générale, ne représentent que 12 % des intervenants en radio. Si l'on se réfère au dernier baromètre du CSA concernant la télévision, qui date de 2017, les chiffres avoient 14 %.

En radio, la catégorie dans laquelle les personnes issues de la diversité sont les plus présentes est celle des sportifs professionnels. Il s'agit d'ailleurs de la seule catégorie dans laquelle ces personnes sont majoritaires. Viennent ensuite les artistes internationaux. La proportion est également plus importante dans le secteur de l'information internationale.

Si l'on décortique un peu plus les chiffres concernant les personnes d'origine étrangère, on s'aperçoit que les personnes perçues comme noires représentent environ un tiers de ces intervenants. En outre, il est toujours intéressant de croiser les données, notamment entre les hommes et les femmes. Les femmes afrodescendantes sont très peu visibles à l'antenne. Dans la catégorie des journalistes/animateuses, on atteint à peine les 3 %.

Un autre constat s'impose concernant la profession de journaliste. À ce propos, pour pouvoir objectiver les données, il est très important de disposer de baromètres et d'études. Je me suis référée aux études réalisées dans les médias de manière générale et notamment à celle faite il y a cinq ans et refaite récemment par plusieurs universités et par l'Association des journalistes professionnels (AJP). On constate dans cette étude qu'en cinq ans, il y a eu très peu d'évolution. Les journalistes belges sont à 93 % belges de naissance, contre seulement 4 % qui ont acquis la nationalité.

En résumé, le journaliste type en Belgique francophone est un homme d'environ 50 ans, belge, dont la langue maternelle est le français, dont les parents sont belges, et qui est issu de la classe moyenne supérieure.

Quant à la question des représentations, j'aimerais citer un essai collectif paru en 2018, « Noire n'est pas mon métier », réalisé à l'initiative de la grande actrice Aïssa Maïga. Cet ouvrage montre à quel point les femmes noires sont encore cantonnées dans des stéréotypes racistes issus de l'imaginaire colonial. Ces assignations identitaires affectent lourdement leur vie et leur métier d'actrice. Dans ce livre, seize comédiennes partagent leur témoignage, incluant parfois des anecdotes pas très reluisantes, dont des phrases telles que : « Pour une Noire, vous êtes vraiment intelligente, vous auriez mérité d'être blanche », ou « quelle chance d'avoir des fesses comme les vôtres, vous devez être chaude au lit ». Il s'agit d'un héritage colonial, lié à la sexualisation des corps des femmes noires et que nous avons abordé dans le cadre de l'émission « Les Grenades », série d'été.

Je voulais aussi faire référence à une personnalité, une histoire en soi, Serena Williams. Elle fait souvent l'objet dans les médias de moqueries corporelles : ses tenues, son physique sont critiqués. Elle n'est pas

la seule personne soumise à ce genre de commentaires. En effet, une étude de Cambridge de 2016 a analysé, en dix ans, 160 millions de mots, et nous permet de comprendre que les commentateurs sportifs se concentrent davantage sur le corps des sportives et sur leur situation personnelle, comme leur état civil. Ils considèrent aussi que les sportives participent, tandis que les hommes gagnent. Cette approche croisée de la race et du genre est beaucoup plus difficile à vivre pour les femmes noires dans les médias.

Comme autre exemple de traitement médiatique de cette question, il y a environ deux ans, un article de la RTBF – car il est aussi important de s'autocritiquer – a utilisé une certaine image pour illustrer un changement de législation sur la monogamie en Guinée. Or le journaliste a choisi une illustration qui animalise les personnes afrodescendantes ou noires. Cet exemple rejoint ce que Mme Mazzocchi a expliqué – : il y a beaucoup de mécanismes inconscients. Il est donc important d'en parler. La RTBF a ensuite changé l'image et a également publié un article d'analyse et d'autocritique sur ce sujet.

De nombreuses questions ont aussi été soulevées par la mort de George Floyd. Les images ont été présentées parfois sans prévenir. C'était assez choquant. Par ailleurs, dans le journal de France Inter de 8h, une semaine après le meurtre, le journaliste indiquait que George Floyd avait été maintenu au sol par un policier « alors qu'il étouffait ». Chaque mot compte pour faire état de la gravité de la situation et de la justesse des faits. Il s'agit de ne pas édulcorer ce qui s'est passé.

Je souligne le cas de ma collègue Cécile Djunga, qui est allée au bout de son action en justice. Elle a été accompagnée sans relâche par la RTBF. Ce combat a été difficile, car il faut garder les preuves des insultes racistes et collaborer avec Facebook ou Twitter. Unia a rejoint la procédure. En définitive, le tribunal a condamné un des cyberharceleurs à une peine de six mois de prison, dont quinze jours de prison ferme, et une amende de 1.600 euros. Cette condamnation n'a pas impressionné le cyberharceleur, qui continue de défendre « la liberté d'expression » et regrette seulement, dans ces messages, que certaines insultes aient été mal orthographiées !

Il est essentiel de reconnaître qu'il existe un véritable phénomène d'agressions racistes sur les réseaux sociaux. À ce stade, je n'ai pas trouvé la solution, mais le fait qu'une personne condamnée de la sorte continue à tenir pareils propos est préoccupant. Nous pouvons parler d'une dégradation de la situation.

Nous constatons que le traitement médiatique des personnes afrodescendantes ou perçues comme

noires peut être problématique. Ce n'est pas systématique, mais il faut rappeler que les imaginaires sont encore traversés d'images réductrices. Mme Mazzocchi a abordé cette question sous le prisme de l'histoire et de la sociologie. À la RTBF, nous adoptons une approche davantage liée à la psychologie sociale et à l'évaluation des groupes sociaux.

Nous formons donc les journalistes et les personnes chargées des contenus à la question des stéréotypes sociaux. En effet, nous savons qu'en plus d'être descriptifs, les stéréotypes sont prescriptifs et ne peuvent pas être mélangés. Autrement dit, nos cerveaux classent et hiérarchisent les informations. Ces classements d'individus en fonction de stéréotypes ont forcément une incidence sur les groupes sociaux, qui sont divisés en sous-types.

Bon nombre de ces sous-catégories sont liées à des caractéristiques professionnelles (carrière, secrétaire, ...), mais les rôles familiaux tels que femme au foyer ou père sont également à prendre en considération. Il y a aussi les idéologies et caractéristiques physiques : femme athlétique, sexuelle, vamp, ... Certains sous-titres sont plus traditionnels. Les femmes au foyer sont ainsi évaluées plus positivement que les femmes plus modernes ou professionnelles.

En fonction de ces catégories, les psychologues sociaux distinguent l'appréciation et le respect. Par exemple, on peut aimer les femmes au foyer et ne pas les respecter, de même qu'on peut respecter une femme dirigeante et ne pas l'aimer. Selon les psychologues sociaux, cette appréciation se fait selon deux axes : la compétence et la chaleur. Par exemple, on peut apprécier les femmes en fonction des stéréotypes traditionnels de la chaleur, car elles sont censées être gentilles et serviables. On respecte les hommes en fonction des stéréotypes traditionnels de la compétence. Or, globalement, dans la société, les évaluations de compétence sont davantage valorisées que celles liées à la chaleur.

Il convient à présent de voir comment ces quatre critères sont mixés. Certains groupes sociaux ne sont ni considérés comme compétents, ni comme ayant un attrait de chaleur. Ils risquent donc d'être relégués au ban du traitement médiatique.

Il est important d'être confronté à des réalités objectives et de mettre en exergue des représentations non qualitatives. Pour ce faire, il existe des bonnes pratiques dont on peut s'inspirer. Par exemple, les journalistes et les personnes qui sont responsables des contenus publics doivent utiliser les mots justes, car cela aura un impact. En effet, parce que leur parole est publique, ils ont une responsabilité sociale, d'où qu'ils parlent.

Il est aussi très important d'avoir de bonnes ressources et de ne pas hésiter à aller puiser au sein de la société civile. Les sujets qui portent sur la diversité concernent l'ensemble de la société. C'est pourquoi il importe de représenter l'ensemble de la société. Le choix des angles doit être original pour se démarquer des sujets traités de manière habituelle. C'est ainsi que les médias peuvent continuer à créer des modèles.

Dans les médias, les baromètres existent depuis des années, voire des décennies et nous observons des sauts de puce. Il est très important de se fixer des stratégies avec des objectifs clairs pour pouvoir changer les récits.

Par exemple, nous savons que l'impact positif des baromètres est très court dans le temps. Plus les baromètres sont courts et proches les uns des autres, plus l'impact sur les pratiques est grand, puisque cela sert de feu rouge. La diversité dans les médias n'est pas naturelle, c'est pour cela qu'elle doit être au cœur des pratiques.

La question des quotas est clivante. Dans de très nombreux domaines, nous nous fixons des objectifs. Les baromètres sont des chiffres. Ainsi, il est important de se fixer des objectifs chiffrés.

Concernant les chiffres, le bémol est que, si nous avons 60 % de femmes à l'antenne mais qu'elles sont reléguées à des sujets liés à l'éducation ou à la maternité, nous n'aurons rien réglé. Dans le rôle des experts médiatiques, elles ne représentent que 14 % pour la presse écrite et environ 20 % pour la presse audiovisuelle. Nous pouvons continuer de croiser les données en ajoutant l'origine ethnique pour faire diminuer ce chiffre.

Ainsi, il est important de travailler sur une représentation qualitative qui peut avoir un impact fort. Les chiffres sont donc à utiliser avec circonspection, d'où l'importance de travailler sur les biais inconscients que la précédente oratrice a évoqués.

Néanmoins, les lignes commencent à bouger. Depuis l'affaire concernant Cécile Djunga, la RTBF a mis en place une procédure inédite visant à protéger les personnalités d'antenne – et pas uniquement les journalistes – dans toutes les affaires liées au cyberharcèlement, en offrant un accompagnement juridique et psychologique. La RTBF a mené ce combat sans relâche depuis que l'affaire a éclaté en 2018.

Aujourd'hui, la RTBF propose des médias plus spécifiques, comme Tarmac. Cette chaîne présente de nombreux visages issus de la jeunesse bruxelloise et de la diversité. J'entends parfois dire que toute la diversité de la RTBF se concentre chez Tarmac, ce

qui n'est pas tout à fait vrai. Le modèle de Tarmac s'inspire du média audio, plus intime, et a pour vocation de proposer un produit se focalisant sur la culture urbaine. En outre, la RTBF tend à créer des ponts entre les différents pôles. Par exemple, une journaliste de Tarmac peut s'investir dans la rédaction et offrir ainsi davantage de diversité inclusive.

Un autre projet, nommé Inside, analyse nos pratiques médiatiques et pose des questions frontales, telles que « Pourquoi nos médias sont-ils si blancs ? ». En les abordant de front, Inside remet ainsi nos pratiques en question. Par ailleurs, je suis très fière de la brochure intitulée « Racisme, médias et société », fruit d'une collaboration entre la RTBF et l'asbl Média Animation.

Cette brochure gratuite aborde toutes les questions liées au racisme présent dans les médias, comme la fabrique à stéréotypes et la colonialité. De nombreuses ressources sont donc disponibles pour le plus grand nombre.

En matière de bonnes pratiques, un magnifique projet européen intitulé « Nouveaux voisins » se déploie dans plusieurs pays. Il implique des médias croates, néerlandais, portugais, etc. Ensemble, nous examinons la manière dont sont représentés les primo-arrivants dans nos pays. Les cultures médiatiques y sont très différentes.

Le dernier projet en date est un documentaire où nous avons suivi Henriette, une femme afrodescendante, dans le cadre d'une occupation de sans-papiers à Berchem-Sainte-Agathe. En voici un extrait.

*(Diffusion d'un extrait du documentaire
« Lettre à mon fils »)*

Dans cette approche, il est très important d'humaniser les parcours, de parler de parentalité, de difficultés, mais aussi de sourires. Il est de notre responsabilité médiatique d'utiliser des termes autres que « déferlement ». Pendant quatre mois, nous avons accompagné une occupation, ainsi qu'Henriette, une femme qui porte la voix des sans-papiers et que je remercie d'ailleurs pour sa confiance.

« Les Grenades » est un projet de média d'information féministe. Nous sommes bien conscientes que les femmes afrodescendantes sont invisibilisées dans les médias. C'est pourquoi nous faisons particulièrement attention à observer un certain équilibre et à leur donner la parole : une parole militante, parfois dans des collectifs. Parfois, il s'agit simplement de rôles modèles, de parcours individuels de réussite sans qu'il soit systématiquement nécessaire de renvoyer une femme noire à son altérité, puisqu'elle est

née ici. Nous dosons aussi cette dimension. Parfois, nous ne la mentionnons pas du tout.

Je termine en vous montrant un exemple d'une durée d'une minute.

*(Diffusion d'un extrait du reportage
« Les Grenades »)*

Représentation médiatique et cohésion sociale ne doivent faire qu'un. Nous avons une grande responsabilité à cet égard.

On parle beaucoup du développement durable, mais aujourd'hui, il est fondamental d'avancer sur le développement et le progrès social en matière de diversité inclusive, et de considérer que les exclus du débat médiatique sont aussi les exclus du débat démocratique.

5. Échange de vues

Mme la présidente.- Il était essentiel en effet de porter une attention particulière aux médias, puisque c'est par là que passent les stéréotypes et les images biaisées dont nous avons parlé dès le début de cette séance.

M. Petya Obolensky (PTB).- J'adresse mes remerciements à Mme Kessas, l'une des premières dans les médias à faire ce remarquable travail avec « Les Grenades ». Dans ce film sur les sans-papiers, vous donnez la parole aux sans-voix, et j'espère que de nombreux acteurs des médias, et pas uniquement à la RTBF, suivront vos traces à l'avenir.

Quant à la question des représentations, nous en avons assez d'entendre toujours les mêmes hommes riches, blancs, issus de certains milieux. Je vous rejoins totalement sur la question qualitative, avec l'exemple de ne présenter que des journalistes pour parler de la maternité, des personnes noires uniquement pour parler de racisme, etc.

Vous n'avez pas parlé de quotas mais d'objectifs chiffrés. Si vous deviez formuler des recommandations pour les administrations publiques ou communales, pour la RTBF ou encore pour la police ou le Service d'incendie et d'aide médicale urgente, jusqu'où conviendrait-il d'aller ? Que faudrait-il faire d'autre, au niveau de l'évaluation, du suivi, de la sensibilisation et de la formation, mais aussi des sanctions au cas où il s'agirait de grandes déclarations qui restent lettre morte ?

Vous disiez que les quotas permettaient les constats d'échec et de la nécessité d'aller plus loin.

Il nous reste encore beaucoup à faire, en tant que mandataires politiques également.

Je m'interroge par ailleurs sur le plafond de verre, que je baptiserais aussi « plancher gluant ». Prenons l'exemple de la STIB, souvent présentée comme un foyer de diversité. S'il est vrai que les chauffeurs, le personnel d'accueil, etc. sont essentiellement d'origine maghrébine, le top 100 de l'organisation doit bien compter 99 hommes blancs. Les chances d'accéder à un bon poste ne sont donc pas les mêmes pour tous. Si nous limitons notre combat au plafond de verre, je crains que nous n'aboutissions à un antiracisme à la Sibeth Ndiaye, une petite frange d'intellectuels trouvant leur place au sein de l'élite, comme dans les parlements, sur la base de leur diplôme, formation ou statut économique.

Disons que c'est une sorte d'antiracisme, que je qualifierai de plutôt libéral, basé sur l'égalité des chances formelle. Le problème selon moi est qu'il fait abstraction du fait que l'écrasante majorité des travailleurs issus de la diversité se retrouvent toujours au bas de l'échelle. On peut diversifier les conseils d'administration des grandes entreprises, Coca-Cola, Benetton, et autres, mais ça ne fait pas avancer les choses.

L'époque de Barack Obama, aussi enthousiasmante qu'elle ait pu me paraître, a vu une augmentation considérable du nombre de personnes noires tuées par la police.

Je préfère ainsi le terme de « plancher gluant », utilisé notamment dans *Le Soir* par une déléguée syndicale belgo-algérienne qui a combattu le racisme structurel dans les entreprises belges pendant 30 ans. Elle parlait du fait que les cadres étaient blancs, que les employés d'origine étrangère étaient condamnés à rester en bas de l'échelle, que certaines tâches n'étaient pas rémunérées, etc.

Dans son entreprise, la grande majorité des travailleurs sont d'origine étrangère, immigrés ou issus de l'immigration, et la plupart des diplômés sont des femmes. Pourtant, au sommet de la hiérarchie, il n'y a que des personnes belges et blanches, souvent des hommes. En bas de l'échelle se trouvent les Noirs africains, sur la première marche les Nord-Africains, et au milieu les Européens non belges. Le patronat crée des couches et des sous-couches.

La promotion, dans les médias, de quelques cas exceptionnels de personnes ayant réussi dans différents domaines tels que la politique ne cacheraient-elles pas la réalité ? Sans un investissement massif, notamment dans l'enseignement, ce schéma risque de se reproduire.

Nous devrions peut-être travailler au niveau des relégations : lorsque j'étais en première année secondaire, j'étais entouré de camarades noirs et arabes, et une fois arrivé en deuxième année, il ne restait que les élèves blancs, car tous les autres avaient été orientés vers les filières technique ou professionnelle. Je trouve ce fait d'une violence hallucinante, or on en parle très peu.

Une première étude d'Unia prouve ce phénomène pour la première fois dans l'Histoire. N'est-ce donc pas à ce niveau qu'il faut agir pour obtenir une vraie représentation au niveau des médias et voir, pour une fois, un ouvrier représenté ?

Comme je le dis à chacune de mes interventions, et comme vous l'avez montré dans vos reportages, les personnes en première ligne dans la lutte contre le coronavirus, dans les hôpitaux ou les maisons de repos, ne sont pratiquement que des femmes : 70 %. Et ce ne sont aussi pratiquement que des femmes noires et arabes.

Je trouve que ce sujet n'est pas suffisamment abordé. Or, cette approche serait aussi intéressante pour réfléchir aux personnes qui font tourner notre société : la classe ouvrière, qui est très féminisée et très diverse.

Mme Leila Agic (PS).- Merci à Safia Kessas pour sa présentation. Il est essentiel de parler de ce qu'il se passe dans les médias. Nous connaissons sa rubrique « Les Grenades ». Le portrait qu'elle nous dresse du journaliste-type en Belgique reflète un peu le monde de la politique, des affaires et des médias, et il ne correspond pas à ce qu'est la Belgique ou Bruxelles.

J'ai trouvé très intéressante sa remarque sur l'importance des mots. Je pense effectivement que les médias ont un rôle crucial à jouer, car ils doivent non seulement attirer l'attention sur cette question, mais aussi mettre en avant des modèles et des représentations qui permettent d'échapper aux idées pré-conçues et inconscientes. Celles-ci peuvent en effet perpétuer certaines discriminations dans les esprits, voire même les provoquer.

J'ai aussi trouvé très intéressants les chiffres sur le cyberharcèlement. Les femmes racisées ont 84 % de chances de plus d'être mentionnées de manière agressive. Ce matin, nous avons discuté dans un autre parlement d'un texte sur le cyberharcèlement et ce chiffre a attiré notre attention.

S'agissant du dispositif mis en place à la RTBF, je suis assez favorable aux objectifs chiffrés et aux quotas. En politique, sans de tels quotas pour les femmes, nous serions encore loin du but. Quels sont

les objectifs fixés pour la RTBF, mais aussi pour les autres médias ? Comment faire pour aller plus loin ? J'ai lu le chiffre de 3 % de femmes journalistes au sein d'un groupe média belge. Je n'ose imaginer le quota de personnes racisées au sein de sa rédaction.

La RTBF est un média francophone important, mais comment aller plus loin et toucher les médias privés, notamment ?

Mme Safia Kessas.- La société doit changer en profondeur et les médias ont un rôle à jouer dans cette évolution.

Quant aux objectifs chiffrés, la BBC est pionnière sur les questions d'égalité et de diversité. Après plusieurs essais, dont certains infructueux, comme le fait d'assigner à résidence identitaire les personnes recrutées pour traiter de la diversité, la BBC a lancé en 2017 son projet 50 :50.

Celui-ci se concentrait en premier lieu sur la représentation des femmes. Ce premier succès a créé un effet d'émulation, mais alimentée par une envie. Dans notre milieu, il serait vain d'essayer d'obliger quelqu'un à être dans la diversité. Le projet 50:50 a permis d'atteindre assez rapidement la parité. Je ne parle pas ici d'égalité, ce n'est en effet pas la même chose sur le plan des rôles.

Ensuite, il y a eu des chiffres sur l'origine ethnique et l'orientation sexuelle. Cette initiative permet à chaque équipe de se responsabiliser et de prendre en considération cet objectif chiffré. Rien n'est donc imposé de l'extérieur.

Pour sa part, la RTBF vient d'embrayer sur ce projet. En mars, des équipes pilotes se sont penchées sur ces questions afin de s'approprier le modèle du 50:50. La RTBF a toutefois ses propres baromètres trimestriels. Elle essaie de les rapprocher le plus dans le temps et d'analyser ses chiffres et ses rôles modèles. Parmi les changements observés, des améliorations sont notamment observées sur le rôle des experts et la place des femmes. Un important travail doit toutefois encore être accompli sur le plan de l'origine ethnique, mais tous ces sujets sont discutés en toute transparence.

Chaque entreprise doit trouver son ADN par rapport à ce sujet, indépendamment de la réflexion globale qui doit avoir lieu sur les rôles attribués dans la société. Je pense qu'il est important que toutes les personnes qui rentrent en entreprise soient formées sur ces questions des biais inconscients, des stéréotypes descriptifs ou prescriptifs, de la ségrégation horizontale. Ensuite, y compris au niveau des ressources humaines, il faut se fixer des objectifs afin d'accompagner, par des programmes de mentorat et

de mentorat inversé, des personnes qui ne se projetteraient pas dans ces métiers.

Il faut comprendre et décoder ce bain culturel. Nous savons, par exemple, qu'à l'école primaire, la parole est inconsciemment donnée trois fois plus souvent aux petits garçons qu'aux petites filles. Les cours de récréation sont organisés de telle manière que les petites filles restent sur les côtés.

Il faut donc fondamentalement travailler sur le qualitatif : comprendre comment sont prises les décisions, quels sont les biais inconscients, combien sont-ils, à quel moment sont-ils les plus forts ? Par exemple, quand nous faisons plusieurs tâches en même temps de façon routinière, nous réfléchissons moins et les biais sont encore plus forts.

L'élément fondamental est d'être soutenu par la direction. Sinon, travailler sur cette question ne sert à rien.

Se fixer des objectifs sans savoir pourquoi n'a aucun sens. Il importe de comprendre comment, sans s'en rendre compte, on exclut certaines personnes de l'antenne. Nous devons travailler tant sur les chiffres que sur le contenu et le fond. Les deux sont fondamentaux.

M. Bertin Mampaka Mankamba (MR). - Vous avez en partie répondu à ma question. Cécile Djunga a la chance, en tant que personnalité publique, d'avoir le soutien de son institution. Je félicite la RTBF de l'avoir défendue et rappelle que d'autres personnalités de cette institution, notamment M. Mukuna, avaient aussi été victimes de ce genre de situation.

Si j'étais ministre, j'évoquerais des dispositions régionales permettant à Mme Kessas au sein de la RTBF et à des dizaines d'autres personnes au sein des organismes d'intérêt public bruxellois d'être chargées de la diversité. Des actions sont menées mais à dose homéopathique. Je suis d'ailleurs étonné que la RTBF ait confié cette mission à une personnalité telle que la vôtre. J'imagine que votre parcours, votre persévérance et votre ancienneté en sont la raison. Généralement, pour les fonctions liées à la diversité, aucune compétence ni expérience ne sont requises.

Gaëlle Van Rosen est la dernière personne que vous avez choisie dans votre document. Elle termine par une phrase qui me plaît : « Vous avez le pouvoir, vous devez vous en servir ! ». Je regarde mes collègues en lisant cette phrase. Nous sommes supposés avoir le pouvoir et nous en servir.

Au vu de votre parcours, que suggérez-vous pour utiliser ce pouvoir ?

On sait que les quotas frustreront de nombreuses personnes. Quant à la discrimination positive, on ne voit pas bien où mettre la limite. M. Obolensky a évoqué tout à l'heure les études montrant que les emplois subalternes et les salaires moindres sont davantage réservés aux personnes issues des minorités.

Que diriez-vous à ceux qui ont le pouvoir d'utiliser l'argent du contribuable dans la lutte contre les nombreuses discriminations ? En effet, s'il est question aujourd'hui des discriminations à l'égard des afrodescendants, on sait qu'il y en a bien d'autres. J'en veux pour preuve le peu de femmes blanches de bonne famille siégeant dans les conseils d'administration des organismes d'intérêt public. Il s'agit pourtant de structures publiques à propos desquelles nous avons notre mot à dire. Il suffit de le décider.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). - Je remercie Safia Kessas pour sa présentation claire, pédagogique et chiffrée.

Venant du secteur associatif, je peux témoigner du fait que Mme Kessas, bien qu'elle le taise, a joué un rôle fondamental dans l'accélération de la lutte décoloniale et de la lutte des femmes afrodescendantes. L'accueillir aujourd'hui est donc une excellente chose.

Les hommes font, eux aussi, l'objet d'un conditionnement social, et les hommes noirs ne font pas exception. Certains peinent à accepter que l'on traite des spécificités. Or, si les problèmes peuvent être d'ordre général, leurs « variants » ne peuvent être réglés structurellement sans remonter à leurs racines. Il est donc essentiel de prendre conscience, y compris dans les luttes que nous menons, que des catégorisations et discriminations sont aussi présentes entre hommes et femmes noirs. Les hommes noirs sont nettement privilégiés par rapport aux femmes noires, cela doit être souligné, et je me réjouis que cela ait été mis en exergue dans la présentation.

Les femmes cumulent un certain nombre de stéréotypes : genre, origine, couleur de peau ... En quoi une analyse et une démarche intersectionnelles sont-elles indispensables dans cette lutte, y compris au sein d'hémicycles tels que celui-ci, où le terme « intersectionnel » peut provoquer bien des remous ?

Je pense qu'il convient d'expliquer pourquoi il est nécessaire d'utiliser le mot « intersectionnel » et pourquoi cette notion de « carrefour des discriminations » est importante.

Ensuite, concernant les stéréotypes prescriptifs, la Commission communautaire française n'est pas compétente en matière de médias. La culture n'en est pas moins un outil très important utilisé par les médias et inversement. Vous avez parlé de modèles. Je vou-

drais évoquer une anecdote dont le mérite revient à Safia Kessas. Le jour où j'ai vu dans un rôle d'expert une Wallonne d'origine asiatique, j'ai mis la télévision sur pause et je n'ai pu détourner le regard pendant cinq minutes. J'étais saisi, je n'avais jamais vu ça ! C'était il y a quelques années. Si j'ai eu ce réflexe en tant que politique et personne avertie, je me demande quelle a été la réaction des personnes hyperprécarisées dont parle M. Petya Obolensky.

Dès lors, pourriez-vous nous faire l'analyse de la manière dont la culture véhicule aujourd'hui ces stéréotypes prescriptifs à travers les médias ? Quels efforts pourraient être consentis en la matière, par exemple au niveau de la Commission communautaire française, pour que les messages véhiculés par les représentants de la culture luttent contre les stéréotypes prescriptifs formulés notamment à l'égard des femmes ?

Enfin, j'aimerais rebondir sur les déclarations de M. Obolensky au sujet des exceptions, qui ne sont jamais que les arbres cachant la forêt. En effet, on en coopte certains pour en oublier beaucoup d'autres. Nous en revenons finalement toujours à la même problématique : la lutte systémique contre les discriminations et le racisme. Comment les personnes arrivant à un tel niveau conçoivent-elles leur rôle ? Toute société a besoin de modèles. Des jeunes d'origine maghrébine ou subsaharienne me disent : « Si tu y es arrivé, c'est que nous le pouvons aussi. ».

Néanmoins, il faut prendre en compte la manière dont le système conditionne. C'est donc sur l'éducation permanente, la culture et l'enseignement que porte ma dernière question. J'ai insisté pour que l'on garde l'enseignement dans les compétences, parce que je ne pense pas qu'il existe d'outil plus performant dans la lutte contre les discriminations systémiques. C'est grâce à l'enseignement que les personnes victimes de discrimination en prennent conscience par elles-mêmes. Dans la vidéo que nous avons vue, l'intervenante terminait en disant : « Vous avez le pouvoir, il faut le prendre. ». La question de l'émancipation structurelle passe donc aussi par là.

Vous êtes une actrice de terrain, vous allez à la rencontre d'acteurs culturels. Quelles mesures pourrions-nous prendre pour que la culture serve à lutter contre la discrimination ? Comment la culture peut-elle aider ces personnes à prendre conscience du pouvoir qu'elles ont, ainsi que du fait qu'elles peuvent l'utiliser ?

Mme Farida Tahar (Ecolo).- L'essentiel a déjà été dit par mon collègue. Je voudrais d'abord remercier Mme Kessas pour sa disponibilité, son expertise et son travail de sensibilisation. C'est une tâche de longue haleine.

Vous avez évoqué l'importance des formations, notamment socioculturelles, que vous avez expérimentées dans vos équipes. Ont-elles donné des résultats et ont-elles été suivies d'applications concrètes ? Avez-vous pu mesurer un effet positif ? Pensez-vous devoir les réajuster ?

Vous avez aussi évoqué brièvement les quotas, tout en rappelant l'importance de mener un travail parallèle de sensibilisation et de déconstruction des *a priori* et des stéréotypes. Sans cela, ils ne seraient perçus que comme des mesures contraignantes et ne produiraient pas d'effets.

On parle souvent de diversité, mais les mots sont importants et je me demande si le terme adéquat n'est pas l'inclusion. Nous sommes en effet dans une Région cosmopolite, où la diversité est un fait, mais où l'inclusion reste un défi. Sur ce dernier point, nous sommes un peu plus timides.

Ne pourrions-nous pas faire le pari de télévisions ou de médias inclusifs mettant en avant, au-delà des postes subalternes ou invisibles, des personnes d'origine extra-européenne ? Et non des personnes « noires ou arabes », comme dirait M. Obolensky. Je sais bien ce qu'il veut dire, mais il est aussi important que nous-mêmes ne tombions pas dans l'erreur de la catégorisation et des étiquettes.

M. Petya Obolensky (PTB).- Venez dans la rue avec moi, nous demanderons aux jeunes comment ils s'appellent entre eux.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Les mots sont importants, et j'invite les politiciens et les experts à en faire bon usage pour ne pas tomber dans ces pièges.

Mme Safia Kessas.- Nous en voyons l'effet positif dans nos chiffres, et certaines émissions font montre d'une volonté farouche de parité.

En ce qui concerne l'origine ethnique, nous sommes malheureusement obligés de catégoriser pour avoir une réalité objective, mais l'objectif poursuivi est positif.

Quant à la question de l'inclusion, le terme adéquat devrait être « diversité inclusive ». Il s'agit de favoriser les narrations inclusives : nous faisons toutes et tous partie de cet ensemble, et vivons les mêmes choses.

De manière générale, dans l'information, certains moments ponctuent la vie de la population : Noël, l'Aïd, la fête des pères, la fête des mères, etc. Quoi qu'on en pense, il est difficile de passer à côté.

Les rôles en jeu doivent pouvoir être incarnés par tout le monde. Les publicités pour la fête des mères

mettent toujours en scène le même genre de couple, avec un petit enfant blanc qui s'ébroue dans la grande campagne du Brabant wallon, alors qu'aujourd'hui, nous sommes en présence de modèles très différents.

Il faudrait favoriser exactement ce type de projet dans toutes les narrations, afin de ne plus renvoyer l'autre à ce qui nous semble être son altérité, et de travailler tant sur le visible que l'invisible. Aussi vous ai-je montré ce petit extrait, où Henriette, la voix des sans-papiers, incarnait finalement une mère qui s'adresse à son enfant et lui tient un vocabulaire très choisi, qui brise tous les stéréotypes.

Pour lutter contre les résistances, un travail de fond s'impose. Je constate toutefois aujourd'hui une meilleure prise en considération de toutes ces questions.

Les mouvements « MeToo » et « Black Lives Matter », notamment, ont eu des effets accélérateurs sur la société et partant, sur nos médias.

Certains médias effectuent déjà leur comptage seuls, sans le crier sur tous les toits. Je crois qu'il s'agit effectivement d'une question de survie. De nombreux jeunes ou collectifs n'ont plus besoin de nous, c'est bien là le drame. Je pense que c'est peut-être la même chose par rapport aux politiques. Ces jeunes se disent qu'ils n'ont besoin de personne et sont en rupture avec les médias et la société traditionnels. C'est là tout l'enjeu : il est très important d'avoir une approche inclusive, pour parler au plus grand nombre et faire en sorte que les gens se sentent reconnus et respectés par la société au sein de laquelle ils vivent et à laquelle ils contribuent. Je pense que la manière de raconter fait vraiment toute la différence. Cette diversité inclusive me semble être la meilleure formule.

Sur la question de l'intersectionnalité, selon moi, l'important est d'amener un public qui ne soit pas déjà convaincu. Je pense qu'on peut raconter et rencontrer l'intersectionnalité sans pour autant systématiquement utiliser des termes qui pourraient enfermer les gens dans des cases, ou provoquer des clivages. J'en reviens au point crucial selon moi : la manière dont on raconte la société. Chacun doit être représenté de façon digne et respectueuse. Récemment, j'ai eu un échange avec une collègue au sujet de la façon dont les personnes veulent être présentées à l'antenne. On m'a dit qu'on n'allait pas forcément répondre à tous les desiderata, mais c'est justement pour ça que nous sommes là !

Mon rôle est justement de déconstruire ce type de réflexion. Comment une personne afrodescendante veut-elle être présentée ? Souhaite-t-elle être présentée comme telle ou pas ? C'est son choix. S'il y a une interview, il faut poser la question à la personne, afin de s'assurer qu'on lui offre la présentation la plus res-

pectueuse possible. Quand notre rôle est d'accompagner plutôt que de convaincre, le plus important pour obtenir des résultats tangibles, c'est la grille de lecture.

Mme Latifa Aït Baala (MR). - Je remercie les panélistes pour leurs interventions très intéressantes, et Mme Kessas pour sa présentation très riche à plus d'un titre et le travail qu'elle accomplit. Je remercie par ailleurs M. Kompany de m'avoir proposée comme corapporteuse.

Les médias jouent un rôle essentiel dans la construction des schémas mentaux. Même si ce rôle n'est pas exclusif, il y participe grandement. Comme vous le soulignez, Mme Kessas, la diversité dans les médias n'est pas naturelle. Et pour cause ! Il y a la manière dont les médias intègrent la diversité et la manière dont celle-ci est présentée dans les médias, y compris la perpétuation des clichés.

Certes, le monde médiatique a évolué et les baromètres permettent d'observer certains éléments positifs. Toutefois, le chemin qui reste à parcourir est encore long. Rappelons, au passage, que vous aussi, Mme Kessas, faites partie de ces rôles modèles mais il en faut plus. Nous sommes loin du compte !

La diversité dans le monde médiatique bruxellois, francophone en particulier, est présente surtout dans les journaux télévisés, mais beaucoup moins dans les émissions culturelles et politiques. Face à ce monde médiatique qui englobe difficilement cette diversité dans toutes ses acceptions, une certaine frustration commence à se traduire, aujourd'hui, par le développement de médias « communautaires » ou « ethniques ».

Quelle est votre lecture de cette situation ? N'est-ce pas un échec des médias traditionnels ? Le rôle du service public n'est-il pas d'intégrer la diversité ?

À titre de comparaison, il y a une réelle prise de conscience de cette problématique et une vraie diversité au sein de la chaîne d'information LN24.

Je suis d'accord avec vous : les personnes exclues du débat médiatique sont exclues du débat démocratique, mais n'est-ce pas un peu le serpent qui se mord la queue ?

Quelle analyse faites-vous de l'évolution du paysage médiatique, tant des médias traditionnels que des médias dits « ethniques », qui ont vu le jour justement parce que certaines personnes ne se retrouvent pas dans les médias traditionnels ?

M. Pierre Kompany (cdH). - Je remercie Mme Kessas pour son intervention. J'ai beaucoup

apprécié l'adaptation documentaire de « Noire n'est pas mon métier », qui me rappelle bien des choses. Le problème réside dans les représentations et l'usage des mots. Donc, comment Mme Kessas envisage-t-elle la possibilité d'éduquer les gens à un usage des mots non conflictuel ?

Nelson Mandela disait que l'éducation était l'arme la plus puissante que nous pouvions utiliser pour changer le monde. Nous savons tous que l'enseignement est le lieu par excellence du partage des connaissances. Il permet de rationaliser l'usage des mots ou de faire comprendre aux gens qu'ils ne sont pas les premiers arrivés sur cette Terre.

Comment faire pour poursuivre dans la réduction ou le bannissement des mauvaises représentations et apprendre aux gens l'importance capitale des mots ?

À l'armée, on nous disait que si chacun donnait un petit coup de botte, au total, cela revenait à donner un coup de canon. Le ressenti peut être celui de toute une communauté et être vécu comme un drame dans une société, parce que les gens se rassemblent autour d'un point douloureux. C'est d'ailleurs une des choses qui rendent la vie désagréable.

J'ai l'avantage d'avoir grandi dans une famille qui compte de nombreuses femmes indépendantes. Pour la plupart, elles ont fait des études. Du fait de mon éducation, j'estime que ce n'est pas à l'homme de structurer la vie d'une femme. Mon expérience personnelle me permet sans doute de parler librement, sans devoir endurer ce que certains endureraient peut-être.

Des discriminations ont été ancrées dans nos esprits. Que faire pour qu'elles disparaissent progressivement ?

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI). - Je tiens avant tout à féliciter Mme Kessas pour le travail qu'elle accomplit en faveur de la diversité à la RTBF. Les médias détiennent une force considérable et il convient d'en tenir compte. Les médias sont d'ailleurs, d'après notre Constitution, le quatrième pouvoir.

Comme vous l'avez souligné, la représentation médiatique et la cohésion sociale doivent aller de pair. S'agissant du monde du sport, il y a quelques années encore, lorsqu'un sportif remportait des victoires ou accomplissait des exploits, il était courant d'insister sur sa nationalité belge. Or, si cette même personne subissait des défaites, c'était son origine étrangère qui était mise en avant. M. Kompany pourra en témoigner, lui dont le fils évolue dans le monde du sport. C'est heureusement moins le cas aujourd'hui. La RTBF a-t-elle entrepris un travail de sensibilisation à ce sujet auprès des animateurs des émissions spor-

tives ? Leur audience est importante et la manière dont ils présentent ces sportifs affecte le vivre-ensemble et la cohésion sociale.

S'agissant de la faible ouverture offerte par les médias aux personnes d'origine étrangère, nous avons vu se développer des médias parallèles auxquels nous, hommes et femmes politiques issus de la minorité, avons plus facilement accès. Quelle action la RTBF entreprend-elle afin d'ouvrir les médias aux politiciens issus de la minorité ?

Mme Safia Kessas. - Deux grandes tendances se dégagent des questions qui ont été posées : l'augmentation des médias dits communautaires et l'utilisation du mot « juste ». Il est difficile de répondre à cette question en faisant l'économie du développement des réseaux sociaux, car les deux vont de pair.

Aujourd'hui, les individus cherchent à avoir des contenus qui leur ressemblent, mais sans nécessairement les remettre en question. On connaît le phénomène des bulles virtuelles. Je ne pense pas qu'un média de service public tel que la RTBF ait vocation à créer une multitude de médias. Le contrat de gestion de la RTBF mentionne d'ailleurs clairement que nous avons un rôle de cohésion sociale à jouer, d'où la notion de diversité inclusive définie par l'ensemble de l'entreprise. Les responsables de la RTBF ne prennent pas cette direction et c'est une bonne chose.

Si des médias dits communautaires existent, c'est un point positif : tout ce qui est bon pour le débat démocratique est bon pour les médias. Chacun peut s'en inspirer et j'y vois plutôt des ponts, des échanges et des inspirations. Cependant, je ne pense pas que ce soit notre vocation, et je le dis sans le moindre constat d'échec.

Beaucoup de gens se positionnent par rapport à la RTBF sans examiner de façon pointue ses contenus, notamment ceux proposés sur la plate-forme Auvio, qui est aujourd'hui un important canal de consommation.

Toutes ces notions de médias dits ethniques ou communautaires n'entrent pas du tout en ligne de compte. Les gens se rendent sur ces plates-formes pour y chercher du contenu. Quand Netflix produit une série sur une femme de ménage ou sur la situation des personnes afro-américaines, personne ne se dit que ce contenu véhicule une certaine connotation. Aujourd'hui, il faut ouvrir son regard sur la manière dont les médias sont organisés et évoluent.

Je pense qu'avant d'affirmer qu'un média est « divers » ou engagé dans la diversité, il convient d'examiner les chiffres, les baromètres et les personnes aux commandes.

J'estime qu'il est fondamental d'utiliser le mot « juste ». Il s'agit d'une manière fine de faire comprendre à son auditoire qu'on le respecte. C'est la raison pour laquelle, je le répète à l'attention de M. Kompany, nous avons édité la brochure « Racisme, médias et société », extrêmement synthétique et qui va droit au but.

Nous y faisons référence à l'usage des termes, aux mauvaises et bonnes pratiques, y compris la mise en évidence du tissu associatif lié aux thématiques de la décolonisation des esprits et à la culture afro-descendante. Toutes ces associations y sont également reprises. Je vous invite à consulter et à partager ce manuel. Il est gratuit et peut être commandé.

6. Exposé de Mme Louise Ngandu, présidente de l'association Aire de femmes

Mme Louise Ngandu (présidente de l'association Aire de femmes). - Je m'appelle Louise Ngandu, je suis politologue et fonctionnaire fédérale. Je suis également présidente de l'association Aire de femmes. Je travaille depuis 25 ans sur la problématique des femmes. Pour cette intervention, je me pencherai sur la situation spécifique des femmes d'ascendance africaine.

Les deux intervenantes précédentes ont bien planté le décor, ce qui me permet d'entrer directement dans le vif du sujet. Je ne m'étendrai pas sur les liens entre les discriminations et les clichés coloniaux auxquels sont confrontées les femmes d'ascendance africaine.

Je parlerai de groupes cibles et aborderai leurs problématiques propres. Je terminerai par quelques propositions. Nous avons la chance d'intervenir au sein de cet hémicycle démocratique face à des responsables politiques, c'est-à-dire des décideurs. Nous espérons qu'après cette réunion, un plan d'actions ambitieux se concrétisera.

On parle souvent des femmes comme d'un bloc monolithique. Mais il y a des jeunes filles, il y a des femmes actives, professionnellement parlant, et des femmes du troisième âge. Toutes ces femmes sont visibles, par la couleur de la peau, mais aussi invisibles.

Un proverbe africain dit que la véritable histoire du lion sera connue le jour où le lion l'écrira lui-même, sinon elle tournera toujours à la gloire du chasseur. Il est donc bien d'analyser la situation des filles et des femmes d'ascendance africaine, mais c'est encore mieux quand elles le font elles-mêmes.

Parmi ces trois groupes cibles, un dénominateur commun fait l'objet de discriminations : être femme et être noire. Je parlerai, non pas d'une double discrimination, mais de l'intersectionnalité. Pourquoi ? Parce que c'est le croisement de ces facteurs qui aggrave la discrimination. Les clichés et préjugés, qui trouvent racine dans la colonisation et sont perpétués par les médias de manière consciente ou non, constituent un autre dénominateur commun.

Parfois, c'est l'inconscient collectif qui est à la manœuvre, car certaines personnes disent certaines choses sans les penser, ni avec l'intention de faire mal. Ce n'est qu'après les avoir proférées qu'elles se rendent compte de la portée de leurs paroles. Par exemple, on considère souvent que les femmes africaines sont corvéables à merci. Elles reçoivent automatiquement l'étiquette d'incompétentes ou de sous-qualifiées.

À titre d'exemple, une infirmière qualifiée en orthopédie avait été invitée à une réception du personnel. L'un des chefs lui a demandé si elle était nouvelle dans le service. Lorsqu'elle a indiqué qu'elle y travaillait depuis plusieurs années, il l'a prise pour une nettoyeuse. Autre anecdote : l'une de mes amies était intervenante lors d'une conférence. Lorsqu'elle s'est renseignée pour connaître la salle, on ne l'a pas laissé terminer sa phrase et on lui a indiqué les cuisines. Ces mésaventures sont monnaie courante. Une autre tendance, démontrée notamment par l'étude sur le cyberharcèlement, est de faire sans cesse allusion aux formes de la femme noire et de lui conférer un statut d'objet sexuel.

Certains clichés et préjugés sont donc entretenus et véhiculés, provoquant des syndromes post-traumatiques. Des femmes et des jeunes filles ont ainsi connu des discriminations à l'embauche récurrentes qui les ont affectées. Comment expliquer que, face à une même situation, une personne se suicide et l'autre banalise un fait raciste ?

Toujours est-il que certaines personnes, parce qu'elles ont subi des discriminations répétitives à l'embauche, tombent en dépression et sont éliminées du marché de l'emploi. Lorsque ces dernières sont traitées médicalement, on ne fait même pas un lien entre leur état et les discriminations ou le racisme dont elles ont été victimes. Elles sont ainsi traitées comme des malades normaux, avec des antidépresseurs, etc. Les conséquences sont très graves et nous devons prendre la mesure de ce qui se passe sur le terrain.

J'ai cherché les données chiffrées relatives aux femmes et aux jeunes filles d'origine africaine à Bruxelles. Tout d'abord, force est de constater une absence de données chiffrées fiables sur ces groupes spécifiques. On parlera ainsi des Africains en bloc. Le

rapport d'Unia fait état de quelque 200 plaintes introduites pour des faits de discrimination. Parmi celles-ci, impossible de savoir combien concernaient des femmes africaines. Nous parlons d'une catégorie qui ne fait pas l'objet d'étude particulière alors que le public concerné est victime de discrimination.

J'aimerais également mettre en lumière le manque de précisions concernant les femmes et les filles d'origine africaine dans les rapports des différentes institutions. En matière de profil par exemple, dans le cadre de la crise sanitaire, on parle de la précarité ou de la vulnérabilité des familles monoparentales. Or, les femmes africaines font partie de cette catégorie. Si elles subissent déjà des discriminations en tant que femmes, leur vulnérabilité est plus grande encore parce qu'elles sont noires et mères élevant seules leurs enfants.

Je voudrais aussi parler des femmes d'ascendance africaine en situation irrégulière. De manière générale, ces femmes sont soumises à des violences physiques, morales, sexuelles, psychologiques, avec un chantage permanent quant au fait qu'elles n'ont pas de papiers. Quand en plus, elles sont noires, les facteurs de discriminations se croisent et ces personnes vivent une situation aggravante.

Il en va de même pour le dépôt de plainte. Combien de femmes africaines portent-elles plainte ? Ce chiffre est inexistant. Nous sommes perdues dans la masse. Un cas pourrait être épinglé dans les médias, comme celui de Christelle, victime de discrimination au logement. Ensuite, c'est fini et rien de concret n'est mené pour ces groupes cibles.

Les discriminations des jeunes filles commencent à l'école. Nous avons des témoignages de nombreux parents où, lorsque l'enfant est brillant, il se heurte à un prof qui ne peut pas l'accepter. Permettez-moi de vous donner un exemple personnel. Ma deuxième fille lit énormément. Dans un lycée de référence à Bruxelles, à l'occasion d'une dissertation, le professeur a dit : « Il y a des élèves qui soit ont copié, soit ont fait faire leur dissertation par leurs parents. ».

Ma fille, qui était très brillante, ne se sentait pas concernée. Le professeur répète une deuxième fois, en la fixant. À l'heure de la récréation, il a fait sortir tous les élèves sauf ma fille, en lui disant : « Allez, tu ne vas pas me dire que tu as rédigé cette dissertation toute seule ! ». Ma fille a répondu que si, et le professeur ne l'a pas crue.

Le professeur lui a ensuite donné un autre thème à développer sur le temps de la récréation, la privant ainsi de récréation. Il s'est ensuite rendu à la salle des professeurs où il a raconté l'anecdote. Quelle n'a pas été sa surprise d'apprendre alors que cette

même élève était la lauréate de l'école à la dictée du Balfroid ! Ce n'est qu'un exemple.

De nombreuses filles ont été cassées dans leur dynamique parce que les parents ou l'école n'ont pas été alertés. Cela rejoint la question de l'orientation professionnelle des élèves d'origine africaine, alors qu'au moins un des deux parents a un niveau d'études supérieures. C'est l'école qui décide de la manière de les orienter. Nous devons nous pencher sur ces questions lorsque nous aborderons le thème de l'enseignement.

Quand elles terminent leurs études, elles font face à des discriminations à l'embauche. Elles sont aussi confrontées à des discriminations sur leur lieu de travail, à des discriminations au logement, à des agressions verbales et physiques dans l'espace public et dans les cybercafés. Mme Kessas a donné les chiffres : les filles d'ascendance africaine ont 84 % de chances en plus d'être harcelées. Elles subissent des tweets avec d'insupportables messages haineux ou racistes.

Et ces victimes ne portent pas systématiquement plainte. Elles se disent que les plaintes n'aboutissent jamais et se demandent donc à quoi cela servirait. Souvent les témoignages sont partagés dans les familles, voire dans des associations où un travail d'accompagnement est réalisé dans les limites du possible.

En outre, un traitement inégalitaire aussi est observé en matière d'accès aux soins et pendant ceux-ci. Les clichés n'épargnent pas ce domaine, notamment s'agissant de la soi-disant résistance des personnes d'origine africaine à la douleur, dont ces dernières font malheureusement les frais.

Notre jeunesse fait preuve d'une grande résilience et d'une grande combativité. C'est positif. Elle continue à développer ses compétences, à apprendre des langues étrangères, à s'instruire, à se battre et à essayer d'affirmer sa double identité.

Même si ces jeunes sont nés dans notre pays, ils ont deux cultures : celle que leurs parents essaient de leur transmettre à la maison et celle dans laquelle ils sont nés et évoluent. Ces jeunes ont beaucoup à apporter, car ils bénéficient d'une grande richesse sur le plan culturel.

En ce qui concerne la situation des femmes, en particulier celles qui sont actives, il existe de nombreuses discriminations à l'embauche et sur le lieu de travail. J'insisterai cependant surtout sur le plafond de verre. Malgré leurs compétences, certaines femmes africaines, qui travaillent dans le secteur privé ou le secteur public, seront automatiquement mises de

côté lorsqu'il sera question d'attribuer un poste impliquant des responsabilités ou une prise de décisions, même si elles sont respectées.

L'absence de prise en considération des compétences acquises dans un autre pays constitue également un problème. Certaines femmes ont suivi une formation dans leur pays d'origine ou ailleurs et se heurtent à une barrière administrative à leur arrivée en Belgique, et ce malgré leur expertise avérée. Leur diplôme n'étant pas reconnu, celles qui parviennent à travailler dans leur domaine d'expertise n'auront que des emplois sous-qualifiés, des contrats précaires et des horaires souvent extensibles et inconfortables.

Je connais des femmes médecins, dont le diplôme de base n'a pas été reconnu, qui travaillent dans des maisons de repos avec un statut d'infirmière ou d'aide-soignante, tout en effectuant une prestation professionnelle de médecin. Ce type de situation doit être examiné. On doit se rendre compte que la présence africaine dans ce pays est différente de ce que les médias montrent.

Quand on filme les demandeurs d'asile qui font la file, même si plus de 70 % des demandeurs viennent d'Europe de l'Est, on va cadrer sur le Noir parce qu'il est le symbole de l'étranger, et pas un Bulgare aux yeux bleus. Si on montre la file devant le CPAS, on va également filmer un Noir. Cette manière de faire conforte l'idée qu'ils sont là à bénéficier de l'aide sociale, alors que ce sont des travailleurs qui participent au développement de cette société. Avec ou sans papiers, ils participent !

Dans le domaine de la Santé, des créneaux ont été abandonnés depuis longtemps par les autochtones parce que le travail est éprouvant et les horaires difficiles. Ces créneaux sont occupés par les femmes d'origine étrangère, dont une majorité d'Africaines. Dans certaines formations, à Bruxelles, toute la classe était noire. Lors de reportages sur la crise sanitaire, les médias ont relayé l'épuisement du personnel, mais je n'ai pas vu de reportage sur cette majorité de travailleuses africaines. En revanche, dans le cadre associatif, nous avons reçu les témoignages de celles et ceux qui ont déprimé et croulé sous le travail. Ils n'ont pas été interviewés. Ces travailleuses sont aussi des mères de famille qui ont été obligées de se dépasser parce que la vie des autres était en danger.

Cet exemple positif pourrait être mis en évidence, mais il est passé sous silence, les personnes concernées étant englobées sous le terme de personnel médical. Or, cette globalisation cache beaucoup de choses.

Concernant les filles ou les femmes qui veulent s'établir à leur propre compte, nous constatons que,

d'une manière générale, elles sont exclues des aides existantes.

Les femmes du troisième âge, quant à elles, font partie des personnes arrivées avec leur valise dans l'espoir de rentrer un jour au pays. Beaucoup n'ont pas pu le faire. Et nous nous rendons compte que cette catégorie de population vit un isolement et est exposée à beaucoup de problèmes de dépression, qui sont accentués lorsqu'elles ne maîtrisent pas la langue et l'environnement. Il convient donc d'étudier cette catégorie de personnes.

J'en veux pour preuve cette dame, d'origine africaine, qui perd apparemment la tête, prend le bus et se déplace d'un terminus à l'autre. Le chauffeur alerte le Siamu qui alerte l'Office des étrangers. La dame est finalement déplacée en service psychiatrique, car elle est présumée avoir des problèmes mentaux en raison d'un foulard portant la phrase « Jésus Jésus Jésus ». Or, en Afrique, il existe des pagens et des foulards sur lesquels figure le nom de Marie ou de Jésus. Ce n'est donc pas un signe de maladie.

Informée de cette situation, je me suis adressée au New Samusocial. Après de multiples contacts, nous avons pu aider cette dame. Heureusement, dans son cas, j'ai pu recevoir cette information et réagir rapidement. Mais combien de femmes dans cette situation passent sous les radars ?

J'en arrive à quelques pistes de solutions et propositions. Il faut d'abord promouvoir un travail transversal de déconstruction dans tous les domaines de compétence de la Commission communautaire française, mais avec la participation active des intéressés. Il faut impliquer les groupes cibles dans ce travail de réflexion et de déconstruction.

S'agissant des chiffres, nous proposons de croiser les statistiques ethniques avec celles du genre pour avoir une meilleure image de la situation. Alors, nous pourrions apporter une solution appropriée.

Une autre de nos propositions est de créer un espace socioculturel africain. L'idée n'est pas nouvelle, mais j'espère que cette fois, le gouvernement sera courageux et que cet espace verra le jour. Un tel lieu d'expression et d'accompagnement manque. Ce doit être un lieu de référence pour les institutions et les structures, lorsqu'elles n'arrivent pas à décoder un problème face à une femme âgée, par exemple, un lieu de formation à la diversité culturelle, un lieu de ressources pour des profils recherchés. Il est important d'avoir une telle structure en Région de Bruxelles-Capitale.

Il faut également établir une base de données des compétences africaines, sujet sur lequel la Fondation

Roi Baudouin a déjà travaillé, pour une meilleure utilisation de ces compétences.

Quant aux associations, je plaide pour leur renforcement structurel, mais surtout pour une coordination de leurs actions avec celles des pouvoirs publics. La Commission communautaire française soutient un peu moins de 250 associations de terrain. Il importe de bien les identifier, d'examiner leur sélection et d'y mener une analyse égalitaire.

Il est important de créer un observatoire afin de mieux évaluer les changements. Il ne faut pas se contenter de signaler qu'aujourd'hui, nous avons évolué et que nous pouvons voir des personnes noires à la RTBF ou ailleurs dans les services publics. Un observatoire est nécessaire pour apporter une lumière objective sur ces avancées. De plus, un observatoire permettrait de promouvoir ces avancées en tant que modèle social.

Voici une autre proposition qui se fonde sur notre expérience passée. Les périodes qui précèdent les élections représentent souvent l'occasion pour nous, issus de la société civile, d'aller à la rencontre des hommes et des femmes politiques, de les écouter, de leur présenter des doléances et des projets que nous pensons viables. Souvent, ces projets sont accueillis avec enthousiasme et approuvés. Cependant, nous constatons que si certains projets aboutissent à des propositions politiques, les ressources humaines et financières nécessaires à leur mise en œuvre manquent souvent.

Par ailleurs, il est nécessaire d'intégrer, dans tous les services d'accompagnement, la prise en considération de la dimension ethno-psychologique, surtout par rapport à l'exemple que j'ai donné tout à l'heure. Souvent, nous passons à côté des véritables problèmes. Nous avons besoin de personnes capables de décoder tous les aspects d'une situation. Voilà une raison supplémentaire pour laquelle nous avons besoin de cet espace socioculturel dans lequel nous pourrions faire appel à des personnes présentant le bon profil.

Notre association Aire de femmes s'appuie sur 25 années d'expérience. Nous regroupons des femmes africaines et européennes. Notre but est de concentrer notre expertise et de la mettre au service des associations. Nous jetons des ponts entre la Belgique et l'Afrique et actuellement, nous menons de nombreuses actions au Congo en faveur des femmes, des filles, des victimes de violences et des groupes vulnérables.

7. Échange de vues

M. Kalvin Soiresse (Ecolo).- Je connais depuis quinze ans la proposition de créer un espace socio-culturel. Pensez-vous qu'il s'agit uniquement d'une question de volonté politique ? Sur quelles ressources pouvons-nous nous appuyer, au niveau des structures afrodescendantes, pour concrétiser aujourd'hui cette proposition qui a déjà fait l'objet de discussions ?

En lien avec l'observatoire, envisagez-vous aussi cet espace socioculturel comme un centre d'expertise ?

Enfin, je tiens à remercier Mme Ngandu. Les garçons noirs n'ont pas souvent tendance à s'identifier aux femmes noires. Mme Ngandu est un véritable modèle, et il est important de le dire publiquement pour que les jeunes entendent ce message. Elle est aussi une référence pour l'avenir.

M. Pierre Kompany (cdH).- Je vous remercie, Mme Ngandu, pour cet exposé dans lequel vous avez préféré parler d'ascendance africaine. Cet aspect de la question vous préoccupe en effet depuis fort longtemps.

Après avoir passé tant de temps dans ces différents systèmes, que constatez-vous au niveau de la résilience des peuples avec lesquels vous traitez depuis près de vingt-cinq ans ? Cette résilience, nous le savons, peut parfois les renvoyer très loin dans le passé, dans des problèmes qui datent d'il y a cent, deux cents, voire quatre cents ans.

Pourriez-vous nous donner un exemple du travail de déconstruction à mener ?

Combien de symboles dérangeants affrontez-vous et quels sont ceux qui caractérisent le mieux votre combat ?

Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).- Avant toute chose, je tiens à vous féliciter, Mme Ngandu. Je connais votre expertise sur cette problématique qui touche les femmes et je vous remercie d'avoir bien exposé cette situation dans laquelle je me retrouve parfaitement. Vous avez évoqué une absence de signalement et il y a effectivement un gros problème en la matière. Je confirme d'ailleurs ce phénomène de stigmatisation de nos jeunes.

Vous avez souligné le manque de moyens des asbl qui se concentrent sur les minorités. À quoi est-ce dû selon vous ? Estimez-vous que ces acteurs ne sont pas suffisamment entendus ? Il me semble pourtant essentiel de les soutenir, tant il est vrai que le signalement est important pour enrayer le phénomène. Je

vous remercie pour toutes les propositions que vous avez énumérées et dont nous devons tenir compte.

Ensuite, nous avons beaucoup parlé de cette hausse vertigineuse des problèmes de santé mentale au sein de notre société pendant la crise sanitaire et économique. Vous avez évoqué les forces du corps médical, notamment les infirmières et les aides-soignantes, et les problèmes rencontrés par de nombreuses femmes dans ce contexte. J'ai beaucoup aimé que vous abordiez les aspects ethno-psychologiques de cette problématique. Nous devrons aussi en tenir compte et je pense que je formulerai une question à ce sujet pour voir comment l'intégrer dans les problématiques de santé mentale, au sens large.

Je vous remercie pour ces importants éclaircissements que vous nous avez apportés. De même, au niveau de l'enseignement, j'ai eu des retours de la part d'élèves faisant état des propos de certains professeurs « manquant de diplomatie ». D'après ces témoignages, des phrases traumatisantes ont été lancées très naturellement, par exemple « il faut se contenter de son statut d'esclave » ou encore « tu es comme Tarzan ». De telles paroles sont lourdes de conséquences sur le plan psychologique.

M. Petya Obolensky (PTB).– Je vous remercie, Mme Ngandu, pour cet exposé très concret et très intéressant.

Selon vous, quelles sont les priorités à concrétiser sur le plan politique, afin d'éviter une longue liste de recommandations dont nous savons pertinemment qu'une infime partie seulement serait appliquée ?

En Région bruxelloise, le test anti-discrimination est resté dans les cartons. Je ne crois pas que le ministre Clerfayt ait envie de l'en sortir.

Quant au plafond de verre ou au plancher gluant, que pensez-vous de la solution des quotas ? Ce sujet me semble encore assez tabou.

Enfin, vous parliez de « double fardeau » et de « double discrimination » : il s'agit d'un concept vraiment intéressant. Pourquoi ne parlez-vous pas de « triple fardeau » et de « triple discrimination » ? Vous avez en effet évoqué par la suite, sans la nommer, la question de classe, le tabou absolu au sein de ce parlement.

Ainsi, de nombreuses femmes noires sans papiers sont maintenues dans cette situation afin d'être surexploitées. Cette problématique est profonde. Par exemple, Beliris a sous-traité certains travaux de la station Arts-Loi à une société qui engageait des sans-papiers sous-payés.

Mme Louise Ngandu.– L'absence d'un espace socioculturel est-elle due à un problème de volonté politique ? Je dirais oui et non. Quelques responsables politiques courageux ont su organiser des groupes de travail qui ont fait des propositions concrètes pour la création d'un tel espace. Ces propositions sont restées dans les tiroirs parce que les financements n'ont pas suivi.

Un projet aussi important que cet espace répond à une préoccupation de cohésion sociale et à un besoin exprimé par les groupes cibles. Il faut donc lui donner les moyens pour sa mise en œuvre, en plus d'une certaine volonté politique. Il est vraiment fatigant de réunir des groupes de travail dont les propositions restent inutilisées.

La question de l'observatoire est très importante, mais je ne la rangerais pas au même niveau que celle de l'espace socioculturel. Il y a vraiment des compétences très claires qui concernent la communauté et qu'il faut approfondir au niveau de cet espace socioculturel, mais l'observatoire doit être indépendant. Il doit donner une vue d'ensemble objective et essayer d'objectiver les situations qui se présentent, donner des chiffres, afin d'avoir une vue réelle de la situation.

Il ne faut pas se contenter de situations rapportées et multipliées commune par commune. Il nous faut un observatoire, un lieu qui étudie ces phénomènes et qui les croise avec des chiffres. Sur 200 plaintes, il faut par exemple savoir combien ont été déposées par des Africaines. Il est donc important que l'observatoire joue un rôle objectif à propos du travail qui doit être mené.

Je vais commencer par la question de la déconstruction. Einstein disait : « Il est beaucoup plus facile de casser un atome que de casser un préjugé ». La déconstruction est un travail de longue haleine, transversal : elle doit passer par l'école, dans les familles, dans les médias, etc.

Il s'agit d'une véritable prise de conscience : les gens, parce qu'ils ont été bousculés à propos du mot « nègre », s'en sont rendu compte, alors qu'il était d'un usage courant. Ensuite, Léopold Sédar Senghor a tourné ce terme en « négritude » et en a fait un objet de fierté. Les gens ont commencé à reculer et à comprendre le pourquoi. Nous devons commencer ce travail de longue haleine.

Quand je passe devant un salon de coiffure et que je vois l'effigie d'un petit bonhomme noir mendiant, cela me dérange. La coiffeuse va dire que c'est beau et que c'est de la décoration. Mais cela rappelle et véhicule une histoire. Comment, en tant que cliente, convaincre ces personnes de retirer ces objets en raison de l'histoire à laquelle ils renvoient ?

Je pourrais le faire, mais c'est au niveau de la société qu'il faut commencer le travail de remise en question de nos structures de pensée et de nos perceptions de l'autre. Je ne pense pas avoir besoin de crier que je suis une femme noire mais que je suis un être humain comme vous et que j'ai des droits comme vous. Cela n'a aucun sens.

Pourquoi un Africain qui accueille un Blanc en Afrique estime-t-il que ce dernier a des droits ? Il ne les réclame pourtant pas. Le travail d'éducation de longue haleine doit aller dans les deux sens, aussi bien pour nos jeunes que les autres. Il faut éduquer nos jeunes à ne pas accepter l'inacceptable.

De plus en plus souvent, nous pouvons voir nos jeunes réagir pour affirmer leur identité. Je pense par exemple aux rastas, aux cheveux naturels, afros, ou encore au pagne Ya Mado. Je vois d'ailleurs aussi des jeunes blancs porter le Ya Mado pour imiter leurs copains. C'est bien de leur génération et je m'en réjouis.

La réponse de ces jeunes participe au travail de déconstruction et au travail symbolique. Il existe certes des symboles dérangeants, mais le travail passe par une responsabilisation à plusieurs niveaux : politique, associatif ou encore éducatif, comme nous l'avons évoqué.

Quant à la résilience, je pense qu'elle est un réflexe de survie, parfois nécessaire pour s'en sortir à un moment donné.

Lorsqu'il s'agit des associations africaines et des subventions, il faut reconnaître un évident manque de soutien. Certaines associations sont exclues des subventions allouées, pour plusieurs raisons, sur lesquelles il est possible d'agir. Elles se situent souvent au niveau de la faiblesse même des associations. Il convient donc de renforcer leur fonctionnement pour qu'il devienne qualitatif.

Lorsque je travaille au niveau associatif, il s'agit pour moi d'un engagement supplémentaire, qui s'ajoute à mon emploi et à ma vie familiale. Cela représente une multitude d'heures supplémentaires gratuites, prestées le soir et le week-end, l'association ne remplissant pas les critères pour bénéficier d'un agent contractuel subventionné ou de subsides. Son fonctionnement ne peut donc qu'être peu professionnel !

Il faut donc soutenir le tissu associatif, non seulement sur le plan financier mais aussi dans son fonctionnement. Nous avons de nombreux formateurs qui peuvent apporter leur aide en la matière. La Commission communautaire française peut être ambitieuse : si nous constatons des manquements, elle peut finan-

cer des formateurs pour nous aider à améliorer certains fonctionnements. C'est une possibilité à saisir.

Quelles propositions concrétiser en priorité ? Le travail de déconstruction est un travail de longue haleine, mais il est important de l'entreprendre. Je placerais en priorité l'espace socioculturel. Il n'est pas normal qu'un tel espace n'existe pas ici. Prenons l'exemple d'une maman africaine devant appeler une connaissance parce qu'elle refuse d'être lavée par une infirmière qui a l'âge de sa fille. Sans lieu de référence, vous ne pouvez pas décoder une telle réaction. Cet espace peut jouer ce rôle.

Le plafond de verre est une réalité. On parle des quotas, de certaines entreprises qui ont été récompensées parce qu'elles avaient un certain pourcentage de femmes dans leur conseil d'administration. C'est un incitant, un stimulant pour pouvoir récompenser ceux qui font l'effort d'intégration. Le quota n'est pas mauvais, il a fonctionné ailleurs. Je privilégie l'encouragement et l'incitation.

Enfin, pourquoi ne pas parler d'une triple discrimination ? Le phénomène de classe est en effet aussi une réalité. On est discriminée en tant que femme noire et en fonction de sa classe. Vous avez tout à fait raison : c'est un phénomène aggravant pour la personne discriminée.

8. Exposé de Mme Fabienne Richard, directrice du Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines (GAMS Belgique)

Mme Fabienne Richard (directrice du Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines – GAMS Belgique). – Merci beaucoup pour cette invitation. Je vais parler aujourd'hui avec deux casquettes.

Concernant ma première casquette en tant que directrice du GAMS Belgique : c'est Mme Khadidiatou Diallo, d'origine sénégalaise, qui a créé le GAMS, il y a déjà vingt-cinq ans, et qui en est toujours l'actuelle présidente. Cela fait plus de vingt ans que nous cheminons ensemble.

Le GAMS, c'est vingt-cinq ans de pratiques et de travail auprès des communautés d'Afrique subsaharienne concernées par l'excision. 50 % de notre équipe salariée est elle-même issue de l'Afrique subsaharienne – nos collègues sont issus de Djibouti, de Somalie, de Guinée Conakry, du Sénégal, etc. Pour nous, il est très important de bénéficier de cette expertise communautaire au sein du GAMS.

Cela représente entre 600 et 700 suivis individuels de femmes et de filles par an, ce qui n'est pas rien.

Pour ce qui concerne ma seconde casquette en tant que sage-femme au centre de prise en charge des femmes victimes de l'excision à Bruxelles (CeMAVIE) : j'ai la chance d'y travailler depuis sa création en avril 2014. Il s'agit d'un des deux centres multidisciplinaires accrédités par l'INAMI, sous l'impulsion de Laurette Onkelinx lorsqu'elle était ministre de la Santé.

Le centre offre un service multidisciplinaire – sexologique, psychologique, médical et chirurgical – qui est entièrement remboursé par l'INAMI, à condition d'être en ordre de mutuelle. Nous verrons que l'accès aux soins de santé, pour les femmes migrantes, représente une grande barrière lorsqu'elles ne possèdent pas de mutuelle.

Nous accompagnons 300 femmes par an et c'est fort de cette expérience que je vous parle aujourd'hui.

Mais que sont les mutilations génitales féminines ?

L'excision a été définie comme une mutilation par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en 1997. Cela consiste à enlever une partie ou la totalité des organes génitaux externes de la fille ou de la femme pour des raisons non médicales.

Il est vraiment important de savoir que, depuis 1997, l'excision est reconnue comme une mutilation par les Nations Unies parce que cela consiste à couper un organe sain, ce qui est une violation des droits humains à la santé et à l'intégrité physique.

200 millions de femmes sont concernées de par le monde et vivent actuellement après avoir subi une excision ou une infibulation. L'infibulation est la forme la plus sévère des mutilations génitales féminines, bien que toutes soient des mutilations. Cela consiste à couper le clitoris et les petites lèvres mais à coudre ensemble les grandes lèvres et ce, afin de laisser un infime orifice laissant passer l'urine et le sang des règles.

Ainsi, il est estimé que 8.000 petites filles, chaque jour, sont encore excisées dans le monde. Il s'agit donc d'un phénomène global. Les pays comme le Mali, la Guinée Conakry, l'Égypte, la Somalie et le Djibouti sont des pays à haute prévalence puisque plus de trois-quarts des femmes et des filles ont été excisées.

Qu'en est-il en Belgique ?

La dernière étude de prévalence date de 2016. Une nouvelle étude est prévue en 2021-2022 et sera

financée par le SPF Santé publique et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Si l'on observe la carte, on remarque que Bruxelles est vraiment concernée par cette problématique.

En 2016, 8.000 filles et femmes étaient concernées, pour une estimation de 6.000 femmes excisées et 2.000 petites filles à risque. J'attends avec attention les prochains chiffres de l'étude qui analysera l'année 2020, car je suis certaine que ceux-ci ont augmenté.

En effet, la Belgique est une terre d'accueil pour des filles et des femmes issues de la migration, qui ont été excisées dans leur pays d'origine.

La Belgique s'est, par ailleurs, dotée d'une loi spécifique contre l'excision en 2001 – l'article 409 du Code pénal. Certes, à ce jour, il n'y a eu aucun procès en pénal, comme cela fut le cas en France, qui a connu plus d'une trentaine de procès.

En revanche, l'aspect protectionnel est souvent sollicité, ce qui est souvent oublié dans les statistiques. Il est dit qu'aucun procès n'a eu lieu mais, en réalité, plusieurs dizaines de filles ont été protégées via une interdiction de sortir du territoire pendant les vacances.

Lorsque le GAMS reçoit une situation à risque et que, après analyse, il estime, avec le service d'aide à la jeunesse, que le risque est très élevé, une interdiction de sortir du territoire est actée. L'enfant reste donc avec sa famille mais ne peut pas quitter le pays le temps des vacances.

Une chance pour nous est que la Belgique possède une compétence extraterritoriale pour ce type de cas, ce qui n'est pas le cas de tous les pays de l'Europe. Ainsi, si les parents résident en Belgique, bien que l'excision soit pratiquée durant les congés de juillet et août dans le pays d'origine, toute personne de la famille ayant organisé les mutilations peut être poursuivie.

La demande d'excision existe vraiment en Belgique : ce n'est pas un leurre. La semaine dernière, le GAMS a fait face à une situation où une dame voulait faire exciser sa fille et, plutôt que de se rendre dans son pays d'origine, demandait à pratiquer l'excision de manière médicalisée sur le territoire belge, afin que sa fille ne souffre pas.

Ce sont des demandes réelles reçues chaque année. Mais si les gynécologues, urologues et médecins qui reçoivent ce type de demandes d'excision médicalisée ne sont pas formés, s'ils ne font pas un relais avec la société civile comme le GAMS ou les associations communautaires, les parents sont alors

laissés à eux-mêmes et risquent davantage de pratiquer l'excision en cachette.

Ce type d'opération peut être réalisé en Europe. J'ai reçu le témoignage d'une jeune fille qui a été excisée à Londres après avoir pris l'Eurostar.

S'ils n'ont pas reçu les formations nécessaires, les professionnels sont, encore aujourd'hui, mal à l'aise avec la question. Là encore, via des témoignages d'élèves et d'étudiantes sages-femmes, nous avons appris que des gynécologues ont déjà réinfilé – recousu complètement – une femme après son accouchement, par respect pour la culture. Cela reste une violation et une violence sur le genre, car recoudre complètement le sexe d'une femme, même adulte, est une mutilation.

J'ai relu, avec attention, la résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe. Je mets, dès lors et dans le cadre des prérogatives du GAMS, l'accent sur l'article 11 concernant les droits d'accès à la santé de manière égalitaire, ainsi que sur l'article 23 qui concerne les migrations. En effet, la majorité des femmes qui demandent l'aide du GAMS sont des femmes en demande d'asile ou de protection internationale.

Une nouvelle étude, supportée par la Commission communautaire française dans le cadre du Réseau bruxellois de lutte contre les mutilations génitales féminines, a été menée pendant deux ans et vient d'être publiée en avril 2021. Il s'agit d'une étude qualitative – disponible en ligne – réalisée à travers une série d'interviews d'une soixantaine de femmes ainsi que neuf professionnels du secteur.

Ainsi, en matière de santé sexuelle et reproductive, il est fondamental de ne pas se focaliser sur l'excision subie par ces femmes, car leurs besoins ne se résument pas à ce qui entoure cette mutilation. Ces femmes ont d'autres besoins en matière de santé, notamment de santé sexuelle et reproductive.

Il existe, encore aujourd'hui, une grande barrière face à l'utilisation des moyens de contraception, et pas uniquement par manque de connaissances mais également à cause de la pression subie par la famille ou le mari – qui peut vérifier le sac de sa femme pour voir si elle prend un moyen de contraception.

En outre, les inquiétudes sont grandes concernant le dépistage du virus d'immunodéficience humaine (VIH) – sida. Malgré les avancées en matière d'agents antirétroviraux, de nombreuses personnes pensent encore qu'un dépistage positif équivaut à une condamnation à mort. D'autres encore confondent les tests de dépistage et ne savent plus trop pour quelle maladie ils ont été testés.

Concernant l'interruption volontaire de grossesse (IVG), ce sujet est encore tabou au sein des communautés concernées avec lesquelles le GAMS travaille. Parfois, la religion ne l'autorise pas. Souvent, les professionnels eux-mêmes ne donnent pas toutes les informations aux femmes d'Afrique sub-saharienne, en pensant que, de toute manière, elles ne voudront pas procéder à une IVG. Ainsi, les femmes concernées qui, pourtant, souhaitent obtenir ces informations, ne peuvent faire un véritable choix dans les termes légaux.

Il est également bien connu que parler de sa sexualité hors mariage est un tabou important, au sein de tous les groupes et communautés. Peu de lieux sont indiqués afin de communiquer autour de la sexualité hors mariage.

Pour ce qui a trait aux premières règles, le GAMS a organisé un webinaire autour de la protection menstruelle car, dans les faits, la plupart des jeunes filles n'y sont pas du tout préparées. Pour certaines, cela peut relever d'un réel traumatisme car même leurs mères ne leur ont pas donné de quoi se protéger et les ont juste mis en garde en disant qu'à partir de maintenant il ne fallait pas s'approcher des garçons.

En ce qui concerne la grossesse, elle présente une première porte d'entrée dans le système de santé. Beaucoup de jeunes femmes excisées n'entrent en contact avec le monde de la santé qu'au cours de leur grossesse. Il est donc important de ne pas rater cette opportunité de prise de contact avec ces femmes.

Nous voyons qu'il existe de nombreuses discriminations vis-à-vis des femmes racisées. C'est ce que l'on appelle le syndrome méditerranéen : à partir du moment où une femme a la peau noire et qu'elle affirme avoir mal, l'entourage personnel ou professionnel lui affirmera qu'elle exagère. On ne croit pas les femmes et moins de calmants sont administrés aux femmes africaines. Les signes sont alors minimisés, parfois même lorsque les symptômes présagent un cas grave.

Serena Williams a, par ailleurs, failli mourir lors de son accouchement pour cette raison.

Pour ce qui concerne le stigmate lié à l'excision, il n'est pas rare que des femmes affirment que leur sage-femme ou gynécologue appelle d'autres collègues ou étudiants, afin d'observer un cas d'infibulation (type 3 selon la classification de l'OMS), ce qui est très humiliant pour la femme.

Il existe, en outre, un réel risque de dissociation de « *flashbacks* » chez la femme excisée, ce qui peut entraîner de graves situations si les gynécologues ne sont pas formés à gérer ces moments. Récemment,

une jeune femme excisée m'a raconté comment lors de son accouchement dans une maternité bruxelloise suite à des actes non consentis elle avait eu des « *flashbacks* » de son excision sur la table d'accouchement.

Elle s'est complètement dissociée (réveil de la mémoire traumatique) et ne voyait plus la tête de son gynécologue entre ses jambes, mais bien la tête de l'exciseuse. Elle en a oublié son français alors qu'elle le parle couramment et c'est la langue qu'elle parlait quand elle avait 7 ans (âge de son excision) qui lui revenait en premier. Le médecin lui criait dessus afin de l'informer qu'il essayait de sauver son bébé mais ce n'était pas la bonne approche en cas de dissociation où il faut au contraire sécuriser la femme en la ramenant dans le temps présent comme elle est en train de revivre son excision comme si elle avait 7 ans.

Le manque de reconnaissance de la mémoire traumatique est un vrai problème au sein de la sphère professionnelle gynécologique. Il existe encore trop de témoignages de césariennes injustifiées chez des femmes infibulées, tandis que l'OMS a décrit une technique qui permet de procéder à un accouchement par voie basse d'une femme infibulée.

En ce qui concerne la question des violences basées sur le genre, il s'agit davantage d'un *continuum* de violences. En effet, l'excision est un premier pas vers le rabaissement des jeunes filles, leur affirmant qu'elles doivent être soumises à leur mari et accepter tout rapport sexuel, même lorsque ce n'est pas consenti, dans le cadre du mariage. Or, bien souvent, après l'excision, les femmes concernées sont contraintes au mariage forcé, exposées aux viols conjugaux et autres formes de violences conjugales physiques et psychologiques.

Le GAMS s'est également intéressé aux femmes lesbiennes excisées et a constaté que très peu d'espace leur est accordé. C'est pourquoi le GAMS réfléchit à la meilleure manière de donner davantage d'espace à ce groupe spécifique qui se sent isolé et peut ne pas se sentir à l'aise avec les autres mouvements LGBTQI+.

Pour ce qui concerne l'article 23 de la résolution européenne, relatif à la question de la migration, je pourrais en discuter durant des heures. Le problème le plus important constaté par le GAMS est que les violences basées sur le genre ne sont pas suffisamment reconnues par l'Office des étrangers (IBZ) et le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) dans la reconnaissance du droit à la protection internationale, faute de preuves.

En effet, même si elle a subi des violences sexuelles pendant dix ans – à travers un réseau de traite, par

exemple –, quand une femme arrive en Belgique, il peut être complexe de trouver des preuves de sa situation. Si elle a mis un an à arriver en Belgique, les traces auront peut-être complètement disparu.

Pour les mariages forcés, la situation est équivalente. Bien souvent, il n'existe aucun document prouvant le mariage forcé, ce qui implique un taux très faible de reconnaissance en termes de protection internationale. Cela entraîne également une cascade d'événements : les femmes concernées sont déboutées de l'asile, se retrouvent à la rue, souvent avant de se retrouver dans la prostitution ou la traite, afin de survivre, ce qui entraîne d'autres formes de violences, des grossesses non désirées, le VIH et divers traumatismes.

Ainsi, cette cascade de violences est directement issue de ce problème de reconnaissance, qui rend leur droit à l'asile de plus en plus restreint. Or, celui-ci se réduit encore. Par exemple, tous ont pu lire dans la presse que, le 5 février dernier, une action a été menée devant le Secrétariat d'État de Sammy Mahdi.

En effet, depuis fin 2009, les mères de filles reconnues réfugiées – afin de les protéger de l'excision – ne sont plus reconnues d'office comme réfugiées. Elles n'ont donc pas droit à l'asile et doivent demander une régularisation – qui est payante –, ce qui prend parfois un an. Durant ce laps de temps, elles n'ont pas le droit de travailler et tombent dans la pauvreté, alors qu'il leur est demandé de protéger leur fille de l'excision. Pour le GAMS, il s'agit d'une aberration. On ne peut séparer une mère d'une petite fille de deux ans qui aurait été reconnue réfugiée.

Nos recommandations sont donc les suivantes :

- *rendre accessibles les soins de santé mentale. J'ai, à nouveau, reçu le témoignage d'une jeune femme qui avait droit à des consultations psychologiques, tous les quinze jours, via un réquisitoire, avec un centre Fedasil et Croix Rouge. À partir du moment où elle a obtenu ses papiers – ce qui fut très positif pour elle – et qu'elle était en ordre de mutuelle, son suivi n'était plus remboursé. Or, elle n'osait pas demander à son mari l'argent nécessaire pour ce suivi;*
- *rendre accessibles les centres multidisciplinaires de prise en charge des mutilations génitales féminines. Actuellement, à CeMAViE, l'accès est gratuit ou remboursé par l'INAMI, à condition d'être en ordre de mutuelle. En tant que demandeuse d'asile, il existe la possibilité des réquisitoires. Mais lorsqu'une femme se situe entre deux états – par exemple, après avoir été déboutée de l'asile à plusieurs reprises ou étant transmigrante et cherchant à aller dans un autre pays –, n'osant pas donner*

son nom quelque part de peur d'être expulsée, elle n'a pas accès aux services. Actuellement, c'est le GAMS qui rembourse l'hôpital Saint-Pierre pour ce type de consultations;

- assurer les traductions par des traductrices formées aux violences de genre. Actuellement, des consultations s'organisent sans accès à une traductrice en somalien, en afar, en soussou ou encore en malinké, ce qui conduit à des erreurs thérapeutiques et, par extension, à des mauvais certificats médicaux, qui sont pourtant la base d'une demande d'asile. Nous demandons donc un plus grand soutien financier aux services de traduction sociale comme le SeTIS et des formations pour leurs traductrices aux violences de genre;
- soutenir l'expertise des associations à base communautaire comme le GAMS, qui travaillent avec les populations concernées et qui contribuent au renforcement des capacités des personnes afrodescendantes. Pour l'instant, leur expertise est toujours vue comme une simple récolte de témoignages à titre bénévole. Or, cette expertise communautaire représente un véritable travail de salarié.e.

Je peux donner, en exemple, Mme Khadidiatou Diallo, notre présidente fondatrice. Elle a toujours travaillé en tant que bénévole. De nombreux ministres ont reconnu l'utilité de son travail. Or, Mme Diallo n'a que vingt euros de retraite car elle a travaillé bénévolement pratiquement toute sa vie.

Il est donc important que cette expertise soit reconnue. Pour cela, il faut accepter de payer de véritables salaires aux personnes responsables de cette expertise communautaire. De nombreux employés sont embauchés via des articles 60, ou via des plans ACS jeunes d'un an. Or, une fois que ces dispositifs très courts sont terminés, il est impossible de garder ces personnes qui ont pourtant été formées.

Il existe des initiatives qui ont été financées par des projets, mais celles-ci sont difficiles à pérenniser car de nouveaux projets annuels les remplacent. Pourquoi ne pas évaluer les projets qui fonctionnent et les pérenniser, tel le projet européen « ACCESS », qui vise à faciliter l'accès à la prévention, à la protection et au soutien des femmes migrantes en Europe confrontées aux violences de genre ?

- s'assurer que les violences basées sur le genre sont bien incluses dans les curriculums de base des différents professionnels. Le GAMS a participé avec d'autres associations aux travaux menés par l'Académie de recherche et d'enseignement

supérieur (ARES) et la Direction de l'Égalité des chances de la FWB pour l'introduction des violences basées sur le genre dans les curriculum de base. Bien que l'ARES ait déjà rendu ses recommandations, on voit que, sur le terrain, celles-ci ne sont pas encore appliquées. Encore actuellement, de jeunes sages-femmes et médecins sortent des écoles sans avoir entendu, ne serait-ce qu'une seule fois, les mots « violence basée sur le genre » ou abordé la question de l'excision.

Ainsi, les filles et les femmes concernées par les mutilations génitales sont le public cible du GAMS. Concernant la résolution soumise à examen ce jour, celle-ci soulève à la fois la question des discriminations et du racisme, mais également celle du statut de ces femmes – le fait d'être en situation illégale et de ne pas avoir la possibilité d'obtenir un statut de réfugiée –, ce qui leur fait perdre de nombreuses opportunités d'accès à la santé, au travail et à l'éducation.

Est également soulevée la question d'être une femme dans une société patriarcale, qui banalise les violences basées sur le genre. Il ne faut pas oublier que ces femmes subissent également une pression sociale énorme de la part de leur propre famille et communauté. Les jeunes filles qui se présentent au GAMS affirment devoir se battre contre le système mais, également, contre leurs parents. Or, elles sont en Europe, en Belgique, et elles souhaitent vivre leur jeunesse et leur vie de manière émancipée. Il y a donc également un travail à axer autour de la sphère familiale.

9. Échange de vues

Mme Magali Plovie (présidente).– Je souhaiterais savoir, concernant la recommandation « rendre accessibles les centres multidisciplinaires de prise en charge des mutilations génitales féminines », pourquoi cela n'est pas compris dans l'aide médicale urgente (AMU).

Mme Fabienne Richard.– Cela est compris mais je mentionnais le petit groupe qui n'a pas accès à l'AMU.

Mme Nadia El Yousfi (PS).– Je remercie Mme Richard, que l'on connaît depuis longtemps. Lorsque vous parlez d'expertise communautaire, je pense que le GAMS effectue un travail essentiel de soutien des personnes qui ont vécu ces situations ainsi que de leurs pairs.

Il me semble également que le fait de pouvoir payer les bénévoles dans ce cadre relève de l'accord de majorité. Nous allons relayer cette demande à nos collègues et suivre ce dossier car il faudrait pouvoir

rémunérer, notamment, cette expertise très importante qui provient du vécu des personnes.

Je souhaite rapidement revenir sur la question de la prévention. Pourriez-vous nous confirmer la recrudescence des femmes excisées en Belgique ? Vous parlez, notamment, de médecins qui infibulent ces femmes alors que la législation est très claire en Belgique.

Quel est le travail de prévention effectué à cet égard ? Existe-t-il une véritable évolution à cet égard, puisqu'il s'agit d'un sujet abordé depuis longtemps au sein de ce Parlement ? Une procédure est-elle prévue lorsqu'un médecin répond positivement à ce type de demande ?

Concernant les plaintes, les jeunes filles sont supposées être protégées, même sans procédure de plainte actée. Qu'est-il mis en place dans ce type de situation ? En outre, quel est le suivi apporté aux plaintes déposées ?

Certes, il est important d'assurer, le plus longtemps possible, la garde des enfants par leur famille. Mais quel est le lien établi avec l'asbl Intact en matière d'accompagnement des victimes ? Suivez-vous les plaintes à ce niveau ?

Mme Leila Agic (PS).- Je me joins aux remerciements concernant cette présentation très intéressante.

Il est vrai que, quelques jours après la Journée mondiale de la santé des femmes, revenir sur ces questions est important. En effet, nous parlons souvent de règles et d'endométriose, en affirmant que les médecins ne sont pas assez formés à ces sujets.

Or, nous remarquons que, sur des sujets qui semblent assez évidents comme l'excision, il existe un véritable manque de connaissances, pour lequel il faut continuer à former les professionnels, qu'il s'agisse des médecins ou du monde soignant de manière générale. Il s'agit d'un point sur lequel il faut travailler.

Je souhaite revenir, très rapidement, sur une autre question qui, je le pense, n'a pas été abordée mais qui est en lien avec le sujet. Il s'agit de la question du vaginisme, qui est présent de manière assez régulière au sein de ces communautés. Ces jeunes filles évoluent au sein de familles et d'une société où le rapport à la sexualité, notamment chez les femmes, est très compliqué et souvent vu comme une question tabou. Ainsi, qu'est-il prévu en la matière et comment avancer davantage sur cette question ?

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Je vous remercie de prendre le temps de nous faire part de votre expertise, qui doit être reconnue, financée et valorisée. Nous sommes toutes et tous d'accord pour le reconnaître.

Je vous remercie également de rappeler cet enjeu de lutte contre des mutilations d'un autre âge, qui ne doivent plus, en principe, exister en 2021. Ces violences faites aux femmes et jeunes filles, qui contribuent parfois, elles-mêmes, à perpétuer, relève d'une véritable ambiguïté et d'un paradoxe.

En outre, il s'agit d'un combat qui concerne, à la fois, les femmes et les hommes. Certains d'entre eux se soulèvent pour dire non à l'excision, paradoxalement, au sein même de ces communautés, sans en viser une en particulier. Il est donc particulièrement important de rappeler l'importance de la formation, de la sensibilisation et de la prévention.

Vous avez mentionné toute la difficulté, à un moment donné, d'apporter des éléments de preuve, en particulier lors d'une migration d'un pays vers un autre. Votre association travaille-t-elle en étroite collaboration avec des associations de terrain d'origine ? Serait-il possible d'imaginer une forme de simplification en matière d'apport de preuves ?

Cette non-reconnaissance entraîne, vous l'avez mentionné, une cascade de catastrophes pour ces jeunes femmes – la précarité, la mise à la rue, la prostitution, etc. Je souhaitais savoir si vous collaborez avec les associations de terrain d'origine à ce sujet. Certaines d'entre elles sont souvent regroupées en Afrique.

Je voulais également vous poser la question de l'impact de la crise sanitaire – qui n'a pas réellement été mentionné – sur cette réalité des violences basées sur le genre, notamment les mutilations génitales. Avez-vous pu, à ce stade, constater une augmentation des cas ? Nous savons qu'effectivement, le confinement a exacerbé les précarités et les violences domestiques. Avez-vous eu vent de pratiques qui auraient été renforcées au sein de certaines communautés ?

Enfin, vous avez parlé, à juste titre, des moyens financiers mis à votre disposition. Vous faites passer un message aujourd'hui et notre rôle, en tant que politiques, est de relayer vos préoccupations. Avez-vous reçu, notamment au niveau fédéral ou à d'autres niveaux de pouvoir, des engagements politiques qui pourraient vous aider à concrétiser vos recommandations ?

La plupart d'entre elles demandent des moyens financiers, notamment pour soutenir les associations de première ligne, pour faciliter les parcours migra-

toires de personnes qui ne bénéficient d'aucun réel statut et n'ont droit à aucun recours, etc. Pour ces publics cibles, avez-vous reçu des engagements pris de la part de partis, notamment au niveau fédéral ? Si oui, quels sont les engagements en question ?

M. Petya Obolensky (PTB).- Je vous remercie, Madame Richard, pour votre présentation. Je vous ai entendu parler de la question des sans-papiers. Je pense qu'il y a, effectivement, dans la société, un groupe de plus en plus important de personnes sans-papiers, qui est très invisibilisé et qui est en lutte depuis des mois. Nous l'avons dit, avec la Covid-19, leur situation s'est encore dégradée.

Je pense qu'au sein de ce groupe, de nombreuses personnes sont particulièrement touchées par le phénomène des mutilations sexuelles. Je voulais savoir comment il serait possible d'améliorer leur situation.

Dans le cadre de la politique actuelle, il n'y aura pas de régularisation collective. Le Secrétaire d'État se réfugie, en effet, derrière la procédure 9bis pour procéder au cas par cas. Or, je travaille sur les dossiers des sans-papiers depuis vingt ans et la situation n'a jamais été aussi arbitraire. Pour une personne, la demande recevra une réponse positive. Pour les neuf autres demandeurs, ce sera le mur.

En outre, il existe de plus en plus de précarité et de prostitution, ce qui devient très difficile à gérer pour ces femmes. J'ai rencontré de nombreux profils, notamment de femmes qui ont immigré ici avec leur mère et leur fille. Beaucoup d'entre elles se trouvent dans des situations humainement dramatiques.

Que peut-on faire pour les aider davantage ? Arrivez-vous à les toucher, à travers le travail du GAMS, sur lequel je me suis renseigné mais que je ne connais pas encore assez ?

De plus, la question des moyens financiers est une question fondamentale sans laquelle il ne sera jamais possible de développer une politique d'aide quelque peu ambitieuse et progressiste. La situation s'est encore dégradée et même empirée. J'imagine que les femmes dont vous parlez sont en première ligne de cette réalité.

Je souhaiterais donc obtenir un état des lieux, maintenant que la situation sanitaire commence à se stabiliser, concernant l'impact de la crise de la Covid-19 sur ces femmes et sur votre travail. Avez-vous pu être sur le terrain pour les aider ? Un travail de première ligne était-il possible ? Comment touchez-vous ces femmes qui n'ont aucun droit dans la société belge en 2021 ?

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Je remercie Mme Richard pour avoir amené au Parlement cette thématique extrêmement importante.

Quand on parle de l'excision, on aborde directement la question de l'égalité des droits des femmes. Souvent, dans la culture sub-saharienne, il existe un aspect religieux, mais celui-ci est trop souvent invoqué pour amoindrir la situation de la femme au sein de la famille. Je vous ai entendu aborder plusieurs problématiques très importantes et je m'en réjouis.

Vous avez abordé la question des familles de la première génération. Qu'en est-il des deuxième et troisième générations ? Existe-t-il toujours cette volonté d'excision ?

A-t-elle toujours une place aussi importante ?

En outre, je vous rejoins concernant l'importance de valoriser l'expertise du milieu associatif, qui fournit un travail primordial.

J'étais également touchée lorsque vous affirmiez que certains médecins gynécologues, après un accouchement, préféraient recoudre entièrement la patiente. À votre niveau, sensibilisez-vous les médecins concernant ces thématiques ?

Vous avez signalé qu'une loi a été votée en 2001 afin que les jeunes femmes aient la possibilité de porter plainte et d'ester en justice. Mais, dans les faits, peu de procès sont actuellement actés. La *priorité* a été mise sur l'interdiction de sortie des jeunes filles pendant les vacances.

Je voudrais savoir si une collaboration existe entre la Belgique et ses pays frontaliers concernant cette interdiction. Comment cela se passe-t-il concrètement, car il existe une facilité de voyager en prenant tout simplement la voiture ?

De plus, l'attention doit être portée sur ces femmes qui n'ont pas la possibilité d'obtenir un titre de séjour. C'est important car beaucoup d'entre elles vivent dans la clandestinité. Je me demande comment le GAMS procède pour trouver ces jeunes femmes qui vivent dans la clandestinité, ou encore ces mères clandestines qui vivent sous la pression de leur conjoint ou de leur famille. Leur clandestinité ne leur permet pas de porter plainte concernant leur état ou celui de leurs enfants.

Enfin, êtes-vous au courant de cas, en Belgique, lors desquels des praticiens organisent des opérations clandestines ? Par le passé, il en existait. Si oui, que faites-vous pour y mettre fin ? Si non, comment vous organiser pour les déceler, car je suis certaine que cela doit exister ?

M. Pierre Kompany (cdH).– Je remercie notre oratrice car j'ai beaucoup appris ce jour. J'ai souvent participé à de telles séances de discussions sur l'excision, et je pars de l'idée que la mutilation génitale féminine est une violence, n'en déplaise.

La pensée traditionnelle est peut-être liée à l'obscurantisme collé aux coutumes ancestrales. Certes, les pensées évoluent mais certaines personnes poursuivent des pratiques qui, à un moment donné, ressemblent quasiment à une sectorisation des groupes humains.

Je pense à la santé sexuelle de ces jeunes femmes et je me demande combien de familles ou d'individus ont été sanctionnés pour ce type de faits, sur le territoire belge.

Aussi, une question se pose : « Existe-t-il un moyen d'élever le niveau de médiatisation afin d'offrir une véritable visibilité à cette question ? ». Certes, nous la traitons, ici, au Parlement. Mais en sortant dans la rue et en la posant à la population, parmi les dix premières personnes rencontrées – j'en suis certain –, très peu de personnes – filles ou garçons – donneront une réponse qui ira dans le sens de cette souffrance due à l'excision.

Il s'agit d'un sujet largement méconnu d'une large part de la population. Pourtant, cette violence est présente dans notre ville et dans notre pays. Elle concerne des personnes que l'on rencontre tous les jours mais dont on ignore tout simplement cette souffrance imposée par la famille, directement liée à ceux restés au pays. Je crains fort qu'il faille encourager la médiatisation de ce sujet afin que tous se rendent compte de la gravité de la situation.

Je sais que d'autres régions que l'Afrique subsaharienne sont concernée par ce type de pratiques. Il est, en réalité, très complexe de détecter les communautés qui pratiquent ces violences, tant il y en a. Comment faire pour que la sexualité et, dans ce cas précis, les mutilations génitales, ne soient pas des sujets tabous ? Car c'est là tout le problème.

Certains tabous sont monnaie courante au sein de certains milieux, religieux ou coutumiers, et ils ont le tort de détruire la société sans que l'on s'en soucie. Comment faire pour que la voix des experts de terrain, tels que le GAMS, soit portée haut et fort, et que les parents réalisent que les enfants ne sont ni des jouets, ni leur propriété ?

Je viens du Congo et, par chez nous, il est coutume de dire : « Tu mets au monde un enfant mais tu ne mets pas au monde le cœur de l'enfant. ». Cela veut dire que l'enfant peut être différent de ses parents, ce qui est très souvent le cas.

Mme Latifa Aït-Baala (MR).– Je vous remercie, Madame Richard, pour votre exposé. J'ai déjà eu le plaisir de vous entendre par le passé.

Je crois qu'effectivement, il est important – nous l'avons senti à travers votre intervention – de déconstruire toute une série de clichés à l'égard de l'excision et de ces mutilations. Bien que nous soyons au courant des chiffres – 200 millions de filles excisées à travers le monde –, je suis frappée de constater que quelque 8.000 femmes et filles sont excisées en Belgique. Un travail particulier est-il mené à cet égard, éventuellement dans le cadre scolaire ?

J'ai également été surprise par le concept – que vous avez utilisé – d'« excision médicalisée » car l'excision qui est pratiquée de cette manière reste illégale. Savez-vous combien d'excisions de cette nature sont-elles réalisées sur notre territoire ?

Mme Fabienne Richard.– Concernant les premières questions relatives à l'augmentation des chiffres en Belgique, il faut savoir qu'au cours de toutes les études réalisées tous les trois ou quatre ans, une constante augmentation est constatée. Comme je vous l'ai expliqué précédemment ce ne sont pas des femmes qui ont été excisées sur le sol belge : il s'agit de femmes excisées qui résident en Belgique après avoir migré. L'augmentation de ces chiffres est donc une bonne chose.

En effet, si les chiffres devaient diminuer, cela impliquerait l'expulsion de nombreuses personnes à qui les frontières auraient été fermées. Une augmentation des chiffres veut dire que la Belgique continue à accueillir des femmes qui quittent les pays en guerre, qui quittent des violences basées sur le genre, qui souhaitent protéger leur petite fille de l'excision. Cela veut dire que la Belgique continue à être une terre d'accueil, ce que nous devons pérenniser. En 2020, il est certain que ces chiffres auront encore augmenté.

Concernant la formation des gynécologues, certaines formations sont déjà lancées via, notamment, le SPF Santé publique qui soutient le GAMS. Mais il faut savoir que l'enveloppe allouée aux formations dans les hôpitaux est très petite. Le SPF Santé publique a un budget pour la formation aux violences de genre du personnel hospitalier qui s'est beaucoup réduit après la 6^{ème} réforme de l'état et le transfert de certaines compétences vers les régions (comme la formation des médecins généralistes), il ne lui reste que 65.000 euros ou 67.000 euros par an pour tous les hôpitaux. Le GAMS, cette année, a reçu 12.000 euros mais ce n'est pas le cas chaque année – certaines années, il ne reçoit rien. Ces montants ne sont pas suffisants pour former tous les hôpitaux au niveau du pays.

Nous venons de lancer, en partenariat avec l'École de santé publique de l'ULB, une étude CAP (connaissance, attitude et pratique) auprès des gynécologues, des pédiatres, des médecins généralistes et des sages-femmes. Nous l'avons également ouverte aux assistants sociaux et aux psychologues pour, et c'est une première en Belgique francophone – Bruxelles et Wallonie –, obtenir une image globale des connaissances des professionnels à ce sujet. Je n'hésiterai pas à vous communiquer les résultats lorsqu'ils seront disponibles.

Concernant les condamnations, il n'y en a pas encore eu. Pourtant, nous avons fait face à des situations où nous avons suspecté une excision. Dans ces cas-là, il est fait appel à un second médecin expert afin de confirmer le diagnostic. Il n'est pas rare que certaines situations laissent penser à une excision alors qu'il s'agit d'un faux diagnostic. Une fois le diagnostic confirmé, le Parquet en est avisé et celui-ci prend la situation en main.

Concernant l'asbl Intact, depuis le 1^{er} octobre 2019, Intact a été mise en veille, faute d'avoir pu trouver des subsides pérennes. L'entièreté des projets subsidiés a donc été arrêtée et c'est le GAMS qui, en accord avec Intact, a récupéré cette expertise juridique. À cet égard, une ancienne juriste ayant travaillé à Intact travaille aujourd'hui pour le GAMS, qui fournit la première ligne juridique concernant l'excision. Intact se garde le droit d'ester en justice en cas de procès tandis que nous nous occupons de l'aspect « prévention et protection ».

Concernant la question du vaginisme, nous travaillons énormément cette question avec la sexologue de CeMAVIE, qui est formée à l'EMDR – technique de thérapie brève pour les personnes victimes de traumatismes, également utilisée en cas de vaginisme. Cela ne concerne pas uniquement les femmes excisées mais bien toutes les communautés où la virginité est mise en piédestal. Tout l'honneur de la famille repose sur les épaules de la fille, c'est pourquoi elles sont socialisées de manière à ne pas s'asseoir les jambes ouvertes, ne pas faire tel ou tel sport, notamment l'athlétisme (avec tous les mythes que l'hymen pourrait se déchirer, etc.).

Un énorme travail reste à fournir à cet égard, car de nombreuses femmes ont encore très peur de la première nuit de noce et du premier rapport sexuel, n'ayant reçu aucune éducation à sujet. Là encore, nous insistons sur l'importance de l'EVRAS au sein des écoles.

Par rapport à la crise de la Covid-19, l'impact sur ces femmes a été très important. En ce qui concerne les personnes sans-papiers, celles-ci vivent, au quotidien, de petits boulots. Le travail au noir, notamment

sur les chantiers, fait vivre ces populations, qui font vivre l'économie belge. Or, avec la crise sanitaire, ces petits boulots n'étaient plus accessibles. Ces familles n'avaient, dès lors, plus à manger, puisqu'elles payaient souvent en cash et non par carte bancaire.

Pour la première fois au GAMS, vu l'urgence, nous avons demandé des subsides spéciaux à la Fondation Roi Baudouin, afin de fournir des bons prépayés de magasins à des familles, afin de leur permettre de payer avec une carte. De cette façon, quatre-vingt personnes de notre public cible sans-papiers ont été aidées pendant la période de crise. Deux distributions ont été effectuées, pour deux fois 100 euros par personne.

Concernant les promesses faites au GAMS, Sammy Mahdi nous a promis l'allocation d'un budget lors de la Journée internationale contre l'excision, le 6 février dernier. Cela a été voté au Parlement fédéral fin avril. C'est désormais dans les mains de Fedasil mais, pour l'instant, nous n'avons toujours pas reçu de convention. Cette subvention devrait servir à poursuivre la formation des personnes qui travaillent dans les centres de Fedasil, de la Croix-Rouge et de Rode Kruis, afin de les former à l'identification des violences basées sur le genre. Ce projet avait été entamé en 2018, avant l'arrêt des subsides au 31 décembre 2019.

Comment toucher les familles les plus précarisées, sans-papiers et qui vivent dans des occupations ? Là encore, grâce à la Commission communautaire française et à son soutien en promotion de la santé, le GAMS reçoit des subsides permettant d'effectuer des maraudes. Le GAMS se rend ainsi au Hub humanitaire, à la Sister's House, et dans des occupations de personnes sans-papiers afin d'aller à la rencontre de femmes excisées. Beaucoup d'entre elles, avec des petits bébés, ne savent pas qu'elles peuvent demander une protection internationale pour leurs enfants. Le GAMS essaie d'informer ces femmes sur leurs droits en termes de séjour.

Pour ce qui a trait à la deuxième génération, nous recevons des groupes de jeunes filles. Dans certains groupes issus de Guinée Conakry, elles disent ne plus craindre l'excision mais bien le mariage forcé. Pour ce qui concerne l'excision, elles pensent que leurs mères ont compris que des lois existent. Néanmoins, pour ce qui concerne le mariage forcé, elles ont donné de nombreux exemples de copines de leur âge qui ont arrêté l'école après avoir été mariées. Cela se passe également en relation avec d'autres pays européens : ces jeunes filles sont parfois mariées à des hommes issus de la même communauté, vivant en Hollande ou en Angleterre.

Il reste donc un travail important à effectuer au regard des mariages forcés au sein de la deuxième génération. Pour éviter à une petite fille de quitter le pays vers la Hollande, l'Angleterre ou la France, le GAMS Belgique fait partie du réseau européen « End Female Genital Mutilation » (End FGM) et est donc en lien avec les autres associations, en ce compris au sein des pays d'origine.

En outre, bien que le GAMS tente d'aider les femmes à rassembler des preuves des violences subies, l'IBZ reste très dur à cet égard. Un certificat qui vient de Guinée ou de Djibouti sera considéré comme falsifié et il ne sera, dès lors, pas valable en Belgique. Les seuls documents étrangers crédibles pour l'IBZ sont des documents scientifiques publiés. Il est nécessaire que des chercheuses publient l'état des violences faites aux femmes dans ces pays car un certificat rédigé par une ONG dans le pays d'origine n'a, souvent, pas de poids pour l'IBZ.

Concernant la prévention et le dépistage à l'école, beaucoup de projets pourraient être mis en œuvre. Le GAMS s'est rapproché de SOS Inceste, qui est venu au Parlement dans le cadre d'un Jeudi de l'hémicycle – une superbe initiative – car l'inceste – dont on parle énormément, en ce moment, en France et en Belgique – et les mutilations relèvent du même tabou et de la même loyauté vis-à-vis des parents.

Si une victime parle de son inceste ou de son excision, cela implique l'inculpation de ses parents, ce qui provoque un véritable séisme au sein de la famille. Parfois, l'enfant est menacé de mort s'il venait à parler.

Ce que le GAMS demande, c'est la mise en place d'un dépistage dans les écoles qui ne serait pas nécessairement un examen médical. Mme Diallo, notre présidente, a longtemps plaidé pour un examen systématique de tous les enfants. Or, en travaillant avec les services de promotion de la santé à l'école (PSE), de médecine scolaire et l'ONE, il a été démontré qu'il est quasiment impossible d'imposer cela à chaque enfant.

En revanche, il est possible de former les infirmières et infirmiers scolaires, ainsi que les médecins scolaires, à dépister les violences, en mettant suffisamment à l'aise l'enfant pour qu'il explique la situation vécue à la maison. Une fois que l'enfant a dévoilé des violences, il doit être accompagné et ne pas être laissé seul.

En France, suite aux nombreux scandales d'inceste, la psychiatre Muriel Salmona – très connue pour ses travaux sur la mémoire traumatique –, a préconisé de privilégier deux moments spécifiques pendant la période scolaire, à savoir le primaire et le

collège, pour discuter avec l'enfant de ce sujet. Nous espérons que cela pourra également être mis en place en Belgique.

À la question de savoir s'il faut développer des campagnes, je réponds que cela est nécessaire, sans mettre de stigma sur une communauté en particulier. Si une campagne est lancée sur l'excision, par exemple, toutes les petites filles d'origine guinéenne ou somalienne dans la classe risquent d'être regardées. C'est pourquoi il est primordial d'insister sur le caractère universel de ces violences : toutes les femmes, toutes les filles, belges ou étrangères, peuvent être victimes de violences.

Dans le cas des féminicides, par exemple, les femmes africaines ne sont pas les seules à mourir. Toute femme est susceptible d'en être victime. C'est pourquoi nous devons englober l'entièreté des femmes à travers des campagnes globales contre les violences, dont l'excision fait partie.

En revanche, un grand besoin d'informations se fait sentir. En effet, plusieurs femmes, qui ne connaissaient pas CeMAViE auparavant, et qui sont venues consulter cette année nous ont dit que si elles avaient été informées trois ans plus tôt, elles n'auraient pas attendu pour venir demander une reconstruction du clitoris.

Je crois qu'à l'instar de la France, qui a réalisé des films sur les centres multi-pluridisciplinaires, ayant donné aux femmes l'envie de s'y rendre, il serait intéressant de demander aux cinéastes belges de réaliser un film sur le travail effectué à CeMAViE. Si un film français peut informer les femmes sur la présence de centres en Belgique, un film belge ne peut avoir que plus d'impact. Il est important d'informer ces femmes sur ce qui existe actuellement et ce qui est mis à leur disposition.

Mme la présidente.- Je vous remercie une nouvelle fois. Lorsque vous répondiez aux questions, je me suis rendu compte que certaines résolutions ont déjà été prises, à ce sujet, lors de précédentes législatures. C'est pourquoi, en collaboration avec les services du greffe, je vais les lister et les transmettre aux députés, afin que les nouveaux parlementaires soient au courant des textes législatifs existants au sein de notre Parlement.

10. Exposé de Mme Sarah Demart, chercheuse en sociologie, spécialisée en migration africaine et identités postcoloniales et travaillant sur la santé sexuelle dans les milieux afrodescendants

Mme Sarah Demart (chercheuse en sociologie, spécialisée en migration africaine et identités postcoloniales, ainsi que spécialiste de la santé). - Je remercie Mme la présidente pour cette initiative extrêmement importante et très attendue qui, selon moi, en appelle à une méthodologie rigoureuse, de manière à faire l'examen de cette résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe.

Comme vous le savez, la décennie des personnes d'ascendance africaine a été décrétée par l'ONU pour la période de 2015 à 2024. Elle prendra donc fin dans trois ans. Nous pouvons supposer qu'une évaluation des activités et des mesures entreprises par les États sera, dès lors, réalisée.

De son côté, le Parlement européen a adopté, en mars 2019, une résolution qui incite les États membres à renforcer la justice sociale en luttant contre le racisme anti-noir, les discriminations et, plus globalement, les inégalités spécifiques qui sont vécues par les personnes d'ascendance africaine. Nous parlons bien ici des personnes qui sont originaires de l'Afrique sub-saharienne, dans le cadre de cette décennie.

C'est dans cet esprit que ma présentation se développera sur trois points.

Pour commencer, j'interviendrai sur l'état des lieux des connaissances de la santé des personnes d'ascendance africaine, au regard du Plan stratégique de Promotion de la santé du Gouvernement francophone bruxellois 2018-2022.

Ensuite, j'examinerai les limites de ces connaissances au regard des contraintes de la recherche associative et académique concernant les personnes d'ascendance africaine et, plus généralement, l'afrophobie ou le racisme anti-noir.

Enfin, je proposerai des pistes et recommandations en prenant appui sur les points de convergence ou d'articulation entre les compétences de la Commission communautaire française et la résolution du Parlement européen sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine.

Je suis sociologue à l'ULB et je travaille à l'Observatoire du sida et des sexualités depuis 2018.

Depuis près d'une vingtaine d'années, je mène des recherches dans les milieux afrodescendants de Belgique, migrants ou non migrants, autour de différentes questions liées aux appartenances diasporiques, politiques et religieuses, et aux mobilisations militantes antiracistes, féministes ou décoloniales.

Bien que ma démarche soit qualitative, j'ai également coordonné l'enquête parue en 2017, financée par la Fondation Roi Baudouin, sur les citoyens d'ascendance congolaise, rwandaise et burundaise, qui constitue la toute première étude à grande échelle apportant des données quantitatives sur les inégalités vécues par les personnes afrodescendantes.

C'est à partir de ces différentes expériences de recherche que je prends la parole aujourd'hui.

Si l'on revient sur la décennie des personnes d'ascendance africaine et les différents termes pour les désigner, cela implique que l'on parle concrètement des personnes migrantes, avec ou sans papiers, des primo-arrivants, des demandeurs d'asile, ou des personnes devenues ou nées belges. Il s'agit d'une population très hétérogène ayant un ou deux parents originaires d'Afrique subsaharienne.

On estime à environ 250.000 le nombre de personnes d'ascendance africaine en Belgique et à 80.000 le nombre d'afrodescendants vivant sur le territoire bruxellois (39 %), bien que ce chiffre soit probablement sous-estimé puisqu'il ne prend pas en compte les personnes d'ascendance africaine originaires d'Amérique du nord ou d'Amérique latine.

Les compétences de la Commission communautaire française en Santé et en Promotion de la santé concernent la prévention et la délivrance de soins ambulatoires.

Nous constatons plusieurs points de convergence avec la résolution européenne au regard des priorités définies dans le Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022, sur lesquels j'aimerais m'attarder.

Dans ce plan, la promotion de la santé (p. 6) est définie comme un processus d'émancipation qui s'inscrit dans une perspective « positive et globale » de la santé, visant à produire des connaissances permettant d'agir sur la santé et s'appuyant sur la participation des publics comme acteurs de la santé.

Qu'en est-il de la situation des personnes d'ascendance africaine ?

Si l'on revient sur cette notion de perspective globale et positive de la santé, le Plan mentionne différents déterminants sociaux (p. 16) que sont l'âge, le sexe, le mode de vie, le milieu socioprofessionnel,

l'environnement social, économique et législatif, ainsi que le milieu de vie.

Nous connaissons les données dont nous disposons pour tenter d'investiguer ces déterminants sociaux. Nous savons que les afrodescendants sont une population hétérogène – deux à trois générations – en termes d'histoire migratoire, de processus d'installation, d'âge, de milieux de vie et de statuts juridiques et socioéconomiques.

Néanmoins, de grandes tendances ressortent grâce à cette étude financée par la Fondation Roi Baudouin :

- un processus d'installation évident, avec 56 % des personnes ayant la nationalité belge;
- une forte ethno-stratification du marché de l'emploi et le fait que les femmes soient fortement assignées au domaine du soin, du nettoyage et du « care »;
- un taux de chômage quatre fois plus élevé que la moyenne générale en Belgique, et un niveau d'éducation plus élevé sachant que deux tiers des personnes concernées ont un niveau post-secondaire;
- une forte déqualification socio-professionnelle, puisque 56 % des personnes interrogées estiment être surqualifiées par rapport au travail qu'elles effectuent.

Nous pouvons également souligner le fait que le sentiment d'égalité des chances augmente d'une génération à l'autre, au contraire du vécu de la discrimination. En effet, 90 % des personnes interrogées – première et deuxième générations confondues – font état d'expérience d'insultes ou de discrimination basées sur la couleur de la peau.

Je reviens sur ces données socioéconomiques et démographiques car, d'une manière générale, les enquêtes de santé démontrent que la pauvreté est un facteur aggravant, comme le report de soins, les métiers plus exposés, une plus forte pénibilité, des soins de moindre qualité, etc.

Cependant, en Belgique et, notamment, en Région bruxelloise, nous ne disposons pas de données précises nous permettant d'examiner la manière dont ces données déterminent ou non la santé des personnes d'ascendance africaine. Un certain nombre de recherches portent sur les migrants, toutes origines confondues. En revanche, très peu de données portent de manière précise sur les personnes d'ascendance africaine, qui ne sont pas nécessairement des migrants ou des migrantes.

Certaines problématiques de santé spécifiques, comme le VIH, les mutilations génitales féminines ou la drépanocytose, sont mieux documentées grâce à des recherches associatives et/ou universitaires, notamment financées par la Commission communautaire française.

Cependant, dans le cadre du VIH, par exemple, alors que l'on sait que plus de 40 % des nouvelles infections des migrants sub-sahariens ont lieu sur le territoire européen, sur le territoire belge, du fait de la précarité, les traitements pré et post-exposition – dont on sait aujourd'hui qu'ils réduisent quasiment à zéro le risque d'infection au VIH – ne sont presque pas connus par ces populations.

En effet, nous avons besoin de campagnes très spécifiques et ciblées, car ces groupes ne se reconnaissent pas dans des campagnes générales, mais également car le traitement n'est pas nécessairement accessible aux personnes sans-papiers ou aux demandeurs d'asile.

En partant de cet exemple du VIH et des traitements pré-exposition, qui pourraient sinon permettre à 40 % des nouvelles infections de ne pas avoir lieu, du moins les réduire significativement, nous relevons, non seulement, le besoin de contacts spécifiques et donc d'une connaissance spécifique de ces groupes dans ces campagnes, mais également le fait que la question du non-respect des droits fondamentaux, à travers la question de la politique migratoire, est également une question de santé publique.

Concernant la Covid-19, si nous essayons de voir les données obtenues en Belgique au regard des données que nous avons de par le monde, on constate que nous ne disposons de quasiment aucune donnée. Nous ne savons pas de quelle manière l'origine est déterminante ni comment elle croise le statut juridique, le genre, l'âge, ou le statut socio-professionnel, alors que l'on sait que les afrodescendants et les afrodescendantes sont surreprésentés dans les métiers dits essentiels.

De même, en ce qui concerne le diabète, l'hypertension, l'hépatite C, les cancers, l'endométriose ou les problèmes obstétricaux, il n'existe quasiment pas de données, voire pas du tout.

Pourtant, les données qualitatives que nous récoltons au sein des populations afrodescendantes laissent à penser qu'il s'agit de véritables problématiques communautaires, indépendamment de la nationalité, et qui nécessitent une politique de promotion de la santé spécifique. Et donc une inclusion des publics comme acteurs de leur propre santé, tel que le prévoit le Plan de Promotion de la santé du Gouvernement francophone bruxellois.

D'autre part, le Plan mentionne que « ladite race » serait un déterminant de la santé devant être documenté, mais qui ne l'est pas à date contemporaine. Documenter ladite race comme un déterminant de la santé permettrait d'objectiver la manière dont les personnes d'ascendance africaine – tous statuts confondus –, y compris du point de vue de la littératie, pourraient être mieux incluses dans les politiques de prévention et d'accès aux soins. Ceux-ci manifestent, en outre, souvent des problèmes de comorbidités, comme l'hypertension, le diabète, etc.

La race en tant que catégorie – c'est pour cela que l'on parle de « dite race », de « prétendue race » dans les critères de discrimination – est un déterminant complexe qui nécessite de croiser des approches quantitative et qualitative pour identifier des groupes cibles, mais également des pathologies – comme le diabète ou l'hypertension – et enfin des situations de vulnérabilité.

La catégorie « immigrant » fait souvent l'objet d'une utilisation abusive qui ne permet pas de rendre compte de la manière dont ladite race affecte la santé. Or, l'état de la connaissance aujourd'hui, en-dehors de la Belgique, au niveau international, permet d'affirmer que le racisme ordinaire a des effets sur la santé de ceux qui en sont victimes, sous différentes formes.

Le stress ou le traumatisme consécutif à des insultes raciales, des menaces ou des discriminations à l'emploi ou au logement, peut impacter la santé physique et mentale – dépression, stress, hypertension, diabète, baisse de l'immunité et, dans le cas du VIH, augmentation de la charge virale.

Cela peut également générer des comportements de réactions face au stress qui vont affecter la santé, tels que la compensation par consommation d'alcool, de tabac, d'alimentation grasse et sucrée, etc.

Autrement dit, l'examen de la résolution définissant les personnes d'ascendance africaine, qui appelle à lutter contre le racisme systémique, permet au Gouvernement francophone bruxellois de mieux atteindre ses propres objectifs : ceux fixés par le Plan de Promotion de la santé en matière d'approche globale de la santé, de production de connaissances et de ciblage et d'inclusion de groupes spécifiques.

En 2023, un nouveau Plan stratégique de Promotion de la santé devra être développé, et cela un an avant que la décennie des personnes d'ascendance africaine ne se termine et ne conduise, on peut le supposer, à une évaluation de ce que les États auront mis en place.

C'est l'occasion pour le Parlement d'émettre des recommandations et de s'assurer de leur application. Je vous en propose cinq :

- *que les personnes d'ascendance africaine figurent comme public prioritaire dans le prochain Plan stratégique de Promotion de la santé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le Plan mentionne la catégorie des personnes migrantes, qui reste une catégorie extrêmement large, ne touchant pas les personnes qui ont acquis la nationalité belge ni leurs descendants;*
- *que les publics afrodescendants soient intégrés dans les concertations autour de la santé, ce qui n'est quasiment pas le cas aujourd'hui, comme l'a bien expliqué la précédente intervenante. Cela l'est de manière benévole, tandis que plusieurs expertises communautaires sont construites dans la très longue durée. Cela suppose un financement du secteur associatif afrodescendant, ainsi qu'un support à la demande des financements – différent d'une évaluation –, voire un support à l'écriture des projets. Il existe un véritable besoin à ce niveau;*
- *que ladite race soit établie comme un déterminant de santé dans tous les Plans de Promotion de la santé du Gouvernement francophone bruxellois à venir;*
- *que des recherches soient menées de manière à établir le niveau de santé des personnes d'ascendance africaine à partir de données désagrégées par nationalité, génération, lieu de résidence, niveau d'éducation, statut socioéconomique, sexe;*
- *qu'un Observatoire de l'afrophobie, qui est aujourd'hui une catégorie de racisme tout-à-fait sous-documentée, soit créé, et que le sous-financement structurel de la recherche associative et académique concernant les afrodescendants soit pallié, que ce soit au niveau fédéral ou aux niveaux régional et communautaire. Cette dernière recommandation appuie celle qui a été effectuée lors de l'audition de Mme Louise Ngandu, présidente de l'association Aire de femmes.*

11. Échange de vues

Mme la présidente.- Je vous remercie pour votre présentation et spécialement pour avoir fait le lien entre la résolution et nos compétences en Commission communautaire française. Cela nous donne des outils pour agir concrètement. C'est cela qu'on attend de nous.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Je vous remercie pour la présentation. Comme l'a dit Mme la présidente, il

est vrai que le lien que vous avez effectué, de manière très concrète, entre la résolution et nos compétences en vue du travail que l'on va produire ensuite est très pratique, très direct et essentiel.

Attirer notre attention sur le futur plan, notamment au travers des différentes recommandations que vous proposez, nous permettra d'opérer un travail de réflexion qui pourra être mené au sein de cette commission. Cela a été très concret, complet et précis.

Mme Farida Tahar (Ecolo). - C'est à mon tour de vous remercier pour cet exposé chiffré. Il est important d'avoir des données qui permettent de se rendre compte d'une partie de la réalité. J'imagine que les chiffres, même s'ils sont intéressants, ne sont jamais exhaustifs et ne permettent que de percevoir la partie visible de l'iceberg. Je vous remercie d'avoir pris le temps d'objectiver, par des chiffres et des données quantitatives, un phénomène qui est en pleine croissance et qui est également, comme vous l'avez mentionné, à l'intersection de plusieurs déterminants de la santé.

Vous avez vraiment insisté sur l'importance de croiser cette approche intersectionnelle. Cela concerne un public d'afrodescendants, mais également de femmes et de précarité. Il est important de mettre un point d'attention sur cette approche globale, systémique et intersectionnelle.

J'imagine que vous avez, vous-même, dû prioriser afin de n'aboutir qu'à cinq recommandations. Nous allons évidemment les relayer et, surtout, assurer un suivi. Les recommandations nécessitent que des actes soient posés, ce qui relève du Gouvernement. En tant que parlementaires, nous avons comme mission de pouvoir contrôler le Gouvernement dans l'interpellation que nous ferons de ces recommandations, d'où l'importance de ces auditions.

Vous parlez d'intégrer le groupe des personnes afrodescendantes comme étant un groupe prioritaire, à l'instar des personnes en situation de clandestinité, avec toute la difficulté de définir ce que l'on entend par groupe afrodescendant. Je souhaiterais avoir votre lecture sur ce point. Quelles sont les limites que vous posez autour de ce public afrodescendant ? Certains préfèrent laisser la liberté au public-même de se définir. Comment délimitez-vous ce public prioritaire ?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). - J'aimerais remercier Mme Demart pour sa présentation et son expertise reconnue puisque cela fait plusieurs années qu'elle travaille sur la question.

Je désire amener la question de la spécificité car le manque de chiffres, le manque de prises de décision répondant aux défis qu'elle a énoncés, est également

lié à une difficulté à prendre en compte, à savoir la spécificité de ces publics. J'aimerais l'entendre sur les conséquences de la non-prise en compte de ces spécificités dans la vie concrète des gens.

Je pense qu'il est très important de pouvoir également édifier les commissaires sur ce que cela implique concrètement, dans la vie des personnes afrodescendantes, qu'elles soient femmes, hommes, jeunes ou âgées, par exemple.

Pour illustrer ce que je dis, je prendrai en exemple une question que je compte déposer à la Secrétaire d'État à l'égalité des chances, à savoir le syndrome méditerranéen, par lequel on accuse les personnes afrodescendantes ou d'origine méditerranéenne de trop en faire dans les hôpitaux, ou d'invoquer leurs spécificités.

Prenons l'exemple des dentistes. Nous savons très bien qu'il existe des spécificités concernant les dents de sagesse. Certains chercheurs plaident, notamment, pour la mise en place dans les hôpitaux et les centres de santé, d'une médiatrice ou d'un médiateur interculturel qui interviendrait auprès du personnel de santé.

Il faut savoir que de nombreux afrodescendants et personnes d'ascendance africaine sont membres de ce personnel et interviennent régulièrement afin de tenter d'expliquer à leurs collègues certaines spécificités.

M. Petya Obolensky (PTB). - Je vous remercie, Madame Demart, pour votre exposé. Vous avez rappelé que la population afrodescendante en Belgique est très hétérogène mais qu'une large part de cette population est surreprésentée, notamment dans le milieu des sans-papiers ou des personnes qui fuient la misère, la guerre et toutes les conséquences de ce système inhumain et barbare que l'on nomme « capitalisme ».

J'estime que, notamment à travers tous les accords de libre-échange qui pourraient être remis en cause, nous aurions beaucoup à faire en tant que Bruxellois.

Vous avez mis en avant les besoins sociaux en termes d'accès au logement, à l'emploi, etc. Ce qui me trouble, pour rebondir sur ce que Mme Richard disait, c'est qu'une partie de cette population, nécessaire au grand patronat, est surexploitée. Il est difficile de remettre cela en cause.

Je pense qu'il existe des discriminations toujours énormes vis-à-vis de l'ensemble de la population afrodescendante, dues à l'histoire coloniale. J'ai été fort marqué, la semaine dernière, par ce que certains affirmaient sur l'histoire coloniale, à savoir que les

élites, à partir du moment où elles ont fait des pillages pour des raisons économiques, nécessitent que leur peuple devienne raciste.

Je me souviens avoir vu l'exposition de Lilian Thuram qui développait tout l'aspect des os humains. Une politique massive, venue d'en-haut, avait été mise en place pour que la population justifie le colonialisme. Je pense qu'aujourd'hui, un important racisme négrophobe, d'une violence inouïe, se manifeste encore et toujours, notamment au travers de traditions folkloriques.

Je me souviens également de certaines études récentes qui démontraient que, notamment, de nombreuses personnes issues de la population afrodescendante possédaient des diplômes d'un niveau supérieur mais restaient extrêmement discriminées sur le marché de l'emploi. C'est pourquoi le travail à abattre est important. Ce sujet sera abordé, dès demain, lors des Assises contre le racisme.

Je suis content que la Commission communautaire française se saisisse du problème mais je rêverais que l'on puisse aller au-delà d'une liste de recommandations symboliques. Que pensez-vous que l'on puisse faire, au sein de la Commission communautaire française, afin que le GAMS obtienne davantage que 12.000 euros un an sur deux, afin de prodiguer des formations dans tout le pays ?

J'ai toujours l'impression que, sans investissements massifs dans le secteur social, sur la question du logement et de l'emploi, des mesures spécifiques pour les afrodescendants ne seront malheureusement pas suffisantes. Nous parlons tout de même de la santé. J'ai travaillé durant sept ans en première ligne, dans une maison médicale à Schaerbeek. Je sais à quel point il faudrait aider le réseau des maisons médicales, en ouvrir une dans chaque quartier populaire, afin d'aider tous ceux qui sont dans le besoin.

Ainsi, que peut-on concrètement faire débloquent des avancées dans ce dossier, sans devoir attendre 20 ans de discussions ?

Mme la présidente.- En effet, la volonté ici est que, à chaque niveau de pouvoir en Belgique, l'on puisse prendre nos responsabilités par rapport à cette résolution. Nous avons, certes, peu de compétences à la Commission communautaire française. Mais d'autres compétences à d'autres niveaux de pouvoir sont également concernées.

M. Petya Obolensky (PTB).- Le GAMS relève-t-il de la Commission communautaire française ?

Mme la présidente.- Oui, il relève de la compétence de la Commission communautaire française.

Une résolution a été votée. Je vous la ferai parvenir. Comme cela, vous pourrez interpellier le Gouvernement à ce sujet et voir quels sont les effets qui en ont suivis.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Je remercie notre oratrice qui s'est montrée très complète, en abordant tous les sujets. Cela reste un sujet transversal qui aborde de nombreuses compétences et entités. Je vous remercie également pour vos recommandations, que nous pourrions inclure dans nos futurs plans.

Vous avez énormément parlé de la promotion de la santé dans les milieux afrodescendants, ce que je trouve particulièrement important.

Nous avons précédemment abordé la question de la Covid-19. En effet, de nombreux afrodescendants ont été des acteurs de première ligne et ont donné beaucoup de leur vie, de leur santé et de leur situation familiale pour tenter de sauver ce qu'ils pouvaient, dans cette situation difficile de crise sanitaire. Je pense qu'il serait très important de leur accorder une attention particulière.

Vous avez bien signalé que beaucoup d'afrodescendants regroupent des facteurs de comorbidité, comme l'hypertension, le diabète, et beaucoup d'autres maladies. Il est également important que nous puissions plancher sur cette problématique.

Vous avez également parlé du VIH, et je me sens concernée lorsque vous expliquez que la contamination principale se passe sur le sol belge. Il s'agit là d'un problème de santé publique, pour lequel des mesures sont à prendre au plus vite. Au niveau de la Commission communautaire française, nous allons donc poursuivre la sensibilisation. Nous avons adressé au Gouvernement de nombreuses questions écrites et demandes à ce sujet.

Dans le nouveau plan, nous devons intégrer cette nécessité de sensibilisation, car il n'existe que peu de conscience concernant le VIH, notamment dans les milieux jeunes. C'est une question de santé publique qui ne concerne pas que les afrodescendants, mais bien tous les Belges résidant en Belgique.

Je souhaite revenir sur la drépanocytose, qui est une maladie très peu connue. Vous l'avez dit, 80.000 afrodescendants au moins vivent à Bruxelles. Nous savons que le manque de sensibilisation entraîne des mariages chez les jeunes couples, qui transmettent ainsi la drépanocytose à leurs enfants – cela se transmet par le sang. Cette réalité est non seulement dramatique pour la population afrodescendante, mais représente également une charge pour la

sécurité sociale. Il est donc important de se préoccuper de cette problématique.

J'ai apprécié vos arguments concernant l'impact du racisme sur la santé mentale. Il est vrai – je le vois dans mes permanences sociales – que, dans les milieux afrodescendants, les papas sombrent souvent dans l'alcoolisme à cause des diverses discriminations auxquelles ils font face – l'absence d'emploi ou de logement décent, par exemple. Cela conduit à un non-respect des enfants au sein de ces structures familiales.

Pour fuir cette situation difficile, la maman s'investit généralement dans la religion. Je ne suis pas contre l'église lorsqu'elle est bien gérée – lorsque la personne s'y rend afin de prier et répéter ses convictions. Mais lorsque l'église devient l'échappatoire d'un milieu difficile – et c'est ce qui se passe dans la majorité des familles sub-sahariennes – cela devient problématique.

Par le passé, j'ai organisé un atelier avec de jeunes afrodescendants. Concernant leur mal-être, certains me disaient souvent que s'ils devenaient délinquants, c'était à cause de l'absence ou de l'alcoolisme de leur père, ainsi que de l'absence de leur mère, qui privilégiait l'église. Il est primordial de prendre ce mal-être en charge. Je vous remercie donc de le souligner car cela doit être intégré au sein de notre futur Plan de Promotion de la santé.

Je vous remercie également d'avoir insisté sur la population des sans-papiers qui vivent, dans l'ombre, des situations dramatiques. Je sais, en outre, que notre présidente travaille sur la possibilité de plaider au niveau fédéral afin d'intégrer au public cible les femmes afrodescendantes, entre autres celles qui sont victimes de reconstruction vaginale.

Concernant cette situation de santé mentale, nous observons assez facilement la charge qui repose sur les femmes en général. Une fois de plus, elles sont victimes d'abus et de discriminations au sein de leur propre famille.

M. Pierre Kompany (cdH). – Je vous remercie, Madame Demart, pour la présentation. J'ai vu que vous avez cité une très longue liste de recommandations, afin de rectifier la situation actuelle. Cette situation qui implique que l'on se bat pour visibiliser le massacre de notre vivre-ensemble par certains individus de la société qui ont des difficultés à s'adapter à l'évolution de la société.

Je vous avais parlé de la surqualification de sub-sahariens qui vivent ici. Ceux-ci sont surqualifiés en formation mais sous-qualifiés en emploi, c'est-à-

dire qu'ils sont embauchés pour des emplois qui ne ressemblent pas à leur formation.

En outre, les premières générations d'afrodescendants n'étaient pas appelées pour travailler, ici en Belgique. Elles sont venues dans ce pays pour étudier, dans l'optique de retourner dans leur pays une fois leurs études terminées.

J'en suis un exemple, bien que ma raison de rester ait été politique. Je souhaitais, tout d'abord, terminer des études d'ingénieur dans mon pays, quitte à faire un doctorat dans un autre pays et y revenir comme professeur.

J'ai rencontré ici beaucoup d'étudiants Africains, surtout issus d'Afrique centrale. À un moment donné, ceux-ci n'étaient plus en adéquation avec leur pays d'origine. Il s'y passe tant d'événements funestes – notamment les dictatures qui s'installent partout. Ces jeunes se sont donc retrouvés ici et ont tenté d'obtenir un emploi, durant une période où beaucoup ont des patrons d'entreprise restés des colonialistes dans leur tête.

Les gens ne pouvaient donc pas obtenir l'emploi qu'ils pensaient. Entretemps, ils devaient tout de même élever leurs enfants, éduqués dans la lignée des études suivies par leurs parents, eux-mêmes éduqués dans le supérieur. Mais, au terme de leurs études, ces enfants se retrouvent souvent discriminés comme l'étaient leurs parents.

Vous parliez du racisme ordinaire, et c'est là que je vous pose ma question : « Comment faire pour que le racisme ordinaire chute complètement ? »

Il s'agit ici d'un franc langage. Malheureusement, nous sommes dans une société où, au nom de la liberté – qui est primordiale pour tout un chacun –, certains expriment des pensées néfastes, les structurent et parviennent à embarquer une large marge de la population à douter de la réalité.

Ce qui m'a également touché, c'est l'impact de la normalisation de ce racisme sur la souffrance réelle des personnes qui le vivent. Ce racisme, qui paraît banal pour certains, puisqu'ils en rigolent, entraîne des traumatismes au sein des populations qui en sont victimes. Ces personnes n'arrivent pas à s'exprimer avec assurance sur leur mal-être, contrairement à ceux qui sont retournés au pays après leurs études pour trouver du travail relatif à leur formation.

Si j'avais une question à poser, ce serait de savoir quels sont les efforts à livrer, en priorité, pour atténuer ce mal-être.

Mme Latifa Aït-Baala (MR). - Je remercie l'intervenante pour l'ensemble de ses recommandations ainsi que pour son exposé, et l'ensemble des données qu'elle a accepté de nous livrer. Celles-ci nous sont évidemment utiles dans le cadre de nos travaux, mais nous permettent également de dresser une cartographie – ou, à tout le moins, d'obtenir des données extrêmement précises – des populations qui sont malheureusement souvent stigmatisées ou, en tout cas, vues de manière monolithique, alors qu'il n'en est rien.

Ces données sont, évidemment, importantes pour nous aider à étayer des politiques publiques qui doivent être adaptées.

À travers vos diverses analyses, quelles sont les spécificités de genre que vous estimez utiles de devoir mettre en exergue, qui méritent une attention plus particulière et sur lesquelles il faut nous pencher de manière prioritaire ?

Mme Sarah Demart. - Je vous remercie pour toutes ces questions très intéressantes et très riches. Je vais tenter d'y répondre de manière globale. S'il manque des éléments, je pourrai toujours vous les transmettre par la suite.

Sur la question des définitions, je pense qu'il faut distinguer la définition qui est donnée par l'ONU, qui peut nous servir de catégorie sociologique, des identifications, qui peuvent être celles des individus et qui sont, *a priori*, infinies.

Pour l'ONU, lorsque l'on parle d'afrodescendants – ou de personnes d'ascendance africaine –, il faut se référer aux personnes qui sont originaires d'Afrique sub-saharienne. Cela peut représenter des dizaines de générations, voire davantage puisque l'on parle également des Africains-Américains – avec des migrations qui ont parfois commencé au XVI^e siècle et qui ont un lien avec l'Afrique sub-saharienne.

C'est la définition de l'ONU qui est de plus en plus utilisée par la société civile car elle est plus inclusive et permet de connecter les individus à un niveau global. En outre, elle évite parfois des mots qui dérangent, tels que « racisés » ou « noirs », qui renvoient à d'autres débats. À ce niveau, c'est une définition qui est relativement établie et consensuelle.

En ce qui concerne la question des conséquences de la non-prise en compte de ces populations, je vais faire un lien avec la question de M. Kompany. En effet, lorsque l'on parle d'Africains sub-sahariens ou d'afrodescendants en Belgique, il s'agit d'une situation très particulière puisque, pendant longtemps, le noyau de cette présence était composé de migrants postcoloniaux. Ceux-ci n'étaient pas des migrants

venus dans le cadre de l'immigration de travail. Ils sont venus, essentiellement, dans le cadre d'études, comme fonctionnaires parastataux, touristes ou commerçants, avec l'idée de présence temporaire, qui a été vue comme telle par les pouvoirs publics.

Un malentendu s'est ainsi installé puisqu'effectivement, jusque dans les années 80, les Africains ont manifesté une mobilité importante, avec un pouvoir d'achat assez conséquent. De nombreuses élites, associées au régime mobutiste, étaient présentes sur le territoire.

Or, nous sommes en 2021 et ce n'est que depuis 2015-2016 que s'est réalisée une prise de conscience vis-à-vis d'une présence noire, une présence afro-descendante. Que faire avec cette population ? Cet impensé caractérise réellement la situation des personnes d'ascendance africaine et, notamment, ceux issus de l'histoire coloniale belge.

Les politiques publiques pourraient opérer une évaluation pour se rendre compte que, systématiquement et jusqu'à ce jour, les notions de diversité, de racisme, de migrants, d'interculturalité, etc., lorsqu'elles sont mentionnées ne font mention des personnes d'ascendance africaine. Cette normalisation de l'absence, cet impensé, est durable et spécifique aux Afro-Belges. C'est aussi la raison pour laquelle le racisme anti-noir est très important et ne peut être immédiatement dilué dans un plan – au niveau fédéral, puisqu'il est aussi question en ce moment d'un plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme (NAPAR).

Cela renvoie à l'histoire coloniale et au fait que le racisme anti-noir est spécifique. Par ailleurs, dans le modèle d'intégration en Belgique des personnes d'ascendance africaine, il existe une tendance systématique à diluer, à ne pas penser, à oublier et à oblitérer.

À quoi les chercheurs se confrontent-ils lorsqu'ils cherchent à introduire des projets pour des demandes de financements à cet égard ? Nous nous confrontons, quasi systématiquement, à une réponse telle que « non, il s'agit d'un sujet trop spécifique, il faudrait y joindre d'autres groupes ». En revanche, lorsque des chercheurs travaillent sur d'autres groupes, il ne leur est jamais demandé d'y intégrer les afrodescendants.

Cette idée de spécificité trop importante est un véritable problème en termes de production des connaissances. Pourquoi est-ce important de produire des connaissances dans le domaine de la santé ? Car il est très difficile pour vous, dans le domaine du politique et de l'action publique, de développer des politiques et des mesures sans aucune donnée ou de connaissance sur un sujet.

Le problème est le même concernant les associations de prévention qui sont sur le terrain. Nous avons besoin de données afin de comprendre quelles sont les pathologies qui posent problème, quels sont les groupes spécifiques concernés. Si l'on prend les personnes d'ascendance africaine, quel groupe en particulier doit-on cibler – les femmes ou les jeunes – car la communication ne sera jamais la même, les actions développées ne le seront jamais de la même manière. Actuellement, la recherche est très limitée à cet égard.

Au regard de la question des conséquences de la non-prise en compte des afrodescendants dans la vie quotidienne, plusieurs niveaux peuvent être relevés. Tout d'abord, le niveau des connaissances qui touche, à la fois, à la question générale du portrait de la communauté des afrodescendants et au racisme.

Ce racisme, il faut le définir, puisqu'en Belgique, nous ne disposons pas d'une définition consensuelle. C'est là tout l'enjeu du plan NAPAR. Lorsque l'on parle d'insultes raciales, il s'agit d'un racisme très ordinaire, très normalisé, mais qui n'est pas nécessairement explicite, direct, intentionnel ou volontaire.

Cette individualisation et focalisation sur l'intentionnalité du racisme est un piège car il existe des productions tout à fait neutres dans les routines des institutions et leurs fonctionnements, qui produisent du racisme, intelligible au travers des inégalités raciales qui relèvent ou non de discriminations.

Ainsi, la question de cette représentation, du syndrome méditerranéen et des représentations coloniales implique que la question des médiateurs inter-culturels et de la culture est toujours à prendre avec des pincettes.

Il en va de même pour la catégorie de « migrant ». Ce type de catégories fait l'objet d'utilisations abusives. Certaines problématiques relèvent du culturel et d'autres pas le moins du monde, sauf à considérer qu'il serait de l'ordre de la culture blanche de considérer que les personnes noires résistent à la douleur. Par exemple, il est estimé qu'une femme sur le point d'accoucher n'a pas besoin de péridurale. Cette représentation est spécifique aux femmes d'ascendance africaine.

La question de la culture se poserait davantage concernant la culture européenne, blanche, coloniale. Ces catégories et données demandent de véritables réflexions. Lorsque l'on parle d'utiliser ladite race comme un déterminant social, ce sont des catégories qui se construisent d'un point de vue sociologique et qui demandent d'être véritablement prises au sérieux.

Concernant les spécificités des femmes et la question sur le VIH, aujourd'hui, les deux groupes qui sont les plus touchés – cela depuis le début de l'épidémie – sont les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les migrants sub-sahariens.

Justement, en Belgique comme partout en Europe, cette catégorie de migrants sub-sahariens est utilisée alors que personne n'est en mesure de dire s'il s'agit de migrants, de Belges qui ont migré et qui sont d'origine sub-saharienne, ou de personnes issues de la deuxième génération – pour ceux-là, probablement pas. À vrai dire, c'est le second groupe qui est le plus touché par l'épidémie, et, en particulier, les femmes.

Au niveau européen, nous savons, depuis quelques années, que la croyance du paradigme de la maladie importée a prédominé – ces personnes provenant de continents où subsiste une forte endémie avec une situation de santé.

Or, nous nous rendons compte que plus de 40 % des personnes à risque sont sans-papiers, sans logement et négocieront un hébergement contre une transaction sexuelle. Ces personnes n'ont pas du tout la prévention en objectif prioritaire car leur but premier est de survivre. Ainsi, c'est au niveau de nos politiques d'immigration et d'accueil que réside le risque pour ces personnes.

Il y aurait beaucoup à dire sur la politique de genre puisque c'est une catégorie transversale. Nous parlions plus tôt du renforcement des associations et de la rémunération des expertises militantes. Il ne vous aura pas échappé que, depuis quelques années, le monde associatif afrodescendant est très fortement porté par des femmes.

La question de genre est une catégorie transversale que l'on peut appliquer dans différents domaines, que cela soit du point de vue des patients, des associations ou des soignants car, là aussi, des actions et démarches sont possibles concernant l'ethnostratification du marché de l'emploi et la mise sous pression de certaines travailleuses. Celles-ci sont, en particulier, soumises au racisme en tant que soignantes, tandis que les patients ne sont pas nécessairement soumis au racisme.

Je ne suis pas certaine de vous avoir apporté des réponses très précises. Je pense que ce sont des questions qui demandent à être travaillées. Néanmoins, c'est avec cette question de l'impensé qu'il faut rompre et reconnaître une spécificité de la situation plurielle des personnes d'ascendance africaine. Ce sera également une réponse à cette volonté de faire chuter le racisme ordinaire et les inégalités.

Je suis convaincue qu'il n'existe pas qu'une seule réponse à ces questions. Il existe un besoin de spécifier les catégories, les recherches et les études, tout en luttant pour une école, pour des politiques urbaines, des politiques au logement, des politiques d'emploi, plus inclusives. C'est ainsi que nous parviendrons à croiser les facteurs de pauvreté, de ségrégation spatiale, etc., dans lesquelles sont prises ces personnes.

Mme la présidente.– Nous pouvons conclure par vos cinq grandes recommandations. Je reprends la pensée que vous venez de réitérer concernant les caractéristiques de cet impensé, qu'il est primordial de retravailler, sur les dilutions systématiques – et donc l'importance des données –, sur nos politiques migratoires qui exposent les personnes du point de vue de leur santé – ce qui est directement en lien avec notre sujet. Il faudra également travailler sur le développement de politiques inclusives.

N'hésitez pas à nous faire parvenir des documents qui nous permettraient d'encore approfondir ces différents éléments pour que nous puissions, au mois de septembre, aboutir à des propositions et des recommandations. Il est important que l'on puisse avancer sur cette problématique sans réitérer ce qui aurait déjà été acté dans ce Parlement. À cet égard, les services réuniront la liste des résolutions déjà actées autour de ces sujets.

12. Exposé de Mme Esther Kouablan, directrice du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie – MRAX

Mme Esther Kouablan (directrice du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie – MRAX).– Je me présente en ma qualité de directrice du MRAX.

Le MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie) est une organisation pluraliste qui a fait de la citoyenneté interculturelle son cheval de bataille.

Nous demander aujourd'hui de parler de la situation des personnes d'ascendance africaine au regard de la cohésion sociale nous amène à faire plusieurs constats concernant nos pratiques sur le terrain, c'est-à-dire sur les axes pour lesquels nous sommes reconnus en Cohésion sociale, et notamment en termes de permanences sociales et juridiques ainsi que dans tout ce qui est interventions et animations dans les écoles dans le domaine de l'interculturalité.

Le contexte dans lequel nous travaillons à la cohésion sociale entre les populations, est, rappelons-le, marqué par deux faits concernant le public d'ascendance africaine qu'il nous semble utile de rappeler.

Tout d'abord, le passé colonial Belge qui reste un contentieux historique. Nous vivons dans une société marquée par un fort passé colonial long et douloureux qui débute en 1885 et qui, pendant 80 ans, a maintenu la souveraineté du Roi Léopold II, puis de la Belgique, d'abord sur l'état du Congo, puis sur le Rwanda et le Burundi, d'anciennes colonies allemandes.

Ensuite, rappelons-le, la Belgique est une terre d'immigration qui a connu des vagues successives de migrants, de cultures, de religions différentes de la fin de la deuxième guerre mondiale, lorsque la Belgique a été confrontée à un déficit charbonnier énorme, entravant ses objectifs de reconstruction dans la plupart des secteurs industriels, jusqu'à nos jours où nous assistons aux migrations climatiques et autres.

Ces deux faits, la colonisation et les vagues d'immigrations successives, avec pour conséquence le mélange de différentes cultures, expliquent la xénophobie et le racisme. C'est ce qui fonde l'essence de notre action en cohésion sociale au sein du MRAX.

Nous tenons à signaler que, chaque année, ce sont plus de mille cinq cents dossiers et plus de mille quatre cents cinquante personnes qui sont accompagnées par notre assistante sociale et nos juristes.

Nous constatons, depuis plusieurs années, une augmentation des dossiers liés aux personnes africaines ou d'ascendance africaine. En analysant ces dossiers et les récits qui nous sont faits, nous pouvons pointer les constats suivants :

La non-reconnaissance des diplômes des personnes afrodescendantes à leur arrivée en Belgique représente un problème souvent pointé par le public afrodescendant que nous recevons. En effet, le système de reconnaissance des diplômes en Belgique met à mal la reconnaissance des diplômes étrangers pour les personnes qui arrivent sur le territoire, que ce soit des diplômes obtenus au Congo, ancienne colonie belge, ou des diplômes obtenus dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne.

Le public nous fait part du fait que les évaluations en cours de formation des personnes afrodescendantes posent problème. Il pointe une évaluation au rabais par rapport à un étudiant ou élève belgo-belge. Ces personnes nous confient, qu'en tant qu'individus afrodescendants, ils ont le sentiment de devoir faire trois fois plus, parfois six fois plus, qu'un étudiant ou un élève belgo-belge. Si ce fait nous a été signalé plusieurs fois, il nous est cependant difficile d'appor-

ter une réponse juridique pour obtenir réparation car il est difficile d'obtenir des éléments de preuve qui puissent objectiver ce constat.

L'accès à l'emploi des personnes d'ascendance africaine est également un des éléments pointés par le public que nous recevons dans nos services. Pour rappel, il est l'un des plus bas à Bruxelles.

Le taux de chômage des personnes afrodescendantes est l'un des plus élevés, sinon le plus élevé, au niveau de notre Région, alors que, a contrario, ces personnes figurent parmi les communautés les plus diplômées. Il y a donc un souci au niveau à l'accès à l'emploi au niveau des personnes afrodescendantes.

En plus de l'accès à l'emploi, l'accès à plusieurs services représente un autre point de tension où les personnes d'ascendance africaine se sentent discriminées ou victimes de racisme dans l'exercice de leurs droits, tels que les services de santé, l'accès à la culture, l'accès au logement, etc.

À l'analyse des dossiers que nous avons en notre possession, plusieurs signalements nous ont été faits concernant la stigmatisation et la discrimination envers les élèves d'origine africaine ou d'ascendance africaine, avec des blagues sur leur couleur de peau, sur leur origine ou sur leur culture.

Durant nos animations et nos interventions qui ont pour but de déconstruire les stéréotypes et les préjugés, certains élèves ou étudiants nous confient avoir lancé ces blagues « juste pour rigoler ». Or, rappelons-le, la cohésion sociale ne peut souffrir d'aucune forme de discrimination ou de racisme. Pour nous, il n'existe pas de forme douce de racisme, ni même de discrimination. Les conséquences sont pareilles.

Au MRAX, il nous est arrivé d'être confronté à des situations de détresse extrême, comme des menaces de suicide. Celles-ci sont faites par des personnes sans-papiers afrodescendante, qui, exaspérées et découragées par l'absence d'horizon, nous mettent en demeure d'obtenir rapidement un résultat ou une avancée majeure dans leur dossier, sous peine d'attenter à leur vie.

Concernant le droit des étrangers, notre travail est fortement impacté par la régression actuelle du droit des personnes à migrer en Belgique et en Europe.

Que ce soit pour le regroupement familial, le 9ter, l'accès à l'emploi, l'asile, la complexification des procédures ou les évolutions du droit des étrangers, la politique de harcèlement et d'oppression menée par le Gouvernement fédéral et son administration, l'Office des étrangers, rend difficile toute issue favorable

aux dossiers que nous traitons au niveau de Bruxelles et derrière lesquels se cachent des vies.

L'expression culturelle est également vécue par endroits comme le réveil d'un traumatisme à travers des carnivals. En effet, l'utilisation du « *blackface* » dans certains carnivals ou lors de certains événements, nous a été signalée comme expression de racisme envers la communauté afrodescendante. Nous avons pu voir à travers ces différents événements, des peaux blanches portant des masques noirs ou des grimaces noirs sur le visage ou le corps. Cela ne peut laisser indifférent car il s'agit du témoignage de l'expérience de la déshumanisation, de l'humiliation et de l'aliénation d'un peuple, le peuple noir, avec, pour prétextes, l'expression du jeu culturel et de la liberté d'expression.

Ces spectacles populaires sont un héritage vécu par la communauté afrodescendante comme le témoignage méprisant pour la personne noire. Nous pouvons dire que le « *blackface* » n'est jamais une pratique neutre car il fait le lien entre la société actuelle et la société coloniale.

Nous notons également une explosion du discours négrophobe ou afrophobe dans les relations interpersonnelles, mais également dans les relations avec les personnes de première ligne dans certaines institutions.

Par discours de haine, on entend le fait de prôner, de promouvoir ou d'encourager sous quelque forme que ce soit, le dénigrement, la haine ou la diffamation d'une personne ou d'un groupe de personnes, ainsi que le harcèlement, l'injure, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation ou la menace envers une personne, ou un groupe de personnes, et la justification de tous les types précédents d'expression au motif de la race, de la couleur, de l'origine familiale, nationale ou ethnique, de l'âge, du handicap, de la langue, de la religion ou des convictions, du sexe, du genre, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, d'autres caractéristiques personnelles ou de statut.

Ce discours est présent dans toutes les sphères de la vie de notre société bruxelloise. Aussi, il est encore malheureux de constater que ce groupe social, c'est-à-dire les personnes afrodescendantes, le subit tout le temps et dans toutes les sphères de la vie.

Il a également été pointé que les femmes ou les filles subissent le plus les discriminations et le racisme. Entre une petite fille noire et un petit garçon noir dans une école, la petite fille souffrira de beaucoup plus de discriminations que le petit garçon. En même temps, elle aura aussi tendance à moins se défendre de cet acharnement, de ce harcèlement, contrairement au petit garçon noir qui essaiera de se

défendre soit par des coups, soit par des paroles pour répondre aux injures reçues.

En fréquentant les administrations publiques, nous avons pu constater que les personnes afrodécendantes y sont peu représentées.

Le fait qu'il y ait très peu de diversité dans les services publics empêche la cohésion sociale, et ne permet pas aux différentes cultures de s'y côtoyer et d'apprendre la culture de l'autre. Pour nous, ce sont des éléments qui sont de nature à mettre à mal la cohésion sociale.

Nous travaillons ces différents éléments sur deux pôles, celui « social et juridique » mais également « animations et formations en interculturalité » par lequel nous nous rendons dans les écoles primaires et secondaires afin d'organiser des activités intergénérationnelles mais aussi interculturelles pour permettre ce brassage et cet apprentissage de l'autre. Dans ces animations, on parle beaucoup de cohésion sociale inclusive et de bien-vivre ensemble.

La première recommandation sera de faire en sorte ou de donner les moyens aux organisations de la société civile qui travaillent sur le terrain, qui connaissent les réalités du terrain et les problèmes qui touchent la communauté afrodécendante de pouvoir mettre en place et créer d'autres outils.

Les outils existent mais il y a la possibilité d'en créer d'autres pour pouvoir travailler sur la déconstruction des stéréotypes et des préjugés auprès des élèves mais aussi des enseignants à qui nous donnons également des formations afin qu'une prise de conscience puisse avoir lieu dans l'optique d'un changement des comportements.

La deuxième recommandation est d'intégrer la formation à la diversité à la formation des enseignants, car nous avons remarqué – un rapport d'UNIA le confirme – que les enseignants ne sont pas suffisamment outillés pour faire face à un certain nombre de comportements qui mettent à mal la cohésion sociale à l'école et l'expression de la diversité au sein de l'école.

Le fait est qu'ils n'aient pas les outils nécessaires pour répondre à un certain nombre de situations, qui ne sont pas forcément des situations d'enseignants à élèves, mais qui sont parfois d'élèves à élèves de deux cultures différentes. Ils ne savent comment réagir pour régler cette tension qui naît entre ces deux élèves. Ce soit être une matière à part entière.

En intégrant l'enseignement de l'histoire de la colonisation et des migrations belges à la formation initiale des enseignants d'un point de vue situé de part

et d'autre des différents acteurs (anciens colonisés, migrants européens, et migrants internationaux).

Pour le MRAX, connaître les autres cultures et connaître l'histoire de la colonisation belge au Congo pourrait participer à la prévention du racisme à tous les niveaux et prévenir les comportements discriminatoires ou racistes au sein de l'école. Concernant les enseignants, Le Baromètre de la Diversité, selon UNIA, « révèle d'ailleurs que les enseignants sont eux-mêmes demandeurs d'un plus grand soutien », avec pour objectif de mieux construire leur professionnalisation et de mieux prendre en charge les élèves provenant de diverses origines et de cultures différentes.

Pour le MRAX, il est important d'outiller les acteurs de première ligne et le public sur les thématiques concernant la déconstruction des préjugés et des stéréotypes en axant les interventions sur les enjeux de la différence, les obstacles et leurs origines, mais aussi sur la compréhension de la différence et de la discrimination et sur l'interculturalité et l'approche positive de la différence.

Il faut donc former les enseignants à la diversité et à la pédagogie antiraciste que nous avons conçue et qui est utilisée par plusieurs organisations.

Il est important aussi de revoir les manuels d'histoire qui, aujourd'hui encore, continuent de refléter une vision tronquée de la colonisation belge. Il faut y exposer les points de vue situés de part et d'autre de l'ancien colonisateur et des anciens colonisés.

Nous pensons que, si les manuels scolaires sont revus, corrigés et ne répercutent pas de visions tronquées de la colonisation belge, cela sera un pas dans la construction de la cohésion sociale en Belgique.

Les élèves sont comme des éponges. À l'école, tout ce qu'on leur dit, tout ce qui se trouve dans les manuels scolaires, ils l'absorbent. Comme ce sont ces comportements qui rejaillissent plus tard dans leurs rapports sociaux, il est important de travailler à ce niveau.

Une troisième recommandation concerne le service social et le service juridique. Comme je l'ai dit au début, nous traitons plus de mille cinq cents dossiers. Nous avons une seule assistante sociale et deux juristes au sein du MRAX. L'assistante sociale traite plus de mille dossiers, ce qui est, en termes de charge de travail, impossible à tenir. Il faut permettre aux travailleurs sociaux de mettre en place un plan d'actions au niveau de la cohésion sociale et de leur donner les moyens de pouvoir travailler efficacement sur le terrain.

Une quatrième recommandation est de faire en sorte que les formations autour de la cohésion sociale et des stéréotypes soient également proposées dans les communes et de voir comment ces formations peuvent être une obligation pour les responsables des ressources humaines, pour des chefs d'entités au niveau de différents services, ou pour des personnes qui sont en première ligne avec le public.

Une cinquième recommandation consiste à ce que les services publics soient l'exemple de la diversité à Bruxelles en injectant ou en recrutant des personnes d'origine africaine, d'ascendance africaine, dans les services. Nous pensons que cette démarche de pouvoir permettre à ces personnes d'ascendance africaine de pouvoir intégrer les services publics, serait un exemple pour les organisations privées ou les organisations de la société civile.

Tant que les autorités publiques ne donnent pas l'exemple, en général tout ce que nous faisons restera lettre morte. Pour que cette lutte puisse avoir du répondant, être imprégnée dans l'esprit et dans l'espace public, il est important que les personnes d'origine afrodescendante soient représentées dans l'espace public notamment dans les services publics.

13. Exposé de M. Julien Truddaïu, coordinateur général de Présence et Action culturelles – PAC

M. Julien Truddaïu (coordinateur général de Présence et Action culturelles – PAC). - Merci Madame la présidente pour l'invitation.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a déjà été dit dans le cadre de ces auditions. Enfin, parfois peut-être, et je compléterai certains points que le MRAX vient de développer.

D'abord, je me suis permis de vous apporter la pièce « Bruxelles, Ville d'Afrique ». Elle a été élaborée le Zoo Théâtre il y a maintenant plus de vingt ans et faisait le lien entre la colonialité de l'espace public et les mémoires conflictuelles coloniales à l'œuvre à Bruxelles.

Le texte est toujours disponible sur Internet pour celles et ceux qui désirent en prendre connaissance. Je pense que sa lecture est toujours assez intéressante vingt ans plus tard. Certaines choses ont certes changé en termes de conflictualité des mémoires, mais pas beaucoup.

Je désire revenir sur le contexte de discrimination et de racisme dans lequel nous sommes. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des nombreux rapports, des études, des enquêtes académiques, ou non d'ailleurs, sur la question qui permettent de dire aujourd'hui que ce racisme structurel est bel et bien présent, que les discriminations sont bel et bien présente.

Le déni n'est presque plus possible. Les discriminations à l'emploi et au logement touchent prioritairement les afrodescendants et les afrodescendantes. Je pense qu'on vient une fois de plus de le rappeler. L'augmentation des plaintes pour racisme, c'est aussi une réalité tant judiciaire que de l'administration et du centre UNIA.

Enfin, je voudrais insister sur ce qui vient d'être dit quant à la sous-représentation publique dans le domaine médiatique, dans le domaine politique, mais aussi dans culturel. Énormément de personnes, d'artistes sont cantonnés aux stéréotypes qu'ils portent, à ce poids qu'ils portent. Ils sont cantonnés à ses représentations tout droit héritées notamment du passé colonial.

Je ne reviendrai pas non plus sur l'importance de déconstruire les stéréotypes et les représentations racistes. Je pense que vous en avez entendu pas mal, à la fois dans vos trajectoires personnelles et collectives mais aussi dans les auditions que vous avez eues.

Ces stéréotypes sont toujours extrêmement présents, prégnants à la fois dans les sociétés bruxelloises, mais aussi dans les intérieurs privés, le dimanche en famille ou au bar du coin à l'occasion des matches de foot.

Alors je voudrais insister sur la nécessaire intersectionnalité, c'est-à-dire mettre des lunettes différentes. Comme le rappelle notamment le cinéaste haïtien Raoul Pecq dans son petit texte « J'étouffe », écrit l'an dernier à l'occasion de l'assassinat de George Floyd en 2020, le racisme est juste une partie de la topographie.

Il faut s'intéresser en même temps au sort réservé aux femmes, mais aussi aux plus précaires, et nous obtiendrons ainsi quelque chose de plus fidèle à la réalité car le racisme ne peut expliquer la totalité de ce que nous dénonçons quasi quotidiennement, que ce soit à PAC, mais aussi avec d'autres associations. Ce racisme est une des composantes de ce qui touche ces personnes.

Donc, l'intersectionnalité est très importante si l'on veut s'intéresser à ce que peut faire la cohésion sociale, notamment à Bruxelles. Comme je l'ai dit déjà précédemment, la cohésion sociale déconstruit les stéréotypes. C'est nécessaire, d'autant qu'ils semblent encore hérité plus fortement en Belgique que dans d'autres pays ayant aussi un passé colonial. Ils sont très en lien direct avec les représentations issues de la colonisation et la propagande coloniale au premier rang. Cette propagande a été intense pendant quatre-vingts ans, et mêmes au-delà, puisqu'on retrouve ces traces dans les manuels scolaires des années '80 en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces représentations ont « soclé » un certain nombre de représentations qui sont encore présentes dans nos sociétés. Elles ont aussi « soclé » un certain nombre d'assignations culturelles qui touchent les afrodescendants et afrodescendante dans le milieu du cinéma, dans le milieu médiatique et, tout simplement, également dans la sphère publique. On revient à chaque fois avec des représentations ethnisantes, des représentations dégradantes qui correspondent en tous points à ces images de la colonisation et qui ont, au fur et à mesure, évolué en différentes autres représentations.

Je voudrais insister aussi sur le terme diaspora au singulier. À Bruxelles, il me semble qu'il n'y a pas qu'une seule diaspora mais des diasporas africaines. C'est important de le souligner parce que j'entends encore beaucoup trop souvent, et c'est souvent inconscient, le mot « la diaspora ». De quoi s'agit-il ?

Il y a des diasporas qui portent aussi la mémoire décolonisation européenne. Il y a la colonisation belge, évidemment, mais aussi les colonisations européennes. Nous connaissons une immigration guinéenne, togolaise, ivoirienne, sénégalaise. Ces personnes communiquent entre elles, puisqu'elles sont, pour une bonne partie d'entre elles, animées par le panafricanisme qu'elles ont hérité au niveau mémoriel et politique. Ce panafricanisme existe à Bruxelles dans le milieu associatif afrodescendant et déborde même sur d'autres milieux.

Je voudrais vous interroger, peut-être vous entendre tout à l'heure sur la cohérence des politiques de la Commission communautaire française et de ce dont vous discutez dans ce cénacle. La cohérence des politiques en termes de cohésion sociale interpelle, puisqu'il s'agit beaucoup d'appels à projets. Je vais peut-être employer un terme provocant, mais il me semble et je ne suis pas le seul à penser qu'il s'agit plutôt de saupoudrage plutôt que d'une politique cohérente œuvrant à la cohésion sociale surtout touchant, me semble-t-il, les afrodescendants et les afrodescendantes.

Pour terminer, je vais plutôt développer deux choses très concrètes, deux initiatives qui, pour moi, ont fait la cohésion sociale, parfois en dehors de toute institutionnalisation.

Une qui a pour le moins abouti, même si elle ne l'est pas totalement et l'autre encore en attente d'aboutissement.

Je voudrais vous reparler de l'espace public avec la place ou le square Lumumba parce qu'il s'agit justement d'une histoire assez intéressante en termes de cohésion sociale. Il s'agit d'un petit groupe de personnes, de plus en plus nombreux depuis maintenant une trentaine d'années, à qui il faut rendre hommages qui se sont aperçues qu'il n'y avait pas, dans la ville de Bruxelles, alors que ça existait dans nombre de capitales européennes, une rue ou, en tout cas, quelque chose au nom de Patrice Lumumba.

Ils ont commencé à exiger, notamment sur la commune d'Ixelles, l'inauguration d'une place alors ils l'ont même inaugurée sauvagement puisqu'une plaque est longtemps restée sur le mur d'une église sur le territoire d'Ixelles.

Alors qui sont-ils ? Je ne reviens pas sur le déséquilibre des mémoires dans l'espace public parce que vous avez une audition sur cette question. C'est très clair qu'on parle beaucoup de décolonialité, de décoloniser l'espace public, mais il faut aussi reconquérir « mémoriellement » l'espace public.

Où sont les rues Panda Farnana, où sont les rues Paul Otlet en tant qu'opposant à la colonisation, où sont les rues Kampalita, où sont les rues Semira Adamu ? Autant de personnes qui ne sont pas présentes dans les mémoires de nos rues et qui mériteraient, me semble-t-il, une plaque !

Je reviens sur la place et le futur square Lumumba. Je disais « qui sont-ils ? ». D'abord, c'est un travail de conscientisation politique et surtout associatif qui a été fait notamment, mais pas que, par le Collectif mémoire coloniale et lutte contre les discriminations avec un outil assez simple qui était des ballades coloniales.

Pourquoi en parler et pourquoi insister là-dessus ? Ces balades et ce travail qui a été opéré d'ailleurs bénévolement très longtemps ont permis de déborder au-delà de ce lui-même qui serait une demande communautariste ou communautaire. En fait, les ballades coloniales, pour y avoir participé et les avoir suivies longuement, réunissaient un public beaucoup plus large que les afrodescendants et les afrodescendantes.

En fait, il y avait très souvent dans les participants de ces balades plus de blancs que de noirs, que

de jaunes, que de rouges. Ces personnes ont été conscientisées au détour d'un dimanche après-midi sur le fait que l'espace public était déséquilibré et sur le fait qu'il était temps d'avoir une place commémorative pour le premier ministre congolais assassiné avec la complicité active de la Belgique.

Ce travail de conscientisation s'est progressivement mué vers une convergence d'associations, d'individus, beaucoup plus larges encore une fois que de seules associations afrodescendantes qui ont convergé, mis la pression sur un certain nombre de mandataires politiques à Ixelles, mais aussi à Bruxelles. Ils ont ensuite, ensemble, construit ce projet dans l'espace public qu'est aujourd'hui le square Lumumba.

Cette revendication, je le répète, a dépassé les communautés africaines. C'est une première chose.

La deuxième chose a été en quelque sorte institutionnalisée et confirmée de la façon suivante. La Ville de Bruxelles a inauguré donc, en 2018 ou 2019, le square Lumumba.

Je vous disais tout à l'heure que cette lutte n'est pas finie puisque pour celles et ceux qui se sont déjà rendus au square Lumumba, ça reste un lopin terre avec un panneau qui sert de lieu de commémoration et de rendez-vous.

J'étais avec le vice-président de la commission et d'ailleurs avec le député Kalvin Soiresse Njall, le 17 janvier dernier, sur le square. Le vice-président de la commission fédérale spéciale pour se pencher sur ce passé colonial qui lui n'étant pas bruxellois était assez surpris de l'indigence de la place, du manque, par exemple, d'un monument, du manque de visibilité de ce square.

La prochaine étape c'est que nous, citoyens et citoyennes de Bruxelles avec ou sans papiers, nous devons demander à la fois la commune mais pourquoi pas aussi de votre côté, même si je sais que la Commission communautaire française a très peu de prise sur cette histoire et enfin pourquoi pas et certainement à la Région, que soit érigé en monument, une statue commémorative.

S'il n'y a pas de monument et d'endroit commémoratif à Bruxelles. Il y a des changements. Je pense au square Riga à Schaerbeek qui sert de lieu de commémoration pour commémorer l'implication des troupes congolaises, rwandaises et burundaises dans les deux guerres mondiales. Chaque année, c'est devenu en fait un lieu de commémoration.

Le square Riga a été, à la base, érigé par les troupes et surtout les officiers coloniaux.

Il n'y a pas de lieu de commémoration dans l'espace public, en dehors peut-être des cercueils à Tervuren qui commémorent les morts de l'exposition coloniale, mais on sort de Bruxelles.

Je terminerai par un deuxième exemple assez concret. Pour moi c'est très clair, il n'est pas abouti. C'est un lieu sur les cultures et l'histoire de l'Afrique, du continent africain, qui est une vieille revendication. Là encore, on n'a pas d'espace. On parle souvent du Musée de Tervuren mais ce lieu ne peut pas être ce lieu de commémoration et d'histoire.

C'est un lieu d'abord qui transpire la colonialité, qui aura beau énergiquement essayer, et c'est le cas aujourd'hui, de faire départ vers la décolonisation. Cela ne sera jamais total. Cela représentera toujours l'instrument de propagande coloniale voulue par Léopold II.

Il n'y a pas de lieu tiers, d'autres lieux où les communautés africaines présentes à Bruxelles, mais aussi d'autres citoyens pourraient aller se renseigner, voir les choses se rencontrer, débattre, visionner un film, etc. Quand je dis qu'il n'y a pas de lieu, ce n'est pas totalement vrai. Il y a l'espace Magh qui visiblement n'est pas un lieu de la maison africaine. Je rappelle que le Maghreb fait partie du continent. C'est d'ailleurs aussi une sorte de colonialité de scinder la frontière du Sahara avec le reste du territoire de l'Afrique.

Il a donc été lancé une enquête d'abord auprès d'associations qui ont plutôt évolué dans les espaces à la fois culturels mais aussi mémoriels autour du continent africain. C'était sous la législature précédente concernant la Commission communautaire française. Elle vise à établir ce qu'on attendait de cette maison et de ce lieu culturel africain. La première réponse que beaucoup ont donné, et j'en faisais partie, c'était de dire que l'espace Magh était un de ces lieux.

C'était donc une demande ancienne. D'abord évidemment, d'un certain nombre d'associations afrodescendantes, mais aussi d'autres associations qui soutiennent que ce lieu doit exister et ce lieu de rencontre doit être l'objet d'une intersection de cohésion sociale justement entre les noirs, les blancs, les rouges, les jaunes. Un lieu donc au carrefour de l'histoire, du continent et de ses cultures. C'est ce qui ressortait de cette programmation, de cette enquête qui a été faite.

Ensuite, on a demandé à un groupe de travail de réfléchir. C'était encore une fois sous la législature précédente. Ces personnes ont réfléchi, ont rendu un rapport qui est resté visiblement lettre morte en Commission communautaire française. J'insiste c'était vraiment dans cet espace-là. Il est resté lettre morte

et s'est perdu depuis dans les limbes de la législature suivante, si vous me permettez l'expression.

Il me semble dès lors nécessaire de fixer certaines conditions et prérequis à l'existence d'un tel lieu. D'abord, pour ne pas revivre certains travers d'autres lieux de mémoire, il faut peut-être laisser l'entière responsabilité de ce lieu à des associations légitimes africaines qui pourraient discuter avec d'autres associations.

Il faut consulter ces associations sur l'érection d'un tel lieu et sur l'inauguration d'un tel lieu pour savoir ce qu'elles voudraient, ce qu'elles attendent, mais aussi peut-être élargir le champ à d'autres, à une consultation beaucoup plus large à Bruxelles sur la nécessité d'un tel lieu, sur le pourquoi et le comment.

Ensuite, évidemment, et je pense que cela va de pair, le financement de ce lieu devrait être pérennisé immédiatement dès sa création. Là encore pour ne pas retomber dans les travers de ce qu'on a pu voir par ailleurs.

Une proposition pour terminer car cela fait longtemps qu'entre personnes qui regardent ce serpent de mer que serait la maison africaine, de centre culturel africain, le centre de carrefour des cultures africaines (il y a eu beaucoup de noms.)

Il y a un lieu qui pourrait être emblématique, ce n'est à prendre ou à laisser, ce n'est qu'une proposition de ma part, qui se situe aux 34 rue de Stassart. Le 34 rue de Stassart n'est pas loin de la de la Porte de Namur, c'est la rue qui descend vers la place Stéphanie à Bruxelles qui est toujours sur le territoire d'Ixelles et qui fait presque face au quartier dit de Matongé.

Aujourd'hui c'est le Conservatoire de Bruxelles qui a son antenne de théâtre. On y donne des cours de théâtre d'art dramatique et on y joue à la fin de l'année les examens de ces cours dramatiques.

Pourquoi ce 34 rue de Stassart serait-il un lieu emblématique ? En 1912, le 34 rue de Stassart est érigé avec l'argent à la fois de la royauté (Albert I^{er} va donner une belle subvention), mais aussi le ministre des Colonies de l'époque va donner énormément d'argent pour que soit érigé ce lieu pour qu'un certain nombre d'associations lobbyistes de la propagande coloniale, pour la plupart, mais aussi des sociétés coloniales vont y élire domicile et être rassemblées dans un seul et même lieu.

Très rapidement, dans les années '20, cela va devenir le centre névralgique en termes de propagande coloniale à Bruxelles.

Il y aura le Palais, il y aura le 34 rue de Stassart qui très rapidement va s'appeler l'Union royale coloniale belge. On va trouver aussi énormément de bureaux de presses qui vont élire domicile dans ce lieu. Ce lieu est assez immense, encore aujourd'hui, il est conservé comme il a été laissé en fait par ces associations.

En gros, l'architecture actuelle correspond à une rénovation des années '50. Il est très vétuste aujourd'hui et mériterait un sacré coup de rafraîchissement et de mise aux normes. Ce lieu compte à la fois aux trois étages des bureaux qui pourraient servir de bureau d'associations militantes, ou pas d'ailleurs, d'associations afrodescendantes ou autres, à Bruxelles. Il compte aussi une salle de spectacle de 600 places qui a servi de salle de conférences, de représentations diverses et variées au cours de la vie et de l'existence de l'Union royale coloniale.

C'est donc un lieu de mémoire qui est en lien direct avec la colonisation qui est tombée dans l'oubli. Aujourd'hui, il y a encore les portraits d'Albert Thys, ce qui est un scandale. Albert Thys et Debre étaient deux propagandistes de Léopold II qui ont œuvré à la colonisation mais aussi à la communication de celle-ci dans l'esprit des Belges et qui sont commémorés au détour d'une pièce de théâtre malgré eux et malgré nous encore aujourd'hui dans cette salle, et cela sans aucune contextualisation.

L'histoire de ce lieu est assez intéressante. Ce lieu a été payé par les Belges deux fois, une première fois avec l'argent de la dotation d'Albert I^{er} et le ministère des Colonies. En 1985, longtemps après l'indépendance de 1960 et 1962, les associations sont encore dans ce lieu. Et, puisque leurs activités sont tombées en désuétude, elles vont revendre ce bâtiment à l'État belge, et particulièrement au ministère de l'Enseignement qui, à l'époque, est fédéralisé. Elles vont le revendre à un bon prix, pour des milliers d'euros.

L'enseignement étant régionalisé, ce lieu appartient donc à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il pourrait donc immédiatement être déclassé et faire l'objet, à la fois en Région et en Commission communautaire française d'engagements, assez clairs et assez rapides pour que ce lieu devienne autre chose et raconte autre chose que la mémoire coloniale qu'il raconte aujourd'hui sans contextualisation.

Ce n'est pas le Musée de Tervuren, on peut changer beaucoup de choses dans ce lieu. Cela pourrait faire l'objet d'un fameux lieu, proche de la Porte de Namur. C'est aussi emblématique. Ce lieu est sur la commune d'Ixelles et en Région bruxelloise.

J'ai envie de dire qu'il ne tient qu'à un courage politique de transformer ce lieu de mémoire. Je vous le répète. Ce lieu est une propriété de la Fédération

Wallonie-Bruxelles. Je sais que dans les projets de la législature précédente, concernant ce qui était appelée la Maison africaine, on allait acheter quelque chose en Région pour servir ce projet. Je pense qu'il y a des lieux qui pourraient servir et être transformés à ce niveau.

14. Exposé de M. Marco Martiniello, directeur de Recherche FRS-FNS et directeur du Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM) à l'Université de Liège

M. Marco Martiniello (directeur de Recherche FRS-FNS et directeur du Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM) à l'Université de Liège). - Je souhaite vous remercier pour cette invitation. Je pense qu'il est utile de commencer par une remarque préliminaire.

Quelle est la légitimité de la parole d'un vieil homme blanc comme moi sur des questions de discriminations raciales et de racisme ? C'est une question que l'on doit se poser aujourd'hui.

Pour ma part, je pense que ma légitimité est là en tant que chercheur en sciences sociales et politiques qui travaille sur ces questions depuis plus de 35 ans – je vous disais que j'étais vieux, ce n'est pas boutade –, mais aussi en tant que citoyen engagé depuis autant d'années sur les questions de migrations, de racisme et d'antiracisme.

Je tiens à préciser que je ne parle pas en tant que personne qui a subi ou qui subit des discriminations, et en aucun cas je ne parle à la place des personnes qui subissent le racisme et les discriminations au quotidien. Je ne veux pas non plus prendre leur place.

Je crois que c'est un préliminaire extrêmement important qu'il faut faire avant de parler de ces questions.

Nous sommes en pleine période d'Euro de football. Je propose de vous parler du racisme et de la lutte contre le racisme dans et à travers le sport.

Nous sommes en liaison directe avec vos compétences en matière de Cohésion sociale et de Sport mais aussi en matière de Culture et de Formation.

Pourquoi le sport ? Le sport est un phénomène social et culturel majeur qui permet la rencontre entre les populations et qui constitue une dimension importante de la vie en société et dans lequel on voit à l'œuvre toutes les dynamiques sociales dans d'autres sphères de la société.

Le sport est à la fois un lieu d'expression du racisme et des discriminations raciales, mais il peut aussi être un vecteur de lutte contre ces discriminations.

Je parlerai en particulier du football qui est le sport le plus populaire et celui que je connais le mieux, mais le raisonnement peut être élargi aux autres disciplines sportives, qu'elles soient professionnelles ou amateurs.

Deux positions extrêmes se sont manifestées au fil du temps sur la question de la persistance du racisme dans le football.

D'un côté, le football est vu comme une activité humaine fondamentalement guerrière qui, par nature, encouragerait le tribalisme, le nationalisme et le racisme. Vous avez vu encore il y a quelques jours lors du match Hongrie-France, une tribune entière de supporters de l'équipe hongroise qui levaient le bras comme on le levait il y a 75-80 ans.

D'un autre côté, certains voient le football comme une activité qui rapproche les communautés et les peuples et qui peut les accompagner dans leur marche vers une société sans racisme. Le football serait ainsi une école du respect, de l'inclusion et de l'antiracisme.

D'un point de vue sociologique, on peut voir le sport le plus populaire au monde pratiquement comme un miroir, certes souvent déformant, des sociétés humaines. On peut y observer une partie des dynamiques sociales, économiques, politiques et culturelles qui caractérisent l'ensemble de la société.

Si le racisme est bien présent dans le monde du football, c'est parce qu'il est bien présent dans la société au sens large et non l'inverse. Si les pratiques antiracistes existent bel et bien dans le monde du football, c'est parce qu'elles existent aussi dans l'ensemble de la société, et non l'inverse.

Il faut distinguer quatre dimensions du racisme dans le sport et dans le football.

Par ailleurs, lorsqu'on évoque le racisme dans le football professionnel, on se focalise généralement sur les agressions verbales et parfois physiques que subissent des joueurs africains, d'origine africaine et afrodescendants, soit de la part des supporters, soit de la part d'autres joueurs sur le terrain.

On pourrait présenter un florilège d'insultes et de chants racistes et antisémites que l'on pouvait entendre dans les stades avant la crise sanitaire et que, maintenant que les stades rouvrent peu à peu, on réentend encore, notamment durant cet Euro.

On pourrait évoquer les jets de bananes à certains joueurs africains et les cris de singes qui leur sont adressés. Pas plus tard que hier ou avant-hier, cela a encore été le cas à l'Euro. Mais ces faits avérés, dont certains sont d'ailleurs encore trop souvent considérés comme l'expression d'un folklore footballistique, et donc tolérés, ne couvrent qu'une partie, la plus visible, de l'espace du racisme dans le football.

Je voudrais mentionner trois autres dimensions importantes du racisme qu'il faut prendre en compte, tant dans le monde du football professionnel que dans la société en général : les préjugés raciaux, les idéologies raciales et, enfin, un racisme plus structurel et institutionnel.

Les préjugés raciaux sont nombreux chez certains supporters mais aussi chez des joueurs, entraîneurs, arbitres, dirigeants de clubs ou même de fédérations. Ainsi, les joueurs africains et d'origine africaine sont souvent perçus comme moins disciplinés, incapables de respecter les horaires, moins aptes intellectuellement à comprendre et absorber les principes tactiques complexes. On entend souvent ces choses. Les joueurs arabes sont quant à eux parfois perçus comme étant particulièrement agressifs sur le terrain et susceptibles. Les joueurs italiens seraient des comédiens par nature, etc. Ces préjugés de ce type sont loin d'avoir disparu. On peut se demander d'ailleurs jusqu'où ils expliquent parfois le comportement des arbitres et des dirigeants à l'égard des joueurs africains, d'origine africaine et d'Afrique du Nord notamment.

Ces préjugés peuvent être reliés à une idéologie raciste intériorisée depuis des siècles et renforcée par le colonialisme. Toutes les idéologies racistes sont basées sur l'idée que l'humanité est divisée en groupes biologiques et/ou culturels – qu'on appelle les « races » – qui reproduisent leurs caractéristiques spécifiques de génération en génération. De plus, dans l'histoire, cette idéologie a souvent placé la « race » dite blanche au sommet d'une hiérarchie raciale et affirmé sa supériorité par rapport aux autres « races ». Ainsi, cette idéologie a servi à justifier et à légitimer l'esclavage, l'apartheid, le colonialisme et sa prétendue mission civilisatrice. Elle reste présente tant dans la société en général que dans le football, même si évidemment, elle commence à faire l'objet, et heureusement, d'un rejet assez vigoureux.

Enfin, comme dans la société, le racisme dans le football ou dans le sport présente aussi une dimension structurelle et institutionnelle. Ainsi, il est encore trop souvent considéré comme normal que la place des personnes afrodescendantes dans le sport soit quasi exclusivement sur le terrain en tant que joueurs. Ils seraient tantôt idolâtrés en cas de victoire, tantôt renvoyés à leurs origines en cas de défaite.

En Belgique, on ne comptait, l'année passée, que trois entraîneurs principaux d'origine africaine sur l'ensemble des clubs de D1A et aucun arbitre. Quant à l'URBSFA et à la Pro League, elles restent encore très largement blanches et masculines en dépit de certaines nominations récentes à des postes visibles de personnes issues d'autres groupes.

Par ailleurs, et c'est un aspect qu'on oublie parfois, les modalités de recrutement des jeunes joueurs en Afrique pourraient aussi faire l'objet de plus d'études sous le prisme du racisme. Jusqu'il n'y a pas si longtemps, l'organisation des transferts de très jeunes joueurs africains vers l'Europe avait beaucoup de points communs avec la traite des êtres humains. Certains managers n'hésitaient en effet pas à faire venir des jeunes joueurs d'Afrique en leur promettant monts et merveilles. Par la suite, la majorité d'entre eux se retrouvaient sans statut et sans papiers en Europe loin du vedettariat rêvé dans un grand club. On en retrouvait en train de s'entraîner dans un terrain vague à La Roue à Anderlecht.

Enfin, au niveau international, la construction des stades pour la Coupe du monde au Qatar, qui a déjà entraîné la mort de plus de 6.500 ouvriers, pour la plupart immigrés, montre aussi une autre facette du racisme, dans le football professionnel cette fois. On n'hésite pas à sacrifier la vie de milliers de travailleurs immigrés asiatiques et africains réduits à une forme moderne d'esclavage pour la préparation d'un événement plus géopolitique et commercial que simplement sportif.

Les quatre niveaux du racisme doivent donner lieu à quatre niveaux dans la lutte contre le racisme dans et par le football. Lutter contre le racisme dans le football professionnel nécessite donc de se situer à quatre niveaux.

Les agressions verbales et physiques à caractère raciste, les préjugés raciaux, les idéologies raciales et, enfin, le racisme structurel et institutionnel. Cette lutte nécessite l'utilisation d'instruments divers (juridique, pédagogique, progression dans les modalités de gouvernance, etc.) qui sont adaptés à chacune de ces dimensions.

On s'en tient fréquemment à des campagnes de communication « Tous unis contre le racisme », « Rejet du racisme », souvent lancées par les diverses fédérations de football, et parfois par certains clubs, sont symboliquement très importantes. Elles restent toutefois clairement insuffisantes. Elles risquent parfois d'exprimer plus un antiracisme de façade qu'une volonté de lutter fermement contre le racisme.

Par ailleurs, je tiens à louer les actions de certains groupes de supporters dans ce pays qui se mobilisent

contre le racisme depuis de nombreuses années dans les tribunes et en dehors des tribunes. Cela devrait encourager les clubs et les instances du football professionnel, notamment, à en faire plus et plus vite dans ce domaine.

Des avancées ont eu lieu dans le domaine de la lutte contre les agressions verbales et physiques à caractère raciste. Le droit belge et le droit européen offrent à cet égard des opportunités qui sont encore sous-utilisées. Il faudrait examiner comment mieux les utiliser et ne pas continuer cette tendance du monde du football, notamment, à laver ce linge sale exclusivement dans les instances du football.

Dans une démocratie, on ne voit pas pourquoi des faits d'insultes ou d'agressions racistes dans un stade ou sur un terrain de football ne pourraient pas être traités prioritairement par les tribunaux réguliers plutôt que par les conseils de discipline des fédérations sportives.

La lutte contre les idéologies et les préjugés appelle des efforts pédagogiques extrêmement importants, tant à l'intérieur du monde du football qu'en dehors. C'est un travail de longue haleine tant ces idéologies et ces préjugés raciaux sont enfouis dans les méandres de notre inconscient collectif depuis des siècles.

Toutes les institutions éducatives de l'école maternelle à l'université, en passant par les espaces de loisir et les clubs sportifs, ont un rôle à jouer dans la déconstruction des idéologies et des préjugés raciaux.

Se pose alors la question de la formation des formateurs qui, bien souvent, ont aussi été influencés par les idéologies raciales et des préjugés raciaux. La question de la formation des formateurs dans le domaine sportif me paraît extrêmement importante et là il y a une grande marge de progression.

La lutte contre le racisme structurel suppose une réflexion plus profonde et une plus grande diversification des instances de gouvernance du sport et du football, quelle que soit la catégorie d'acteurs (dirigeants de clubs, corps arbitral, entraîneurs, staff médical, etc.).

Mais le geste le plus fort et le plus difficile à poser, tant pour des considérations économiques que sportives, serait aujourd'hui, à l'instar de la Fédération norvégienne de football, que notre fédération de football, l'URBSFA, considère la possibilité de ne pas participer à la Coupe du monde au Qatar, pays où sévissent encore l'esclavage moderne et le racisme d'État. Une telle décision serait tout à fait cohérente avec son nouveau plan de lutte contre le racisme et contre les discriminations dans le football en Bel-

gique. Je sais que cela ne se produira pas. La décision a déjà été prise. Nous perdons peut-être une occasion de refaire du football un sport plutôt qu'un spectacle global hyper commercialisé.

Pour terminer, je voudrais prendre deux exemples concrets, comme l'ont fait mes deux prédécesseurs, qui révèlent tout le potentiel intégrateur et inclusif du sport et qui peuvent en faire une arme de lutte contre le racisme et les discriminations : Le projet « We Welcome Refugees » du Krainem Football Club et le projet anversoïse du City Pirates FC cher à Michel Pradolini, un homme d'affaires bruxellois de vague origine italienne.

Le projet « We Welcome Refugees », à Krainem, qui n'est pas une commune nécessairement réputée pour sa grande hospitalité, accueille dans les équipes régulières et dans ses entraînements réguliers des demandeurs d'asile, des garçons et des filles en provenance de plusieurs centres de demandeurs d'asile de la région bruxelloise en vue non seulement de leur faire pratiquer un sport, mais aussi de les socialiser, de les faire connaître, de les faire rencontrer réellement d'autres jeunes qui ont un parcours très différent, qu'ils soient « belges » d'origine belge ou « belges » d'origine immigrée.

Ce projet est extrêmement important. Il donne la possibilité à des jeunes de réellement mettre un pied dans cette société et de jouer avec les mêmes maillots, quelle que soit la couleur de peau, quel que soit le statut, et d'être réellement membres d'une équipe et d'un club de football. Cela me paraît une expérience intéressante qui pourrait avoir un impact ailleurs. Ce projet a été dupliqué dans d'autres clubs, dans d'autres régions en Belgique mais aussi à l'étranger. Il me semble qu'il a un potentiel important.

Le deuxième projet concerne le City Pirates FC cher à Michel Pradolini qui a décidé de reprendre un club et d'en faire outil pour toute la jeunesse anversoïse.

Tout comme Bruxelles, Anvers est une ville super diverse. Ce club rassemble des jeunes de différentes origines, de différents milieux sociaux, en vue justement de construire les modalités de vivre ensemble, de construire de la cohésion sociale, surtout dans les quartiers je dirais un peu précarisés d'Anvers.

On pourrait citer d'autres exemples. En conclusion, il me semble qu'il ne faut pas plus longtemps laisser la gestion du sport à des spécialistes du sport. Je pense que le sport peut être un outil extrêmement important pour construire une mobilisation contre les discriminations, contre le racisme.

Il peut donc y avoir des politiques publiques intelligentes, innovantes qui peuvent se développer. Il paraît extrêmement important aussi de développer des outils de monitoring des actes racistes et discriminatoires dans le sport.

En Belgique, à cet égard, nous sommes un peu à la traîne. Nous avons quelques chiffres d'UNIA mais nous ne sommes pas en mesure de savoir exactement ce qui se passe le dimanche matin, le samedi après-midi autour des terrains de football, dans les clubs de gymnastique, dans les clubs de tout ce que vous voulez.

Là, il y a beaucoup de travail à faire et il me semble que cet enjeu sera vraiment un enjeu d'avenir nous permettant de réellement aller encore plus loin et plus vite dans la construction d'une société plus inclusive. Peut-être qu'un jour, on ne sait pas quand, on aura finalement gagné la lutte contre le racisme.

15. Échange de vues

Mme Clémentine Barzin (MR). - Je voudrais remercier les intervenants de ce jour. Nos travaux permettent d'apporter une attention particulière aux personnes d'ascendance africaine, d'identifier certains aspects plus marqués par le racisme, comme le sport. Cela vient d'être dit. Nous devons mieux lutter contre le racisme, sous toutes ses formes.

Il faut une attention particulière car il y a une spécificité, comme l'a indiqué Mme Kouablan. Il y a différentes vagues d'immigration et, selon une étude de la fondation Roi Baudouin en 2017, seuls 56 % des afrodescendants interviewés avaient la nationalité belge, en comparaison avec l'étude de 2015 qui montrait que 91 % des Belgo-Marocains et 93 % pour le groupe Belgo-Turcs avaient la nationalité belge. Cela montre qu'il y a une immigration plus récente.

S'il faut une attention particulière, la lutte contre le racisme doit-elle reposer sur un traitement différencié en fonction de l'origine ou de l'ascendance ? Si on « racialise » cette lutte, l'on risque d'assigner des personnes à une identité mais aussi d'exacerber le communautarisme, de voir les communautés s'opposer, ce qui est un risque important pour notre cohésion sociale. C'est le thème du jour.

En revanche, si on lutte ensemble à renforcer nos valeurs communes, à renforcer les mesures de prévention et de sanction, contre toute discrimination à l'égard de l'individu pour ce qu'il est, quelle que soit son origine et quelle que soit sa couleur de peau, c'est un gage de liberté pour chacune et chacun que l'on assure.

D'un point de vue concret, je voudrais aussi, au-delà de nos travaux actuels, demander à la majorité bruxelloise l'état d'avancement concret de certains axes de la Déclaration de politique communautaire en matière de cohésion sociale et de citoyenneté.

Où en est le caractère obligatoire du parcours d'intégration, indispensable pour un accueil efficace et émancipateur des nouveaux arrivants ? On le promettait pour début 2021, lors du débat en plénière.

En outre, où en est le musée de la migration discuté depuis de nombreuses années, comme cela a été évoqué par un intervenant ? Lors d'un dernier débat à ce sujet, le Gouvernement parlait d'une réflexion.

En ce qui concerne la citoyenneté par la culture ou l'enseignement, nous sommes également très attentifs aux projets concrets de lutte contre le racisme.

Enfin, Madame la présidente, chers collègues et chers auditeurs, je voudrais revenir sur les conséquences des concepts de racisme structurel, d'intersectionnalité des luttes et d'appropriation culturelle. Le MR a souvent souligné, je le redis, le risque de parcellarisation de la société, d'opposition en blocs de celle-ci, risque inhérent à ces visions.

Je voudrais en particulier demander à M. Martinello si, moi, en tant que femme blanche de plus de 40 ans ayant subi juste un peu de sexisme, mais n'ayant pas 30 ans d'expérience en recherche, je suis légitime pour parler aujourd'hui.

Oui, pour nous l'universalisme reste la valeur cardinale dans notre société libérale, il est décisif aussi pour notre cohésion sociale.

Mme Latifa Aït-Baala (MR). - J'embraye sur ce que vient de dire ma collègue. Évidemment, on l'a rappelé encore ce matin, nous sommes la deuxième région la plus cosmopolite au monde. Malheureusement, toute une série de politiques publiques développées au fil des années n'ont pas suffisamment intégré cette dimension.

En effet, des constats d'échec des politiques publiques sont à faire, mais, j'ai même le sentiment que cet échec est de plus en plus grandissant. Évidemment, je rejoins Mme Kouablan, dans le sens de ses constats, et je suis tout-à-fait d'accord avec elle sur le fait qu'il faille effectivement une meilleure représentation des diversités, de toutes les diversités dans les services publics.

Effectivement, on a des Gouvernements qui se succèdent de législature en législature et qui nous parlent de Plans, de diversité, d'ouverture aux diversités. On constate que ce n'est pas le cas dans la pra-

tique. Nous sommes toujours dans des logiques schizophrènes entre les discours et une certaine réalité.

Par rapport à votre intervention, Monsieur Martiniello, je vous avoue que je m'attendais à ce que vous nous parliez de votre expertise sur l'immigration, notamment d'origine italienne, et que vous fassiez un parallélisme avec la cohésion sociale en ce qui concerne en particulier les afrodescendants.

Je comprends évidemment la manière dont vous avez abordé la question du sport. Je me demande aussi, d'une certaine manière, si on n'est pas également encore dans une logique, quelque part, stigmatisante. On a toujours ce sentiment que finalement l'afrodescendant et le maghrébin sont faits pour le sport mais pas pour d'autres disciplines. J'aimerais vous entendre par rapport à cela.

Je crois qu'il est important d'œuvrer pour une citoyenneté en partage autour d'un socle commun. Je crains, comme l'a rappelé ma collègue, que nous soyons en train de construire des murs en mettant finalement les gens dans des cases.

Je voudrais terminer par un tout petit extrait du discours de Sa Majesté le Roi Philippe du 21 juillet 2018 dont voici la teneur : « Ensemble, comme les diables rouges, nous sommes plus forts dans notre diversité ».

Mme Nadia El Yousfi (PS). - Je remercie nos orateurs et oratrice pour leur présentation et leurs enseignements.

La Commission communautaire française est ce qu'elle est, avec les moyens budgétaires qu'elle a. Je pense, pour ma part, qu'il y a eu pas mal d'avancées, de modifications dans différents domaines. Mais les constats depuis dix ans au moins révèlent qu'on répète souvent les mêmes choses avec l'impression que les choses n'avancent pas comme on le voudrait, surtout dans ce domaine qu'est la lutte antiraciste.

On vit également une crise sanitaire avec un confinement qui a provoqué un important choc social. On se rend compte des répercussions que cela va avoir. Évidemment, on ne mesure pas encore pleinement l'impact avec tout le cloisonnement que cela a occasionné.

Les assistants sociaux ne se voyaient plus ! Mais, pendant toute cette période, les associations de terrain ont travaillé pour éviter la rupture des contacts. Je l'ai vu et le vois sur le terrain.

Il faut saluer aussi le fait qu'au niveau de la Commission communautaire française des moyens sont débloqués et, en écoutant Mme Kouablan, par rapport au travail effectué au sein du MRAX, on constate

que l'essentiel est de pouvoir plus soutenir nos acteurs de terrain. Je connais le MRAX et le fait qu'il n'y ait qu'une assistante sociale pour tout le travail qui y est fait. Il est donc important de pouvoir continuer à soutenir et à amplifier ce soutien pour les acteurs de terrain.

En termes de cohésion sociale, le travail n'est plus à prouver, notamment dans le cadre des luttes antiracistes.

Concernant l'augmentation du nombre de plaintes, il faut rappeler que les chiffres qui ressortent ne sont que le sommet de l'iceberg. Beaucoup de personnes ne déposent pas plainte.

Vous rappelez notamment le taux de chômage élevé au niveau des afrodescendants alors qu'ils sont souvent très diplômés. Il s'agit de la réalité de non-accès à certains droits.

Par rapport à représentativité dans les services publics – on dit toujours que les services publics doivent être l'exemplarité –, je pense qu'il y a des attentes énormes de ce plan interfédéral contre le racisme à différents niveaux, notamment, en ce qui concerne la charge de la diversité, des entreprises qui s'en emparent.

Je pense qu'au niveau des services publics, et Bruxelles est la deuxième ville la plus cosmopolite après Dubaï, l'attente est que, à un moment donné, nos institutions représentatives puissent être représentatives de notre société. C'est ce miroir qui peut jouer afin que tout un chacun puisse se reconnaître en tant que citoyen à part entière par rapport à ce qu'il a, ce qu'il peut apporter et ce en quoi il peut être reconnu.

Concernant le fait de rendre obligatoires les formations dans les communes, je souhaiterais savoir si vous avez des contacts avec les différentes communes pour initier ce travail. Comment ce travail peut se faire au fur et à mesure et se généraliser ?

Par rapport à M. Truddaïu et à la notion du lieu de commémoration, je rejoins ce qui a été dit concernant la place Lumumba et l'importance que ce type de lieu doit pouvoir représenter.

À propos du lieu de commémorations africaines, je pense que pour sortir justement de cette séparation des uns et des autres, c'est un lieu symboliquement important justement pour pouvoir rassembler ces différentes populations.

Pour sortir une fois pour toute de cette séparation des uns et des autres, il faut pouvoir les rassembler dans un même lieu. Je pense à la bataille de Gem-

bloux et tout le travail réalisé depuis 1993. On a découvert, en tant que jeunes de seconde génération, le travail de sensibilisation qui a dû être fait. Ce qui nous avait plus, en tant que jeunes d'origine maghrébine, c'était voir d'autres populations d'Afrique se retrouver tous ensemble dans un même combat. On était content de voir que la résolution au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pu se faire.

À ce niveau, les bancs de l'école sont des moments importants car la prévention commence depuis le plus jeune âge. Il faut avoir des manuels scolaires qui reflètent l'histoire des populations belges.

Je vous remercie M. Martiniello pour tout ce que vous avez dit par rapport au sport dont on débat très souvent. Je vous rejoins parce que je trouve très bien qu'il y ait un moment de sensibilisation, de formation, mais, à un moment donné, il faut passer à la sanction.

Je pense que dans le milieu sportif, quand on entend ce que l'on entend et que l'on observe ce que l'on observe, c'est au niveau des tribunaux qu'il faut trancher. Le racisme est un délit dans notre pays. Il s'agit là d'une réflexion fondamentale.

M. Petya Obolensky (PTB). – Merci aux trois intervenants qui ont fait trois excellents discours qui me parlent beaucoup. Je vais essayer de faire des remarques, des réactions et des questions pour chacun, et cela même s'il y a des choses qui se recoupent.

J'ai longtemps travaillé dans le domaine de la cohésion sociale et c'est un sujet qui me parle beaucoup

Ici en Commission communautaire française, c'est surtout par rapport à un travail de sensibilisation que l'on peut agir. M. Truddaïu l'a rappelé, on reste dans le cadre de l'appel à projets contraignants qui s'assimile à une politique de saupoudrage, un petit peu comme le marchand de beignets à la Foire du Midi. Je ne vais pas trop insister là-dessus mais je trouve toujours important de le rappeler pour voir dans quel cadre on évolue et ce qu'on peut faire ensuite comme politique réelle.

Par rapport à l'exposé de Mme Kouablan du MRAX, dont je connais bien le travail précieux en termes de permanences juridiques, sociales et quelques animations dans les écoles, je voudrais me concentrer sur la question du passé colonial pour compléter ce que j'ai dit ce matin en commission sur le thème du racisme. Mme Kouablan y a elle-même fait une intervention. Quelque chose que l'on ne dit pas assez en termes de sensibilisation, de prévention, c'est justement le lien entre le système économique et le développement du racisme comme système structurel dans l'humanité.

Je pense que le capitalisme est intrinsèquement raciste depuis le départ afin de justifier les conquêtes économiques, les guerres, le pillage des richesses et le massacre des populations locales, mais aussi afin de mieux affaiblir l'opposition de la population et diviser les gens. On change de bouc émissaire en fonction des époques et des circonstances. Il y a les différentes formes dans l'histoire. Je ne vais pas faire la leçon ici à tout le monde. Ce n'est pas le but.

Je pense qu'effectivement l'idée de dire que les élites avaient besoin de rendre leur peuple raciste à un moment où des conquêtes économiques se justifiaient à leurs yeux soit à la fin du XIX^e siècle quand il y a eu une première grande crise de surproduction du système et qu'en fait les huit, neuf ou dix plus gros empires coloniaux du monde ont divisé l'Afrique littéralement comme une tarte. On peut le voir en regardant la carte géographique, c'est vraiment frappant. C'est un exemple que je prends souvent dans les animations avec les adolescents pendant dix ans.

Je pense que cette période d'expansion coloniale, en gros de 1885 à 1914, période de l'histoire où jamais autant de terres n'ont été conquises et de gens massacrés, a ouvert une nouvelle phase du racisme en Europe, un racisme pseudo-scientifique. C'est tout le phénomène des os humains. L'ex-footballeur Lilian Thuram a fait un travail remarquable pour montrer comment on a utilisé les os humains pour populariser le racisme. À l'époque, les expositions universelles étaient les grands divertissements pour le peuple dans les grandes capitales européennes.

Sur la question du Congo, je le dis à chacune de mes interventions, je trouve cela complètement hallucinant qu'il n'y ait pas eu un mot à l'école sur le fait qu'il y a eu entre trois et dix millions de morts au Congo belge.

En même temps, mon idée est de dire qu'on ne naît pas raciste, contrairement à certaines aberrations que j'ai entendues ce matin. Je pense que les gens le deviennent. Dans ce cas, on peut aussi déconstruire le racisme et aller récupérer des gens qui seraient touchés par le racisme et alors combattre fermement ceux qui utilisent le racisme consciemment pour diviser les gens.

Toute l'histoire du Congo, je l'ai apprise par mes amis noirs dans le milieu du football. Je l'ai appris ensuite, à l'adolescence tardive, lorsque j'ai eu des cours avec Mme Aurélie. Je trouve que c'est fou que cela n'ait pas une place plus importante à l'école. J'espère qu'on va dans le bon sens car j'ai l'impression que l'on avance un petit peu sur ce sujet. J'ai malgré tout peur que le travail décolonial reste de la poudre aux yeux. Je suis inquiet lorsque je reçois des échos sur ce qui se dit dans certaines écoles encore

aujourd'hui ou il suffit d'entendre parler le Premier Ministre du Gouvernement autoproclamé progressiste Vivaldi de Patrice Lumumba comme étant surtout un personnage extrêmement controversé, il y a quelques jours.

Madame Kouablan, quel est l'état des lieux ? Vous dites qu'il y a différentes formations que le MRAX donne. Je trouve que ce serait bien de les perpétuer de façon permanente à l'école primaire et rendre ces formations obligatoires. Êtes-vous concernée ? Vous met-on autour de la table pour avancer sur cette histoire de manuels scolaires ? Il y a vraiment beaucoup de travail.

Je remercie M. Truddaïu d'avoir rappelé les faits sur les discriminations. Je pense qu'on est tous d'accord, on le répète à longueur d'interventions dans tous les partis. Même la NVA ne peut pas dire l'inverse. Ils sont dos au mur sur ce sujet.

Au-delà des grandes déclarations, j'ai l'impression que cela bouge beaucoup sur les questions symboliques, mais qu'en est-il des questions du quotidien, telles que « Est-ce que tu vas trouver un travail ? Est-ce que tu vas pouvoir payer un loyer ? Pourras-tu avoir accès à un appartement digne ? Pourras-tu te divertir dans des lieux où tout le monde peut aller ? Les rapports avec la police ? » ? Cela ne bouge pas, mais en plus tout empire. Je suis vraiment inquiet.

Concernant l'aspect de l'espace public, forcément, c'est toujours le reflet fidèle des rapports de force, des rapports de domination, de ce que nous appelons la lutte de classes dans la société. Je pense que vous avez bien fait de rappeler que, par rapport au square Lumumba, il y a un double aspect. Presque chaque semaine, il y a un rassemblement ou une manifestation.

D'une certaine manière, c'est une victoire d'un large front de citoyens et d'associations qui se sont battus. En ce sens, ce ne sont pas les politiques qui ont décidé de créer une place Lumumba mais c'est, comme toujours, le produit d'une lutte. Ce n'est pas gagné, ce n'est pas fini. C'est une étape intermédiaire parce que, comme vous l'avez rappelé, c'est un coin de rue, le long de la petite ceinture. On est au milieu des vents.

On va continuer pour une vraie place Lumumba et pour aller beaucoup plus loin. Je ne vais pas répéter ce que M. Truddaïu a déjà dit.

J'ai l'impression qu'on en commissionne, qu'on parle et qu'on discute beaucoup de la décolonisation mais que, dans les faits, sur le terrain, même sur la question de l'espace public, cela avance peu alors qu'il y a vraiment ce *momentum* à saisir. Il

nous reste deux ans, deux ans et demi. Je pense qu'il faut avancer. Le PTB sera avec vous comme soutien comme on l'a toujours fait.

Concernant le fait d'avoir un lieu sur les cultures et histoires d'Afrique, je pense que ce que vous avez dit est très intéressant. Je ne connaissais pas l'exemple du bâtiment rue de Stassart. C'est impressionnant.

Il y a aussi la Lever House, dont on a déjà parlé en Commission communautaire française, qui a un triple aspect vraiment fondamental en termes d'éducation. Cela montre à quel point la colonisation a été barbare puisqu'il y a des représentations d'esclaves qui ramassaient de l'huile de palme dans un territoire grand comme le tiers de la Belgique qui appartenait à une petite famille qui s'est enrichie et qui a créé la multinationale bien connue de tous, à savoir la société Unilever. Cela montre aussi qui s'est enrichi au Congo. On le dit rarement dans les grands discours sur la décolonisation, alors que je trouve que c'est le point fondamental. Et enfin, cela montre la résistance du peuple congolais et du peuple Beembe.

C'est aussi un autre lieu que l'on pourrait investir. Cela a bien avancé. Je pense que Pascal Smet a avancé sur ce dossier à la Région. Ce serait bien de continuer, de concrétiser.

Concernant la question conditions de cohésion sociale, de formation de sensibilisation, il est important de rappeler le lien entre la constitution du capital de nombreuses grandes entreprises belges – la Gécamines, l'Union minière, la Société générale – et la constitution de grosses fortunes belges.

Jamais je n'entends Ecolo ou le PS sur le sujet. Aujourd'hui, parmi les 23 plus grosses fortunes belges, 11 sont des familles qui ont construit leur fortune au Congo. Il y en a qui sont représentés au Parlement. Les mêmes gangsters qui ont payé le Congo et massacré le peuple congolais sont ceux qui ont exploité et réprimé la classe ouvrière en Belgique.

Je trouve que c'est un aspect de classe fondamental, un angle d'attaque qui fait l'unité entre les peuples plutôt qu'un check-up individuel de ces privilèges pour voir où on se situe dans l'échelle de la douleur.

M. Martiniello, comme je l'avais dit à votre fille qui avait été invitée dans le cadre des assises contre le racisme en matière de logement, vous êtes quelqu'un qui a été marquant dans ma vie. Même si on ne se connaît pas, j'ai utilisé vos travaux pendant des années dans les quartiers, et notamment la brochure écrite avec Andrea Rea.

Je ne m'attendais pas à une intervention sur le football et le racisme. Je trouve cela vraiment intéres-

sant. Forcément, comme divertissement numéro un dans le monde, il concentre tous les excès du système capitaliste. Mais je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il y a un double aspect, qu'il faut être dialectique, qu'il y a des aspects positifs aussi. Je pense même que, dans la Belgique de Bart De Wever, dans la Belgique de la scission et de l'extrême droite qui augmente, supporter l'équipe belge est devenu aujourd'hui une valeur progressiste.

Je voulais vous poser une question. Quand je vois l'équipe d'aujourd'hui, elle me rappelle enfin mes parties de football de l'enfance, mes parties de rue avec une équipe qui nous ressemble, avec des Flamands, des Wallons et des Bruxellois, des noirs, des blancs très loin de l'équipe des années 1990 où les frères Mpenza étaient une exception.

Quand on voit tout qu'il y a lieu en France autour du black blanc beur, on voit qu'il y a un espoir de faire reculer le racisme et que, quelques années après, Le Pen est au deuxième tout. Comment va-t-on faire pour consolider, ici en Belgique, justement tout cet aspect-là qui peut vraiment faire avancer le Schmilblick sur la question du racisme.

M. Petya Obolensky (PTB).- Je pense que des prises de position comme celles de Vincent Kompany ou Romelu Lukaku peuvent vraiment faire avancer les choses. Je sais que, lorsqu'il il rate des buts, cela devient l'attaquant noir congolais, mais quand il est superstar, là, tout d'un coup, il est belge.

Je voulais finir sur l'histoire bouleversante de Lamine Bangoura, un ancien grand espoir du football belge dont j'ai rencontré la famille il y a quelques jours. Il a été assassiné par la police, un peu à la George Floyd, il y a trois ans pour un impayé de loyer de 1.500 euros. Il était un grand espoir au point d'être transféré au club de Bruges. Voilà quelqu'un qui illustre justement ce que vous disiez, qui aurait pu réussir dans le football professionnel mais dont le destin a été tragiquement arrêté. Dès qu'il s'est blessé, il a dû vivre de petits jobs et a fini assassiné pour un impayé de loyer de 1.500 euros.

Aujourd'hui, les parents doivent toujours 30.000 euros aux pompes funèbres, 5.000 euros à la Justice. Ce serait un beau geste que quelqu'un comme Lukaku ou Kompany puisse contribuer. J'aimerais que l'on puisse aller plus loin que la FIFA dans l'antiracisme.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Je voudrais d'abord remercier les intervenants. Je pense qu'ils ont abordé des questions qui sont absolument essentielles dans cette thématique qui, puisqu'il faut poser le débat, est le socle de tout. Je pense que c'est de là que partent les incompréhensions. Notre population

bruxelloise est jeune, elle est multiculturelle. Et si on ne fait pas attention à la manière dont on pose les débats, il peut y avoir des incompréhensions qui vont créer des problèmes à l'avenir.

Les prochaines générations seront celles qui vont pérenniser ce cosmopolitisme et cette interculturalité bruxelloise. En fait, quand on parle de racisme, de communautarisme, j'aimerais dire que, si on se base sur certaines choses qui ont été dites, ces auditions n'existeraient tout simplement pas. Il faut faire attention quand on parle de ces choses dans la mesure où quand on parle ces choses, il faut absolument être cohérent partout. On ne peut pas parler de spécificités pour certains et ne pas en parler pour d'autres.

Je reconnais la spécificité des histoires, des immigrations. Je reconnais la spécificité des histoires qui créent des discriminations. Elles ont pour socle commun les valeurs universelles, certes, mais il y a des spécificités.

Si on prône des spécificités pour les uns et non pour les autres, il ne faut pas que l'on s'étonne que, à un moment donné, la révolte couve. J'aimerais appuyer sur ce point ici parce qu'il y a des jeunes qui nous écoutent, il y a des gens qui nous écoutent et je crois que si nous voulons construire quelque chose de commun, nous devons partir sur des bases universelles.

À partir du moment où on n'établit pas une hiérarchie entre les civilisations, on parle d'universalisme, mais, selon la manière dont sont portés certains discours par rapport à telle ou telle civilisation, l'universalisme n'est pas le même partout et pour tout le monde. Si on a décidé de mettre en place des auditions, c'est aussi parce que nous estimons qu'il y a des spécificités dont nous devons tenir compte.

Je voudrais commencer par M. Martiniello. Je n'ai pas été étonné, contrairement à mes collègues, que vous parliez de sport parce que vous en parlez beaucoup sur les réseaux sociaux. Je me suis dit, quand vous avez commencé à parler de rôle, que vous alliez vous appuyer là-dessus.

Ma question sera simple. Elle portera sur du concret. À l'époque de l'affaire de l'Union saint-gilloise où on a interdit des banderoles antifascistes, on a parlé dans ce Parlement de la Commission communautaire française du racisme quotidien qui vient notamment de parents. Ce sont eux les plus virulents.

La question que je me pose est celle de savoir s'il ne faudrait pas des inspections. Effectivement, comme dans d'autres secteurs, des gens vont faire des inspections de manière anonyme pour que des sanctions soient prises contre les clubs qui ne res-

pectent pas toutes les lois « antidiscrimination » et n'agissent pas contre ce genre de faits.

Ici, M. Kompany a donné l'exemple de son fils. J'ai eu une discussion avec lui lors de laquelle il a expliqué tous les obstacles qu'il a dû passer avant que son fils n'arrive là où il est arrivé.

La deuxième question que j'aimerais poser concernant le sport, est liée à ce qui se passe en Belgique – vous avez évoqué les grandes instances. Monsieur Kompany l'a déjà dénoncé à un moment donné. Il a pris la parole et il a dit que c'est quelque chose qui n'est pas acceptable et qu'on doit absolument revoir. J'aimerais avoir votre avis.

Monsieur Truddaïu, on se connaît. Il y a eu des choses qui ont été faites à l'époque où vous étiez déjà à CEC.

Effectivement, le 34 rue de Stassart est un lieu assez emblématique parce que, dans l'histoire de Matongé, de la frontière du restaurant de l'Horloge du sud jusque près de la place Fernand Cocq, il faut rappeler qu'historiquement c'était un quartier de l'extrême droite coloniale.

Symboliquement cette population a été petit-à-petit remplacée par une population étudiante et, progressivement, on est entré dans une multiculturalité mais une gentrification avec des loyers qui ont augmenté en flèche. Il faut le dire, contrairement à ceux qui parlent de communautarisme, il y a très peu d'afrodescendants qui vivent à Matongé.

C'est un espace de passage, de loisirs et de culture. La population afrodescendante est la plus éclatée démographiquement sur le territoire bruxellois. Je m'étonne donc que, dans certains cas, on parle de communautarisme et pas dans d'autres.

Quand on voit qu'il y a des discriminations, qu'on exclut des gens de certains lieux en raison de leur couleur de peau et qu'on ne parle pas de communautarisme dans ce cas, on veut rester dans un entre-soi culturel. Dans le cas de la cohésion sociale, c'est quelque chose de problématique.

Concrètement, comment faire en sorte que ce lieu soit effectivement un lieu de brassage culturel, que ce soit un lieu – vous avez dit Bruxelles, ville africaine –, au-delà de l'identité afrodescendante et qui porte l'identité africaine de Bruxelles, parce qu'il y a une histoire africaine de Bruxelles ?

Je vais terminer par Mme Kouablan. Le MRAX est une organisation qu'on connaît très bien. Je la connais très bien pour y avoir travaillé. Je vous pose la question de savoir ce que vous demandez concrè-

tement en termes de moyens pour travailler efficacement sur le terrain. Je sais que Mme Nurten Kosova, que beaucoup de gens connaissent, fait un travail exceptionnel et qu'elle peut recevoir jusqu'à 50 personnes par jour. Que demandez-vous concrètement aujourd'hui aux politiques pour mieux avancer sur ce travail de soutien ?

Mme Farida Tahar (Ecolo). - Je pense que l'essentiel a été dit par mon collègue. Nous parlons ici au nom du groupe Ecolo.

Vous avez tous les trois, surtout Mme Kouablan et M. Truddaïu, insisté sur l'importance des moyens alloués aux politiques de cohésion sociale.

Je rappelle quand même que nous sommes ici dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française. La thématique qui a été désignée est la cohésion sociale. J'entends parfois certains collègues dépasser vraiment le cadre de notre intervention.

J'entends aussi que l'on puisse se situer au-dessus de la mêlée et avoir du respect pour les intervenants qui se sont déplacés et qui consacrent du temps, notamment

Mme Kouablan qui est présente depuis ce matin à 9 heures sans interruption. Je souhaiterais aussi, en tant que députée, que nous soyons vraiment respectueux aussi de leur présence et de leur expertise.

Concernant les moyens alloués par le décret « Cohésion sociale », il faut rappeler que ce sont simplement 2 % des moyens de la Cohésion sociale. Cela reste évidemment insuffisant. J'ai encore dernièrement rappelé, dans le cadre d'une interpellation à la secrétaire d'État à la Cohésion sociale, l'importance de renforcer ces moyens.

Je connais assez le milieu associatif pour y avoir travaillé. Je sais combien les travailleurs sociaux travaillent à flux tendu. C'est un peu pour revenir à vos constats sur la faiblesse des moyens.

Vous avez également rappelé, à juste titre, l'importance pour les organismes publics notamment de donner l'exemple en matière de politique de diversité inclusive. Là encore, il y a beaucoup d'efforts à fournir en la matière. On ne peut évidemment que souscrire à vos recommandations.

Mon collègue a évoqué le fait de pouvoir effectuer des tests de situation à l'instar de ce qui se fait sur l'emploi. Je partage aussi sa demande de vous entendre à ce sujet.

Sur le lieu symbolique que vous avez énuméré, c'est une découverte pour beaucoup de députés. Je crois qu'il faudra investiguer la symbolique de ce lieu pour pouvoir faire en sorte de valoriser toutes les histoires des immigrations et de faire en sorte que nos manuels scolaires soient vraiment à l'image de toutes ces diversités.

Là, la Belgique a un rôle à jouer et la Commission communautaire française, et peut-être même si cela reste encore une entité fédérée limitée dans ses moyens qui lui sont alloués, a également un rôle à jouer avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

On a l'avantage de pouvoir consacrer une matière transversale qui touche à différents niveaux de pouvoir. C'est en cela que les auditions nous intéressent car elles vont pouvoir déboucher sur une série de recommandations.

Tout l'enjeu sera évidemment de pouvoir les former et d'en assurer surtout le suivi sans quoi les recommandations seront vraiment obsolètes. Ce n'est pas du tout ce que les députés de toutes les formations politiques souhaiteraient voir arriver.

Il faut pouvoir faire le suivi des différentes recommandations. Je vous remercie encore pour le groupe Ecolo de votre présence et votre expertise. J'attends patiemment vos réponses.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI). - Je tiens à remercier tous les intervenants. C'était vraiment très intéressant. Je reste particulièrement touchée par rapport à Mme Kouablan car je vous ai suivie ce matin, mais surtout en ce qui concerne l'actualité de ce jour. Je pense à ce qui s'est passé récemment à la terrasse de l'Hippodrome à Watermael-Boitsfort par rapport au profilage ethnique.

Je peux vous situer cette situation et j'estime qu'il est important d'avoir un suivi puisque cet établissement est subsidié par la Région bruxelloise et a été accusé publiquement ce week-end de racisme. C'est grave. Un de ses clients est fondateur d'une marque de cigares.

Ce jeune noir a accusé la Terrasse de ne laisser entrer que les blancs, l'entrée étant systématiquement refusée aux personnes noires. Plusieurs de ses amis qui ont tenté de s'y rendre n'ont pas été acceptés. On les laissait entrer uniquement lorsqu'il était présent. C'est grave car on sait qu'il y a certains établissements, dont la Terrasse, la boîte de nuit « Les jeux d'hiver », qui sont connus comme des lieux qui pratiquent ce genre de discrimination au faciès.

Ces établissements vont dire que c'est faux ou qu'ils laissent entrer quelques noirs, quelques arabes,

quelques latinos. C'est vrai mais toujours de façon sélective. Ce n'est pas normal. Il faut laisser un gros pourboire, être accompagné la première fois par un blanc. Ensuite on vous laisse entrer. Ces pratiques sont vraiment honteuses et inacceptables.

C'est vrai que nous sommes intransigeants par rapport à ce qui se passe. Je suis sûre qu'il y a des lieux sans discrimination. Il ne faut pas en faire une généralité. Ce n'est pas normal qu'il faille vraiment être exigeant par rapport à cela.

J'ai beaucoup aimé quand Mme Kouablan a parlé de la pyramide de la haine qui gangrène notre société. J'ai beaucoup aimé les intervenants de ce jour qui ont donné des propositions concrètes afin de mettre fin à ces discriminations, comme la formation des enseignants, de la police, la prise en charge des éducateurs, le vivre ensemble via le football – c'est important aussi car on sait qu'en jouant au football, quand on est jeune, cela permet de croiser plusieurs cultures.

Il est vraiment très important de déconstruire les préjugés. Au sein de notre Parlement nous sommes très attentifs par rapport à cela. Il y a un arsenal juridique qui existe. Il faut les concrétiser via des outils. Vous en avez proposé plusieurs.

Depuis plusieurs années, beaucoup d'associations africaines demandent qu'il ait un lieu pour accueillir les gens de toutes cultures. Un moment de brassage de plusieurs cultures est important mais il n'y avait pas de local. J'entends ce que vous proposez comme lieu.

Il y a aussi le parcours de Lumumba. Mon collègue Soïresse Njall en a parlé. Il y a le musée de Tervuren.

La question que je voudrais vous poser est de savoir si, à part le milieu associatif, on voit très peu de Noirs qui sont attirés dans ces milieux. Comment comptez-vous faire pour les y attirer car c'est vrai que beaucoup de mes amis, quand on leur parle de parcours, ils savent que cela existe mais ne sont pas intéressés.

Vous avez parlé de la légitimité des blancs pour parler du racisme. Ne soyez pas honteux d'en parler. Je pense qu'il est tout-à-fait légitime de parler du racisme. Vous savez que l'union fait la force. Quand les femmes ont pu obtenir le droit de vote, c'était non seulement grâce aux femmes, mais aussi aux hommes qui sont venus soutenir la cause.

D'ailleurs, dans la politique, je trouve magnifique lorsque j'entends des députés blancs parler de la cause noire.

Il faut absolument soutenir les associations de façon pérenne, vous l'avez dit, et non de façon ponctuelle. Nous sommes tout ouïe car c'est grâce aux associations qui sont en contact avec les gens des deux cultures qu'on peut trouver des solutions dans nos quartiers, dans nos communes. C'est vraiment très important.

Je souhaite aussi vous poser une autre question par rapport à l'usage des mots. Je sais que l'usage des mots est très important. Il y a quelques temps, j'étais avec des jeunes et on en parlait. Je n'ai jamais réfléchi de la sorte. On dit souvent que les immigrés hors Union Européenne qui viennent en Europe, sont souvent appelés « les réfugiés ». Alors que les immigrés qui viennent de l'Occident qui vont en Afrique, on les appelle « les expatriés ».

Ne pensez-vous pas qu'il faut être vigilant par rapport à cela, par rapport aux dénominations que l'on donne à l'intégration, par la suite qui sera faite de façon positive ou négative car il y aura des préjugés pour un réfugié par rapport à l'expatrié ? Ce dernier, même quand il arrivait sans argent d'Afrique, il était pris en charge, c'était un expatrié qui était bien accueilli. On lui donnait facilement ses papiers. Ne pensez-vous pas qu'il faut être vigilant à cette connotation ?

Je pense qu'il y a plusieurs outils. Pour moi, en tant que noire, je pense qu'il est important de lutter contre le racisme dont les afrodescendants sont victimes. On a vu qu'UNIA a dit que, plus on montait dans la pyramide de couleurs, plus le racisme était accentué. J'attends que la discrimination à l'embauche, au logement ou à l'école est importante.

Quand une personne réussit socialement grâce à un très bon emploi, grâce à un logement décent, ou à un enseignement qui est bien donné, elle a une représentativité positive. Vous en avez parlé ce matin. C'est important par rapport aux personnes qui les reçoivent, par rapport à la jeunesse qui dit qu'il y a des nôtres qui ont réussi.

La force des médias est également très importante. Quand on véhicule des images d'un noir qui a réussi, c'est positif. Je me rappellerai toujours que quand j'étais à l'internat à Mons, j'avais neuf ans, mes collègues qui n'avaient jamais voyagé, qui pour beaucoup ne venaient même pas à Bruxelles, me demandaient s'il était vrai que les noirs vivaient dans les arbres.

Quand mon collègue Calvin Soiresse Njall dit qu'il faut déconstruire les préjugés. Il faut travailler sur ce point car ce n'est plus acceptable qu'il y ait encore des gens qui pensent comme cela.

Je voudrais vraiment vous remercier pour tout ce que vous faites car vous vivez dans la réalité, vous êtes vraiment un bon élément pour remonter la souffrance que vivent les gens au quotidien mais aussi parler du signalement de discriminations.

On pourrait insérer dans les documents de signalements des phrases telles que « J'ai été victime d'antisémitisme. J'ai été victime de négrophobie », afin d'obtenir un bilan général de la situation.

Je vois des gens qui veulent y aller tous ensemble et après il n'y a pas de suivi. C'est important pour les associations d'avoir les moyens pour les aider à sensibiliser les personnes de signaler qu'elles ont été victimes d'une telle discrimination.

Je remercie la présidente pour ce qu'elle fait. Il faut aussi des députées blanches qui défendent ces causes pour être forts.

Mme la présidente.- Vous avez parlé, Monsieur Truddaïu, d'un rapport qui avait été fait lors de la législature précédente et qui est arrivé maintenant ou juste avant la fin de la législature précédente. Je pense que ce serait bien qu'on le fasse parvenir à tous les commissaires.

J'ai fait la même demande à propos des résolutions qui concernaient nos travaux des dernières années. Les services m'ont confirmé que cela a été fait par les services. On fera parvenir ce rapport afin qu'il ne soit pas dans les limbes de la législature.

Je ne sais pas ce qu'en pensent les commissaires par rapport au bâtiment que vous nous avez présenté. Si, à un moment donné, il y a une demande des différents groupes politiques d'aller sur place. Je trouvais intéressant qu'on puisse aller sur place. Je voulais avoir votre avis par rapport à cette possibilité de visite. Pour rappel, les commissions peuvent faire des visites. On pourrait organiser cela. Ce sera sans doute compliqué en juillet. On pourrait imaginer d'organiser cela à la rentrée.

Mme Esther Kouablan.- Je vais répondre aux questions dans l'ordre.

La première question concerne l'obligation dans les communes et la proposition qu'on puisse mettre un certain nombre de formations sur tout ce qui est déconstruction des stéréotypes et le vivre ensemble pour les rendre obligatoires au niveau des services publics. La question était de savoir si on avait déjà des contacts avec certaines communes.

Nous n'avons pas de contacts structurels, mais certaines communes font appel à nous et nous y donnons des formations. Par exemple, la commune de

Saint-Josse-ten-Noode où, chaque année, la commune initie un certain nombre de formations pour ses agents. Avec cette commune, on a donné beaucoup de formations et nous continuons.

Malheureusement avec la situation sanitaire, il est devenu difficile d'agir et de faire des animations et des formations dans les communes, sauf dans celles qui acceptent que cela se fasse en numérique, mais le nombre est plus réduit.

Au niveau de certaines communes, ce sont des demandes régulières qui sont faites pour former les travailleurs. Les thématiques sont choisies, soit de concert avec nous, soit eux-mêmes font des propositions, soit ce sont des cas vécus en interne qui leur donnent l'idée de vouloir mettre en place une formation.

Nous sommes à disposition des communes en fonction des objectifs qui sont souhaités. Nous proposons des dispositifs pédagogiques avec des outils adaptés afin de pouvoir donner ces formations.

Nous plaçons pour cette obligation de formations car, quand on est en première ligne, on est forcément en contact avec un public et on a besoin d'être formé aux mêmes outils, d'avoir les mêmes outils de déconstruction et les mêmes outils de réponses au niveau des différentes communes qui composent la région bruxelloise.

Ensuite, en dehors des formations, on travaille aussi sur d'autres projets avec des communes comme Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean ou Schaerbeek. On intervient dans les écoles dans à peu près toutes les communes de Bruxelles.

Mais, au niveau des agents communaux, Saint-Josse-ten-Noode est une des communes qui nous fait le plus de demandes.

J'en viens à l'état des lieux sur les données. Nous sommes fréquemment consultés concernant le passé colonial de la Belgique, et cela pas forcément par les autorités publiques mais par beaucoup d'associations qui œuvrent dans les domaines de l'éducation et de la formation, soit qui sont en contact avec un public à forte concentration de personnes afrodescendantes.

Nous sommes consultés afin de travailler et faire des animations de sensibilisation. Comme aujourd'hui, nous sommes appelés à intervenir et consultés par d'autres instances qui parlent du racisme de façon plus générale et non de façon plus spécifique.

Le MRAX intervient et possède les outils pour travailler sur toutes les formes de racisme, que ce soit

l'antisémitisme, l'islamophobie, la négrophobie, la romaphobie, l'asiaphobie.

Ce que nous demandons concrètement aujourd'hui pour faire le travail sur le terrain a été pointé dans tous les rapports que nous avons rendus. Depuis que je suis là, je n'ai pas arrêté d'insister sur le fait que nous avons besoin d'être renforcés en ressources humaines, que ce soit au niveau du service juridique ou du service social.

Le service juridique gère entre 500 et 600 dossiers par an. Deux personnes pour autant de dossiers, ce n'est pas suffisant car il ne faut pas oublier qu'elles interviennent également dans des formations. Cela ne nous permet pas de vraiment aller au fond d'un certain nombre d'actions que nous avons envie de mener pour pouvoir faire des analyses encore plus pertinentes. Nous en faisons dans les rapports mais nous avons besoin d'aller plus loin.

Malheureusement, il n'existe pas beaucoup de recherches sur thématique qui nous réunit aujourd'hui. Pour nous, il est important de pouvoir initier avec d'autres organisations, avec des chercheurs d'universités afin de pouvoir mener des recherches.

En ce qui concerne les ressources humaines, il nous faut un ou une assistante sociale supplémentaire, un ou une juriste supplémentaire, ainsi qu'un renforcement au niveau matériel car le MRAX a en son sein, par exemple, un centre de documentation. Nous y avons des demandes d'établissements du secondaire, de chercheurs et d'étudiants qui viennent régulièrement se faire expliquer un certain nombre de thématiques liées à notre objet social afin de comprendre et consulter les documents que le MRAX éditent depuis plus de soixante ans.

Ce sont des archives que nous avons, ce sont des documents qui peuvent servir à la recherche. Depuis mon arrivée, un historien a demandé à avoir accès à nos archives, a fait un travail et nous a promis de nous en adresser une copie une fois ce travail terminé. Ce sont des documents qui peuvent servir.

Nous avons besoin de rendre ce centre de documentation beaucoup plus visible en créant une base de données. On a commencé à réfléchir sur comment mettre en ligne un certain nombre d'éléments d'archives qui peuvent également servir aux associations de la société civile qui travaillent sur le terrain et qui ont besoin d'outils pour pouvoir agir en termes de cohésion sociale et en termes de vivre ensemble soit par des animations, soit par la création d'outils.

Nous remercions la Commission communautaire française qui a pu, malgré la crise de la Covid-19, nous donner un peu d'argent pour du matériel infor-

matique. Cela a été vraiment bienvenu parce qu'aujourd'hui notre association n'a pas beaucoup de moyens et son matériel est complètement vétuste.

Concernant le profilage ethnique et le testing, si les organisations ont des moyens, elles peuvent réaliser des testings. Le MRAX en a déjà réalisé plusieurs et les rapports ont permis aux personnes qui ont été victimes de racisme de porter plainte.

Nous pensons qu'il y a des choses à faire. Parfois les pouvoirs publics n'ont pas forcément le temps. Des lois qui existent et elles doivent être appliquées. Derrière, il faut que les organisations de la société civile fassent le travail, comme nous le faisons sur le terrain, en menant un certain nombre d'actions sur les testings.

Concernant l'usage des mots « réfugiés et expatriés », ce n'est pas forcément une question qui m'est attribuée. Pour moi, c'est le rapport entre dominants et dominés dont parlait un élu. C'est la charge du capitalisme, pour parler ainsi. Cet enjeu de pouvoir économique a laissé aussi de telles traces que, aujourd'hui, quand on se déplace à l'extérieur on est expatrié mais quand on arrive ici on est des réfugiés, ce qui n'est pas toujours le cas. Beaucoup des personnes arrivent ici par regroupement familial parce qu'elles viennent juste faire des études et repartent. Cette assimilation qui est faite, c'est ce qu'il faut déconstruire pour construire ce vivre ensemble.

M. Julien Truddaïu.- Je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions et faire des remarques sur ce qui a été dit.

Je vois que Mme Barzin était assez crispée sur le terme d'intersectionnalité. Je ne suis pas du tout en opposition entre ce que vous appelez l'universalisme et l'intersectionnalité. Je crois que nous nous sommes pas bien compris. Je vais répéter ce que j'ai dit et qui rejoint ce que j'ai entendu par ailleurs.

Il est nécessaire d'avoir des lunettes, comme d'ailleurs à un certain âge on a besoin de lunettes pour deux types de lecture et deux types de corrections. C'est exactement la même chose. Nous avons besoin d'outils pour prendre en compte des spécificités parce que, sans cela, on arrive à quelque chose de l'ordre de ce que Pierre Bourdieu appelait « les nécessités croisées ». D'un côté nous aurons des gens qui diront une chose et, de l'autre côté, des gens qui diront autre chose. Elles ne se croiseront jamais.

En attendant, ce qui m'intéresse, Madame la députée, c'est que des gens sont discriminés et souffrent de ces discriminations. Ne pas laisser ces gens-là sur le carreau, c'est ce qui doit primer sur tout le reste. Et

pourtant, c'est ce qui est fait depuis un certain nombre d'années.

On attend depuis vingt ans un plan national contre le racisme. Je pense que même si vos compétences sont assez réduites en la matière sur ce plan national, vous avez aussi des compétences – et la cohésion sociale me semble-t-il en fait partie.

On attend un plan national contre le racisme depuis vingt ans. Durban 1 et 2, c'était en 2001. Louis Michel était à Durban 1 pour ensuite dix-huit ans plus tard nous dire qu'on n'a rien fait. J'ai l'impression personnellement qu'il se moquait de nous l'an dernier quand je l'entendais nous dire qu'on n'avait rien fait. Il me semble qu'il a été aux affaires pendant de très nombreuses années et son parti aussi.

Je vous le répète, ce qui m'intéresse et ce qui m'inquiète beaucoup, c'est la stagnation vis-à-vis de ces discriminations qui, on l'a vu et cela a été rappelé pour Lamine Mangboursa et on peut aussi le rappeler pour un certain nombre d'autres affaires, mènent directement à la mort. C'est inacceptable dans une société qui se veut ouverte, qui écrit des grands principes

J'en viens à la deuxième chose que je souhaitais vous faire remarquer, c'est l'universalité. Je trouve l'universalité dans un texte du XIII^e siècle qui n'a pas été écrit en Europe mais qui a été écrit sur le continent africain et qui est, pour beaucoup d'historiens mondiaux – pas uniquement européens mais aussi africains ou amérindo-latins –, comme étant la base des principes d'universalité. C'est cette Charte du Mandé qui a été élaborée sous le règne d'un responsable communautaire dans ce qui représente aujourd'hui le Mali.

Permettez-moi de vous citer ce qui est dit dans cette Charte du Mandé qui ne s'éloigne pas trop des chartes universelles des droits de l'homme ou plutôt des droits humains. Il y est dit : « Une vie est une vie. Une vie n'est pas plus ancienne ou plus respectable qu'une autre. Nul ne peut s'en prendre à son voisin. Le tort demande réparation. La solidarité est un droit fondamental. La faim n'est pas une bonne chose. L'esclavage non plus n'est pas une bonne chose ... ».

Personnellement, je pense que la décolonisation des esprits passe par là, un décentrement de ce qui fait nos valeurs en société. L'universalité pourrait faire partie de nos valeurs. Les principes universels sont très certainement une valeur ici en Occident.

Mais on peut aussi entrer en dialogue avec d'autres fondamentaux qui ont nourri ces valeurs. Il serait un peu pédant, hautain et eurocentré de penser que la Grèce antique et la Rome antique, la philosophie qui y a été développée, les principes politiques qui y

ont été développés, n'ont été développés que par des penseurs qui ont écrit 80 livres épais comme des dictionnaires pendant de très nombreuses années.

Ces gens qui ont fait la Grèce antique et la Rome antique – on le sait aujourd'hui et c'est incontestablement écrit et défendu dans des cénacles tels que l'UNESCO – ont été influencés durablement par les philosophies africaines, notamment, mais également chinoises, asiatiques, etc.

Le monde était quelque peu connecté mais surtout avec le continent africain. C'est une première remarque.

En ce qui concerne la visite du 34 rue de Stassart, je vous la fait quand vous voulez. Il faudra demander au Conservatoire de nous ouvrir les portes en juillet.

J'attire votre attention sur les bruits qui courent depuis un certain nombre d'années que ce lieu serait en vente par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il serait bien d'interroger les responsables au patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Quand je vous proposais de faire la visite, je pourrais la faire avec quelqu'un que vous avez peut-être reçu précédemment car on l'a faite ensemble. C'est comme cela qu'on a découvert le lieu. On pourrait vous la faire dans un point de vue décolonial pour vous expliquer ce qu'était ce lieu et ce qu'il pourrait être aujourd'hui.

Sur cette question de comment imaginer ce lieu, ce n'est pas à moi de répondre – et là je rejoins Marco Martiniello sur le sujet. Je pense qu'il faut demander d'abord aux principaux intéressés que sont les associations et les afrodescendants de Bruxelles. Ce qui n'empêchera pas, me semble-t-il, ce lieu d'être un laboratoire de rencontres et de réflexions entre différentes personnes qui proviennent et qui sont le fruit de différentes immigrations.

C'est cela qui ferait la richesse d'un tel lieu, que ce soit un espace de rencontres mais aussi un espace de mémoire vis-à-vis – cela me semble très important – des histoires africaines et des civilisations africaines.

Sur l'enrichissement et la colonisation, je vous renvoie à un livre absolument incontestable et qui sert de socle à l'enrichissement économique pendant la colonisation qui est le livre du professeur Guy Vanthemsche de la VUB « La Belgique et le Congo » paru au Cri en 2017, pour sa dernière réédition.

Je pense qu'on n'en est même plus à discuter d'un enrichissement des sociétés coloniales et de l'État

belge vis-à-vis de la colonisation qui a été perpétrée au Congo Rwanda Burundi. On en est aujourd'hui à essayer de trouver des mécanismes de réparation, de la même manière qu'on n'en est presque plus au débat de la restitution d'un certain nombre d'artefacts qui ont été volés et pillés pendant la colonisation.

Très récemment, la semaine dernière et encore au début de cette semaine, le ministre fédéral Thomas Dermine a décidé dans un premier temps, avant débat sur la question, de restituer les artefacts, notamment à Tervuren mais aussi à l'Institut des sciences naturelles, qui ne font pas l'objet d'aucun débat sur le pillage et leur provenance.

J'en viens justement à quelque chose qui me semble très important, que ce soit à la Commission communautaire française, que ce soit en Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit au Parlement fédéral. Nous sommes dans un *momentum* qui s'accélère. Je ne suis pas de ceux qui disent que George Floyd a été un détonateur. George Floyd a été un accélérateur, en tout cas en Belgique, d'un certain nombre de choses qui avaient été faites et opérées, parfois à bout de bras.

J'entends bien M. Obolensky nous dire que cela n'avancait pas ou très peu. Très franchement, je me suis fait une raison. Je travaille pour les gens qui suivront. Mais, je pense qu'il y a une accélération.

Aujourd'hui, beaucoup de choses s'alignent. Il serait assez intéressant que des pouvoirs de compétences et de multiples compétences s'échangent ce qui va être dit, notamment dans la commission au Fédéral, en y prêtent une attention particulière.

Je n'ai aucun espoir sur l'issue de cette commission, vu le rapport de forces qui se trouve à la Chambre. Aucun espoir sur l'issue et le rapport puisqu'il sera le fruit d'un compromis politique, ce qui est d'avance inacceptable en termes de narration historique.

En revanche, je pense qu'on aura beaucoup à apprendre de ces auditions. Lors de ces auditions, de ces témoignages et des sujets qui vont y être abordés, il me semble que les autres compétences et les autres pouvoirs pourront regarder cela de façon très précise et pourront rebondir dessus.

Ce sera assez intéressant de créer des espaces de rencontres entre ces multiples compétences pour qu'un dialogue soit instauré assez régulièrement puisque, contrairement à ce que disait le président de la commission spéciale Congo au Parlement fédéral, cela ne durera pas un an ou deux, mais bien au-delà. On est parti pour au moins quatre ou cinq ans de travaux.

Lorsque vous évoquez le Musée de l'immigration, je pense qu'on ne parle pas de la même chose. Moi, je vous parlais bien de ce qu'on a appelé successivement un Centre culturel africain, puis une Maison des cultures africaines, de la culture africaine, etc. Il me semble que ce sont deux projets différents.

Concernant les rapports – il y a plusieurs rapports successifs, notamment un rédigé, me semble-t-il, au Cedem qui est un rapport de synthèse en appui avec le CBAI et qui a été présenté publiquement, c'est assez facilement retrouvable –, une consultation informelle a eu lieu à l'époque entre certaines associations, mais pas toutes, qui ont planché sur ce lieu. L'avis a été remis juste avant la fin de la législature précédente. La précision est faite.

Je voudrais vous rappeler que l'enseignement est quelque chose de très important. Je fais partie de celles et ceux qui travaillent avec d'autres associations auprès de la ministre Caroline Désir en Fédération Wallonie-Bruxelles pour que les référentiels avancent.

Je ne vous cache pas que c'est très lent. Aujourd'hui, les référentiels travaillés font l'objet de résistances de part et d'autre, soit académique, soit par des réseaux, soit parfois de la part de l'administration. Ils vont être présentés très bientôt au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, avant cela, au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces référentiels vont rentrer en pratique dans le concret. J'aime bien parler de concret car on travaille avec des personnes. Même si le monde paraît très compliqué et très stagnant, je pense que la société civile, les associations, imaginent des palliatifs. Je vous le dis, l'entrée en vigueur de ces référentiels se fera en 2026, voire 2027. La question suivante est de savoir ce que l'on fait en attendant 2026. On peut imaginer des appels à projets ou un décret.

Nous plaçons pour l'histoire, non pas de la colonisation mais l'histoire générale de l'Afrique. Je vous rappelle que la Belgique est signataire de la Charte de l'UNESCO et qu'à ce titre elle se doit d'appliquer un certain nombre de recommandations parmi lesquelles celle impliquant d'inscrire dans nos programmes et dans les programmes éducatifs – pas uniquement dans l'enseignement officiel mais aussi pourquoi pas et c'est déjà le cas par certaines associations dans d'autres sphères – ce que représente l'histoire générale de l'Afrique et quel est son apport dans notre société.

Personnellement, je pense qu'il y a quelque chose de très intéressant à redire chez les académiques. C'est l'apport non seulement dans le langage, dans les mots des civilisations africaines qu'elles soient du

nord ou du sud du continent, mais c'est aussi l'apport des mathématiques, l'apport culturel d'un certain nombre de choses qui ont été conglomérées dans ce que l'on appelle aujourd'hui notre culture. Ce qui ne veut rien dire du tout.

C'est la somme de ces apports qui fait aujourd'hui nos cultures à Bruxelles, à Anvers ou à Namur. Il ne faut pas oublier que ces différents strates culturelles, intégrations et désintégrations culturelles qui ont formé ce que certains et certaines appellent la culture belge et qui, pour moi, est assez peu palpable.

M. Marco Martiniello.- Je vais aussi essayer de répondre aux questions dans l'ordre.

En ce qui concerne les premières questions de Mme Barzin, je vous rassure sur votre légitimité de parler. Vous êtes une élue dans un système démocratique. C'est votre devoir de parler de questions majeures de société. Vous n'avez pas le droit, ni moi, d'usurper la parole des autres. Vous le ne faites pas et moi non plus.

Je pense que l'important est d'avoir des débats sérieux sur ces points en regroupant toutes les forces au-delà des divisions politiques et au-delà des appartenances de genres, de races ou de classes sociales.

En ce qui concerne le Musée de l'immigration, j'ai été impliqué dans le processus. C'est vrai que les travaux ont été interrompus en raison de la crise de la Covid. Une prochaine réunion du Comité de pilotage aura lieu le 2 juillet, mais les choses n'ont pas bougé, à ma connaissance, depuis plus d'un an. On peut le regretter car c'est un très vieux projet.

Une ville comme Bruxelles devrait avoir un espace muséal des immigrations pour célébrer ce qu'est Bruxelles, ville qui a été construite par des gens venus de partout et qui continuera à l'être demain.

En ce qui concerne votre troisième crainte sur la racialisation des luttes – vous avez parlé de racisme structurel, intersectionnalité, appropriation culturelle – je pense qu'il ne faut pas nous laisser polluer par les débats français.

Le fait de parler de racisme structurel ne veut pas dire que la Belgique est devenue comme l'Afrique de Sud à l'époque de l'Apartheid. Cela veut dire simplement que notre système a été conçu par des hommes d'un certain âge, d'un certain milieu social blanc.

Que le système contribue, même involontairement, toujours à pencher dans la même direction. Cela provoque des discriminations que l'on appelle indirectes. Cela ne veut pas dire que nous sommes dans un

pays où les 11 millions de Belges seraient d'affreux racistes convaincus.

Il y a des phénomènes structurels qui jouent et que l'on peut contrer. Il faut du temps pour cela. Je pense que l'on ne peut pas, comme certains le font en France – et je ne vous accuse pas de faire cela – retourner la logique et dire que ce sont les antiracistes qui divisent.

En fait, ce qui divise, ce sont le racisme et les discriminations et non les manières d'y répondre. En Belgique, on a une expression très forte du communautarisme qui provoque de la division, au Vlaams Belang et à la NVA.

Cela provoque de la division mais ce ne sont pas les personnes qui luttent contre ces formations politiques et ce qu'elles représentent. Ne nous laissons pas polluer par le débat français.

Comme Julien Truddaïu et tout le monde ici, nous sommes mus par l'idée de préserver l'universalité et l'importance de la personne humaine, quelles que soient son origine, sa couleur, son orientation sexuelle, etc. Je pense qu'il faut être prudent par rapport à cela.

La deuxième question concernait l'étonnement de ne pas parler des Italiens. Je pourrais en tant qu'Italien revendiquer mon afrodescendance si on remonte assez loin, mais il me semble que ce n'est pas vraiment approprié aujourd'hui. J'en parlerai demain puisque demain on va se souvenir de ce qui s'est passé le 23 juin 1946 qui explique ma présence aujourd'hui.

Pour ce qui est du danger de stigmatiser en parlant du sport, mon propos n'était évidemment pas de dire que les afrodescendants devaient faire du sport et réussir dans le sport. Mon propos était de dire que le sport est un phénomène social culturel qui est extrêmement important et qui touche une partie importante de la jeunesse et des adultes. C'est un lieu où l'on doit trouver des réponses aux difficultés, aux problèmes, à l'expression du racisme qui se trouvent notamment dans ces milieux.

Ce qui serait et est stigmatisant, c'est de considérer qu'en fonction de la couleur de peau, la place de la personne dans le sport est uniquement sur le terrain en tant que joueur. On ne peut pas être président de club, on ne peut pas être entraîneur, on ne peut pas être arbitre, on ne peut pas être dirigeant si on est afrodescendant.

Je pense que c'est extrêmement important comme message. Il faut arriver à une meilleure diversité, une meilleure représentativité dans un milieu aussi important qu'est le milieu du sport.

C'est le même discours pour la culture et pour la politique. Au niveau politique, en particulier à Bruxelles, on est mieux loti que dans d'autres villes belges et que dans d'autres pays en termes de représentation de la diversité.

Les sanctions sont un sujet important. Des sanctions internes et externes manquent en quelque sorte. Il est extrêmement compliqué d'amener ce débat car il y a toujours une tendance à minimiser.

Vous vous souvenez il y a quelques semaines quand Bruges a gagné le championnat, des chants de Noah Lang, joueur de Bruges. Le président de Bruges a dit que ce n'était pas grave, qu'on s'appelait juif, paysan entre nous. C'est du folklore. Non, pas du tout. Il devrait y avoir une sanction. Non seulement une sanction de Noah Lang qui va être sanctionné. Je plaide pour une sanction du président de Bruges pour avoir osé dire quelque chose de ce type-là.

Pour qu'il y ait sanction, il faut pouvoir aller devant les tribunaux. Maintenant, lorsque des faits se produisent dans le monde du sport, on va tout faire – pas uniquement dans le football mais dans les autres sports aussi – pour ne pas ébruiter l'affaire. Vous allez voir que la question de la gymnastique va arriver. Il y a beaucoup de discriminations, et notamment beaucoup de sexisme aussi, dans le monde de la gymnastique. Cela va arriver dans tous les sports.

On essaye de résoudre les choses entre nous, ce qui est un problème démocratique puisqu'on peut se demander jusqu'à quel point certaines fédérations sportives, notamment comme les grands sports comme le football, ne se situent pas au-dessus des lois communes à tous les citoyens. Pour moi, cela pose un problème.

Le quatrième point concerne le symbole. La France multicolore gagne et est championne du monde, tout va bien. Elle perd, ce sont les racailles de banlieue qui ont perdu.

En fait, je pense que, malgré tout, il est important qu'une équipe nationale représente sociologiquement ce qu'est devenue la société.

Dans cet ordre d'idées, l'équipe nationale belge représente beaucoup mieux ce qu'est sociologiquement la société belge que l'équipe nationale d'il y a trente ans. C'est déjà cela. Ce n'est pas grand-chose. Aller au-delà des symboles veut dire travailler dans toutes les dimensions pour faire en sorte que, au niveau même des clubs qui ont un rôle éducatif à jouer, on insiste sur des valeurs de non-discrimination, des valeurs de respect au-delà des appartenances des uns et des autres.

Ici c'est l'immigré liégeois qui parle. Il y a deux motifs d'exclusion pour les joueurs de l'académie du Standard de Liège. Ce sont le vol et le racisme. C'est un message très fort donné par le Club de Liège. S'il y a des attitudes et des comportements racistes, vous n'avez pas votre place pour jouer dans cette équipe.

Je trouve cela extrêmement important car c'est un moyen d'aller au-delà des symboles. C'est tout ce que j'ai évoqué notamment en termes d'éducation des éducateurs, puisqu'on voit que souvent les entraîneurs partagent les mêmes préjugés qui viennent de la population et se comportent de manière extrêmement différente avec les joueurs et parfois avec les parents.

J'en viens au cinquième point qui concerne les inspections autour des terrains. Le nouveau Plan de lutte contre le racisme rend en principe plus facile la déclaration, la notification d'actes de racisme autour des terrains.

Un manager d'inclusion a été désigné, et quelques éléments dans ce plan sont mis en avant. Il faut voir si cela va fonctionner, mais il me semble que l'arbitre d'un match – que ce soit un match de minimes ou un match de seniors – voit ce qui se passe parmi les 150-200 spectateurs. Il faut un moyen de déclarer cela le jour-même et, le cas échéant, d'aller en justice. Ce n'est pas parce qu'on est autour d'un terrain de football qu'on peut tout dire. Comme vous, j'ai entendu des choses assez effroyables qu'on n'entend pas dans la rue.

Il me semble malgré tout qu'il y a eu une prise de conscience dans le monde du sport. Une prise de conscience qu'on ne peut pas ne plus adresser la question du racisme et du sexisme. C'est la question du verre à moitié plein ou à moitié vide. Je pense que la prise de conscience d'une difficulté est déjà une étape importante pour aller vers la recherche de solutions.

Le meilleur moyen de ne pas trouver de solution est de ne pas voir le problème. Ici, maintenant on voit de plus en plus les problèmes. Selon moi, c'est un point positif. De là à dire qu'on verra une société plus juste, plus égalitaire, plus inclusive, je ne ferai pas de pronostic, comme je ne ferai pas de pronostic sur l'issue de l'Euro dans quelques semaines.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).– Les compétences de la Commission communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont parfois en miroir. J'ai posé la question au ministre Daerden. Contrairement à ce que mon collègue disait, ce n'est pas Mme Linard qui est compétente mais bien M. Daerden.

M. Daerden a confirmé que c'est en vente. Il faudra donc s'informer par rapport où on en est dans le processus avant d'éventuellement effectuer la visite.

J'ai posé la question par rapport au projet de maison des cultures africaines. Le ministre Daerden n'était pas au courant.

16. Exposé de Mme Mireille Tsheusi Robert, présidente de Bamko

Mme Mireille Tsheusi Robert (présidente de Bamko).– Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie, tout d'abord, pour l'invitation, car je suis honorée de pouvoir prendre part à ce travail mené par votre Parlement. J'espère que mes propos contribueront à votre réflexion.

Je vous avoue avoir eu quelques difficultés à me focaliser sur la compétence familiale. Je vous amène ce que j'ai sur le cœur, qui est connecté à ce que ma communauté – la communauté afrodescendante – vit au quotidien. J'espère que vous en ferez bonne réception.

Je m'appelle Mireille Tsheusi Robert et je suis présidente de Bamko asbl. Aujourd'hui, je vais vous parler d'une thématique souvent oubliée, à savoir celle des activistes noirs, celle des fragilités intersectionnelles pour une éthique politique de la reconnaissance.

En introduction, j'aimerais réaffirmer qu'en tant qu'activistes, nous faisons face à une situation préoccupante, à tel point qu'un travail fut entamé au niveau européen entre activistes issues de différents États. Pour la Belgique, c'est Bamko qui a été choisi afin d'en référer au niveau européen. Je n'ai, cependant, pas encore le droit de citer les institutions concernées, ainsi que les problématiques vécues et subies au sein de chaque pays.

J'ai pu signaler, lors de cette réunion, qu'en Belgique, selon les études, 75 % des activistes afrodescendants sont des femmes. C'est pourquoi les questions de fragilité sont évidemment intersectionnelles.

Je vous parle également avec 22 ans de pratique en tant qu'activiste pour la Belgique. J'ai notamment mené une recherche-action sur la figure du Père Fouettard auprès de la population noire belge. J'en ai conclu que cette histoire représente un rite d'initiation au racisme. Je vous invite à lire le travail en question afin de mieux en saisir les tenants et aboutissants.

À vrai dire, les enfants n'ont pas compris que cette personne est supposée être un blanc passé par la cheminée et qui en est ressorti sali. Pour eux, cela peut être leur père, leur oncle ou n'importe quel homme noir africain. Il s'agit d'un homme bête, ce qui colle à un stéréotype lié aux Africains. C'est un homme qui est méchant ou violent, autre stéréotype bien connu. C'est un homme qui fait le clown, encore un stéréotype lié au divertissement. Nous savons que pour réussir en tant qu'afrodescendant, il est souvent nécessaire de se tourner vers le monde du divertissement – le sport, la musique, l'humour, etc.

Les enfants pensent également qu'il s'agit d'un subordonné de Saint-Nicolas, et donc un subordonné du blanc. Il n'est pas affirmé avec des mots qu'il s'agit d'un subordonné mais plutôt que Saint-Nicolas est le chef, que le Père Fouettard travaille pour lui, que les cadeaux ne sont pas les siens mais bien ceux du Grand Saint.

Ainsi, les enfants apprennent, via ce que j'appelle une « initiation au racisme », les principes de base du racisme envers les noirs, en étant convaincus que la personne qui joue le personnage du Père Fouettard est un Africain.

J'ai également mené une recherche en 2017-2018 sur les institutions culturelles et antiracistes francophones. À cet égard, j'ai interviewé une centaine de personnes avant de me rendre compte que 83 % de ces institutions n'embauchent pas de noirs. Je ne parle pas du personnel de soutien, du personnel de ménage, etc. Je parle des employés au cœur du métier, au cœur du plaidoyer. Comment ces institutions peuvent-elles se dire antiracistes, être financées pour cela et ne pas embaucher de personnes issues de la diversité, en particulier des personnes noires ?

Avec Bamko, nous avons lancé des formations féministes et décoloniales en collaboration avec quatre universités belges car, comme vous le savez, le cursus de l'enseignement n'est pas encore au point sur ces questions.

Nous avons également écrit un plaidoyer pour la Place Lumumba à Bruxelles, initié une campagne pour la restitution des biens culturels africains qui, apparemment, porte ses fruits.

Ainsi, nous remarquons, après avoir milité pendant de longues années, qu'une fois un sujet parvenant aux oreilles du monde politique, celui-ci se saisit de la question et ne revient plus vers nous, hormis pour obtenir une caution selon laquelle les afrodescendants ont participé au processus. Or, nous sommes souvent intéressés en bout de course.

J'aimerais également parler de cette position difficile en tant qu'activistes car nous sommes fort visibles. Certes, nous cherchons cette visibilité afin de faire passer un message, mais celle-ci est souvent à double tranchant. J'en sais quelque chose puisque j'effectue environ 100 interviews par an concernant les questions de plaidoyer antiraciste. Et, sur le plan individuel, je me rends compte que l'activisme devient un critère de discrimination ou un facteur dangereux.

C'est pour cela que je vous parle du concept d'intersectionnalité car il est courant de prendre en compte plusieurs critères de marginalisation en oubliant le critère de l'activisme. Or, lorsque je postule pour un emploi et que l'employeur se rend compte que je suis activiste, il a tendance à se crispier car être activiste équivaut souvent, dans l'esprit des gens, être radical.

C'est donc un facteur de discrédit et de discrimination, parfois de harcèlement – notamment sur les réseaux sociaux – voire d'agression. Cela s'est vérifié à plusieurs reprises avec certaines militantes LGBTQI+, par exemple. Ce sont des facteurs qui fragilisent, notamment, la santé mentale. Nous parlons de burnout racial, de dépression, etc.

C'est pourquoi, en guise de recommandations, je pense qu'il est nécessaire de :

- *commander une recherche-action sur le bien-être des activistes et leur accompagnement, étant donné qu'ils font un travail de « salubrité publique » ;*
- *veiller à la mise en place d'un statut d'activiste ou d'un système de protection – par exemple, une possibilité d'extraction hors de chez soi en cas de menaces de mort, comme je l'ai été – et d'accompagnement – par exemple, d'un service psychologique disponible à bon prix gratuitement –, c'est-à-dire des mesures qui permettent d'agir en urgence mais également sur le long terme.*

Sur le plan collectif, j'aimerais aborder la notion de discrimination de subsides. En effet, la discrimination de subsides structurels et pérennes est l'une des conséquences directes du racisme institutionnel puisqu'elle fragilise les acteurs associatifs afrodescendants et invisibilise ainsi les voies et les besoins collectifs.

Il est important de quantifier le problème par un audit des subsides accordés ces dix dernières années – le réseau dans lequel les publicités des appels à projets sont réalisées, les conditions d'accès, les personnes à qui ces subsides furent accordés, etc.

Un autre point primordial est de quantifier le nombre d'employés et la stratification ethnique dans l'organisation de l'administration publique ainsi que les insti-

tutions et associations financées. Nous rencontrons régulièrement la situation où une institution ou association est financée pour un projet et affirme qu'elle n'a pas de subsides ou que ces subsides ne suffisent qu'à payer leurs employés et poursuivre leurs activités quotidiennes.

Or, de notre côté, nous ne sommes pas subsidiés suffisamment, de manière collective, et nous nous retrouvons donc à effectuer un travail gratuit et à être le « nègre littéraire » de ces projets. Parfois, nous sommes également plagiés après qu'une association écrit notre contenu et appose son nom en signature – affirmant que celles-ci doivent rendre des comptes à la Fédération Wallonie-Bruxelles et sont donc responsables des rapports.

Ainsi, il faut instaurer des objectifs chiffrés et évaluer la réussite tous les deux ans, que ce soit concernant les employés de ces institutions financées ou de l'administration, mais également concernant l'octroi des subsides. Cela permettrait d'obtenir une vision claire concernant la discrimination à l'égard des associations de personnes d'origine afrodescendante, qu'elles soient financées ou non.

Il serait également utile de mettre en œuvre une « stratégie volontariste de financement des actions issues de la diversité ». Dans le langage associatif afrodescendant, ce n'est pas ainsi que nous le définissons mais je sais que vous comprendrez mes propos.

En outre, nous demandons l'organisation d'un test de base et de formations féministes, antiracistes, LGBTQI+, à destination du personnel de l'administration, des membres du jury des appels à projets, ainsi que des responsables politiques législatifs et exécutifs. Puisque ni vous ni moi n'avons reçu de formation antiraciste à l'école comme à l'université, certains fondements n'ont tout simplement pas été intégrés. Ainsi, nous accédons à des postes à responsabilité et mettons des dispositions en place sans avoir les prérequis.

Il est également important de diffuser une définition officielle du racisme envers les afrodescendants car, sur le site officiel de l'administration, il n'existe pas aujourd'hui de définition commune. Nous passons donc énormément de temps à nous chamailler dans le cadre de partenariats afin d'expliquer ce qu'est le racisme. Cette définition existe pour les chercheurs mais pas sur le site officiel de l'administration.

De plus, il serait pertinent d'éditer une brochure de référence sur la colonisation et le racisme envers les afrodescendants à destination de tout le personnel des institutions subsidiées.

Il faudrait également conditionner les partenariats avec les afrodescendants avant d'octroyer des subsides pour les projets de lutte contre le racisme. Nous sommes fatigués de voir certaines institutions et associations effectuer un travail antiraciste sans nous. Cela n'est plus possible. Conditionner les subsides à des partenariats concrets a déjà été testé dans certains milieux culturels, a plutôt bien fonctionné et devrait être démocratisé.

Nous demandons également la création d'un cadre éthique pour l'encadrement des partenariats entre les institutions financées et les associations afrodescendantes. Parfois, nous menons des partenariats avec des associations qui sont sélectionnées selon des affinités ou à la volée et qui n'ont pas nécessairement l'expérience nécessaire. D'autres fois encore, nous sommes intégrés très tardivement dans ces partenariats, ne servant que de caution morale pour affirmer qu'un travail a été effectué en collaboration avec des noirs. *Je pense donc qu'il faut les sensibiliser à ces pratiques, dans le cadre d'un modus operandi des partenariats antiracistes. Il est très important de permettre aux associations afrodescendantes et aux partenaires d'avoir une voix délibérative et de ne pas faire tapisserie.*

En outre, il est primordial de participer à une évaluation collective via l'implémentation d'un « safe space ». Lorsque nous sommes plagiés ou surexploités, nous n'avons pas d'endroit où nous plaindre. Nous ne pouvons pas nous permettre d'appeler les parlementaires à chaque fois qu'une association financée nous lèse. *Il faut donc créer, demander à ces associations de créer, des endroits sûrs où nous avons la possibilité de dire ce qui ne fonctionne pas sans être réprimandés.*

Le coparrainage nous permettrait également, en tant que nouveaux venus que nous sommes censés être, de connaître les réseaux permettant d'accéder à certains subsides. Actuellement, il nous est demandé de mettre en contact les institutions subsidiées avec notre public, avant de nous exclure de l'expertise relative aux questions afrodescendantes.

Nous demandons également des budgets spécifiques alloués car les personnes qui travaillent sur ces sujets, au sein de nos associations, ne sont pas seulement des victimes mais bien des experts. Ces experts nécessitent un budget spécifique.

Enfin, il faudrait implémenter un minimum de pérennisation des projets car le nombre de projets lancés, qui usent le budget public sans réelle utilité, est absolument incroyable et décevant.

En guise de conclusion, j'invite à une éthique politique de la reconnaissance et de la protection des

personnes qui mettent, parfois, leur vie en danger. Le respect des droits humains, pour une Belgique plus inclusive et plus juste.

17. Exposé de Mme Aïda Yancy, project manager à RainbowHouse

Mme Aïda Yancy (project manager à RainbowHouse). – Bonjour, je suis Aïda Yancy. Mon pronom est « elle » et je suis chargée de projet à la RainbowHouse Bruxelles (RHB). Mes domaines d'expertise sont, principalement, les questions de genre, de race et d'orientation sexuelle.

Le projet qui m'occupe actuellement à la Rainbowhouse s'appelle « Equalcity ». Il est mené avec le soutien d'equal.brussels et coordonné par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Il vise à fournir un soutien aux services urbains qui sont liés, de près ou de loin, à la prise en charge des violences sexuelles et basées sur le genre, dans l'accueil des personnes LGBTQI+ perçues comme étant issues de la migration, en les aidant à rendre leurs services plus « safe ».

Pour rappel, la RHB est la coupole LGBTQI+ de la Région bruxelloise. Nous sommes donc bilingues. « LGBTQI+ » est un sigle qui regroupe les personnes lesbiennes, Gay, Bisexuelles, Transgenres, Queer et Intersexes, ainsi que les autres personnes dont les identités de genre, l'expression de genre et/ou l'orientation sexuelle sont marginalisées. On réfère parfois à ce groupe en utilisant l'expression « SOGI » ou « SOGIESC » (Orientation Sexuelle, Identité et Expression de Genre et Caractéristiques sexuelles marginalisées).

Puisque l'invitation de ce jour m'est parvenue via la RHB, je vais axer mes propos sur les questions LGBTQI+ et, plus particulièrement, sur l'accès pour les personnes afrodescendantes LGBTQI+ aux services urbains qui travaillent sur des questions psychosociales tels que, par exemple, les centres de planning familial et les services d'aide familiale.

Pour commencer, il me semble important de souligner que, de manière générale, le point de vue adopté sur les questions de genre et LGBTQI+ est très occidental. On imagine que les personnes LGBTQI+ sont, majoritairement, d'ascendance européenne et les autres, particulièrement les personnes afrodescendantes, restent très souvent un impensé dans le domaine.

Or, il faut savoir que l'on estime que les personnes LGBTQI+ représentent 10 % à 15 % de la population mondiale, réparties de manière uniforme à travers le monde et ce, indépendamment de la religion, de la

race, des origines géographiques et ethniques. À en juger par les nouveaux articles qui paraissent actuellement, il est probable que ce chiffre soit une sous-estimation.

Évidemment, ceci est également une réalité à Bruxelles. Il existe des personnes LGBTQI+ de toutes les religions, de toutes les races, ainsi que de toutes les origines géographiques et ethniques. Malheureusement, cette réalité est souvent ignorée dans les politiques de sensibilisation, d'accueil et de soin des personnes LGBTQI+ en Région bruxelloise, comme partout ailleurs.

Nous savons, par exemple, que les violences LGBTQI+phobes sont, de manière générale, sous-signalées – d'où l'existence de projets comme les fiches de signalement, impulsées par Bruxelles Prévention Sécurité (BPS) et equal.brussels –, mais c'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) dans les communautés perçues comme étant issues de la migration au sens large.

D'après un constat de l'ONU et de l'OIM, la majorité de ces violences ne sont ni signalées, ni prises en charges lorsqu'elles se produisent dans des communautés issues de la migration. Pour rappel, les violences spécifiques contre les personnes LGBTQI+ entrent dans la catégorie des violences sexuelles et basées sur le genre.

Une des raisons à ces sous-signalements et du peu de prise en charge est le fait que les personnes LGBTQI+ d'ascendance africaine sont, souvent, prises en charge de manière inadéquate et/ou ne se sentent pas assez en sécurité pour faire appel et faire confiance aux professionnels des domaines psychosociaux, ainsi qu'aux services d'urgence comme la police.

Ce sentiment d'insécurité est directement lié à cet impensé de l'existence des personnes LGBTQI+ d'ascendance africaine auquel je faisais référence plus tôt, ainsi qu'aux nombreux stéréotypes autour des communautés afrodescendantes. Ces deux éléments conjugués ont, notamment, pour conséquence :

- la prévalence du stéréotype qui considère que les personnes issues du continent africain sont particulièrement homophobes et transphobes et ce, de manière plus intense que les personnes européennes;
- l'idée générale selon laquelle toutes les personnes d'ascendance africaine sont hétérosexuelles et cisgenre – leur genre correspond à celui qui leur a été assigné à la naissance;

- le fait que les personnes LGBTQI+ d'ascendance africaine doivent fournir plus d'effort pour être prises en charge de manière correcte, sur les questions qui ont trait à leur orientation sexuelle ou identité de genre, notamment face à l'incrédulité des travailleurs de première ligne quant à leur identité LGBTQI+;
- le fait qu'actuellement, la prise en charge correcte des personnes LGBTQI+, qui n'est déjà pas garantie de manière générale, se base sur la notion de « *coming out* » – c'est-à-dire qu'il est attendu de ces personnes de révéler les spécificités de leur orientation sexuelle, identité de genre ou caractéristiques sexuelles marginalisées, avant de leur offrir une prise en charge adéquate. Or, le « *coming out* » est une pratique culturelle occidentale qui reste extrêmement compliquée pour les personnes d'ascendance européenne, mais qui l'est d'autant plus pour les personnes issues d'autres contextes. En l'absence de « *coming out* », il est présumé que la personne en face est hétérosexuelle, ce qui implique que certaines options essentielles ne sont pas proposées dans les domaines psycho-médico-sociaux – par exemple, l'accès à certains dépistages ou à la Plate-forme prévention sida (PrEP), la recommandation de certaines associations, etc.

Au vu de tous ces éléments, comme je l'ai déjà dit, de nombreuses personnes LGBTQI+ afrodescendantes n'osent pas faire appel ou accorder leur confiance aux professionnels des services à leur disposition en matière familiale, qu'il s'agisse de médiation, de planning, ou de questions de violences conjugales ou autres formes de violences sexuelles et sexistes. Elles ne se sentent, tout simplement, pas assez en sécurité pour faire ces démarches.

Pour information, le sentiment de sécurité se base sur l'expérience personnelle, sur l'expérience de l'entourage, ainsi que sur la réputation des services. Plus une personne se fait rabrouer par un service, moins elle aura tendance à y faire appel ou le recommander, bien que celui-ci soit supposé être un point d'appui pour cette personne.

Je clôturerai mon intervention sur quelques recommandations, qui sont particulièrement valables pour les centres de planning familial, y compris en ce qui concerne l'EVRAS, les services de médiation familiale, les services juridiques, etc., ainsi que la formation des auxiliaires familiaux, des personnes qui travaillent contre les violences conjugales, etc. :

- *il faut généraliser les formations sur les questions LGBTQI+ et sur les mécanismes – souvent inconscients – du racisme. Malheureusement, ces formations restent souvent optionnelles, ce qui implique que les personnes qui sont le moins sensibilisées à*

ces questions sont rarement celles qui choisissent de suivre la formation;

- *il est temps, comme le préconise l'ONU, de reconnaître les effets du racisme systémique dans tous les niveaux de la société, y compris dans la manière dont sont perçues et soutenues les familles d'ascendance africaine, la manière dont les soins sont prodigués aux personnes afrodescendantes ou la manière dont sont menées nos politiques LGBTQI+;*
- *il s'agit de revoir les formations en interculturelité qui tendent à complètement ignorer l'existence des personnes LGBTQI+ d'ascendance africaine, contribuant à l'invisibilisation de cette partie de la population. À vrai dire, il serait bénéfique de focaliser les formations sur les attitudes bénéfiques à adopter en tant que travailleurs de première ligne, plutôt que sur des études interculturelles généralisées, de celles et ceux qui sont perçus comme « autres »;*
- *il est toujours bénéfique – et c'est un dernier conseil pratique valable à tous les niveaux – de partir du principe que tout le monde est potentiellement LGBTQI+, afin d'offrir un maximum d'options aux personnes que l'on rencontre.*

Pour information, il existe des outils pour avancer dans ce domaine. En outre, nous sommes en train de développer une boîte à outils en vue d'améliorer l'accueil des personnes LGBTQI+ perçues comme étant issues de la migration, dans le cadre du projet « *Equality* ». Celle-ci sera disponible dès novembre 2021 sur le site <http://belgium.iom.int/equality>.

18. Exposé de Mme Christelle Pandanzyla, fondatrice de l'association Le Monde de Jahi

Mme Christelle Pandanzyla (fondatrice de l'association Le Monde de Jahi).– Je commencerai mon intervention par une citation de Frederick Douglass, abolitionniste américain : « Il est plus facile de construire des enfants forts, que de réparer des femmes et des hommes cassés ». Ainsi, comment pouvons-nous construire une société inclusive lorsque certains de ses membres sont encore représentés de manière négative et stéréotypée ?

La représentation compte pour chacun d'entre nous. Mesdames et messieurs les députés, bonjour. Je m'appelle Christelle Pandanzyla, fondatrice du Monde de Jahi. Je vous remercie pour l'invitation à m'exprimer dans le cadre de cette commission.

Après avoir investigué pendant plus de quinze ans les champs de l'entrepreneuriat, des médias, je me suis penchée sur la représentativité dans les productions jeunesse, sur la diversité dans les jeux, jouets, la littérature jeunesse, etc. – qu'ils soient ludiques ou éducatifs.

Le Monde de Jahi a pour but la promotion et la valorisation des productions jeunesse – littérature, séries, dessins animés, jeux et jouets – qui introduisent la diversité mélangée, culturelle, de genre et de handicap. Le Monde de Jahi a également pour but la sensibilisation à la lutte contre les préjugés et les discriminations, ainsi qu'à la déconstruction des stéréotypes à destination des enfants et des encadrants – parents, animateurs, professeurs, ainsi que responsables de bibliothèques et de ludothèques.

Le Monde de Jahi est un label d'« *empowerment* » qui veut inspirer les petites filles et les petits garçons à aller au-delà des insécurités qu'ils pourraient rencontrer pour développer leur plein potentiel. Le Monde de Jahi veut également être ce pont qui permettra aux enfants, à travers les livres, les jouets, les films, les animations, etc., d'accéder à un monde différent du leur.

Cela leur permettra de mieux comprendre les expériences, les défis et les objectifs de la vie des autres, afin d'être conscients de ce qui nous rend tous uniques et comprendre que nous avons également de nombreuses similitudes, ce qui est une véritable richesse.

Des études – dont une récente, parue en janvier 2021 – montrent que les biais concernant les stéréotypes de genre sont installés chez les enfants à partir de 3-4 ans. C'est pourquoi, je me suis intéressée aux stéréotypes d'origine.

La question de la diversité et des stéréotypes, se pose depuis quelques années déjà, dans la littérature jeunesse anglophone. C'est avec timidité que ces questions commencent à se poser dans l'espace francophone, plus particulièrement concernant les stéréotypes portant sur les personnes noires.

Cette étude, menée par la revue scientifique *Sex Roles*, met en évidence que, dès 4 ans, les enfants intègrent une hiérarchie des genres. Les stéréotypes de genre constituent de réelles barrières qui ont un impact dans le domaine éducatif, professionnel et mental. Peu d'études en psychologie sociale se sont penchées sur les stéréotypes raciaux dans l'espace francophone. Cela s'explique, entre autres, par le fait de l'absence de statistiques ethniques comme aux États-Unis ou en Angleterre.

L'absence de statistiques ethniques est légitimée, ici, par la volonté de ne pas faire de « différence » pour, ainsi, éviter les stigmatisations. Cela contribue à invisibiliser des groupes donnés et à proposer des politiques excluantes, qui ne sont pas remises en cause faute de chiffres.

Cette question est éminemment politique, car elle interroge les fondements de nos sociétés, ainsi que les rapports entre l'État, les citoyens et les groupes sociaux. La Belgique est également un cas particulier car en Flandre, par exemple, ils se basent sur les notions d'« autochtones » et « allochtones », comme aux Pays-Bas.

En psychologie, l'impact du racisme, sur le long terme, sur les personnes dites racisées est démontré, mais on ne travaille pas sur l'impact de ce racisme sur la société dans son ensemble. Or, en résulte, par la suite, les mécanismes de discriminations diverses – à l'emploi, au logement, dans l'enseignement, etc. Il va donc de la responsabilité de chacun de s'en emparer, au sein de la famille, de l'enseignement, des médias et de la politique.

Je me suis penchée sur cette question mélangée dans les représentations jeunesse dans la société post-coloniale et le constat est clair : nous sommes visibles mais invisibilisés, surtout dans la littérature jeunesse.

Une étude, publiée en novembre 2020 en Angleterre, indique que seulement 7 % des livres jeunesse, publiés de 2017 à 2019, incluent des personnages noirs, asiatiques et issus d'autres minorités ethniques, tandis que le système scolaire primaire accueille plus de 30 % d'élèves issus des diversités ethniques.

Cette étude montre également que les enfants auront huit fois plus de chance d'être confrontés à des animaux comme personnages principaux qu'à des personnages non-blancs.

De ce côté-ci de la Manche, en France, Véronique Francis, maîtresse de conférences à Rennes, analyse dans une étude datant de 2011, les albums illustrés pour la jeunesse entre 1980 et 2010, où le personnage principal est un enfant noir. Elle investigate, ainsi, trois catégories : les enfants noirs dans l'Afrique contemporaine urbaine, les enfants noirs dans les espaces ruraux de l'Afrique et les enfants noirs dans un contexte occidental.

Pour les catégories des albums plaçant les enfants noirs, tant dans l'Afrique contemporaine urbaine que dans les espaces ruraux de l'Afrique, il est constaté une récurrence de thèmes plaçant l'enfant noir au plus près de la nature et de l'état sauvage.

Par « état sauvage », il faut entendre un enfant noir exotisé, représenté par un corps nu. La mise en réseau des albums permet ainsi de constater que l'exposition du corps de l'enfant noir n'a pas son équivalent dans les livres de fiction où les personnages sont des enfants blancs.

Or, le corps noir, enveloppe de l'identité, a circulé au travers des images qui, d'un livre à l'autre, se répètent. Ce sont des images qui abordent le corps comme un signifiant pris dans un jeu de pouvoir et de signification.

Les thèmes des croyances, du surnaturel, de l'imagerie fantasmagorique, associés à la (non)connaissance de l'Afrique, prévalent également.

Dans la catégorie des enfants noirs dans l'espace occidental, l'on retrouve des postures d'infériorisation, de subalternisation voire d'exploitation, d'objectivation, d'invisibilisation, d'hypersexualisation, d'accentuation des caractères phénotypiques, etc.

Ces études, couplées à notre analyse de terrain, permettent de pointer la nécessité de mettre un stop à cette indifférenciation des représentations des enfants blancs et des enfants noirs dans la production récente des albums illustrés pour la jeunesse.

Les albums les plus utilisés et disponibles, dans nos bibliothèques et dans nos écoles, véhiculent des stéréotypes que de jeunes lecteurs gardent en mémoire d'un livre à l'autre, comme autant de repères. Cela vaut également pour les manuels éducatifs avec des exemples illustrés ou écrits – les illustrations étant, parfois, aussi importantes que le texte.

D'où sont tirés les stéréotypes ? Ils sont tirés de l'histoire coloniale et de sa propagande qui ont des répercussions encore aujourd'hui. Mireille a mentionné, comme exemple, le Père Fouettard. Il existe donc des mécanismes découlant de notre histoire coloniale et de sa propagande dans la partie ludique.

Je ne m'attarderai pas sur la nécessité d'inclure l'enseignement obligatoire du passé colonial de la Belgique et ce qui en découle car cela intervient un peu plus tard dans le processus. Cela reste, néanmoins, essentiel car cela appuiera les efforts déjà menés à travers l'accompagnement du personnel encadrant/enseignant sur ces questions de stéréotypes.

Il est important d'éveiller l'esprit critique des enfants, pour débloquer des mécanismes qui s'ancrent en grandissant, d'analyser les contenus des livres et des jouets, dessins animés etc.

Le personnel enseignant n'y est, actuellement, pas formé et n'a peut-être pas nécessairement le temps

de s'y attarder, car le travail doit se faire en amont – à travers le réseau des bibliothèques communales, notamment.

Je ne suis pas enseignante mais formatrice et je n' imagine pas le travail ardu déjà abattu – à la fois le contexte de la crise sanitaire et depuis lors. D'où la nécessité de les aider en amont en leur fournissant les outils nécessaires pour accompagner nos chères têtes blondes, brunes, lisses, crépues et bouclées.

L'étude de Véronique Francis date quelque peu même si, paradoxalement, elle est toujours d'actualité. Il est, dès lors, nécessaire de travailler sur cette thématique dans un contexte francophone belge.

Un argument qui revient souvent est cette question : « Faut-il jeter le bébé avec l'eau du bain ? » Peut-on à la fois célébrer le génie de quelqu'un, valoriser son patrimoine et poser un regard critique sur l'œuvre, sans être accusé de participer à la « cancel culture » ?

Il suffit d'analyser la profusion de livres contenant des mauvaises caractéristiques – tels Tintin au Congo, Martine en voyage, etc. Certains parlent de la contextualisation temporelle. Mais là où certains ont fait le lit de ces clichés, des contemporains ne se sont pas versés dans ces travers.

Je mène actuellement, à Liège, en collaboration avec le Centre Culturel des Chiroux, un projet pilote qui proposera une boîte à outils à destination des bibliothèques. Avec mon équipe, je travaille sur une grille de lecture pour les aider à « screener » les outils ludiques et éducatifs mis à disposition des enseignants, du personnel encadrant, etc.

Nous donnons également des formations spécifiques à destination des bibliothèques, du personnel encadrant et des parents – en matière de sensibilisation et d'accompagnement. Cela participe à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire.

Il est, bien sûr, nécessaire de mener davantage d'études en psychologie sociale et en sociologie, afin de démontrer les effets de ces stéréotypes car cela permettra, avec des chiffres, de pouvoir mener des politiques qui seront beaucoup plus efficaces.

Mes recommandations sont donc les suivantes :

- *financer des études spécifiques par rapport aux stéréotypes raciaux dans la littérature jeunesse, qu'elle soit ludique ou éducative, avec un prisme particulier sur notre contexte belge et francophone;*

- *travailler, en amont, sur les ressources pédagogiques mises à disposition des élèves en maternelle, primaire et secondaire;*
- *former et sensibiliser le personnel encadrant à ces questions, et travailler par rapport à la grille de lecture que nous développons et au test de Bechdel;*
- *proposer d'autres ressources pour les bibliothèques et effectuer un screening : il est ressorti de nos échanges que ces bibliothèques choisissent leurs livres à travers une liste de livres et d'éditeurs autorisés. Elles n'ont pas spécifiquement le temps d'opérer ce screening concernant les livres qu'elles choisissent;*
- *travailler en étroite collaboration avec les échevins de la culture – bibliothèques communales –, de l'enseignement etc.;*
- *inviter le monde de l'édition à se pencher sur ces questions, qui relèvent également de l'économie et pas uniquement d'une question de sentiments – la notion du « politiquement correct », que je trouve plutôt hypocrite. En effet, les gens ne sont pas devenus plus sensibles; ils ont juste, grâce à l'avènement des réseaux sociaux, un accès un peu plus large aux médias et à des cénacles comme celui-ci, leur offrant l'opportunité de faire entendre leur voix là où, précédemment, ils prêchaient dans le désert.*

Par ailleurs, il existe un Fonds en Flandre, lancé en collaboration avec 5 pays européens et financé par l'Europe, qui soutient les auteurs aux origines diverses proposant une littérature diversifiée, permettant d'aborder différentes thématiques et de mettre en avant des héros non-blancs. Cela a augmenté la production de livres qualitatifs, en néerlandais, exempts de stéréotypes d'origine, de genre etc. Ces livres sont très bien reçus sur le marché tant national qu'international.

C'est donc un argument à faire valoir aux maisons d'édition. Néanmoins, il n'est actuellement pas possible, lorsque l'on écrit en français, de participer à ce format car il s'agit d'une initiative flamande.

Je terminerai par cette citation d'Albert Einstein : « Il est plus facile de désintégrer un atome que de vaincre un préjugé ». Il serait donc temps de s'intéresser davantage à ce à quoi nos enfants ont accès à un plus jeune âge.

19. Échange de vues

Mme Latifa Aït-Baala (MR).– Je vous remercie, Madame la présidente. Je remercie évidemment nos

panélistes, des femmes dont nous devons tous nous inspirer dans le cadre de ce travail concernant les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine. Je pensais que nous aurions l'occasion, ce jour, d'aborder davantage les questions liées à la famille, bien que d'autres thématiques particulièrement importantes aient été traitées.

Madame Tsheusi Robert, je vous rejoins concernant toute une série de constats, en particulier lorsque vous avez indiqué que les activistes, de manière individuelle ou collective, méritent protection.

Vous avez également indiqué votre désarroi quant à la place d'associations d'ascendance africaine dans la réflexion et dans l'ensemble des politiques publiques qui sont menées. À cet égard, je souhaiterais émettre une citation qui me fait penser à vos propos : « Ce que tu fais pour moi sans moi, tu le fais contre moi. ».

Vous avez affirmé qu'il est important d'obtenir un cadastre des subsides alloués, ce pour quoi nous avons longtemps plaidé. Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, ce cadastre existe enfin.

C'est pourquoi je comprends votre requête car c'est en regardant ce cadastre que l'on se rend compte, effectivement, quelles sont les associations qui rassemblent les subsides, dans quel cadre, etc.

Vous pointez également le doigt sur la politisation des subsides octroyés à certaines associations et au fait que certaines d'entre elles sont inféodées par le monde politique, ce qui n'est pas l'objet du monde associatif qui porte d'autres combats.

Madame Yancy, vous avez, quant à vous, parlé des personnes perçues comme étant issues de la migration, ce qui est un concept plutôt large. Je souhaite savoir si, et j'imagine que votre réponse sera positive, vous menez vos travaux sous un angle genré. Je sais combien il n'est pas évident, lorsque l'on est issu d'une communauté afrodescendante, de pouvoir faire son « *coming out* ».

Nous avons relevé le fait qu'il existe une invisibilité institutionnelle de ces populations et qu'il serait important de mener une autre réflexion en la matière et ce, dans l'ensemble des politiques publiques.

Enfin, je souhaite féliciter Mme Pandanzyla pour les outils qu'elle met en place dans le cadre du travail mené par son association, pour déconstruire les préjugés chez les jeunes enfants. Fondamentalement, vous avez mis l'accent sur le fait que, dès l'âge de 3-4 ans, l'enfant est susceptible de représenter une réponse face aux préjugés et stéréotypes. Car il est vrai que l'on ne naît pas raciste puisque les préjugés

raciaux se construisent exactement comme les préjugés à l'égard des femmes.

Mme Clémentine Barzin (MR). - Je remercie la présidente et les oratrices de ce jour. J'ai trouvé les interventions extrêmement enrichissantes et tout en nuances. Il s'agit d'un apport très instructif à l'ensemble de nos travaux.

Pour ce qui concerne Mme Yancy, je souhaite la remercier car, ici, elle pose la question du rejet et de la discrimination à l'égard des personnes LGBTQI+ issues de la migration, mais également eu égard à différentes conceptions culturelles. Je trouve qu'il est intéressant d'appréhender un phénomène dans toute sa complexité.

Vous savez que mon groupe a beaucoup insisté pour une logique qui s'affranchisse de ce regard « bloc contre bloc ».

Vous affirmez qu'il existe 17 % de personnes LGBTQI+ au sein de la population. Ce signalement est-il officiel ? Aujourd'hui, en matière de signalement, que peut-on concevoir au regard de cette catégorie de population issue de la migration ?

Quelle est la marge de progression en termes d'expression plus libre et donc d'appréhension, de manière de considérer au mieux cette situation pour l'ensemble de notre population ?

Pour ce qui concerne l'exposé de Mme Pandanzyla – que je remercie également pour sa présence –, j'ai beaucoup apprécié cette projection dans l'avenir. Certes, il existe un grand débat sur la « cancel culture ». Mais l'idée est également de savoir comment faire, aujourd'hui, en termes de formation et de collaboration avec les maisons d'édition, pour un avenir commun meilleur.

De nouveau, je pense que l'on quitte ici la logique « bloc contre bloc », et je trouve cette approche particulièrement intéressante. Nous observons des exposés nuancés, extrêmement enrichissants qui lèvent le voile sur une série de réalités. Nous apprenons beaucoup au travers de ces auditions, notamment ce jour, car les intervenantes ont insisté sur l'importance de la formation.

Je conclurai sur une citation que je trouve également d'actualité et qui est : « L'union fait la force. ».

Mme Nadia El Yousfi (PS). - Je souhaite me joindre aux remerciements de mes collègues, qui nous ont apporté de nombreux enseignements. Ceux-ci nous permettront d'aboutir à des recommandations qui concordent avec la réalité.

Madame Robert, vous avez émis des constats et, en tant qu'ancienne militante, ceux-ci ont réellement fait écho. Vos propos rejoignent ce que nous avons, nous aussi, affirmé il y a quelques années, à savoir celui d'être la bonne conscience de certains.

Lorsque l'on analyse les critiques émises par les acteurs de terrain, ce sont les mêmes critiques et le même sentiment vécu par ces associations, ce sentiment d'être utilisé, d'être le « nègre littéraire » de ceux qui n'ont pas nécessairement une expertise de la réalité de terrain.

Cette réflexion à mener dans le cadre de nos travaux est donc fondamentale pour aboutir à des recommandations qui font sens.

Bien que la thématique du jour soit celle de la famille, vos propos relatifs à la nécessité d'une recherche-action sur le bien-être des activistes est, selon moi, essentiel. La réponse à donner, tant à court, moyen que long terme, doit être trouvée.

Concernant la discrimination ressentie tant au niveau des subsides que sur un plan personnel, il est vrai que nous devons en parler au sein de nos commissions et que cela doit rentrer dans le cadre des recommandations. L'idée du cadastre permet une transparence qui nous aiderait à déceler cette discrimination.

Sur le plan personnel, nous avons également parlé de la discrimination à l'emploi, du harcèlement via les réseaux sociaux, ainsi que des agressions. Lorsque nous sommes activistes, la posture de victime est le premier élément auquel on nous renvoie.

Sur le plan de la demande de subsides, il existe des pistes à approfondir afin de ne plus être seulement cette « bonne conscience », notamment la création de partenariats avec partage de subsides entre les associations dites « officielles » et les autres associations.

Madame Yancy, malheureusement, les chiffres relatifs à la communauté LGBTQI+ correspondent rarement à la réalité. Vous avez rappelé les chiffres au niveau mondial et, au sein de notre pays, cette réalité est d'autant plus flagrante. Je pense notamment au nombre d'agressions et de plaintes formulées, qui représente un éternel débat. Comment informer au mieux – et ce n'est pas un processus facile – cette communauté afin qu'elles fassent appel à un accompagnement en matière de plaintes ?

Je souhaite quelques précisions concernant les familles. Plus précisément, quel est le travail effectué par la RainbowHouse concernant l'impact du « co-

ming out » au sein des familles, *a fortiori* les familles d'origine étrangère ?

Enfin, je salue le travail effectué par Mme Pandanzyla à travers Le Monde de Jahi. Je pense évidemment que l'éducation est à la base de la lutte contre les formes de stéréotype ainsi que leur déconstruction. Cela commence, en effet, à l'école maternelle. C'est pourquoi je salue le travail effectué au niveau éducatif.

Quel est l'interaction mise en place avec les écoles ? Les établissements avec lesquels vous êtes en contact sont-ils nombreux ? Quels sont les associations avec lesquelles vous êtes en lien afin de faire en sorte que ce travail touche un maximum d'acteurs du milieu scolaire ?

Il est clair qu'un travail est à mener au niveau du monde de l'édition et cela ressortira dans nos recommandations. En effet, l'effet miroir ressenti par un enfant, lorsqu'il lit l'histoire d'une personne qui lui ressemble, contribue à la lutte contre les stéréotypes, tout en les valorisant dans ce processus.

Mme Leila Agic (PS).- Je remercie les intervenantes pour toutes les propositions concrètes qu'elles ont formulées ce jour. Cela n'est pas surprenant lorsque l'on connaît le CV et le parcours de ces dames, notamment le travail effectué par Bamko sur ces questions depuis des années.

Nous avons bien entendu le cri d'alarme relatif à la sécurité des activistes, notamment les activistes femmes. De nombreux liens sont à faire avec les biais genrés, thématique souvent abordée au sein de ce Parlement.

Concernant l'intervention de Mme Yancy, je trouve intéressant qu'une boîte à outils soit en cours de finalisation et sur le point d'être mise en circulation.

Quels sont les relais que vous avez au niveau communal et avec les associations de quartiers ? Une aide régionale serait-elle la bienvenue pour parvenir à démultiplier ces relais et être au plus près du terrain, et donc des familles ?

Enfin, j'ai trouvé la présentation de Mme Pandanzyla extrêmement enrichissante. Les chiffres mentionnés sont affolants. Lorsque l'on parle uniquement du biais genré dans la littérature, il est encore complexe de mettre l'accent sur l'importance de l'éducation dès le plus jeune âge. Je vous rejoins totalement : il s'agit du moment où tout se joue. Mais, lorsque d'autres biais, d'autres stéréotypes, y sont ajoutés, cela doit être encore plus complexe de mener ce travail. Vous avez cité la Wallonie et il est primordial d'étendre ce travail à Bruxelles.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de nos propositions car vous êtes les spécialistes de ce sujet, je vous remercie de nous nourrir de tout votre travail.

M. Petya Obolensky (PTB).- Je vous remercie, Madame la présidente, ainsi que les trois intervenantes pour leurs exposés très intéressants.

Concernant l'intervention de Mme Tsheusi Robert, dont je connais le travail depuis longtemps bien que nous n'ayons jamais eu l'occasion de nous rencontrer en personne, je souhaite exposer la vision antiraciste de mon groupe et, par la suite, poser des questions plus spécifiques.

Mon groupe considère la décolonisation dans un sens très large. Cela concerne l'aspect des espaces publics et des institutions, le travail colossal à réaliser au niveau de l'enseignement – notamment dans les manuels scolaires –, l'aspect des relations néocoloniales contemporaines, etc. En effet, l'Occident aime souvent faire la leçon au monde entier en oubliant qu'à Bruxelles, sont invités l'OTAN, la Commission européenne, le Conseil européen, et d'autres organisations qui s'assimilent davantage à des associations de malfaiteurs continuant à piller l'Afrique qu'à des organes légitimes.

Sur la question du racisme anti-noir, je considère que le système capitaliste est intrinsèquement raciste et ce, depuis son avènement. Dès son plus jeune âge, ce système de production économique, qui a révolutionné le monde depuis 500 ans, est profondément raciste et ce, dans le but de justifier les conquêtes économiques, le pillage des richesses et le massacre des populations locales.

Je pense que, dans sa forme négrophobe, le racisme est lié, d'une part, à la mise en place massive de la traite négrière et, d'autre part, au second grand mouvement de conquêtes coloniales à la fin du XIXe siècle. Lors de cette célèbre conférence à Berlin en 1885, dix à douze larges États capitalistes se sont partagé l'Afrique comme une tarte, la Belgique héritant du Congo.

Or, le Congo est 77 fois plus grand que la Belgique et cette colonisation causera entre 3 et 10 millions de morts. Il ne fait mention, à l'école, de toutes ces richesses que nous avons volées au pays le plus riche d'Afrique. Cette réalité lorsque j'ai lu des ouvrages à ce sujet et découvert l'exposition de Lilian Thuram, footballeur bien connu qui a effectué un travail remarquable sur la question du racisme. En effet, on dit toujours que l'on ne naît pas raciste mais qu'on le devient.

Ainsi, il est possible de poser les rouages d'un travail d'éducation au sens noble afin de déconstruire

ces préjugés. Einstein disait qu'il était plus difficile de déconstruire un préjugé qu'un atome, mais Kerry James dit que le racisme est nourri et favorisé afin que le petit peuple s'engouffre dans les guerres horizontales et, in fine, de demander des comptes à ceux qui sont au pouvoir.

Madame Tsheusi Robert, si l'on devient raciste, est-il possible de devenir antiraciste et, si oui, comment faire ? Êtes-vous optimiste à cet égard ?

Concernant vos propos visant le Père Fouettard, je suis persuadé qu'il est le reflet total d'un système profondément raciste, une manifestation très concrète d'un racisme structurel. D'autre part, je suis également convaincu que la très grande majorité des Belges qui ont fêté la Saint-Nicolas n'ont pas nécessairement conscience de cette réalité.

C'est pourquoi les initiatives très créatives, telles la Sainte Nikkolah noire, sont formidables et permettent une plus grande visibilité de ce racisme structurel.

Pour ce qui a trait à l'ethnostratification du marché du travail, j'espère que la seule réponse n'est pas intégration bourgeoise. La crise sanitaire nous a révélé que c'est la classe ouvrière qui fait tourner la société humaine. En outre, il se fait que celle-ci est ultra-féminine et ultra-diverse. C'est elle qui est en première ligne pour sauver des vies dans les hôpitaux, les maisons de repos, etc., notamment des femmes noires.

Ainsi, comment faire progresser la situation pour l'ensemble de ces personnes et pas uniquement pour l'une ou l'autre exception qui aurait sa place dans les médias ?

En outre, le travail mené par Mme Yancy au sein de la RainbowHouse est un combat très actuel. Je sais que cela sonne un peu bateau, mais tout le monde a le droit d'être soi-même, indépendamment de son genre, de sa couleur de peau, de ses préférences sexuelles ou de sa religion. Pour moi, cette réalité est tellement évidente et place les idées réfractaires au Moyen Âge. Malheureusement, nous observons que nous sommes très loin d'avoir gagné la lutte.

Je pense qu'aujourd'hui, en Belgique, les droits des personnes LGBTQI+ sont encore trop souvent remis en question et bafoués par des partis qui ont le vent en poupe. À cet égard, les discours homophobes, transphobes, etc., gagnent du terrain. Il suffit de regarder la situation actuelle en Hongrie ou le travail du Vlaams Belang pour se rendre compte que le danger est à nos portes et que nous ne sommes plus certains de vouloir faire naître des enfants dans ce monde.

Je pense que le mot d'ordre « Protest with pride » est un crédo que l'on doit suivre au quotidien. J'ai de

nombreux espoirs lorsque j'observe la jeunesse car j'y vois des groupes mixtes, des personnes qui semblent plus ouvertes et tolérantes que les générations précédentes. Est-ce moi qui suis trop naïf ou pensez-vous également que certaines pratiques disparaîtront avec le temps ?

Concernant les signalements et dépôts de plainte, souvent, pour les questions liées aux agressions homophobes, sexistes ou racistes, les chiffres sont à prendre avec des pincettes. En effet, une écrasante majorité des victimes ne porte pas plainte par peur de maltraitance ou faute de moyens financiers. C'est pourquoi il est primordial de fournir un effort amplifié à cet égard. Que pourrait-on faire de plus ?

Personnellement, je crois beaucoup en la première ligne car pouvoir se confier ou demander de l'aide à quelqu'un que l'on connaît et en qui on peut avoir confiance, est un premier pas qui donne énormément de confiance en soi. Je dirais également qu'au-delà d'un guide, ce qui importe est la bienveillance et l'efficacité.

Nous vivons dans une société où il est très complexe pour les victimes de s'en sortir lorsqu'elles sont ballottées d'un service à l'autre. Quel est votre état des lieux à ce sujet ? Que pouvons-nous faire de plus ?

Enfin, je ne connaissais pas du tout le travail de Mme Pandanzyla, que j'ai découvert ce jour. Personnellement, je garde de bons souvenirs des contes pour enfants, ayant été élevé par ma grand-mère russe.

Par ailleurs, je me suis très rapidement identifié à Pierre et le loup, puisque Pierre se dit en russe « Petya ». Ce conte raconte l'histoire d'un petit garçon blond aux yeux bleus qui attrape seul le loup et protège sa famille. Comme l'avez mentionné, il est important de pouvoir s'identifier à un rôle lorsque l'on est petit.

Comme beaucoup d'enfants en Belgique, j'ai lu Tintin au Congo, avant de me rendre compte du caractère profondément raciste de ce livre. Cela a pris du temps, tout comme avec Babar, l'histoire d'un éléphant qui, pour devenir civilisé et éduqué, doit partir dans une capitale européenne avant de revenir, tel un vulgaire commissaire, en Afrique afin de servir les intérêts occidentaux.

Que doit-on faire concernant les bandes dessinées comme Tintin au Congo ? Faut-il inclure, au début du livre, une grande introduction historique ?

Je pense, en effet, que tous les stéréotypes des enfants sont extrêmement puissants. Ces petites

filles, qui rêvent de devenir la Reine des neiges, bien que leurs parents ne les plongent pas nécessairement dans ce monde.

Ma propre prise de conscience quant au racisme ne s'est pas du tout opérée à l'école ou dans les médias, au contraire. Cela aurait pu être renforcé par ces pratiques. Elle s'est opérée grâce à mes amitiés, à ma passion du football et du hip-hop, à l'analyse de textes de groupe tels IAM, et qui ont fait mon éducation politique.

Êtes-vous optimistes quant à l'apparente prise de conscience au sein de la société à cet égard ? J'ai l'impression que les mentalités bougent, grâce au travail de personnes comme Safia Kessas au sein des médias, des services publics, etc.

Enfin, bien que ce travail soit pris en main, il subsiste la question sociale en amont. Lorsque Mme Tsheusi Robert affirme qu'il existe une discrimination aux subsides, il est important de comprendre que les associations se battent pour des miettes. Quand se réunira-t-on, ensemble, afin de chercher l'ensemble du gâteau ? Les 8-9 personnes les plus riches du système capitaliste sont des hommes blancs qui sont, à elles seules, plus riches que toute l'Afrique noire. Allons chercher ce gâteau, voire même toute la boulangerie !

Mme Farida Tahar (Ecolo). – Au nom de mon groupe, je tiens à remercier chaleureusement les intervenantes pour ces exposés de qualité, qui nous ont beaucoup appris.

Vous avez toutes les trois rappelé l'importance d'objectiver les réalités de discrimination pour lesquelles nous n'avons malheureusement pas suffisamment de chiffres et d'études rendant compte de la réalité.

Madame Tsheusi Robert, vous avez rappelé que 75 % des activistes sont des femmes. C'est la première fois que j'entends ouvertement parler – et vous avez raison de le faire – de la charge mentale, le harcèlement, les violences que subissent ces femmes activistes. Vous rappelez également, à juste titre, que l'activisme est un facteur de discrimination supplémentaire.

Vous avez également insisté sur l'importance d'intégrer systématiquement l'approche intersectionnelle, structurelle et genrée dans le débat.

Dans votre exposé, vous êtes intervenue sur le plan individuel, pour mettre en lumière ce que peuvent faire, notamment, les femmes activistes.

Sur le plan collectif, vous avez insisté sur une série de recommandations en évoquant la stratification, notamment sur le marché de l'emploi, des populations afrodescendantes qui subissent ces discriminations de plein fouet. Faut-il rappeler la dernière étude de *view.brussels* qui explique que, à compétence égale, une personne d'origine extra-européenne, *a fortiori* d'ascendance africaine, risque trois à quatre fois plus d'être discriminée sur le marché de l'emploi.

Vous demandez que soient émis des objectifs chiffrés. Je souhaite donc avoir votre avis sur la dimension contraignante de cet objectif car j'imagine que vous faites allusion aux quotas, comme ce qui existe dans le domaine des quotas de genre. Nous savons aujourd'hui que l'on a dû imposer des quotas, afin d'obtenir une garantie de parité hommes-femmes. Personnellement, je ne suis pas toujours favorable à la dimension contraignante mais, malheureusement, les études, les situations, les constats et les réalités de terrain montrent chaque année que le travail effectué en amont pour déconstruire les préjugés et les stéréotypes ne suffit pas.

Certes, il est important de conserver et de continuer à développer des initiatives en amont, telles la boîte à outils dont vous faisiez mention plus haut. Mais, lorsque des institutions, notamment publiques, continuent de discriminer une population, ne faudrait-il pas, un moment donné, réfléchir à un dispositif d'objectifs chiffrés contraignant – des quotas, voire des sanctions lorsque la discrimination est avérée ?

Je pense, notamment, il y a quelques années, à l'agence d'intérim Adeco qui s'était vue condamner par la Cour d'appel de Bruxelles pour discrimination. Je souhaiterais entendre votre avis à ce sujet.

Nous avons également beaucoup abordé les dispositifs de prévention, ce qui est une très bonne chose. Mais qu'en est-il de sanctions et de contraintes ? Je vous pose la question à chacune car, Mme Pandanzyla, vous avez évoqué l'absence de statistiques ethniques.

En effet, nous savons qu'en Belgique, pour l'instant, l'usage de statistiques ethniques est très limité. Il n'existe, en principe, pas d'autorisation, probablement dans le but d'éviter l'instrumentalisation de ces statistiques. C'est pourquoi il faudrait les baliser. Que pensez-vous donc de la possibilité de mettre en place des dispositifs contraignants de lutte contre les discriminations subies par les personnes d'ascendance africaine ?

Madame Yancy, je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt car je découvre tout le travail que vous effectuez, en interne, à la RainbowHouse, concernant les personnes afrodescendantes LGBTQI+.

À cet égard, vous rappelez des chiffres affolants et, dans le même temps, vous préconisez la généralisation des formations. Malheureusement, ce sont souvent les personnes qui sont déjà sensibilisées qui suivent ces formations souvent optionnelles. Ainsi, comment pourrait-on parvenir à généraliser ou, du moins, à convaincre les indécis et les non convaincus ? Cela reste un véritable défi et un enjeu.

Concernant votre dispositif de boîte à outils disponible dès le mois de novembre 2021, je souhaite vous entendre davantage sur la question du personnel dispensant ces formations. Cette boîte à outils nécessite-t-elle un accompagnement des acteurs qui seront amenés à en faire usage ?

Je souhaite également vous entendre concernant la possibilité de porter plainte de manière anonyme. Pour votre entière information, au Sénat, une résolution a récemment été votée, permettant aux personnes LGBTQI+ de déposer plainte de façon anonyme. Une telle résolution a évidemment ces débats car, si certains sont favorables, d'autres ne le sont pas. Or, nous savons qu'il s'agit d'un public subissant des harcèlements et des menaces, nécessitant une possibilité d'anonymisation.

Enfin, Madame Pandanzyla, je découvre également, avec beaucoup d'intérêt, votre travail auprès des plus jeunes. Il met en lumière cette nécessité d'aller au fond des ouvrages et de tout ce qui existe en termes de jeux et d'outils, perpétuant les discriminations et les stéréotypes sur la population afro-descendante. Vous rappelez, à cet égard, le pourcentage interpellant de 7 % de personnages noirs dans les livres d'enfance.

Comment, dans votre travail journalier, associez-vous les familles à ce processus de déconstruction des stéréotypes ? Je pense, notamment, aux premières générations. En effet, nous avons pour habitude d'assister à une réappropriation du combat antiraciste par les troisième et quatrième générations de personnes afro-descendantes. Quid des parents et grands-parents dans ce travail antiraciste bien nécessaire ?

M. Pierre Kompany (cdH). - J'ai également beaucoup apprécié ses interventions, ces leçons que ces expertes ayant beaucoup réfléchi sur le sujet, nous donnent de manière très pratique. Celles qui, pour nous, ont fait un pas profond dans la sociologie actuelle qui rend la société très complexe à appréhender.

Aujourd'hui, la population ne sait plus où se rendre, ignore comment faire pour atténuer les violences et les souffrances de celles et ceux qui sont concernés par de telle discrimination. Il est primordial d'ap-

prendre ce qui vassalise, et de comprendre qu'il est temps d'arrêter de telles méthodes.

Aujourd'hui, nous connaissons les dégâts répandus par les réseaux sociaux et nous avons le privilège d'entendre trois grandes dames, qui ont pris le temps d'approfondir les problèmes de notre société.

J'ai entendu dire protéger les activistes, individuels et collectifs. Si ces personnes n'existaient pas, le monde serait encore plus brutal. Si ces personnes venaient à disparaître, ceux qui en auraient les moyens imposeraient à tous leur vision et leur volonté. Ces activistes sont les déclencheurs de changement, de véritables sonneurs d'alarme face aux réalités du monde. C'est pourquoi il faut faire attention à leur bien-être et leur sécurité. J'apprécie donc votre vision concernant la nécessité d'écarter ces stéréotypes.

À cet égard, la question est de savoir comment imprégner les familles. Quels sont les outils mis à disposition ? Certes, comme vous l'avez affirmé, ces outils existent. Mais comment les partager au plus grand nombre ? Je sais que les annonces à la télévision, les réseaux sociaux, et autres canaux de communication sont utiles. Mais comment les promouvoir dans le cadre de projets et de programmes nationaux, afin que tous aient une même vision du respect des normes ainsi que des uns et des autres ?

Cela fait partie de l'évolution d'une société qu'il faut parvenir à rectifier. Trop de souffrances sont survenues au sein de communautés, religieuses ou ethniques, de classes sociales, de groupes spécifiques, et même d'individus. À partir du moment où un individu ou un groupe, quel qu'il soit, se retrouve minoritaire et diminué par l'idiotie d'autres personnes, cela rentre dans le cadre de la discrimination.

Je m'en vais vous raconter une anecdote. Lorsque j'étais à l'université, un homme prénommé Cheikh Anta Diop est passé par notre établissement après avoir fait le tour du monde. Cet homme est reconnu universellement comme un grand égyptologue. Il a fait le tour du monde afin d'apprendre au monde entier que la reine Néfertiti n'était pas blanche. Cette vérité, il réussit à la prouver grâce à la méthode du carbone 14.

Ainsi, les hommes d'affaires ont toujours vendu une Néfertiti blanche alors que celle-ci ne l'était en aucun cas. Vous remarquerez qu'en grandissant, dans le palais de la reine la plus terrible, celle-ci devint une très belle femme noire.

Cette anecdote témoigne de tous les problèmes présents au sein de l'enseignement.

En outre, j'ai étudié au Congo et en Belgique. Jamais personne ne m'a informé que c'est au Congo que furent retrouvés les Os d'Ishango. Ces os de 20.000 ans sont la première et indiscutable preuve de l'existence de l'écriture mathématique. À l'époque, les individus parvenaient à indiquer graduellement, grâce à ces os, des traits qui témoignent d'un système de comptage.

L'homme qui a fait cette découverte était belge, lors du temps de la colonie. Ce n'est qu'en recherchant cet élément datant de plus de 20.000 ans que l'on retrouva cette découverte dans son grenier.

Je suis donc fier d'affirmer que je descends des pyramides, car ce sont les noirs qui les ont construites. Si vous en désirez la preuve, je vous conseille de vous rendre au Soudan, l'un des pays les plus touchés économiquement parlant. C'est là-bas que vous trouverez une petite version des pyramides de Gizeh, ainsi que des pierres portant les noms des pharaons partis en Égypte.

En conclusion, vous avez tous étudié, en physique, les bases de l'électricité. Lorsque l'on cite l'ampoule, chacun pense à Thomas Edison. Mais celle-ci ne pouvait éclairer plus d'une heure. Le premier filament est la création du fils de deux personnes noires qui venaient de s'affranchir dans les années 1900. Après avoir perdu un procès, Thomas Edison s'est associé à cet homme. Cependant, qu'il s'agisse de la Belgique, du Congo, personne ne connaît cette histoire.

Comment voulez-vous qu'un être humain soit valorisé par son passé si d'autres se l'approprient et le font disparaître dans l'esprit des gens ?

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI). – Je vous remercie, Madame la présidente. Je partage le point de vue de M. Kompany concernant cette discrimination qui nous empêche de valoriser notre passé. Ma fille s'appelle Néfertiti, alors je vous remercie pour ce clin d'œil.

Je tiens également à remercier la présidente qui apporte toujours des thématiques très importantes au sein de ce Parlement. Je remercie également les députés qui suivent cette commission et qui soutiennent cette thématique.

À la veille de l'indépendance des trois pays qui ont été colonisés par la Belgique, je pense que mon intervention sera appropriée.

Le racisme est une réalité qui touche particulièrement les personnes noires, nous le savons, bien qu'elles ne soient pas les seules. Il est à noter qu'aucun rapport officiel ne présente de chiffres ou d'analyse spécifique sur la négrophobie. Or, mesurer et

quantifier un problème permet de mieux l'appréhender.

En termes de racisme, d'égalité, de discriminations et de violences, la Belgique est assez pauvre et se dote peu souvent de statistiques. Il faudrait faire un véritable effort à ce niveau.

Aussi, la Belgique connaît mal sa migration congolaise – et africaine de manière générale – et entretient une relation difficile avec son passé colonial. Or, interroger notre relation à « l'altérité noire », et lutter contre les préjugés et la discrimination dont sont victimes les personnes d'origine subsaharienne, passe également par la réconciliation des mémoires – Mme Robert l'a évoqué plus tôt.

Aujourd'hui, nous ne luttons pas suffisamment en amont contre la négrophobie et le racisme de manière générale. Cela passe par la prévention dès le plus jeune âge, comme le fait si bien Mme Pandanzyla au travers du Monde de Jahi. Les enfants et les adolescents ne sont pas spontanément « racistes », mais ils peuvent le devenir, étant particulièrement perméables à ce qu'ils entendent autour d'eux. L'éducation scolaire doit servir de véritable « digue » contre le racisme.

Nous avons tous des préjugés, quelle que soit notre couleur de peau, notre religion ou encore notre origine. Et c'est normal; l'important est d'en être conscient et de travailler pour déconstruire nos stéréotypes, ce que vous faites si bien au quotidien. C'est en cela que l'école a un rôle proactif à jouer. Il faut éduquer dans la bienveillance.

Certaines écoles à Bruxelles ne contiennent que des élèves blancs, tandis que d'autres, justement, n'en contiennent aucun. Lorsque les jeunes, qui ne connaissent que leur milieu – avec des gens qui leur ressemblent –, découvrent qu'il existe « l'Autre » qui n'est pas en tous points comme eux, ils doivent disposer des outils nécessaires pour ne pas tenir des propos blessants et commettre des actes stigmatisants, qu'ils en soient ou non conscients. Il faut inculquer, dès le plus jeune âge, le respect et la tolérance, ce que vos différentes associations font si bien.

Le cours de philosophie et citoyenneté, largement soutenu par mon groupe politique, peut poser les jalons de ce questionnement de l'autre. Toutefois, j'insiste sur le fait qu'il faut entamer ce travail dès les maternelles. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions prévenir d'éventuels comportements racistes, par l'explication constante. Ce n'est que de cette manière que nous vivrons dans une société apaisée.

Aussi, il faut être proactif dans les matières du logement et de l'emploi, où les discriminations peuvent

être fortes. Certaines actions concrètes, soutenues ou créées par le groupe DéFi, existent déjà au sein de notre Région. Je pense particulièrement au guichet Actiris « anti-discrimination », qui informe et oriente les chercheurs d'emploi, au testing fait par l'Inspection régionale de l'Emploi, à la majoration des aides aux entreprises qui s'engagent à respecter la politique de la Région en matière de diversité, ou encore au Label diversité.

Ces solutions ne sont, bien sûr, ni infaillibles ni parfaites. C'est pourquoi nous devons continuer à les adapter et à en imaginer d'autres. Au-delà des solutions politiques pour lutter contre les discriminations, les changements que nous devons réaliser au quotidien passent par une compréhension et une acceptation plus souple et plus ouverte des identités respectives.

Enfin, il faut donner une réelle place aux personnes concernées. Le combat contre le racisme ne peut se faire sans l'expertise des personnes directement victimes de celui-ci.

J'écoute, depuis de nombreuses années, les propos de Mme Robert. Lorsque celle-ci mentionne la discrimination des subsides, il est vrai que, souvent, lorsque les institutions publiques n'ouvrent pas leurs subsides aux activistes, ceux-ci dépendent des groupes de pressions ou de subsides privés. Or, malheureusement, elles ne répondent pas aux canevas que de nombreuses entités souhaitent voir respecter, et ne peuvent obtenir ces subsides.

Il est important, pour un activiste, de conserver sa liberté d'expression. C'est pour cela que la Commission communautaire française et la Région doivent les soutenir financièrement.

Madame Robert, comment la Région et la Commission communautaire française pourraient-elles vous aider à accéder à ces subsides ? Selon vous, quelles sont les raisons premières pour lesquelles vous n'y avez pas droit autant que les autres ?

Je pense que le chemin vous est ouvert puisque notre présidente est réellement à l'écoute de vos besoins. N'hésitez donc pas à étaler vos plaintes et demandes.

Madame Yancy, je vous ai écoutée concernant la violence à l'égard des personnes LGBTQI+ d'ascendance africaine. Il est vrai que, à nouveau, davantage encore que pour d'autres sujets, les chiffres soient difficiles à obtenir. Il existe une véritable omerta, dans notre milieu et notre culture. Beaucoup vivent dans la souffrance et n'osent faire leur « *coming out* », ce qui leur est souvent demandé pour bénéficier d'un titre de réfugié ou de certaines aides.

Il est vrai que votre rôle – ce que vous faites justement ce jour – est également d'alerter les institutions sur la difficulté ressentie par ces personnes qui risquent d'être bannies de leur communauté. Comment faire lorsque ces personnes entrent dans notre pays dans des situations déjà suffisamment complexes ? Comment les aider dans l'affirmation de leur orientation ? Souvent, leur famille et leurs amis représentent un véritable soutien et qu'il est difficile pour ces personnes de risquer de le perdre au profit d'une protection institutionnelle.

Sachant qu'il est très complexe de faire un « *coming out* », comment travaillez-vous au sein de ces familles pour en parler ? Dans ma famille, plusieurs personnes sont d'orientation sexuelle LGBTQI+ et nous pouvons en parler car j'ai eu la chance de grandir dans une famille ouverte d'esprit – notamment car nous avons beaucoup voyagé – et acceptant la diversité.

Comment faire pour, en Belgique, atteindre et sensibiliser ces familles ? Il existe des associations proactives qui prennent contact avec les familles de ces communautés où ces sujets sont tabous. Êtes-vous en contact avec elles ?

Madame Pandanzyla, je réitère qu'il est important de sensibiliser et ce, dès le plus jeune âge, les enfants car il est primordial qu'ils aient la possibilité de s'identifier à des héros. Nous l'avons observé au travers du film « *Black Panther* » qui a créé un véritable engouement.

Il est vrai que, souvent, le racisme représente simplement cet « autre » que l'on ne connaît pas. Par extension, l'on en vient à penser qu'il vaut moins que nous. C'est pourquoi je rejoins M. Kompany sur l'importance de valoriser le passé des noirs, qui ont été des rois et des reines, qui ont vécu au sein d'une véritable organisation économique, avant que la colonisation n'affirme que les noirs étaient sauvages.

Lorsque j'étais à l'internat, de nombreuses personnes affirmaient que les noirs d'Afrique vivaient dans des arbres, et cela a réellement déconstruit ma vérité, alors que je suis noire. Lorsque je suis allée, pour la première fois, dans mon pays d'origine, à 21 ans, en compagnie de ma mère, je suis pourtant tombée amoureuse de ce pays dans lequel j'avais peur de me rendre. Il est donc primordial de réitérer l'impact des stéréotypes sur l'identité même d'une personne.

À cet égard, vos sujets et thématiques, Madame la présidente, nous touchent toujours au cœur. C'est pourquoi j'ai tendance à exploser car vous savez toucher les cœurs et aller au plus près des personnes discriminées. Pour cela, je vous en remercie.

Madame Pandanzyla, vous avez mentionné la nécessité de proposer d'autres ressources aux bibliothèques. Comment comptez-vous vous rendre auprès de ces bibliothèques afin de leur faire comprendre que les livres que vous choisissez sont des ressources auxquelles elles devraient davantage s'ouvrir ? J'imagine que certaines d'entre elles sont fermées à cette idée et affirment que leur culture est suffisante. Que comptez-vous faire pour les pousser à ouvrir les yeux ?

Mme Mireille Tsheusi Robert.- Concernant la question des moyens à mettre en œuvre pour désapprendre le racisme et changer les comportements, il est important de nous permettre de travailler dans de bonnes conditions, de façon sereine – sans être menacé de mort ou de tabassage en sortant de chez soi –, et en ayant les moyens de nos actions. Je dirais également que nous avons besoin d'une classe politique qui a le souci de marquer l'histoire.

Au lendemain des événements concernant l'assassinat de Georges Floyd par la police, il est important de marquer ce *momentum* d'un changement radical de vision de la société.

Or, si les avancées se développent de commission en commission, à gauche et à droite, j'ai l'impression qu'il n'existe pas encore le souci d'un impact global. Cela nécessiterait un effort interpartis et inter-convictions afin de pouvoir porter ce changement tant attendu.

Je suis optimiste pour la suite si, et seulement si, ce que nous apportons aujourd'hui, petit à petit, dans ces différentes commissions, fait également l'objet de mécanismes de verrouillage. Vous savez que vos carrières politiques ne sont pas éternelles et qu'une fois votre départ, ceux qui vous succèdent ont la possibilité de tout décortiquer. Comment réussir à implémenter certaines décisions, de façon à ce qu'elles ne soient pas faciles à déboulonner ?

Nous avons travaillé, au sein de ce Parlement, à une résolution pour le retour des biens culturels africains. Or, malgré la transmission de nombreuses idées et réflexions, celle-ci est restée à l'état de résolution. Nous aimerions aller beaucoup plus loin car les prochains députés pourraient tout déconstruire.

M. Obolensky nous a suggéré d'aller chercher le gâteau, voire toute la boulangerie. Je suis d'accord avec cette idée, mais il faut garder à l'esprit que de nombreux activistes ont des problèmes de formation politique.

En outre, de plus en plus, les victimes d'actes de racisme sont encouragées à se présenter comme des experts, via une présence dans les médias, par

exemple. Il est assez frustrant, pour des personnes, comme nous, qui passent des années à travailler sur ces sujets, de voir ces personnes devenir plus crédibles que nous, car elles sont présentées comme telles.

Ainsi, la question de la formation politique des activistes est importante. Autrement, nous continuerons à nous battre pour des miettes que nous ne pourrions même pas avoir.

Comment implémenter l'antiracisme, au travers notamment de nos outils, au sein des familles ? Il faut nous permettre de créer, dans la culture populaire, de nouvelles traditions et de nouveaux folklores. Un folklore, cela s'instaure. Ainsi, si un folklore – par exemple, celui de Saint-Nicolas et Père Fouettard – ne convient pas, il est possible de le transformer ou de créer un nouveau folklore.

C'est pourquoi je félicite l'initiative de la Queen Nikkolah, qui fut mentionné plus haut, cette Sainte féminine est noire, car elle permet aux enfants de découvrir ce folklore autrement. Mais nous aurions besoin de recevoir le cachet du pouvoir public afin qu'il puisse s'implémenter et péricliter.

Pour ce faire, il est important de travailler à la diffusion de ces folklores en simultané et avec autant d'ampleur qu'a eu droit la propagande coloniale, c'est-à-dire impacter, en même temps, et j'insiste, les écoles, les entreprises, les parcs d'attraction, les plannings familiaux, l'industrie du divertissement, en y associant les stars, les footballeurs, etc. Il s'agirait d'une démarche impactante, quasi hégémonique de cette proposition de respect de l'autre et d'antiracisme, qui doit devenir, pour chacun, une nécessité.

Concernant la coercition, nous parlons d'« objectifs chiffrés » car lorsque nous utilisons le terme « quota », bien souvent, nos micros sont coupés. Effectivement, nous sommes pour l'instauration de quotas, peut-être limité dans le temps, peut-être selon différents paramètres.

Cependant, lorsque nous avons proposé des quotas pour les femmes, il nous a souvent été répondu que les incompetentes pourraient passer au travers des mailles du filet. Laissez-nous le droit d'être incompetentes car il existe de nombreux hommes incompetents tout comme il existe de nombreux blancs incompetents. L'incompétence fait partie de la vie. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de lever, une bonne fois pour toutes, ce tabou du quota en l'instaurant de manière structurelle, notamment sur l'octroi des subsides.

Il est, selon moi, nécessaire d'exiger la diversification des membres des jurys de ces subsides car il

s'agit d'un entre-soi permanent et imperméable. Aussi, nous aimerions que ces changements s'opèrent rapidement. Je sais pertinemment que ce mot ne s'associe pas très bien avec le rythme politique. Mais nous souhaitons voir ces changements de notre vivant car il s'agit de nos vies. George Floyd est le cas le plus connu, mais de tels décès surviennent également en Belgique. L'idée est donc de pouvoir agir et impacter l'histoire et ce, rapidement, afin que nous puissions en jouir de notre vivant.

Mme Aïda Yancy.– Je souhaiterais commencer par un petit mot concernant la question des familles. Lorsque l'on parle des personnes LGBTQI+, dans l'imaginaire collectif, nous avons tendance à nous dire qu'une famille consiste en un jeune LGBTQI+ avec des parents potentiellement homophobes.

Or, tout le monde peut être LGBTQI+ : un enfant trans de 3 ans, une personne âgée en maison de retraite gay, lesbienne, bisexuelle, trans, etc. certaines personnes se rendent compte, également, à l'âge de 50 ans, qu'en réalité, elles sont intersexes, et qu'elles ont été mutilées, pendant des années, sans leur connaissance. Il existe également des parents LGBTQI+, qui sont issus de la migration. Ces familles arc-en-ciel, qui me ressemblent, et qui nous ressemblent, existent bel et bien. Ces familles ont également besoin de soutien, ne fusse que dans les questions de procréation médicale assistée (PMA). Qu'en est-il de l'accès à la PMA, par exemple, pour les femmes noires ?

Le groupe MR m'a demandé s'il existe un angle genré dans cette idée de perception d'une personne comme étant issue de la migration, liée aux questions LGBTQI+ – par exemple, lorsque l'on pense aux questions de « *coming out* » et d'invisibilisation. La réponse est oui : bien sûr, nous travaillons selon un angle genré, notamment car notre panel contient, outre des hommes et des femmes, des personnes non-binaires, trans, etc.

Il est vrai qu'en termes d'invisibilisation ainsi que lorsque l'on parle de « *coming out* » – qui n'est pas une priorité personnelle –, le genre rajoute une couche sur « la tartine ». Nous nous retrouvons donc face à des personnes qui ont 99 problèmes, et le fait d'être « out » n'en est pas nécessairement un. Entre le racisme, le sexisme, les violences subies, etc., le fait que ma grand-mère puisse être au courant de mon orientation sexuelle est parfois secondaire

Il existe également un angle genre, notamment dans l'analyse des personnes en demande d'asile. Nous savons que la plupart des demandes d'asile pour les personnes LGBTQI+ sont principalement des hommes cisgenres gays, ce qui n'est pas une surprise. Certes, les femmes en font également par-

tie, mais cela ne sera pas le premier problème. Elles parleront davantage d'excision ou de mariages forcés car il existe de nombreux endroits dans le monde où, lorsque l'on apprend qu'une personne est LGBTQI+, celle-ci est rapidement mariée de force pour que son orientation sexuelle change. Il est courant que certaines femmes soient mariées avec des hommes, et des enfants et soit lesbiennes.

Concernant la question de Mme Barzin relative à une expression plus libre des personnes issues de la migration. Nous partons du principe qu'il faut des espaces « safe » et qui n'est pas évident de les mettre en place. Un espace « safe » est un espace où chacun a son appartenance et il est le bienvenu. Toute personne est acceptée pour qui elle est, dans un cadre de respect inconditionnel et d'« *empowerment* ». Les personnes sont invitées à faire de choix éclairé et à agir réellement sur leur propre vie, ce qui n'est pas toujours gagné.

Or, le pendant du « *coming out* » est l'« *outing* ». Pour un « *coming out* », on part du principe qu'une personne décide elle-même d'exprimer son orientation sexuelle, son identité de genre, etc. Mais l'« *outing* » consiste en la dénonciation de quelqu'un en révélant à sa place son orientation sexuelle, son identité de genre, etc.

Il s'agit d'une pratique extrêmement dangereuse, notamment pour les personnes issues de communautés perçues comme potentiellement plus dangereuses, ou issues d'endroits où moins de sensibilisation à cet égard est mis en place.

Ainsi, je vous donnerai un conseil très pragmatique : si vous souhaitez créer des espaces « safe » pour les personnes LGBTQI+ issues de la migration, évitez de tapisser des arcs-en-ciel. Nous adorons l'arc-en-ciel mais il peut représenter un élément d'« *outing* ». De nombreuses personnes ne prendront pas un flyer, par exemple, si un arc-en-ciel est affiché dessus, de peur d'avoir l'air gay.

Concernant la question du PS relatif à l'accompagnement des familles issues de la migration à la RainbowHouse, sachez que, pour le moment, nous ne le faisons pas, sauf lorsque ces familles viennent frapper à notre porte.

La raison principale est un manque de subsides. Mme Tsheusi Robert a longuement parlé des subsides, mais il faut bien se rendre compte que, lorsque nous recevons des subsides, ceux-ci sont souvent liés à des projets. Nous n'avons pas des subsides structurels et l'absence de ses subsides faits que les organisations, parfois importantes, n'ont pas les moyens d'agir à hauteur de leurs ambitions.

Au sein de notre équipe, nous sommes six personnes développant des projets socioculturels. Nous travaillons énormément dans l'accompagnement des demandeurs d'asile avec Inclusion, qui est la branche francophone d'éducation permanente de la RainbowHouse.

Or, en règle générale, en matière d'accompagnement des familles, nous arrivons souvent après les faits. Lorsque ces personnes viennent nous voir, elles sont déjà en décrochage familial pour toute une série de raisons liées à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Des questions furent également posées concernant le relais communal et la possibilité d'obtenir une aide régionale pour développer davantage de relais. Il faut savoir que nous travaillons avec certaines communes, mais pas nécessairement pour des questions liées à la migration ou à l'afrodescendance.

Afin d'atteindre plus efficacement ces familles, cela nécessite tant des subsides qu'un travail, main dans la main, avec les associations communautaires. Il faut se rendre compte que le milieu LGBTQI+ est majoritairement blanc. Il ne s'agit donc pas de se conduire comme de nouveaux colons au sein des communautés racisées bruxelloises, en voulant leur apprendre comment ne pas être homophobe. À cet égard, il est très important de faire tomber ce tabou relatif à l'homophobie dans la culture africaine, qui est avant tout colonial.

Je tenterai de joindre au rapport une carte du monde précolonial des identités de genre et des orientations sexuelles ⁽²⁾. Il faut se rendre compte que le seul endroit sans données est l'Europe. En réalité, les humains ont été LGBTQI+ depuis la nuit des temps au sein de nombreuses cultures. Par exemple, au Congo, les hommes de certaines tribus développaient énormément leur côté féminin. Ils s'habillaient en femmes et étaient totalement inclus dans la société. Au Nigéria, les femmes pouvaient épouser d'autres femmes et leur passer leurs possessions et leurs terres.

Ainsi, les questions LGBTQI+ ne sont pas occidentales. Cela existe dans le monde entier. En revanche, ce que l'on sait, c'est qu'historiquement parlant, ces réalités de genre – la non utilisation de pronoms dans certaines langues africaines, par exemple – ont été complètement effacées dans la colonisation. La plupart des lois homophobes en Afrique descendent directement du code Napoléon. Entre les règles françaises, anglaises et belges, combinées à la propagande chrétienne, la vision de ces questions a entièrement changé.

Il pourrait donc être utile et intéressant de réaliser un projet relatif à ces questions spécifiques et soutenues par une aide régionale. Mais cela demande énormément de travail et d'énergie. Or, au sein des organisations activistes, les barèmes de salaires sont vus à la baisse. C'est pourquoi tous les activistes sont suremployés et font un burnout. Ces personnes concernées par la cause travaillent d'arrache-pied et s'autorisent à faire de nombreuses heures supplémentaires, ce qui les épuise rapidement. Il est complexe de faire attendre un dossier qui permettrait de sauver la vie de plusieurs personnes.

Pour ce qui concerne l'absence de chiffres en matière de signalement, nous savons que les personnes victimes ne se rendent généralement pas au bureau de police. Un projet développé avec equal.brussels invite les personnes qui ont été victimes de violences LGBTQI+ à prendre rendez-vous avec la RainbowHouse afin de faire un signalement.

Il ne s'agit pas nécessairement d'une écoute psychologique mais cette démarche permet d'obtenir des données, car nous sommes bien conscients que ces personnes ne portent pas plainte par peur d'être à nouveau traumatisées. Cette réalité se confirme également pour les autres facettes du genre et les violences sexistes.

Si je peux me permettre de poser un bémol : comment faire pour atteindre les personnes afrodescendantes ? Même au sein des organisations comme la RainbowHouse, il faut se sentir suffisamment en confiance pour vouloir passer la porte. C'est pourquoi ce type de projets gagnerait à être développé de manière proactive.

Pendant une durée déterminée, une coordinatrice a pris le temps de se connecter sur Twitter et de chercher les commentaires témoignant de tels abus. Elle leur proposait de se présenter à la RainbowHouse ou d'adresser un courriel afin de témoigner, ce qui nous a fourni de nouveaux chiffres.

Cet exemple démontre qu'il reste énormément de travail sur la perception de nos organisations. Celles-ci doivent être vues comme suffisamment « safe » pour que les personnes se présentent, y compris lorsqu'elles sont multi-marginalisées.

Pour savoir comment s'en sortent les victimes, il existe des services spécifiques qui traitent de ces questions. Je pense notamment au CHU Saint-Pierre qui fait de l'excellent travail lorsqu'il s'agit de violences sexuelles et basées sur le genre, y compris pour les personnes LGBTQI+. Il aurait offert un soutien psychologique, médical, etc., sur place. Cela instaure une confiance qui ne doit pas être détruite, par la suite, par des processus de plainte parfois violents.

(2) Voir annexe 3.

Concernant la remarque du groupe Ecolo relative à l'instauration de dispositifs contraignants, je répondrai que d'ordinaire, je suis pour l'instauration de quotas. Mais, lorsqu'il s'agit de questions LGBTQI+, j'ai peur d'un dispositif contraignant qui pourrait être instrumentalisé de manière homonationaliste. J'en reviens à cet exemple de personne blanche débarquant au sein de communautés racisées afin de leur faire la leçon. Cela s'est déjà observé, il y a quelques années, au travers des plans fédéraux LGBTQI+.

Il est important de comprendre que les personnes homophobes, transphobes, etc., se trouvent dans chaque communauté. C'est pourquoi, il est, certes, important de veiller à être accueillant, en termes de service public, tant pour le personnel que pour les utilisateurs de services. Néanmoins, je pense que seules les formations devraient être généralisées et instaurées en des termes contraignants, pour les métiers des soins ou encore enseignement par exemple. Cela devrait faire partie de la formation de base d'une journée supplémentaire non obligatoire.

Par exemple, nous savons que des organisations telles Plurielles ou Go to gyneco dispensent des formations, en collaboration avec Exaequo – qui travaille sur des questions relatives au VIH – pour les étudiants en médecine de l'UCLouvain. C'est une formation qui reste optionnelle mais qui est extrêmement enrichissante.

En réalité, les personnes trans représentent 5 % de la population, ce qui est énorme. Si vous vous trouvez dans un bus de la STIB – hors crise sanitaire –, cela représente cinq personnes dans le bus. Or, ces personnes ont des besoins spécifiques et tendent à être complètement ignorées.

Je pense donc qu'il faudrait rendre la formation obligatoire et constamment mise à jour, afin que cela ne soit plus simplement un sujet de niche uniquement suivi par les personnes intéressées.

Pour savoir qui dispenserait ces formations, il faut savoir que notre boîte à outils contient un manuel du formateur, « pour former les formateurs ». Or, pour former ces personnes, je souhaiterais, à titre personnel, inclure une liste dans cette boîte à outils européenne, afin de mettre en avant des collectifs composés de personnes concernées par ces sujets. Ces personnes pourraient dispenser de telles formations, et elles sont nombreuses ! Mais il est parfois complexe de les trouver, car elles ne sont pas toujours derrière le micro. À cet égard, nous nous demandons toujours, en tant qu'activistes, comment les médias parviennent à nous trouver en-dessous de nos cailloux.

Quant à la question d'anonymisation des plaintes, je plussoie cet effort car, en effet, certaines personnes

ne peuvent se permettre de s'« outter », risquant une fracture familiale. Pour ces personnes, la famille est souvent plus importante que le fait de vivre leur orientation sexuelle de manière ouverte. Cela ne les empêche pas de la vivre à d'autres endroits et dans d'autres contextes. Il est donc particulièrement violent de forcer les personnes LGBTQI+ à s'afficher comme condition pour obtenir justice.

Pour répondre à M. Kompany, je considère qu'il est très important, dans nos discours, de faire attention à ne pas réduire l'homophobie, la transphobie, le sexisme et le racisme à de l'imbécillité. Car ce ne sont pas simplement des systèmes qui diminuent et violentent les personnes racisées. Ce sont également des systèmes qui bénéficient à d'autres : c'est pour cela qu'ils tiennent et durent. Cela n'a pas pour simple explication que les gens ne sont pas gentils. Si vous êtes dans une situation où vous ne pouvez louer d'appartement que si vous portez un pull rouge, et que vous êtes la seule à en porter un, vous êtes avantagée. Si tout le monde porte un pull rouge, cet avantage disparaît. Cette question d'accès est un réel problème systémique.

Une autre cause de la systématisation de ce problème est l'éducation. Certes, on ne naît pas raciste, on le devient. Mais on le devient car nous sommes éduqués pour devenir raciste. Le racisme est une science qui a fait ses preuves, qui est extrêmement efficace et qui bénéficie à de nombreuses personnes. C'est pourquoi cela demande un travail colossal pour le déconstruire.

La question à se poser est : « Désire-t-on un monde meilleur ? ». C'est une question que je pose souvent durant mes formations. Souhaitez-vous réellement éradiquer le racisme ? Si cela devait être fait, nous pourrions vivre dans un monde plus égalitaire. Cela impliquerait également que certaines personnes auraient un podium un peu moins haut qu'auparavant. C'est le revers de la médaille pour certains, mais cela fait partie de notre travail.

Enfin, concernant la difficulté du « *coming out* » pour les personnes issues de certaines communautés, notamment au sein des demandeurs d'asile, je voudrais vraiment insister sur le fait que nos demandeurs d'asile LGBTQI+, de manière générale, ont tendance à quitter tant un gouvernement assez violent que leur communauté.

Ainsi, il est extrêmement complexe pour eux d'entrer en Belgique, après avoir traversé une distance extraordinaire pour fuir leur communauté, et de se retrouver catalogué au sein de cette même communauté qu'ils ont tenté de fuir.

En outre, ces personnes sont complètement décrochées. C'est là que nous devons œuvrer main dans la main, organisations et associations communautaires, pour tenter d'améliorer leur situation. Tout le monde a besoin de sa communauté, peu importe comment celle-ci est définie – qu'il s'agisse d'une famille biologique ou choisie. C'est pourquoi ces personnes, sans aucun soutien, sont particulièrement vulnérables à de nouvelles discriminations. Il est très difficile de s'acrocher sans le soutien d'une communauté.

Mme Christelle Pandanzyla. - Concernant les subsides, je confirme que ceux-ci sont parfois inféodés au monde politique. Il est donc important de diversifier les membres du jury pour l'octroi de ces subsides car, souvent, ils ne sont pas au fait de ce qui se passe sur le terrain. Ils ne comprennent pas exactement les objectifs que nous souhaitons atteindre.

Or, lorsque l'on ne rentre pas dans leurs cases, il n'est pas possible d'accéder à ces subsides, ce qui est notre cas. Nous travaillons sans subsides structurels et, parfois, la question se pose de devoir choisir entre une demande pour subsidier un projet – parfois longue et dont le financement n'est que minime – et la nécessité de travailler concrètement. C'est une question qui ne se pose pas vraiment : nous ne rentrons pas de demande et nous poursuivons notre travail, car nous n'avons ni le temps ni les ressources à dévouer à ces démarches administratives.

Pour répondre à Mme Agic concernant notre interaction avec des associations avec lesquelles nous pourrions travailler, ou avec lesquelles nous travaillons déjà. En réalité, peu de personnes travaillent sur ces questions car le monde de l'enfance est toujours considéré comme quelque chose de ludique et donc potentiellement moins intéressant pour des personnes dites intellectuelles.

Bamko travaille sur cette question, ce qui nous mène à des échanges qui nous permettent d'avancer. Mais nous travaillons toujours avec des personnes qui ont un intérêt pour le sujet. Pour l'instant, les bibliothèques, les enseignants et les écoles avec lesquels j'ai contact sont des individus qui ont un intérêt particulier pour ces questions. Cela nous donne parfois l'impression de prêcher à des convaincus.

Ce travail, nous l'avons commencé il y a quatre ans. Notre volonté est de pouvoir atteindre les organes de pouvoir, de les pousser à nous soutenir dans l'implémentation de ces formations, dans leur systématisation. Le travail effectué par la Wallonie n'est pas le résultat d'une systématisation. Initialement, leurs travaux portaient sur la question de genre. Ils ont, par la suite, décidé d'inclure les stéréotypes d'origine.

Nous devons constamment nous montrer proactifs. Je me suis rendue à la crèche de mon fils. Je suis également le travail effectué dans son école maternelle et primaire et je poursuivrai dans le secondaire. J'habite en face d'un collège : je suis allée toquer à leur porte.

Cependant, ce n'est pas une méthode qui peut fonctionner sur du long terme. Autrement, vous pourriez m'inviter dans 20 ans et je vous informerais que, si nous avons touché 250 écoles, le travail est loin d'être terminé.

Pour revenir à Pierre et le loup, il s'agit également d'un de mes contes préférés. Je réitère qu'il est important de se voir représenté, comme dans « Black Panther ». Mais, au-delà de se voir représentés, notre intention est de pouvoir travailler à l'éradication de ces stéréotypes, qui ne concernent pas uniquement les personnes dites racisées. L'ensemble de la société est composé de personnes dites racisées et non racisées.

Comme l'a mentionné Mme Yancy, les personnes qui bénéficient de ce système ont vu leurs stéréotypes se former à cet âge précoce de la vie. Il est donc vraiment important de pouvoir apporter cette question de représentativité, et de travailler sur la question de stéréotypes qui devraient – je suis peut-être optimiste – s'effacer petit à petit.

Je n'ai pas de boule de cristal et je ne pourrais dire exactement quand. Mme Tsheusi Robert espère voir ces changements de son vivant, mais j'ignore si ce sera le cas. Ce qui est vrai, c'est que ce sont nos vies et celles de nos enfants. Quand je parle de « nos enfants », je mentionne toutes les petites têtes blondes, brunes, crépues, bouclées ou lisses.

Je reste optimiste malgré la poursuite de notre travail, sur ces thématiques, sans subsides, avec parfois des portes qui se referment sur nous. Il n'est, par ailleurs, pas négatif de parler de « communautés » et de « communautarisme » car, effectivement, nous travaillons par communautés. Je suis également consultante en communication et marketing, travail pour lequel je fonctionne également par communautés et niches. Pour moi, ce n'est donc pas un terme clivant. Mais, dans la bouche de certaines personnes, il l'est.

Lorsque nous acceptons vos invitations pour parler de ces thématiques, nous avons l'impression de ne nous adresser qu'à un petit noyau de personnes, et que la société dans son ensemble n'est pas concernée. C'est pourquoi nos recommandations doivent être développées de manière collective et non individuelle.

Quant à la question des balises contraignantes, je dois avouer que j'aime ce terme. Effectivement, lorsque l'on parle de « quota », tout le monde saute au plafond. Prenons pour exemple cet hémicycle. Dans le contexte politique, il a fallu imposer des quotas pour qu'un certain nombre de femmes soit représenté sur les listes politiques. Je ne comprends donc pas pourquoi l'on ne pourrait parler de « quota », bien que, comme l'a expliqué Mme Yancy, cela peut être dangereux.

Au niveau de la représentation au sein des médias, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSAe) réalise, tous les quatre ans, une étude sur la représentation dans les médias, tant au niveau du genre, du handicap, de l'âge que de l'origine. Or, entre 2014 et 2018, cette étude a révélé que notre présence au sein des médias a réellement reculé, qu'il s'agisse de publicité, de chaînes d'information, etc.

Cette prise de conscience est ce qui me permet de rester optimiste. Car les données relatives aux dessins animés et aux autres productions jeunesse n'attirent pas suffisamment l'attention.

Comment associons-nous les familles à notre démarche ? Je me suis beaucoup attardée sur le côté éducatif du personnel encadrant, notamment. Concernant les familles, nous mettons sur pied une collaboration avec les structures extrascolaires et nos contacts avec les bibliothèques qui proposent déjà des animations plus diverses. Ce sont des lieux où se rendent les familles de manière quotidienne.

Mais il est vrai que nous souhaiterions pouvoir les atteindre de manière plus pratique et organisée. Nous n'y parvenons pas encore car, lorsque je vous dis que nous sommes une équipe, nous sommes, en réalité, deux personnes à travailler réellement sur ces thématiques, avec l'aide d'associations en France, en Angleterre et aux États-Unis.

C'est pourquoi le monde académique devrait s'emparer de ces questions, du point de vue de la psychologie sociale et, donc, de la sociologie.

Nous souhaiterions également mettre sur pied une méthode permettant des regards croisés sur certains ouvrages tels Tintin au Congo, afin de débloquent ces stéréotypes intégrés au sein des générations plus âgées de ces communautés concernées.

Enfin, nous avons opéré un travail de recherche afin de proposer d'autres sources aux bibliothèques. Il faut savoir qu'en matière d'édition, en Belgique francophone, 70 % des livres de littérature jeunesse fran-

cophone sont issus de maisons d'édition françaises. Ainsi, 30 % d'entre eux sont issus de maisons d'édition belges. Or, au sein de ces 30 %, il existe également les autoéditions.

Nous avons donc pris contact avec ces maisons d'édition « classiques » qui ne voient pas la nécessité d'investiguer davantage leur catalogue. Elles ne se penchent dessus qu'en cas de polémiques – qui naissent souvent sur Twitter, là où la plupart des communicants ont une réelle possibilité de s'exprimer. Ce n'est qu'à cet instant qu'elles s'intéressent à leur catalogue et à la référence qui est mentionnée, dans l'unique but de l'enlever ou d'en diminuer la promotion. Aucun regard critique n'est réellement opéré par ces maisons d'édition.

C'est pourquoi nous recherchons constamment d'autres ressources. Là où les auteurs ont une réelle chance de s'exprimer, d'exprimer une diversité, c'est par l'autoédition. Évidemment, nous trouvons à boire et à manger dans l'autoédition, mais elle a le mérite de présenter une autre vision, ce qui a poussé certaines maisons d'édition à sortir de leur carcan colonial.

En effet, ces maisons d'édition sont nées durant la période coloniale. En sortant de ce carcan, elles ont la possibilité de se rendre compte qu'il existe tout un marché à exploiter. Nous vivons dans un monde capitaliste et mettre en avant des héros issus de la diversité, qui déconstruisent les stéréotypes, ne les mènerait en aucun cas à la faillite.

Nous avons donc voulu commencer par 70 livres. Mais, lorsque nous avons contacté la première bibliothèque, celle-ci nous a dit que cela constituait trop de références d'un seul coup. Un lot de 20 livres a donc été choisi et est régulièrement adressé aux bibliothèques. Nous discutons avec elles pour leur montrer où elles peuvent trouver des références alternatives. Cette recherche, elles ne la font pas d'initiative puisqu'elles ont déjà énormément de travail, et c'est ce qui leur manquait.

Pour conclure mon propos, je souhaite taper sur le clou. Les actions ne peuvent être entreprises de manière individuelle, au-travers d'association comme Le Monde de Jahi ou encore Bamko. Ce travail doit être coordonné et financé. Au-travers de vos recommandations, il est important de mobiliser le monde académique afin que de nouvelles études soient produites. Nous ne parviendrons pas à remplir les objectifs attendus, à atteindre ce « vivre-ensemble » si nous ne nous actionnons pas à tous les niveaux.

20. Exposé de M. Romain Landmeters, Université Saint-Louis : spécialiste des questions en lien avec les discriminations des personnes afrodescendantes

M. Romain Landmeters (Université Saint-Louis : spécialiste des questions en lien avec les discriminations des personnes afrodescendantes). - Je tiens d'abord à vous remercier pour votre invitation. Je suis chercheur en histoire à l'Université Saint-Louis. Mes recherches fondamentales, financées par le FNRS, portent actuellement sur l'histoire de la migration des personnes burundaises, congolaises et rwandaises à Bruxelles, après la seconde guerre mondiale.

Avant d'entamer ma courte présentation, je tiens à préciser que je ne suis pas un expert de l'enseignement de l'histoire de la colonisation, ni du point de vue historique, ni du point de vue didactique. Néanmoins, avec mes collègues du Centre de recherche en histoire du droit, des institutions et de la société, je suis ce dossier depuis 2016 et ce, aux côtés des militantes et militants d'ascendance africaine. Avec eux, j'ai plaidé pour que ces 75 ans d'histoire commune figurent obligatoirement dans tous les cursus scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Travailler avec les actrices et acteurs de terrain, dès que l'occasion se présente, me permet, même si cela prend beaucoup de temps, de réaliser combien je bénéficie de privilèges.

Par un hasard de calendrier, il faut savoir que j'ai été reçu, avec ces personnes de terrain, par le cabinet de la ministre Caroline Désir, il y a un an jour pour jour, le 6 juillet 2020. Profitant de l'aide et de la notoriété de Cécile Djunga, nous avons pu, ensemble, sensibiliser la ministre de l'Éducation à l'importance de la véritable histoire du Congo, comme présenté dans une carte blanche.

Ainsi, celle qui a désormais remporté une victoire retentissante sur le racisme en justice, insistait également, comme nous le pensions, sur l'importance de ne pas réduire l'Histoire du continent africain à la seule période coloniale. Cette revendication d'enseigner la colonisation à l'école est une revendication ancienne des citoyennes et citoyens belges aux racines africaines. Elle émet la doléance qui fait le plus consensus parmi ces personnes, au regard des études réalisées par Sarah Demart, accueillie dans le cadre de cette commission, et de ses collègues.

Par ailleurs, j'ai toujours à cœur de rappeler que cette enquête révèle que les personnes d'origine subsaharienne vivant en Belgique, bien qu'elles figurent,

en moyenne, parmi les plus diplômées, subissent un déclassement professionnel récurrent.

Parmi les textes importants qui soutiennent cette forte demande, la *résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe*, votée en mars 2019 par le Parlement européen, qui retient vos travaux depuis fin mai 2021, encourage, en son point cinq, les institutions européennes et les États membres à reconnaître officiellement, tant l'histoire des personnes d'ascendance africaine en Europe – en ce compris les actes perpétrés dans le cadre du colonialisme européen – que les grandes réussites et les contributions positives réalisées par ces personnes.

Par ailleurs, cette même résolution, dans son point 20, invite les États membres à veiller à ce que les adultes et les enfants d'ascendance africaine bénéficient d'un égal accès à une éducation. Elle encourage ces États à intégrer l'histoire des personnes d'ascendance africaine dans leurs cursus scolaires et à présenter une perspective complète du colonialisme et de l'esclavage, en reconnaissant les répercussions néfastes que ces phénomènes ont eus par le passé et ont encore aujourd'hui sur les personnes d'ascendance africaine.

Il est également encouragé de faire en sorte que les enseignants reçoivent une formation adaptée à cet effet, et possèdent toutes les ressources nécessaires pour aborder la question de la diversité au sein de leur classe.

Suite à la visite d'un groupe d'experts des Nations unies, chargé d'établir un rapport concernant les droits des personnes d'ascendance africaine en Belgique, ce dernier encourage vivement la Belgique à faire face à son passé colonial. Dans une réaction à ce rapport, moins connue car elle n'a pas reçu publicité, l'État belge réfutait le lien entre son passé colonial et les répercussions néfastes que ce dernier a, encore aujourd'hui, sur les personnes d'ascendance africaine. La Belgique affirmait, par ailleurs, que l'histoire de la colonisation belge était bel et bien enseignée dans toutes les écoles du Royaume.

Après les répercussions du mouvement « Black Lives Matter » en 2020, la diplomatie belge reconnaissait finalement, il y a quelques semaines, devant le Comité pour l'élimination de la domination raciale, le caractère systémique du racisme en Belgique. Mais elle persistait à affirmer qu'en Communauté française, la colonisation belge au Congo était bien reprise dans les documents normatifs et les manuels scolaires.

Or, à tous les niveaux de la galette institutionnelle belge, à commencer par la Commission spéciale fé-

dérale érigée durant l'été 2020, les élus s'enquîrent dernièrement à ce que, parmi les points de vue historiques sur lesquels il existe un consensus parmi les historiens – en particulier sur les violations des droits humains comme le racisme, la ségrégation institutionnelle, la violence structurelle, le travail forcé, la violence économique, etc. –, il importe de déterminer dans quelle mesure ces idées sont traduites dans les programmes d'enseignement actuel, dans quelle mesure elles sont vulgarisées et dans quelle mesure les idées incorrectes du passé, en particulier les simplifications, sont encore répandues dans l'opinion publique belge.

Dans sa déclaration de politique générale commune de 2019, le Gouvernement et le Collège réuni de la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale se sont engagés à plaider pour l'inclusion d'éléments liés à l'histoire des discriminations, de la colonisation, de la décolonisation, des migrations ainsi que des mouvements féministes et LGBTQI+ – sensiblement à Bruxelles – dans les cursus scolaires.

Cet engagement a été confirmé, notamment, par le Parlement bruxellois, dans une résolution relative à la décolonisation structurelle et inclusive de l'espace public bruxellois. Cette résolution a été votée le 17 juillet 2020.

Dans sa déclaration de politique communautaire, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est, quant à lui, promis d'adopter sans tarder les mesures adéquates en vue d'enseigner systématiquement l'Histoire du Congo, de sa colonisation et de son indépendance, de l'insérer dans le futur tronc commun, mais également dans les deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire de plein exercice, en alternance ordinaire et spécialisée, dans les cursus similaires organisés dans l'enseignement de promotion sociale, ainsi que d'intégrer ce cursus comme partie intégrante de l'Histoire de la Belgique.

Face à ces textes, il m'est rétorqué que, dans l'enseignement, malgré toutes ces prescriptions et malgré tous ces souhaits, nous devrions avoir honte, comme le dit Robert Elvis dans une chanson de son dernier album, au sujet de ce qui est enseigné en matière de colonisation.

J'ai envie d'affirmer, comme je le fais régulièrement depuis plusieurs années, qu'il est faux de dire que l'histoire de la colonisation belge n'est pas enseignée dans les écoles secondaires en Belgique francophone. Un certain nombre de professeurs, de très bonne volonté, l'enseignent.

Par ailleurs, il est vrai, malheureusement, que les connaissances des élèves en la matière au sortir du

secondaire sont faibles. Différentes enquêtes, dont celle menée par mon université, le révèlent également.

Il n'existe aucune obligation d'aborder la colonisation spécifiquement belge, dans un référentiel toujours d'actualité et qui date de 1999. Celui-ci vaut pour les humanités générales et technologiques. Les enseignants sont tenus d'enseigner des moments-clés et des outils conceptuels dans lesquels est retrouvé le monde de l'impérialisme des pays industrialisés, la décolonisation et les relations Nord-Sud. Comme outil conceptuel, ce référentiel regroupe les principes constitutifs d'un processus de colonisation, ainsi que les principes constitutifs d'un processus de décolonisation de type néocolonialiste.

Je tiens à préciser que ces référentiels sont transformés, traduits par les différents réseaux d'enseignement dans les programmes. Or, mes collègues et moi-même avons constaté qu'un très grand nombre de programmes ont été validés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont toujours d'actualité et sont utilisés. Cela soulève la question des moyens en fonction du nombre de programmes.

Parfois, une démultiplication des programmes peut avoir des conséquences sur la qualité desdits programmes. Nous avons observé une amélioration dans un programme de 2015, enseigné cette fois dans l'enseignement secondaire ordinaire. Il s'agit d'un document qui comporte tant un référentiel qu'un programme, dans lequel il est obligatoire d'enseigner l'Histoire spécifiquement belge.

Malheureusement, le contenu même laisse à désirer puisqu'il présente la colonisation comme une migration *stricto sensu* – le déplacement de personnes d'un continent vers un autre.

De plus, ce programme renferme un grand nombre d'euphémismes qui, quelque part, ne nient pas mais minimisent la colonisation, notamment, par exemple, les crimes coloniaux durant la démarche d'indépendance du Congo. Dans ce programme, les colonisés n'agissent jamais en tant qu'acteurs mais uniquement en tant que victimes.

Comment répondre à ce constat ? Dans une série de contributions, nous avons prôné, avec mes collègues de l'Université Saint-Louis et d'autres universités francophones et néerlandophones, pour la réécriture des référentiels en histoire – en particulier celui de 1999 – et pour l'obligation d'enseigner l'histoire de la colonisation spécifiquement belge dans le secondaire.

Nous avons mis en exergue l'intérêt d'insérer cet enseignement dans une formation complète en

sciences humaines. Nous défendons une révision des programmes et des manuels scolaires, à la suite de la révision de ce référentiel par une équipe composée de didacticiens et de spécialistes du champ historique – pas uniquement de l'histoire coloniale.

Comme le préconise l'historienne française, Laurence Decock, spécialiste de l'enseignement d'histoire, il s'agira de construire et de diffuser un récit qui s'approche, au mieux, des résultats de la recherche scientifique.

Autrement, comme l'affirmait un historien de l'ULB, il apparaîtrait le risque d'une séparation radicale entre les historiens globalisés, aux analyses innovantes et pertinentes pour leurs pairs, et un plus large public.

Selon nous, ce nouveau récit devra reconnaître une place à ces invisibilités par le récit national. Ainsi, les anciens colonisés seront présentés, non plus uniquement comme des objets, mais bien comme des sujets d'histoire. Cette nouvelle présentation de l'Histoire sera basée sur les avancées les plus récentes.

Il s'agira d'aborder le temps long du système de domination coloniale, qui peut un peu moins s'appesantir sur le temps dit « fort » du début et de la fin de la colonisation belge, soit l'État indépendant du Congo et la décolonisation.

Il existe d'autres avantages, que je pourrais évoquer à travers vos questions, mais je souhaite revenir sur un événement de ce week-end. Il s'agit de la publication d'une carte blanche signée, notamment, par Olivier De Schutter, Catherine Annaud, professeure d'histoire de l'Ulg, François Gemenne, Andrea Rea, Jean-Pascal Van Ypersele et de nombreux autres didacticiens, professeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces derniers ont analysé le nouveau référentiel rédigé en sciences humaines, dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Or, leur constat est terrible pour ce qui a trait au référentiel spécifique aux sciences humaines, qui renferme les formations historiques, géographiques, économiques et sociales. Ce référentiel, selon eux, est peu ambitieux, parfois imprécis et plus d'actualité. Ce référentiel renonce à une ambition scientifique, à une pensée complexe, aux croisements des disciplines, etc.

Mes collègues et moi-même avons partagé ce constat et avons également communiqué, à ce sujet, avec le cabinet de la ministre, durant l'hiver 2020 et le printemps 2021.

Malheureusement, malgré quatre réunions, ce texte n'a pas abouti. Nous déplorons une vision éminemment eurocentrée, qui laisse très peu de place

aux femmes – il contient surtout des références culturelles masculines blanches et dominantes. Comme les autres experts de sciences humaines l'ont affirmé, ce texte présente des savoirs éminemment dépassés.

Spécifiquement, au regard de l'histoire coloniale, aucune mention n'est faite de l'État indépendant du Congo, ou de la domination coloniale de la Belgique sur le Rwanda et sur le Burundi. En outre, y sont retrouvés un certain nombre d'expressions ou de termes à connotations coloniales qui, s'ils sont parfois mis entre guillemets, ne sont pas expliqués et mériteraient de l'être.

Enfin, je prône un besoin de renouveler les contenus de ce nouveau référentiel ainsi qu'au sein des programmes et manuels scolaires. Je demande qu'ils soient construits en concertation avec tous les acteurs, qu'il s'agisse de chercheuses et chercheurs, d'enseignantes et enseignants, de didacticiennes et didacticiens, de membres et militants de la société civile – qui ont également un point de vue à faire partager et qui souhaitent inviter les élèves sur le terrain.

Pour conclure, je répète qu'il existe un véritable consensus historique sur les aspects les plus importants du passé colonial, et qu'il est important de les transmettre. Cela passera par la promotion des outils pédagogiques qui existent, ainsi qu'une formation continue pour les enseignants.

En particulier, je pense que le décret relatif à la transmission de la mémoire dispose d'un budget qui serait très utile pour promouvoir cet enseignement et cette éducation permanente. Or, ce décret relatif à la transmission de la mémoire n'est, jusqu'à présent, pas suffisamment utilisé pour financer des projets d'éducation permanente.

Les meilleurs historiens de la colonisation ont affirmé que les crimes commis durant la période coloniale, tel l'assassinat de Lumumba, sont des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et il est important qu'ils soient reconnus comme tels. Je vous remercie.

21. Exposé de Mme Geneviève Kaninda, collectif Mémoire coloniale et lutte contre les discriminations

Mme Geneviève Kaninda (collectif Mémoire coloniale et lutte contre les discriminations). – Je vous remercie pour cette invitation. Permettez-moi, avant de commencer mon propos, de vous faire un petit « *disclaimer* ». Ce n'est pas la première fois que le collectif est appelé à prendre la parole sur le sujet.

Le chemin est encore très long en matière de lutte contre le racisme dans ce pays. Des militantes et militants africains de l'âge de mes parents ont déjà participé, par le passé, à ce type de discussions et de prises de parole concernant la lutte contre le racisme anti-noir.

Aujourd'hui, âgée de 35 ans de moins qu'eux, je regrette de vous livrer un discours très similaire à ce qui s'affirmait à l'époque. Cela représente la preuve d'un long chemin à parcourir en matière de lutte contre le racisme.

J'espère que le travail actuel de la Commission communautaire française sera réellement significatif pour l'avancement de ce dossier, tant dans l'enseignement que dans la lutte générale contre le racisme.

En matière d'enseignement, l'heure n'est plus simplement au constat mais à la prise de responsabilités, de la part de chacune et chacun, pour faire de la société belge une société respectueuse des droits, de la dignité de tous les habitantes et habitants qui composent notre pays.

La négrophobie – racisme anti-noir – est présente dans notre société. Il s'agit d'une réalité que nous intériorisons de façon consciente et inconsciente dès l'enfance, y compris à l'école. En Belgique, le racisme dans le milieu de l'enseignement peine encore à être reconnu car des observations telles que « les enfants ne peuvent pas être racistes, ils ne voient pas les couleurs » subsistent encore.

Il faut savoir que les enfants sont des éponges et que le racisme commence dès la maternelle. Les enfants prennent très vite conscience, qu'ils soient noirs ou blancs, de la place qu'ils occupent dans la société, vis-à-vis de leurs pairs à l'école et de leurs professeurs.

Si les lieux d'enseignement sont des lieux d'apprentissage pour chaque enfant qui, en termes d'apprentissage pur et dur, forment les citoyennes et citoyens de demain. Ils participent au système de pensée et de représentation de tout ce qui nous entoure. De ce fait, l'éducation et l'enseignement jouent un rôle primordial dans ce que sera le monde de demain.

Pour ce qui concerne le racisme, sur deux aspects très importants, l'éducation joue un rôle.

Le premier aspect, qui a été présenté par M. Landmeters, est l'enjeu de l'intégration obligatoire de l'enseignement de l'histoire de la colonisation au sein de nos référentiels scolaires. Notre collectif de lutte contre les discriminations lutte depuis des années pour cet objectif et a souvent travaillé pour que

les référentiels fassent apparaître la question coloniale.

Pour quelle raison ? Simplement car nous remarquons, au sein du travail de terrain, qu'une certaine propagande coloniale circule de génération en génération et ce, bien que l'histoire de la colonisation ne soit pas enseignée, de façon uniforme, au sein de toutes les écoles.

Ce qui est intéressant à souligner est qu'en matière d'enseignement, la colonisation a fait partie de référentiels scolaires en Belgique, durant la période coloniale, avant de disparaître au fil des ans. Dans les années 1890, les élèves de l'époque pouvaient lire, dans leurs manuels de géographie et d'histoire, les bienfaits de la colonisation comme mission de civilisation.

Cela rejoint, finalement, les dires affirmant que l'enseignement façonne la façon de penser des citoyens de demain. En effet, les personnes qui ont suivi ces cours sont aujourd'hui grands-parents, professeurs, journalistes ou encore femmes et hommes politiques.

Ainsi, c'est pour ces raisons que nous souhaitons et nous militons pour que la question coloniale soit transmise de façon objective, sans recycler les éléments de propagande affirmant que la colonisation est une mission civilisatrice.

Nous voulons qu'elle soit enseignée comme faisant partie intégrante de l'Histoire de la Belgique. Plus de 70 ans d'Histoire se doivent d'être connus par tout citoyen belge se rendant à l'école, car ces connaissances sont essentielles pour aborder la question de la cohésion sociale.

Le nom du collectif, « Mémoire coloniale et lutte contre les discriminations », n'a pas été choisi au hasard. Au terme de colloques organisés par notre ancien coordinateur, nous avons constaté que, pour appréhender la négrophobie en Belgique, il faut obligatoirement établir un lien avec la mémoire coloniale.

Les personnes d'ascendance africaine, qui sont les cibles du racisme actuel, sont issues de la période coloniale. En effet, c'est à cette période qu'ont été façonnés une série d'imaginaires autour des personnes d'ascendance africaine, ainsi que les stéréotypes qu'elles pourraient présenter.

C'est pour cette raison que la question doit figurer dans les manuels scolaires, car elle permettrait de mieux comprendre la société dans laquelle nous évoluons, ainsi que nos rapports aux autres, notamment avec les personnes d'ascendance africaine.

Je ne m'étalerai pas davantage sur la question des référentiels, car je vais m'atteler à un deuxième aspect, très important, qu'est le traitement des personnes d'ascendance africaine dans les lieux d'enseignement et d'éducation.

Dans le débat relatif à l'enseignement des référentiels et à l'apprentissage scolaire, est soulevée la question de la présence des personnes d'ascendance africaine dans les écoles et dans les lieux d'éducation. Comment y sont-elles traitées ? Comment font-elles face au racisme, qui existe bel et bien ? Comment ces cas de racisme sont-ils traités ?

Je me permettrai, pour illustrer mon propos, de vous faire part d'expériences personnelles, ayant suivi l'enseignement à Bruxelles.

Les premières expressions du racisme se font dès la petite enfance, en maternelle, à l'école. Elles se manifestent souvent par des remarques telles que « je ne peux pas jouer avec toi, ta peau est comme du caca, tu sens mauvais ». Dans ce type de cas, nous nous rendons très souvent compte que les écoles et le corps professoral n'y apporte pas une réponse satisfaisante. Cette réponse dépendra de la sensibilité du corps professoral et de la direction.

Nous pouvons faire face à des directeurs et professeurs très alertes, qui réagiront très vite pour s'assurer du bien-être de l'enfant et mettront en place des mesures pour que ce problème ne se reproduise plus. Mais au sein de certaines écoles, les parents se retrouvent face à un corps professoral qui estime que ce sont simplement des enfants jouant entre eux, qu'ils ne voient pas la question des couleurs et qu'il ne faut pas « mettre le feu au lac ».

Une telle situation peut poser problème car cette première expérience de racisme, à l'école, se matérialisera plus tard dans d'autres aspects de leur vie. Cela commence à l'école, et se poursuit à l'université, sur le lieu de travail, dans la rue, face à l'ordre public, etc.

Il faut que les professeurs et les Comités de direction, au sein des écoles, se rendent compte de leur rôle primordial à jouer dans le bien-être des élèves et étudiants d'ascendance africaine, lorsque ceux-ci font face à des cas de racisme.

En effet, le racisme est une question de bien-être et de santé mentale. Face à une situation raciste, la cible est dans un état de tension permanent. Certes, chacun réagit à sa façon, selon son caractère, et certains d'entre eux passent outre. Mais, pour d'autres, une véritable sensation de détresse se développe. C'est pourquoi le corps professoral et les directions doivent rester attentifs à ce type de situations.

Ce que je viens de développer est ce que j'appelle, dans les écoles d'enseignement, l'expression du racisme horizontal, c'est-à-dire un racisme d'élève à élève.

Néanmoins, il existe également, au sein des lieux d'enseignement, un autre racisme qu'est le racisme vertical, qui provient directement du corps professoral. La situation se corse alors davantage pour les étudiants. S'ils peuvent faire face à une remarque raciste, d'autres mécanismes liés aux stéréotypes entrent alors en jeu, tels que « les noirs sont lents », « les noirs ne sont pas très intelligents », « les noirs sont paresseux », etc. Ces stéréotypes se matérialisent et sont projetés directement sur les enfants.

J'ai suivi mon apprentissage dans une école réputée à Bruxelles. Nous n'étions qu'un ou deux noirs dans ma classe et, puisque nous n'étions pas la norme, nous étions des anomalies. J'ai pu remarquer que j'étais très en avance sur les autres élèves, car je faisais de très bonnes prestations. Néanmoins, durant un devoir, la professeure m'a affirmé que le devoir n'avait pas été réalisé par moi et que j'avais triché. Après lui avoir répondu que j'en étais bien l'auteur, j'ai été punie durant la récréation et contrainte de refaire mon devoir.

Dans ce type de situation, comment un élève est-il censé réagir, sachant que le professeur sera la personne qui le notera ? C'est là que la réponse au racisme dans l'enseignement se corse, car elle dépendra en grande partie des parents. Ceux-ci doivent rester très alertes concernant ce qui se passe à l'école et concernant la manière dont ils doivent opérer le suivi de cet enseignement.

Cela dépendra également de la manière dont le corps professoral choisira de réagir ou non – certains professeurs préférant qualifier les élèves de singes. Ces nombreuses formes d'expression du racisme, que ce soit entre élèves ou par le biais du corps professoral, provoquent des situations où il n'existe pas de réponse adaptée.

Cela s'empire lorsque cette expression du racisme a des conséquences directes sur les notes et sur le parcours scolaire de l'enfant. Pour ma part, j'ai toujours visé le 18/20 car, pour peu que le professeur soit raciste, deux points pourraient m'être retirés. Ce sont des situations réelles, qui surviennent encore aujourd'hui dans les établissements secondaires. Que faire dans ce genre de cas ? Ces professeurs ont un pouvoir conséquent sur l'année scolaire de l'élève et sur son parcours académique.

Un autre impact sur le parcours académique de l'élève est le phénomène de relégation scolaire. Pour certains élèves, nous avons remarqué, au tra-

vers d'études; qu'il existe une véritable tendance à rediriger les élèves concernés vers le technique ou le professionnel, car il est estimé qu'ils n'ont pas les capacités nécessaires pour l'enseignement secondaire général.

Or, le mal-être vécu par l'élève pourrait simplement nécessiter un accompagnement dans ses difficultés, afin qu'il s'en sorte, sans le rediriger vers l'enseignement technique ou professionnel. Cela crée des situations où les parents doivent se battre avec les écoles, pour prouver que leur enfant est capable. Il est donc important de trouver un lieu ou une instance permettant de mieux appréhender ces cas.

Ainsi, ces manifestations du racisme auront un impact sur le bien-être, sur la santé mentale et sur le parcours scolaire des étudiants, en manque de réponses suffisantes et uniformes dans le milieu d'enseignement scolaire et académique belge. Cette mesure doit être étudiée en Commission communautaire française.

J'en profite également pour rappeler que les centres PMS ont un rôle primordial à jouer, et qu'ils doivent donc être sensibilisés à ces questions. Ce sont eux les premiers relais en termes de bien-être de l'étudiant, vis-à-vis des autres élèves mais également du corps professoral.

En matière de recommandations, pour ce qui concerne le traitement des personnes afrodescendantes au sein de l'enseignement, il faudrait des mesures « soft » et « hard ».

La première mesure dite « soft » serait d'assurer une formation à la sensibilisation au racisme, de façon structurelle, pour les centres PMS. Les associations de terrain, à qui l'information serait fournie, organiseraient des animations destinées aux étudiants et élèves au sein des écoles.

La seconde mesure dite « hard » serait l'établissement d'un cadre réglementaire uniforme, qui serait là pour sanctionner les expressions de racisme dans les lieux d'enseignement, tant entre élèves que de la part du corps professoral.

La troisième et dernière mesure, plus ambitieuse et plus que nécessaire, serait la création d'un organe, externe aux écoles, pour l'accompagnement, le suivi et le traitement de cas de racisme dans les écoles. Les écoles sont, actuellement, juges et partis, et les directions couvrent leurs professeurs. Nous nous retrouvons, dès lors, avec des étudiants, des élèves ou professeurs laissés pour compte.

22. Exposé de Mme Nadine Minampala, coordinatrice du service d'accompagnement destiné à des entrepreneurs sociaux « Start Creation », formatrice en alphabétisation et autre projets liés aux minorités

Mme Nadine Minampala (coordinatrice du service d'accompagnement destiné à des entrepreneurs sociaux « Start Creation », formatrice en alphabétisation et autre projets liés aux minorités). - Je tiens tout d'abord à remercier chaque groupe politique de m'avoir conviée à cette table d'échanges et de réflexions car, au-delà de l'aspect institutionnel et très formel, il s'agit d'un moment très important pour l'ensemble des communautés d'origine étrangère installées en Belgique.

Ainsi, je remercie les membres du Parlement d'ouvrir le débat, et d'y accueillir les associations, les experts ainsi que la société civile, afin de nourrir cette résolution pour les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine.

Je suis coordinatrice de la structure « Start Creation », destinée à l'accompagnement et au soutien de personnes souhaitant développer une activité entrepreneuriale à Bruxelles. La mission de ce programme est de proposer à des personnes spécifiquement d'origine étrangère un service de première ligne, afin de les renseigner et de les orienter vers les structures expertes en matière de création d'emploi. Ce service existe depuis 2009.

Aujourd'hui, Start Creation est également spécialisée en pré-crédation, ce qui signifie que nous aidons et accompagnons les personnes dans leur réflexion concernant leur modèle d'affaire, afin d'en questionner la viabilité et la faisabilité économique et, surtout, afin d'ancrer au mieux ce type de projets dans la réalité sociale et économique.

Je suis également formatrice, « business coach » et consultante. Si j'énumère ces différentes fonctions, c'est qu'elles correspondent à l'évolution des besoins rencontrés dans le secteur de mon activité au fur et à mesure des années.

En effet, les personnes qui me consultent ont, en règle générale, besoin d'être informées, formées, sensibilisées et éduquées à un environnement qui recouvre diverses compétences, à savoir l'emploi, la formation, l'enseignement – dans une certaine mesure – et l'entrepreneuriat.

J'ai hésité avant de répondre à cette invitation, qui couvre un domaine dans lequel j'exerce moins actuel-

lement. Mais, après avoir réfléchi à mon travail quotidien et à mes expériences professionnelles passées, je me suis rendu compte qu'en définitive, je pouvais très certainement poser des constats et vous présenter certaines pistes de solution en matière d'enseignement et de formation professionnelle.

Mon contact avec l'enseignement s'est opéré via ma casquette de responsable régionale, pour Bruxelles, du dispositif fédéral d'éducation au développement « Annoncer la Couleur », une initiative de la Coopération belge au développement, coordonnée par Enabel et dont la structure-relais est la Commission communautaire française.

Dans ce cadre, je conceptualisais, avec les autres responsables régionaux francophones, des campagnes éducatives sur la question des relations nord-sud, à destination des enseignants du secondaire et des hautes écoles.

Enfin, il est important de souligner que cet exposé est le fruit d'une série de consultations auprès d'experts, afin que les pistes de solutions proposées soient le résultat d'une réflexion collective. Il s'agit d'une méthodologie participative que je préconise, par ailleurs, pour une meilleure gestion des nombreuses initiatives menées par les personnes afrodescendantes.

Je rappelle également que les différentes compétences abordées ne constituent pas mes domaines directs d'expertise.

Tout d'abord, il est urgent de cartographier les différentes expertises des personnes d'ascendance africaine opérant à Bruxelles et sur tout le territoire belge. Certes, les discriminations subsistent sur le marché de l'emploi belge, mais nous relevons un certain nombre de travailleurs d'ascendance africaine dans la majorité des secteurs d'activité.

Au regard de l'enseignement, nous savons que ce secteur représente l'un des maillons essentiels, voire la condition de base, pour garantir l'insertion sociale de tout individu. Il s'agit d'une préparation, en quelque sorte, à la manière dont cette personne abordera sa trajectoire socio-professionnelle.

À titre d'exemple, je constate régulièrement les stigmates portés par les personnes d'ascendance africaine au travers de leurs attitudes et comportements, au moment de la mise en route de leur projet. Ils se manifestent sous la forme d'une réticence à prendre conseil, par peur du jugement, du rejet – de soi ou du projet – ou encore par peur d'être contraint à suivre une certaine voie.

Cette réalité est malheureuse car ces personnes passent, parfois, à côté d'informations importantes

mais nécessaires à la gestion et au développement de leur activité, ainsi qu'à son ancrage dans la culture entrepreneuriale – informations également utiles pour prendre connaissance et saisir les opportunités existantes, développer ou intégrer certains réseaux.

Une autre attitude que j'observe est le repli vers des réseaux communautaires, voire un certain isolement, car ces personnes sont encore marquées par des expériences malheureuses durant leur parcours scolaire – racisme, injustice et/ou discrimination. Selon un rapport d'Unia, publié en 2018, il existe encore, dans l'enseignement, d'importantes inégalités.

Unia a étudié la situation actuelle afin de dégager les mécanismes qui contribuent aux inégalités dans les différents systèmes éducatifs belges. Le baromètre « Enseignement » fait ressortir que plusieurs critères peuvent être source de ces injustices, comme la monoparentalité, le niveau économique des familles et le niveau d'éducation des parents, mais encore l'origine ethnique, la couleur de peau et la religion.

Unia prône un enseignement inclusif au sens large et accessible à tous les enfants et jeunes, en mettant le doigt sur les situations répétitives d'orientation précoce vers certaines filières, notamment vers l'enseignement spécialisé. Pourtant, de nombreuses recherches montrent que, plus cette orientation vers l'enseignement technique ou professionnel intervient tôt, plus les inégalités en ressortent renforcées. Les experts expriment leur déception, car les mêmes et uniques constats sont, depuis si longtemps, relevés et dénoncés, sans qu'il n'y ait jamais de véritables changements.

Au cours de mes consultations, j'ai également relevé une certaine lassitude, un désengagement à se prononcer sur des thématiques qui ont souvent été débattues et mises en perspective et ce, malgré le dynamisme des associations créées par les personnes d'ascendance africaine. Ces associations reflètent leurs préoccupations et leur volonté à s'investir pour réduire les inégalités sociales et scolaires, comme les écoles des devoirs, les maisons de quartiers ou les structures actives dans l'éducation permanente et les mouvements militants.

Pourquoi le rôle de ces associations, qui est pourtant majeur, n'est-il pas davantage valorisé, bien que ces associations connaissent les mentalités, la culture de ces communautés et, de ce fait, peuvent pallier aux manquements du système éducatif ? Celles-ci devraient, non seulement, bénéficier d'un soutien financier, mais également d'un soutien technique.

Durant mon mandat pour « Annoncer la couleur » au sein de la Commission communautaire française, j'ai rencontré nombre de ces opérateurs et, avec

d'autres collègues, nous avons constaté, à plusieurs reprises, que beaucoup d'entre eux avaient des objectifs similaires. Nous aurions pu regrouper ces associations par thème, afin qu'elles soient complémentaires.

Je voudrais, enfin, brièvement mentionner trois points importants :

- la réglementation des « Titres et Fonctions », entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016, sur base légale du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française. Cette réglementation ne tient pas compte de la trajectoire de certains enseignants et, à ce titre, discrimine ceux qui ont commencé leur carrière tardivement – ce qui concerne beaucoup d'afrodescendants – et impacte le montant de leur pension;
- l'envoi quasi systématique des enseignants afrodescendants dans les écoles à discrimination positive, sans tenir compte du fait que certains parmi eux sont démunis face à certaines problématiques vécues par les élèves. Cela est notamment dû au fait que tout le monde ne provient pas du même milieu – les parcours et histoires migratoires étant différents. Ajoutons à cela que l'engagement de ces enseignants est souvent prévu pour une période de deux ans, tandis qu'il en faut trois pour être nommé;
- une étude de la fondation Roi Baudouin, qui indique que « le niveau d'enseignement des personnes d'ascendance africaine est plus élevé que la moyenne belge – 33 % des Belges possédant un diplôme de l'enseignement supérieur, tandis que c'est le cas pour 60 % des belges originaires d'Afrique sub-saharienne. Paradoxalement, le taux de chômage est quatre fois supérieur à la moyenne nationale, pour des raisons évidentes de discrimination. Une importante majorité de la population afrodescendante occupe un emploi en-dessous de son niveau d'études et, souvent, certaines personnes choisissent le partenariat par défaut, et non par filiation. Ce paradoxe s'explique par la non-reconnaissance de certains diplômes acquis à l'étranger, ainsi que par de rudes discriminations qui compliquent l'accès à un logement ou un travail.

Dans un tel contexte, comment justifier l'importance et l'intérêt des études auprès de son enfant ? Comment lui garantir que ses études et sa formation lui assureront un avenir différent de celui que vivent ses parents ?

Pour ce qui concerne la formation professionnelle francophone à Bruxelles, celle-ci devrait être un levier essentiel, tant pour l'accès de tous les chercheurs d'emploi au marché du travail, que pour l'essor de Bruxelles.

Or, il s'agit d'un domaine où les discriminations persistent encore car l'enseignement en Région de Bruxelles-Capitale, malgré les nombreuses mesures qui ont été prises en matière de discrimination positive, demeure défavorable aux classes populaires moins favorisées – et, pourtant, surreprésentées dans les strates socio-économiques d'origine afrodescendante. En effet, une importante majorité de la population scolaire afrodescendante demeure cantonnée dans l'enseignement qualifiant. Par conséquent, même si les enfants afrodescendants intègrent des filières classiques, les débouchés sur le marché du travail ne sont pas garantis.

Quant aux métiers techniques et en pénurie, il est primordial d'investir, tant dans la revalorisation des secteurs concernés, que dans la formation professionnelle qui y donne accès. Les couches socio-démographiques de la population bruxelloise qui sont, aujourd'hui, victimes de discrimination ont tout à y gagner.

En matière de recommandations, je préconise, comme les autres intervenants, l'implication active de tous les acteurs qui devraient permettre de construire un nouveau modèle de société, soutenu par des politiques de participation et d'inclusion. Les politiques publiques étant toujours prises sans consultation des cibles et des bénéficiaires, je recommande, en accord avec les experts, de pratiquer davantage de « crowd-sourcing » et le dialogue collaboratif.

La formation des enseignants des hautes écoles est fondamentale, afin de leur permettre d'être sensibilisés et outillés aux questions de diversité culturelle. Dans le cadre du cours de neutralité, j'ai déjà eu l'occasion d'aborder les thématiques de diversité culturelle, ou encore de question migratoire. L'intérêt de ce cours est la possibilité de mobiliser les compétences diverses des professeurs, afin d'y aborder un grand nombre de thématiques. Il s'agit également de donner à ces enseignants une opportunité de s'engager dans des problématiques qui sont parfois complexes à aborder avec les élèves.

En outre, la formation continue des enseignants (IFC) doit être renforcée. Les règles d'accès devraient y être assouplies afin de permettre aux organisations ou associations spécialisées qui travaillent sur la question afrodescendante, par exemple, d'intégrer ce type de programme.

Les pouvoirs publics devraient également favoriser et soutenir les associations qui travaillent sur la question afrodescendante, en soutenant la création d'outils pédagogiques, élaborés en collaboration avec des enseignants et académiques.

De plus, il serait intéressant de multiplier et de soutenir les activités hédoniques – pièces de théâtre, expositions et séances de films – à destination des écoles, avec l'aide d'associations qui traitent de sujets sensibles que les enseignants maîtrisent peu ou mal. Ces activités doivent être assorties de cahiers pédagogiques, de débats, de témoignages, etc.

Je me souviens, après avoir programmé l'exposition produite par « Notre Congo/Onze Congo », avoir constaté un nombre très faible d'écoles assister à cette représentation et ce, malgré les moyens de communication que j'avais à disposition.

En outre, les documents de présentation du « Pacte d'excellence » reprennent tous, dans l'explication des objectifs poursuivis, celui de « la qualité de l'offre d'enseignement, des compétences et savoirs offerts à chaque élève et adaptés aux besoins de la société ». À cet égard, je recommande que les actions de prévention soient davantage encouragées que les actions dites « curatives ».

Concernant la question de l'équivalence des diplômes, il s'agirait de le mettre à niveau – via Bruxelles Formation et le VDAB Brussel, qui ont pour mission d'aider les chercheurs d'emploi à s'insérer dans des secteurs économiques souffrant d'un manque de candidats – ou d'orienter les étudiants vers des secteurs plus porteurs et garants d'insertion.

Il est également important de favoriser les stages en entreprise, dans leur domaine de qualification, et de valoriser leurs compétences. Étant donné le focus mis par le ministre de l'Emploi et de la Formation de la Région de Bruxelles-Capitale sur les emplois porteurs d'insertion, les travailleurs afrodescendants, souvent discriminés dans leur démarche de recherche d'emploi, ont tout intérêt à s'engager dans des filières de formation professionnelle pour lesquelles il existe une pénurie, ce qui pourrait compenser les a priori discriminatoires par rapport à leurs origines socio-culturelles.

Ces mesures doivent, évidemment, être prises en répondant aux priorités européennes en matière de développement durable et de digitalisation de l'ensemble des secteurs de l'économie.

Je conclurai mon exposé par une citation représentative de Paolo Freire, pédagogue brésilien : « On ne peut pas respecter les apprenants dans leur dignité, en tant qu'êtres se formant, et dans leur identité en

construction, si on ne prend pas en considération les conditions matérielles dans lesquelles ils vivent, si on ne reconnaît pas l'importance des « connaissances faites par l'expérience » avec lesquelles ils arrivent à l'école. Le respect dû à la dignité des apprenants ne me permet pas de sous-estimer, pire de se moquer du savoir dont ils sont porteurs en arrivant à l'école. ».

23. Échange de vues

M. Bertin Mampaka Mankamba (MR).– Je souhaite revenir sur les recommandations de nos intervenants, en mentionnant que certaines tensions existent toujours, y compris au sein de ce Parlement. Madame Kaninda, le débat que vous menez n'est pas terminé, et vos constats sont réellement interpellants.

Étant professeur dans l'enseignement supérieur, j'ai déjà dû défendre mes droits auprès du Conseil d'État car, systématiquement, en 17 ans de carrière au sein de ce Parlement, j'ai fait face à des sous-entendus, de la part de collègues, remettant en question ma capacité à rédiger une proposition d'ordonnance ou de décret.

Ne faudrait-il pas, comme vous le suggérez, soutenir l'associatif qui accompagne les minorités car il connaît leurs préoccupations – comme leur situation au sein des écoles et en matière de chômage ? Ou encore, ne pourrait-on pas les soutenir pour en faire de bons professeurs, dans les écoles où les discriminations sont manifestes ?

En outre, je soutiens la majorité de vos propositions. Un grand spécialiste d'économie sociale à Liège a, en effet, signalé que lors de l'implication d'une association dans une activité donnée, cette association est plus à même de prodiguer des solutions et de prendre des initiatives à moindre coût que les prises de décision des pouvoirs publics qui, bien souvent, ne consultent guère les personnes concernées.

Au sein de la Commission communautaire française – qui a la compétence de plusieurs réseaux d'enseignement – et, *a fortiori*, à la Fédération Wallonie-Bruxelles – qui en régit davantage –, plusieurs enseignants issus de la diversité peinent à être nommés.

Plusieurs collègues possédant un diplôme d'ingénieur civil se retrouvent à donner cours de mathématique dans l'enseignement secondaire, en lieu et place de l'enseignement supérieur.

Il est également important de sanctionner l'expression raciste. Pour la sanctionner, un décret doit être élaboré, afin de défendre celles et ceux qui sont victimes de discrimination au quotidien et qui n'ont ni

le droit, ni les moyens, de s'exprimer. Actuellement, leurs problèmes doivent être médiatisés pour obtenir gain de cause.

Faudrait-il spécialiser certaines associations dans ce cadre, plutôt que toutes les associations subsahariennes qui accompagnent ces personnes ? Dans d'autres États, certaines associations sont spécialistes de la question juridique en matière d'accompagnement, en cas de violation des droits des personnes issues de la diversité.

Ne faut-il pas davantage prioriser des associations autres qu'Unia, qui pourraient ester en justice, en lieu et place des victimes de nombreuses discriminations – au logement, au travail, etc. – et d'allusions ou comportements agressifs et méprisants, que certains trouvent normal de tenir en public ?

Monsieur Landmeters, ne pensez-vous pas que les médias s'en sortent à bon compte en faisant croire qu'ils ont soutenu Cécile Djunga tandis que ceux qui l'ont précédée ont fait l'objet de discriminations violentes sur le plan médiatique et ce, dans l'indifférence la plus totale ?

Ne faut-il pas également se battre sur ce terrain, afin que les journaux, les télévisions et les médias soient réellement représentatifs de la composition de la région de Bruxelles-Capitale ? De nombreux étudiants afrodescendants sortent de l'école de journalisme et ne sont pourtant pas visibles au sein de ces structures.

Je souhaite conclure en mettant l'accent sur le manque de diversité au sein même de notre Parlement. Après 17 ans de carrière, je n'en ai vu que peu.

Votre présence ce jour était nécessaire, et il faut désormais que la majorité prenne des décisions concrètes et mesurables en la matière, plutôt que de poursuivre cette méthode de récupération politique, à tous les étages et sur tous les sujets.

Mme Nadia El Yousfi (PS).– Je tiens à remercier les orateurs pour leurs recommandations. Je réunis quelques questions tout en partageant leurs constats.

Mme Kaninda abordait plus haut les faits de racisme en maternelle, souvent banalisés. Il faut garder à l'esprit que la formation et la sensibilisation à cet égard doit s'entamer dès le premier accueil. Comment peut-on y travailler ?

En effet, la sensibilisation doit se faire à tous les niveaux. Il est clair que ce travail doit s'opérer tant au niveau de l'enseignement que de toutes les structures publiques et parapubliques – notamment, les communes.

Concernant les souffrances des enfants afrodescendants, en particulier au regard des remarques moins visibles et qui sont tout autant – voire plus – douloureuses, il est important de pouvoir les détecter afin de les combattre.

Certes, il faut un temps pour la sensibilisation et la formation. Mais il faut également un temps pour la sanction car, au sein de notre pays, le racisme n'est pas une opinion mais bien un délit.

Concernant la question des titres et fonctions, nous faisons face à un large phénomène de catégorisation, lui aussi banalisé. Il suffit d'observer la présence majoritaire de personnes blanches au sein de nombreuses écoles, et la présence majoritaire de personnes afrodescendantes et d'origine marocaine au sein des écoles à discrimination positive. Cela ne devrait pas être la norme.

Notre combat passe donc également par la mixité dans les écoles, tant au regard des enfants que des enseignants, en maternelle, primaire et secondaire. La sensibilisation à la diversité via ce type de démarches permettra une diversité de la société de manière plus naturelle et automatique. Ce combat reste entier, il ne faut pas l'oublier.

Pour ce qui a trait au cadre réglementaire, il est essentiel de penser à des sanctions. Unia opère un travail à cet égard, mais cela nécessite une accentuation d'organismes ayant la possibilité d'estimer en justice.

Pour les parents, par exemple, quel est le travail d'accompagnement – tant émotionnel que financier – actuellement mis en place ? En effet, il n'est pas aisé de déposer plainte et d'en comprendre les tenants et aboutissants – classement sans suite, prise en compte, poursuite de la démarche, etc. Quel est le soutien à apporter aux associations, en la matière ?

Je souhaite également vous entendre concernant l'ampleur du travail à mener au regard des contacts entretenus avec les écoles. Comment se passent les interactions entre les différents organismes et ces dernières ?

Je vous rejoins sur la nécessité de mettre en place un organe externe, ne serait-ce que pour traiter les recours. Le débat est entier et en matière de lutte contre le racisme, les outils extérieurs et leur constitution sont essentiels. En effet, la diversité doit pouvoir exister au sein d'un organe externe, afin de veiller à ce que la sensibilisation à la diversité soit maximale.

Effectivement, Madame Minampala, la cartographie est essentielle afin de réunir l'information sur les organismes existants en la matière. L'information de

chacune et chacun reste un problème majeur. En tant que députés, nous pourrions relayer cette demande.

Il est également important de mener une réflexion concernant l'ensemble des protocoles existants en matière de titres et fonctions, car le constat est interpellant.

Concernant la situation au sein des écoles, la mésinformation des parents est grande, notamment au regard de l'avis du centre PMS. Cet avis est non contraignant or, peu de parents sont au courant de cette information. En matière de recours également, les associations de parents ne sont pas suffisamment au fait de ce qui existe ou non. Les associations sont un moyen essentiel pour accompagner les parents.

M. Petya Obolensky (PTB). - Monsieur Landmeters, l'école a un rôle capital pour le développement des enfants. Il existe la question de la lutte à mener afin que tous puissent être scolarisés. Mais il existe également une fonction de sélection de l'élite.

L'école est, en effet, un lieu de reproduction des élites, où les enfants du peuple sont mis de côté. Nous l'avons encore vu, récemment, avec le nombre d'enfants en échec scolaire car leur vécu lors de la crise sanitaire n'a pas été pris en compte. L'école a deux vitesses à Bruxelles, c'est une réalité.

C'est toujours la vision des élites qui est propagée. Lorsque, à l'école, j'apprenais l'Histoire de la Révolution française, la vision qui m'était donnée était une vision déformée.

Pour ce qui concerne le Congo belge, pas un mot n'était prononcé à l'école à cet égard car « le temps manquait », ce qui m'avait choqué. Malgré tout, je ne souhaite pas généraliser ces pratiques car certains enseignants font un travail extraordinaire, à titre individuel, sur le sujet.

J'ai l'impression que certains pans sont mis en avant. Pourtant, je ne pense pas que le blanc raciste ait, à l'époque, pillé le Congo, bien au contraire. Il existe un racisme de type pseudo-scientifique, développé au XIXe siècle par les élites – notamment en France –, afin de justifier les guerres et les conquêtes économiques. Pour ce faire, il fallait rendre le peuple raciste.

Cette réalité a été brillamment illustrée par le travail de Ventura, via son exposition « Zoo humain ».

Ainsi, si nous partons du principe que nous ne naissons pas raciste mais que nous le devenons – qu'une propagande dans la société permet de le devenir –, il y aurait possibilité de déconstruire ce racisme. Quel est votre avis à ce sujet ?

En outre, quel est le contenu à inclure dans les programmes scolaires ? Il est important d'expliquer qui a réellement profité de la colonisation et ne pas mettre tout le monde dans le même sac – en séparant les blancs et les noirs. Sur les 20 à 25 familles les plus riches en Belgique, la moitié d'entre elles ont fait fortune au Congo belge.

Or, il s'agit d'une idée puissante que de comprendre que ce sont ces mêmes personnes qui ont participé au massacre de 2 à 3 millions de Congolais – ce qui n'est pas assez rappelé dans le cadre de nos auditions.

Je sais que les changements ne pourront s'opérer du jour au lendemain. L'un de mes amis m'a adressé le contenu d'un devoir qu'il devait rédiger, dans le cadre d'une maison scolaire dans un quartier popularisé de Bruxelles. Lorsque j'ai lu que Léopold II était un roi dynamique qui avait permis l'avancement de la Belgique, la rendant plus belle et plus forte grâce au Congo, j'ai halluciné.

Je pense que la responsabilité – et chacun d'entre vous me rejoindrait – incombe au monde politique, qui doit donner aux écoles les munitions adéquates. Au-delà des grandes intentions discutées au sein d'innombrables commissions, ne pas agir implique que la mentalité coloniale, actuellement dispensée au sein de ces écoles, a encore de beaux jours devant elle.

M. Julien Truddaïu, lors de son audition, envisageait 2025 comme date de départ pour l'obtention de nouveau matériel pédagogique. Pouvez-vous me confirmer cette date ?

En outre, je rejoins totalement les craintes de Mme Kaninda, car ses propres parents sont déjà venus exposer ce problème en commission. J'espère que vos propres enfants n'auront pas à revenir plus tard.

Je m'interroge également sur la possibilité, pour la Commission communautaire française, de jouer un rôle significatif. Si de telles auditions sont intéressantes et importantes, symboliquement parlant, la Commission communautaire française a-t-elle les moyens concrets pour développer une politique ambitieuse dans quelque matière que ce soit ? La réponse est plutôt évidente.

Concernant la question du racisme à l'école, en effet, cette réalité dépend aujourd'hui des individus. Il est important de dépasser cette vérité. Mais j'ai été également fort marqué par le phénomène de relégation.

En effet, j'étais en primaire avec des amis, notamment arabes et noirs. Arrivés en secondaire, ces derniers ont été transférés en technique ou en profes-

sionnel. Évidemment, ce n'est que bien plus tard que nous nous sommes rendu compte de la violence de cette relégation, et ce que cela représentait au sein de notre société.

Avez-vous l'impression que, sur le terrain, se développe une prise de conscience ? Très concrètement, la proportion de noirs et d'arabes relégués vers ces filières reste-t-elle inchangée avec les années ? Ces filières sont-elles davantage valorisées qu'à l'époque ?

Une autre question concerne l'enseignement du racisme et de l'antiracisme. Quelle vision sera-t-elle enseignée ? Si je devais donner mon avis personnel, je n'encouragerais pas l'antiracisme moral de type « Touche pas à mon pote » des années 1980, qui porte une vision très paternaliste et clientéliste. Loin de moi également l'idée de soutenir l'antiracisme libéral de promotion de quelques élites et d'intégration bourgeoise, qui est la vision dominante aujourd'hui. Loin de moi l'idée de soutenir l'antiracisme individualiste et culpabilisant typique de notre époque néolibérale.

Quelle vision de l'antiracisme doit-on donc enseigner ? Car le choix de cette vision pourrait également, de manière indirecte, renforcer le racisme. Comment faire pour que la vision choisie ne soit pas celle de la classe dominante ?

Pour ma part, il s'agit d'une question de rapports de force au sein de la société – à savoir, la « lutte des classes ». Lorsque nous observons ce qu'est l'antiracisme actuel, nous nous rendons rapidement compte qu'il reste un travail immense à effectuer sur le sujet.

Une autre question concerne le type de sanctions à mettre en place. Si deux enfants se battent dans la cour de récréation, et qu'un enfant blanc insulte un enfant noir de manière épouvantable, comment sanctionner cet enfant de manière constructive ? Quels types de sanctions faut-il infliger ?

Je pense, notamment, au joueur de football qui a chanté des chants antisémites. La sanction qui lui fut infligée était de visiter des lieux de commémoration de l'Holocauste. Ce type de sanction est, selon moi, très intéressant car productif.

Madame Minampala, comment soutenir l'entrepreneuriat social ? Le groupe PTB – contrairement aux clichés véhiculés par les libéraux de gauche ou de droite – soutient les petites entreprises qui permettent au tissu économique et social de survivre. Leur rôle social et innovateur est fondamental.

Malheureusement, la politique de nos gouvernants soutient de grosses multinationales – par toutes sortes d'avantages fiscaux – tandis que les PME et

les petits indépendants se retrouvent écrasés. Comment faire pour encourager l'entrepreneuriat dans ce monde ?

Pour ce qui concerne les associations de quartier, dont le rôle est moteur de ces acteurs dans la société, comment leur obtenir un soutien financier ? En effet, l'argent se trouve là où il n'est pas activé et aucune couleur politique ne semble vouloir l'activer.

Enfin, les personnes d'origine afrodescendante sont surreprésentées dans les couches populaires et font partie de ces travailleurs qui n'ont pas pu être confinés durant la crise de la Covid-19.

Or, la question sociale est sensiblement liée à la question du racisme. Je suis persuadé qu'il est nécessaire de développer un plan d'investissement social massif. Quel est votre avis sur la question ? Comment faire pour distribuer les miettes ou, mieux encore, obtenir une plus large part du gâteau ?

Ma dernière question s'adresse à nos trois intervenants. La commission fédérale débouchera-t-elle sur du positif, puisque les conclusions sont déjà annoncées pour 2022 ?

Mme Farida Tahar (Ecolo).– Je remercie, au nom du groupe Ecolo, nos trois intervenants pour leurs interventions très complémentaires.

Mon collègue Calvin Soiresse Njall se concentrera davantage sur ce qui a trait à l'enseignement.

Nous partageons vos constats concernant le caractère masqué de certaines discriminations. Vous affirmez qu'il est important d'assurer une formation à la sensibilisation, ce qui rejoint les propos de chaque intervenant entendu dans le cadre de ces auditions.

Pourtant, il existe des formations structurelles. La difficulté est-elle donc le contenu de cette formation ou les personnes qui les dispensent ?

Sur la question de la reconnaissance, nous savons que la plupart des associations sont soutenues, bien souvent, via des subventions ponctuelles. Ce qui pose problème est la question d'un soutien structurel. Vous avez, à cet égard, évoqué la reconnaissance par l'éducation permanente. Toutes les associations maîtrisent-elles les formulaires de demande de subvendes ? Cela s'apparente à un véritable parcours du combattant.

Concernant le cadre réglementaire dans les milieux professionnels, je serais intéressée de connaître le type de sanctions visées. Songez-vous à des amendes administratives, qui sont reprises dans certaines ordonnances ? Lorsqu'il s'agit d'un enfant

ou d'un adolescent, pensez-vous à des sanctions éducatives ? En effet, il est important que l'élève ou l'adolescent ait la possibilité et le temps de réfléchir à l'impact de son comportement.

Madame Kaninda, vous avez proposé de mettre en place un organe externe pour évaluer les faits de racisme et de discrimination au sein des établissements scolaires. Là aussi, il serait intéressant de savoir comment composer cet organe.

J'ai été ravie de vous entendre, Madame Minampala, sur votre expérience et votre vécu. Cette idée de sortir de cette image victimaire afin de vous lancer dans l'entrepreneuriat est très inspirante. Vous mentionnez l'importance d'investir les métiers en pénurie. Ne faudrait-il pas travailler à faire connaître cette liste de métiers en pénurie, qui existe déjà à Bruxelles ?

Vous signalez également qu'il est important d'investir le plan préventif davantage que le plan curatif, ce qui représente un travail de longue haleine. Quand une telle démarche ne fonctionne pas, ne faut-il pas instaurer un régime de sanction ?

Enfin, nous savons qu'il existe un régime de quotas pour la parité. Ne faudrait-il pas des quotas pour assurer une diversité réelle, par exemple, au sein des entreprises bruxelloises ? Cela n'existe actuellement pas à Bruxelles.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). - Je pense que nous avons, depuis un certain nombre d'années, discuté de cette question. Nous pouvons, aujourd'hui, nous estimer heureux que cette parole soit prise en compte, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Pour ce qui concerne mes questions à M. Landmeters, nous savons qu'au niveau politique, il existe différentes visions. Certaines ont évolué avec le temps et nous verrons si le dépôt d'un texte, devant ce Parlement, témoignera d'une évolution ici également.

Au-delà de ce qui est possible, certains enseignants travaillent sur ce sujet, avec une volonté tenace. Estimez-vous qu'il faille établir un cadastre des bonnes pratiques, concernant ce qui est enseigné ? Estimez-vous que la Commission communautaire française doit effectuer ce travail dans les écoles qui dépendent d'elle – secondaires et supérieures ? Quels sont les outils pédagogiques à intégrer dans cette liste de bonnes pratiques – par exemple, l'histoire générale de l'Unesco ?

Nous pouvons relever, dans ce qui a été affirmé, que, jusqu'à ce jour, l'Histoire coloniale a toujours été l'Histoire des autres. Comment peut-on y remédier ?

Concernant la question du racisme à l'école – sujet de nombreuses questions posées à la ministre Caroline Désir en Fédération Wallonie-Bruxelles – et en raison du mixage de plus en plus important, les parents afrodescendants de classe socialement plus élevée ne maîtrisent pas nécessairement les codes scolaires. Que pourrait faire la Commission communautaire française afin de renforcer, dans ces écoles, la défense des associations de parents ?

Quel retour avez-vous reçu concernant vos animations au sein des écoles ? Quelles sont les demandes des professeurs, auxquelles la Commission communautaire française pourrait répondre ?

Madame Minampala, que peut faire la Commission communautaire française, au niveau du soutien structurel, afin de permettre de soutenir les associations et les individus dans leur démarche de sortie du complexe d'infériorité ?

M. Pierre Kompany (cdH). - Je remercie les intervenants, qui se sont montrés pragmatiques et n'ont rien caché.

M. Landmeters nous a mentionné l'histoire de cette personne qui fut agressée, par la voie des réseaux sociaux, alors qu'elle présentait la météo. Nous l'avons tous défendue à l'époque et nous demandons comment cela peut-il encore exister actuellement.

La diversité est une réalité avec laquelle il faut vivre. Lorsque la Belgique est citée parmi les mauvais élèves, lors d'une enquête sur le racisme menée par l'Organisation des Nations Unies (ONU), nous devons tous agir ensemble afin de dépasser cette réalité.

Malheureusement, c'est toujours à vous, scientifiques, que revient la possibilité de scruter l'environnement. Néanmoins, l'Histoire de la colonisation pourrait pousser la création d'un lieu de rencontre, de compréhension et de respect entre les uns et les autres.

Nous savons que la Belgique, dans son Histoire coloniale, a raté l'occasion de mettre en lumière un pays aux multiples richesses. Certes, la Belgique a eu la chance d'obtenir le Congo, entouré au Nord par les Français, au Sud par les Anglais et à l'Est par les Allemands.

Mais il est évident que l'économie et les richesses financières ont été privilégiées, au détriment des richesses culturelles. Les Belges ont aspiré la culture congolaise, les danses et la musique – à raison de milliards d'euros de ventes de disques –, sans valoriser le passé de ces personnes.

Dans les formations que vous dispensez, comment mettre en lumière ce passé historique et ces richesses ? L'Histoire des noirs n'a pas commencé à la colonisation. Ce sont les noirs qui ont construit les pyramides d'Égypte. Cette réalité est écrite sur de multiples pierres, au Soudan, où sont représentées des miniatures de ces mêmes pyramides. Combien de peuples peuvent affirmer descendre d'une civilisation vieille de plus de 5.000 ans ?

Pour ce qui concerne vos propos, Madame Kaninda, comment pouvez-vous nous aider à obtenir une petite traçabilité du modèle de façonnage de l'imaginaire, qui est très important pour nous ? En tant que scientifiques, vous utilisez des notions très précises. Comment les vulgariser de manière efficace, afin d'écrire une Histoire ? Nous pourrions imaginer un « Façonnage pour Les Nuls ».

Sauf erreur de ma part, Mme Minampala a mentionné la nécessité d'une cartographie des activités économiques des personnes afrodescendantes, en regroupant les associations par thème. Comment les regrouper par thème, ce qui constitue le nœud du problème ?

Parmi les nombreuses personnes que j'ai rencontrées dans le cadre de mes fonctions, beaucoup d'entre elles souhaitent lancer des projets similaires en les menant seules. Comment éduquer ces personnes en la matière ?

Selon moi, l'éducation la plus simple passe par la publicité à la télévision et à la radio. Comment la Commission communautaire française peut-elle aider à faire passer ce message via la télévision ou la radio – en veillant à ce que cette publicité soit assurée correctement et de façon légère ?

En conclusion, je reviendrai sur une conversation que j'ai eue avec des enfants d'origine marocaine, qui m'ont affirmé que, lors de leur arrivée en Belgique, les autres avaient pour habitude de mettre les mains dans leurs cheveux en disant « Qu'ils sont beaux ! ». Actuellement, cela ne passerait plus et ne doit plus passer.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI). - Je tiens particulièrement à remercier les trois intervenants, qui m'ont touchée durant leur discours. En effet, je retrouve toute mon enfance dans vos dires.

Monsieur Landmeters, vous parlez de la colonisation et de la préhistoire du Congo. Je rejoins les propos de M. Kompany la semaine dernière, à savoir qu'il est important de rappeler l'influence positive des noirs dans le passé des civilisations.

Nous pouvons également valoriser cette Histoire africaine, sans nécessairement mettre de côté l'Histoire de la colonisation. Cela pourrait équilibrer les relations entre les deux peuples, ce qui est important pour moi.

Grâce à M. Soiresse Njall, qui a déposé une proposition de résolution sur la décolonisation dans l'espace public, nous avons beaucoup travaillé sur les problématiques abordées ce jour. Comment pourrions-nous réajuster ce texte initialement déposé ? Que peut-on faire, au niveau de la Commission communautaire française, à cet égard ?

Madame Kaninda, je dois dire que vous m'avez particulièrement émue. Vous avez 26 ans et j'en ai 54. Or, lorsque je vous vois parler au sein de cet hémicycle, je me remémore mon enfance et ce que j'ai pu subir dans les écoles et les internats. Je n'oublie pas non plus les événements positifs de ma vie, lorsque j'ai été accueillie par certaines familles.

Il est donc important de pouvoir former les enseignants qui manquent de formation en matière de distinction des formes de racisme. Je pense, par exemple, à une situation où il serait dit à un enfant de descendre de son arbre de singe, il n'y a pas si longtemps encore. Ce type de propos peut faire beaucoup plus mal qu'on ne le pense.

Dans les recommandations de la commission, il est fondamental d'insérer une rubrique relative à la santé mentale des afrodescendants, car ce racisme laisse des stigmates. Par exemple, ma fille, qui a 18 ans, fait face à des problèmes personnels de santé mentale en rapport avec son vécu. Nous avons beaucoup parlé de racisme, mais nous oublions parfois les discriminations qui sont multiples. Ma fille est discriminée en raison de son poids, non parce qu'elle est noire. C'est une jeune fille qui n'a jamais été invitée à une fête d'anniversaire.

Je vous remercie donc d'avoir parlé du volet relatif à la santé mentale. Je confirme que ce chapitre, qui est la préoccupation de plusieurs parlementaires, doit être inséré dans nos recommandations.

Nous devons également faire référence aux centres PMS et à la gestion des notes, qui ont des répercussions sur les enfants. Comment signaler des enfants qui rencontrent des problèmes, à l'école, en raison de ces discriminations ? En effet, ces enfants n'osent pas signaler leurs problèmes car ils ont peur que leurs notes en soient affectées, suite à une stigmatisation de leur professeur. Quel est votre avis sur le sujet sachant qu'il est important que des associations telles UNIA puissent parler de ces thématiques ?

En outre, nous savons que certains centres communautaires pallient à une situation en fonction de l'origine communautaire. Nous devons également en être conscients.

Vous avez également mentionné une différence « *soft* » et « *hard* » dans vos recommandations, notamment au regard du cadre réglementaire uniforme. Quelle idée avez-vous concernant ce que la Commission communautaire française peut faire ?

Pour ce qui concerne les relégations scolaires, au niveau technique et professionnel, les parents ne sont pas toujours préparés. Ils accepteront facilement ce type de décision même si l'enfant a des aptitudes à faire des études supérieures. L'une de mes filles s'est vu affirmer qu'elle ne pourrait pas poursuivre ses études secondaires et universitaires. Cette année, elle a réussi en droit à l'ULB.

Quelle est la piste à suivre pour préparer les parents à ce type de problème ? Comment l'inclure efficacement dans nos recommandations ?

Madame Minampala, vous avez réalisé une cartographie qui montre réellement l'expertise existante qui peut servir de manière positive pour la jeunesse.

Vous avez également parlé de la formation en entrepreneuriat. Je pense qu'il faudrait favoriser les métiers et les filières qui sont en pénurie. Comment préparer les enfants afin qu'ils se dirigent davantage vers ces métiers en pénurie ?

Est-il possible de réaliser une évaluation où chaque enfant pourrait s'exprimer librement, après la remise des notes, afin d'obtenir des chiffres ? La semaine passée, nous avons signalé qu'il existe un problème de chiffrage en Belgique. Êtes-vous favorable à l'idée d'encourager cette signalisation ?

Enfin, il faut trois ans pour qu'un enseignant soit nommé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette problématique constitue un sujet transversal, qui regroupe toutes les compétences. Adresser une solution qui soit également transversale est donc favorable afin que celle-ci soit pérenne.

Il est important d'aider les associations d'accompagnement des parents dans le choix des études de leurs enfants, et de parler de ces discriminations subies au sein des écoles. Il faut mettre en lumière les problèmes d'embauche et, afin de trouver une solution à ces nombreux problèmes, subsidier, de manière pérenne, les associations qui travaillent sur ces problématiques.

M. Romain Landmeters.- Je vous remercie pour vos questions. Je redirigerai la question

de M. Mankamba et de M. Pierre Kompany vers Mme Safia Kessas, car je n'ai aucune compétence pour évaluer la place de ces questions dans les médias.

Pour ce qui concerne l'affaire citée par ces deux parlementaires, je propose donc qu'elle y réponde elle-même. Je n'ai pas à juger de la réaction des médias concernant son cas.

Je souhaite donc revenir sur la question du référentiel en sciences humaines, qui devrait arriver sur la table des parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles cet été.

Les critiques que j'ai émises sont formulées, non seulement, par les historiens mais, également, par un ensemble d'éminents scientifiques francophone – hommes et femmes – issus des sciences sociales et humaines. Le vote sur ce texte sera donc sérieux et important.

Si vous souhaitez que vos enfants aient envie de prendre l'exemple sur les excellentes expertes et militantes qui sont venues dans cet hémicycle, battez-vous pour que ce texte soit amendé en ce sens. En l'état actuel des choses, nous sommes partis pour 20 ans avec un texte qui est beaucoup moins ambitieux que pour d'autres disciplines. Je me permets d'attirer votre attention sur ce point.

Pour ce qui concerne les questions de M. Obolensky, je nuancerai la vision des élites coloniales. Les études de plusieurs experts ont montré que la Belgique fait face à un important problème d'élites coloniales.

Certes, la propagande coloniale, qui s'est développée principalement à partir des années 20 et jusqu'à la fin de la colonisation, est le résultat d'un effort de l'État. Mais il est inexact de dire que c'est uniquement une vision des élites car il s'agit d'une vision à laquelle ont adhéré toutes les couches de la société coloniale. Un très petit nombre de Belges, qui sont partis au Congo, sont revenus avec une expérience qui leur a permis de transmettre cette propagande.

J'ai envie d'embrayer sur votre proposition qui consiste à dire que l'on ne naît pas raciste mais qu'on le devient. Je ne vois pas l'enseignement de l'histoire coloniale comme une solution au racisme car ce n'en est pas une. Il suffit d'observer le travail de mémoire qui a été réalisé concernant l'antisémitisme et la manière dont cela été éminemment développé en Belgique. Encore à l'heure d'aujourd'hui, les couches de la société conservent une forme d'antisémitisme en Belgique, et cela restera une réalité pendant encore longtemps, malheureusement.

Néanmoins, si enseigner l'histoire de la décolonisation ne résoudrait pas tous les problèmes de racisme, surtout négrophobe, il faut commencer par là. Je vous suis dans le travail de contextualisation et d'explication du développement des théories raciales à la fin du XIX^e siècle. Et cela ne doit pas être exclusivement mis en place par les historiens et enseignants en histoire, mais par l'ensemble des enseignants en sciences humaines, voire en sciences dures.

Je crois en une interdisciplinarité très concrète que les professeurs pourraient développer. Tout d'abord, les professeurs de sciences travailleraient sur l'aspect biologique. Ensuite, les professeurs en sciences humaines pourraient travailler sur les aspects de développement culturel et de racisme. Ces travaux seraient imbriqués les uns dans les autres. Il est possible d'intégrer cette idée comme obligation dans les textes de loi.

L'Histoire des sciences est également une manière de se mettre dans la posture dite « décoloniale ». Malheureusement, je ne pourrais réaliser un exposé sur la manière de comprendre le décolonial, mais il est important d'aborder la question du décentrement.

Une possibilité, pour comprendre l'histoire de la colonisation belge, l'histoire des migrations, des autres continents, des relations Nord-Sud, etc., est justement d'apprendre aux élèves à se décentrer.

Si je reprends un éminent chercheur d'Oxford, Simon Schaffer, dans un livre intitulé *La Fabrique des sciences modernes*, celui-ci montre à quel point nous mettons en valeur les grands scientifiques masculins. Ce que je regrette, dans ce référentiel, est que sont uniquement mis en évidence des scientifiques masculins. On ne parle jamais de leur démarche scientifique.

Or, ces chercheurs ont montré, dans leur démarche scientifique, des ressources intellectuelles et des connaissances qui ont été tirées des différents continents du monde.

Dans le référentiel, nous observons que les Européens ont découvert l'Amérique en ayant souhaité découvrir l'Océan indien. Il faut pouvoir également enseigner, dans l'Histoire de l'Afrique, tous les aspects positifs : les productions scientifiques, la première Charte développant les concepts des droits de l'homme en Afrique au XIII^e siècle, la possibilité de découvertes scientifiques dans l'Océan indien, etc.

Il suffit de ces quelques exemples pour montrer que la science, ainsi que les connaissances occidentales actuelles, ne sont pas uniquement provenues des mondes grec et romain. Notre science et notre philosophie proviennent du monde entier. Le scien-

tifique n'est pas uniquement le fait des Européens, bien que ce soient majoritairement eux qui en aient tiré les lauriers.

En outre, la question de savoir qui a réellement profité du Congo est un sujet relativement bien étudié. Un certain nombre de collègues ont, d'après mes informations, plaidé pour que, au sein d'une commission fédérale, un point soit mis à l'agenda afin d'aborder l'histoire économique – la question du mécanisme d'instauration de taxes par le biais desdites « coutumes », la question des différentes formations de conglomerats économiques, etc.

Il est vrai qu'un effort de vulgarisation doit être réalisé. Mais ces auditions au sein de la commission, leur diffusion auprès du public, est un aspect très positif qui permet à mes collègues de faire cet effort de vulgarisation.

Dans cet aspect décolonial, au regard des sciences et des techniques, il est important d'aborder le lien entre ces techniques, les femmes et les hommes qui les pensent, ainsi que les ressources qui permettent de les développer.

Je suis toujours effaré de constater qu'au Musée royal de l'Afrique, une pierre complète contenant des pierres précieuses puisse être exposée, sans jamais parler des femmes et des hommes qui les ont extraites.

Concernant les mouvements ouvriers au Congo et en Belgique, je considère qu'ils méritent d'être étudiés. Je ne ferai pas de lien entre ces mouvements car il existe certaines nuances étudiées, notamment, par l'École privée belge de Lubumbashi.

En revanche, l'important est de montrer, au regard du référentiel, que l'histoire de ces mouvements ne s'est pas faite de manière linéaire, de manière théodéologique. De nombreux mouvements ont surgi : mouvements ouvriers, populaires, féministes, etc. – une série de mouvements sociaux qui ont émergé, depuis l'existence de la Belgique jusqu'à ce jour.

L'Histoire ne s'est pas faite car elle devait se dérouler ainsi, mais car elle est le fruit de luttes, d'oppositions qui, parfois, n'ont pas obtenu gain de cause. C'est en les étudiant que nous pourrions comprendre les raisons de leur échec et la manière dont nous pourrions, en tant que citoyens, apprendre des erreurs de l'Histoire.

Pour ce qui concerne la mise en lumière des enrichissements positifs à retenir de l'Histoire de l'Afrique, j'ai déjà donné des exemples. M. Soiresse Njall a mentionné *l'Histoire générale de l'Afrique*, qui est un

très long document en plusieurs volumes, dans lequel sont puisés des exemples positifs.

Personnellement, j'étudie actuellement la situation des étudiants congolais, rwandais et burundais venus étudier en Belgique. Les premiers d'entre eux sont venus dans les années 50 et ont rencontré des freins dans le choix de leur discipline d'étude.

Ces étudiants ont formé des groupes dans lesquels ont été organisées des conférences, auxquelles étaient invités nombre d'anticoloniaux. Cela leur a permis d'entrer en contact avec d'anciens coloniaux de Bruxelles et de Paris.

Pour ce qui concerne le cadastre des bonnes pratiques, je pense que celui-ci doit être réalisé afin de permettre aux enseignants de vulgariser la thématique auprès de leurs élèves. À cet égard, un travail de numérisation a été entamé, qu'il faut poursuivre. Je pense également à l'outil développé par le musée de Bellevue, sur lequel des collègues francophones et néerlandophones ont travaillé.

Nous avons également un travail à effectuer à l'université afin que les enseignants disposent d'une fiche reprenant l'essentiel des informations. De la même manière que pour les programmes scolaires, il faut veiller à éviter l'éparpillement actuellement en vigueur en Belgique francophone. En effet, une importante quantité de moyens sont alloués afin de développer des programmes et des outils, et ceux-ci doivent rester accessibles aux enseignants.

Ma dernière remarque concerne l'une des difficultés majeures dans notre travail pour la rédaction de ce référentiel – pour le secondaire et les sciences humaines –, qu'est l'absence d'une base. Personne n'a encore travaillé sur la révision du référentiel de 1999. Nous en sommes à la moitié de la législature et rien n'a été entamé.

Or, il est important de se poser les bonnes questions au regard de ce référentiel :

- qui a écrit le référentiel ?
- quelles sont les personnes – dans les réseaux d'enseignement – choisies par le cabinet de la ministre Désir – ou les cabinets précédents en charge de l'Enseignement ?
- quelle vision de l'Histoire ces personnes souhaitent-elles porter à travers ce référentiel ?
- cette vision correspond-elle à la vision portée par la démocratie en Belgique francophone ?

Mme Geneviève Kaninda.- Je souhaite rebondir sur les propos de M. Landmeters. En matière d'enseignement, inclure dans les référentiels la question coloniale et le racisme n'est pas évident.

Nous devons adopter une approche transversale afin d'identifier où le racisme se trouve et où il est possible d'agir. Nous sommes, actuellement, toujours dans l'attente d'un Plan interfédéral contre le racisme. Ce type de plan pourrait aider à y voir clair, dans le paysage institutionnel belge qui est complexe. Il pourrait faciliter les démarches de matérialisation des mesures, de manière cohérente, afin de lutter contre le racisme.

Pour pouvoir effectuer l'accompagnement d'élèves ou d'étudiants victimes de racisme, il faut une personnalité juridique. Nos ressources financières sont, actuellement, très limitées en matière d'accompagnement. L'organe externe pourrait y aider car il gèrerait le traitement, le suivi ainsi que les sanctions éventuellement nécessaires.

De plus, le statut d'éducation permanente permettrait également de disposer de davantage de ressources financières et humaines. Il faut savoir qu'au sein des structures militantes, une personne effectue le travail de dix personnes. Nous sommes en voie d'acquiescer ce statut d'éducation permanente.

Concernant les formulaires, il est vrai que le travail est très lourd, administrativement parlant. Mais les procédures sont assez claires au sein de nos structures d'accompagnement.

Pour ce qui concerne la question des sanctions, lorsque nous sommes face à un enfant, notre première préoccupation doit être celle d'une méthode pédagogique. Dans notre approche – qui doit varier en fonction de l'âge de l'enfant et de la gravité des faits –, nous devons opérer une gradation, toujours axée sur la pédagogie. Cela n'est pas complexe à mettre en œuvre, et peut avoir un réel effet bénéfique sur la compréhension de l'enfant – la raison pour laquelle son acte était mauvais et pour laquelle il est puni.

En revanche, en ce qui concerne les sanctions au sein du corps professoral, j'aurais tendance à affirmer qu'il faudrait se montrer plus strict. Nous sommes dans des situations où des adultes ont un pouvoir sur les élèves.

Il faut donc penser à des sanctions administratives, voire des sanctions de carrière. S'il est connu, d'année en année, que certains professeurs tiennent un discours raciste, il devrait être possible, par le biais de circulaires, par exemple, de mettre fin au contrat d'un professeur.

Il est important de dresser un cadre dont le dépassement mettrait potentiellement en danger une carrière. D'autres procédures pourraient être mises en place en amont, avant de déboucher sur une fin de contrat – la discussion, l'avertissement, etc.

J'espère que nous pourrions approfondir ce point ensemble, car il existe un cadre légal administratif en Commission communautaire française et en Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet.

Au niveau de la composition de l'organe externe, il serait intéressant de le constituer, d'une part, des représentants des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement et, d'autre part, des associations qui ont une expertise sur ces questions – tels que le collectif ou le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX), qui a des juristes formés sur ces questions. Nous pourrions, à la fois opérer le traitement des plaintes, leur suivi, ainsi que l'accompagnement des parents et des élèves.

Cela peut être mis en place et pourrait remplir plusieurs rôles, grâce à des personnes qui, à leur niveau, en fonction de leur expertise et de leurs compétences, pourraient faire fonctionner cet organe externe. Étant au-dessus de la direction, qui pourrait couvrir le professeur accusé de racisme, l'existence de cet organe externe pourrait rassurer l'élève sur le suivi de sa plainte, et la poursuite de son cursus en gardant un œil sur le ou la professeur(e) problématique.

En outre, les associations de parents devraient effectivement être renforcées via, notamment la remise de catalogues ou de fiches, lors des réunions parents/élèves en début d'année, qui leur donneraient des ressources concernant les associations à appeler en cas de problème.

Pour ce qui a trait au monitoring, aux chiffres et à l'évaluation, je confirme que disposer de chiffres permet de se faire une idée d'une situation. Le problème est de savoir, une fois que l'on dispose de ces chiffres, comment trouver des solutions concrètes. Comment mettre en place des mesures qui pourraient améliorer la situation ?

Je suis pour les évaluations mais, lorsque l'on remplit les évaluations académiques des professeurs, aucun élève n'y participe. Ainsi, lorsque certaines plaintes remontent dans la hiérarchie, les institutions ne bougent malheureusement pas souvent.

Pour répondre à la question de M. Kompany sur la traçabilité du façonnage des pensées, de nombreux travaux et supports existent. Nous avons parlé de « Onze Kongo », qui consiste en des expositions et des livres, expliquant comment la propagande colo-

niale a construit un imaginaire collectif concernant les personnes d'ascendance africaine.

Le collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations organise des visites guidées partout en Belgique, afin d'expliquer comment cet imaginaire est façonné. En outre, de nombreux supports existent sur la question de la traçabilité.

À nouveau, pour revenir à la question des sanctions, il faudrait que des mesures soient mises en place au regard des circulaires. Dans le règlement d'école, par exemple, il pourrait y être fait mention, spécifiquement, de « discriminations au racisme », impliquant certains types de sanctions, etc.

Je peux vous dire que cette commission fédérale est décevante. En un an de mise en place, peu d'avancées ont été accomplies dans le traitement des associations qui ont participé aux auditions. C'est pour cela que j'ai tenu à rappeler que l'audition de ce jour est importante.

Nous espérons qu'elle aboutira sur du concret. Nous sommes souvent entendus, au travers d'auditions, de témoignages, de formulaires, de documents, de déplacements, d'expertises, etc. Et je rappelle que, en tant que militant, nous ne sommes pas payés pour cela.

Concernant la question de M. Soiresse Njall sur les animations au sein des écoles, nous organisons des visites guidées adaptées aux enfants, parfois suivies de débats. Nous assistons également à des pièces de théâtre avec les enfants, également suivies de débats.

La première question que l'on nous pose est liée au référentiel. Nous sommes parfois contactés simplement pour demander si la façon dont la colonisation est actuellement enseignée est correcte. Il s'agit, à nouveau, d'une corde à notre arc.

Enfin, les professeurs sont également demandeurs de la manière dont ils pourraient déconstruire un préjugé raciste entendu en cours. Nous leur fournissons des outils afin qu'ils puissent faire face efficacement à des remarques racistes, et nous leur expliquons quelle approche avoir au regard des questions de diversité, etc.

Mme la présidente.- Nous avons la volonté, pour tous les groupes politiques, de donner un véritable suivi à ces auditions, de mener un travail parlementaire collectif dans le but d'aboutir à des recommandations.

Mme Nadine Minampala.- Je rappelle que la Commission communautaire française dispose d'une

bibliothèque avec de nombreux outils. Il faut utiliser l'existant, plutôt que d'essayer de l'inventer.

Nous avons répertorié toute une série d'outils pédagogiques accessibles aux enseignants, aux animateurs, ainsi qu'aux responsables d'associations. L'idée était d'engager les enseignants à pouvoir aborder des thématiques, parfois un peu sensibles, grâce à une méthodologie. Au travers du soutien méthodologique, l'idée était d'annoncer la couleur, et de socialiser l'utilisation des outils aux enseignants afin qu'ils puissent les manipuler.

Les campagnes éducatives étaient des outils réalisés sur une année. Nous abordions les questions transversales aux questions de développement. Je pense que cela reste important pour les jeunes aujourd'hui car ils sont complètement désengagés sur une série de questions, notamment la confiance au politique. Lorsqu'on leur parle d'un autre pays, pour eux ce sont des pays pauvres. Je pense qu'il est nécessaire, pour les jeunes, de comprendre le monde pour l'imaginer autrement.

C'est pour cela qu'une de mes propositions est de recommuniquer sur l'existant et de transmettre ces outils pédagogiques, grâce à de nouvelles propositions et façons de voir.

Je pense qu'il est également important que vous puissiez collaborer avec ces ONG et associations qui travaillent depuis très longtemps sur le sujet, qui ont donc l'expertise et qui savent de quelle manière apporter ces débats au sein des écoles.

Pour ce qui concerne la question de la rémunération des militants, qui est non existante, il faut se montrer honnête envers soi-même lorsque l'on travaille au sein d'une association : quelle est ma place dans cette association et jusqu'à quel point je souhaite y travailler ?

Je vous invite à trouver des conseils auprès de personnes spécialisées pour accompagner les associations et les structures, devenues de véritables sociétés, pour lesquelles des modèles économiques existent.

Pour répondre à M. Mampaka, j'ai écrit ma proposition avec le cœur, après avoir consulté des personnes. Il faut vraiment fédérer tout le monde autour de ces questions de formation, d'enseignement, mais aussi de culture entrepreneuriale. Je l'ai écrite car cela m'a rappelé une expérience vécue lorsque je me rendais dans les différentes provinces pour socialiser les enseignants à l'utilisation des outils pédagogiques que l'on concevait.

Je me souviendrai toujours être arrivée à la gare du Luxembourg, cherchant l'espace administratif où je devais donner ma formation. J'ai abordé des personnes qui m'ont tout de suite dit : « le CPAS, c'est par là ». J'ai dû préciser que je ne cherchais pas le CPAS et que je cherchais l'institution provinciale où je devais donner une formation.

Ce qui m'a permis d'être aussi claire avec cette réponse, c'est ma légitimité en tant que femme de vécu. Je n'ai pas cette légitimité car je suis « Nadine Minampala, en charge de ... », mais parce que j'ai de l'expérience. L'expérience est transversale à toutes les questions qui ont été posées, et ce qui permettra de pouvoir évaluer, faire des suivis et monitorer. Cette systématisation est nécessaire afin d'évaluer ces différentes expériences.

Toutes ces associations ont donc besoin de ne plus travailler dans l'« underground » : elles ont besoin d'émerger, d'être visibles grâce à un soutien financier mais, également, grâce à un cadre. Elles ont besoin d'être reconnues par un organisme comme l'IFC, car cela les rend beaucoup plus efficaces lorsqu'elles se rendent au sein des établissements scolaires, sans oublier qu'elles peuvent, elles-mêmes, devenir un écosystème. À partir du moment où cet écosystème est reconnu – pas nécessairement subventionné mais reconnu –, cela permet de leur rendre toute leur motivation et leur disponibilité à agir et à communiquer.

Pour répondre à Mme El Yousfi sur la question de la prévention, j'ai donné cette recommandation car j'ai le sentiment que la plupart des recommandations habituellement prises soutiennent davantage le curatif que le préventif. Il m'arrive de devoir sortir du cadre afin de conseiller une mère dont l'enfant est envoyé en filière technique ou professionnelle.

Il est également important de redonner ses lettres de noblesse à l'enseignement technique et professionnel. Aujourd'hui, en tant que coach entrepreneuriale, j'observe de nombreuses personnes effectuant des métiers manuels, et s'en sortant beaucoup mieux que d'autres effectuant des métiers intellectuels. Il est faux de dire que ce sont uniquement des voies de garage. Elles le deviennent à partir du moment où l'orientation est mal faite. Lorsque je parle de prévention, j'entends transformer cette orientation en véritable filière.

Quant à la question de déconstruction du racisme, pour moi qui suis animatrice en développement, je dirais que le meilleur moyen passe par l'éducation citoyenne. Je rappelle qu'un décret de 1997 permet d'aborder toute cette série de compétences transversales.

L'éducation au développement, par exemple, peut être intégrée à l'éducation citoyenne mondiale, car elle permet de rendre les jeunes acteurs de changement. En effet, ceux-ci fonctionnent davantage de manière objective. Lorsqu'une étude de cas abordant plusieurs questions transversales leur est présentée, le jeune fonctionnera moins de manière émotionnelle et davantage de manière objectivée. Il lui serait demandé, en tant qu'acteur de changement, de proposer des pistes de solutions.

J'ignore si nous avons demandé aux jeunes ce qu'ils pensent des nombreux débats autour de la colonisation. J'ai le sentiment que nous les indisposons davantage que nous les éduquons.

L'idée serait donc de relancer l'éducation au développement au sein des écoles, au travers de compétences transversales. Cela permettrait aux enseignants d'entrer dans un processus pédagogique où ils peuvent être soutenus pour socialiser des thématiques mal ou peu maîtrisées, mais également indiquer aux jeunes de quelle manière ils peuvent être des acteurs de changement critiques et proposant des solutions.

Il est important de se sentir important, au travers de la parole. Je proposais des pièces de théâtre, ou d'autres activités hédoniques, car elles sont une manière plus sympathique d'aborder des thématiques sensibles. Pour les enseignants, il est plus agréable d'assister à une pièce de théâtre ou de se rendre à une exposition, plutôt que d'entendre un débat entre des tiers.

De quelle manière parle-t-on du racisme ? Nous n'en parlons pas uniquement en pointant du doigt le fautif. Nous essayons également de mener une réflexion collective autour d'un sujet et, surtout, de proposer des pistes de solutions pour évoluer. Pour moi, la question de la colonisation doit en faire partie. Elle ne doit pas faire spécifiquement partie de programmes et être intégrée au sein de matières « classiques ». En revanche, elle peut faire partie de matières considérées comme « moins académiques », car les sujets sont abordés différemment lors de ces cours.

Pour ce qui a trait à l'entrepreneuriat social, cela est aujourd'hui, également, une question d'éducation. Il s'agit de montrer les nouveaux modèles économiques, d'en parler à tous. La problématique, aujourd'hui, est de montrer à la population que l'entrepreneuriat n'est pas réservé à une élite.

C'est la raison pour laquelle j'ai fait une proposition visant à formater une émission sur AraBel, qui s'appelle « Tout le monde peut entreprendre », et où je souhaite mettre en résonance des représentants

de l'écosystème entrepreneurial – grâce à des entrepreneurs de tous bords, aux parcours très différents. Cela permettrait aux auditeurs – mères de familles monoparentales en situation précaire, personnes jeunes ou encore d'origine étrangère – d'avoir accès à l'information.

Actuellement, l'écosystème d'entrepreneuriat bruxellois est formaté pour une élite. Par ailleurs, il ne subventionne et ne reconnaît que des organismes spécifiques, de première ligne. Comment voulez-vous que chacun y ait accès et se sente légitime. La plupart ne sont pas prêts ou disponibles pour poser une question. Il est important d'investir, au travers des médias, des espaces où l'information passe en général moins bien.

Concernant la question du « *mentoring* », il nous faut de véritables rôles modèles, des associations, des personnes qui ont une expertise, et qui puissent la socialiser à d'autres. Pour cela, il faut réinvestir les espaces qui existent afin de nommer des expertises, des parcours, des personnes allant à la rencontre des jeunes et du public.

C'est pour cela que l'éducation au développement est un très bon outil. Au travers de tous les outils existants, ces mentors ont la possibilité de se rendre au sein des associations, comme j'ai pu le faire. J'étais mandatée dans les écoles, mais je me rendais également au sein des associations de quartiers, afin d'en rencontrer les responsables et de les socialiser à l'utilisation de ces outils.

Cela prend un peu plus de temps mais en vaut vraiment la peine. Je recommande donc d'aller à la recherche, d'identifier tous les outils pédagogiques existant, permettant de soutenir le processus méthodologique.

M. Pierre Kompany avait posé une question concernant le moyen de valoriser le passé de ces jeunes. À l'époque, j'avais réhabilité l'exposition « Un certain voyage du chiffre zéro », puisque cette exposition ne tournait plus. Elle expliquait, au travers de chiffres mis en perspective, la vie d'une série de scientifiques et de personnalités du monde arabe.

L'idée était donc de placer cette exposition au sein d'établissements scolaires afin de permettre aux jeunes – qui, par exemple, ne savent pas où se situe la Palestine mais sont très virulents à cet égard – de réhabiliter l'image de ces personnalités et de découvrir, au travers de l'histoire d'un certain zéro, quelles étaient les figures emblématiques liées à leur culture d'origine.

C'est pour cette raison que je propose des activités hédoniques. Il en existe et il est important de pouvoir

les réhabiliter. Je ne pense pas que ces expositions coûtent très cher. À partir du moment où elles sont placées dans les écoles, cela ne nécessite même pas de moyens financiers. Il s'agit vraiment, uniquement, de bonne volonté et de volonté d'agir avec une vision qui soit suffisamment claire, mesurable et qui puisse, à un moment donné, être évaluée.

Ainsi, afin d'aider les associations à se professionnaliser, je travaillerais sur les relations de partenariat. C'est ce que je fais actuellement en collaboration avec tous les entrepreneurs qui se réunissent en associations. Il existe, en effet, des mécanismes intéressants dans l'entrepreneuriat. Il faudrait que ces associations aient la possibilité d'acquérir une culture entrepreneuriale, au regard de ces mécanismes : le questionnement sur les visions de chacun, sur la mission et les objectifs de l'association, dans le but de dégager une vision commune.

24. Exposé de Mme Célestina Jorge Vindes, pour la Librairie Pépite Blues

Mme Célestina Jorge Vindes (Librairie Pépite Blues). – Je vous remercie. Je vais commencer par présenter mes excuses parce que je vais être très conceptuelle, mais l'idée est, ici, de poser un contexte de la situation initiale.

Une question m'a souvent été posée de savoir si les cultures africaines et les cultures européennes étaient réellement compatibles. Au-delà du flou et du vague que représente cette question de la culture africaine et des cultures européennes, je vais prendre un autre chemin pour y répondre.

Tout d'abord, chaque individu et chaque groupe humain ont le droit de préserver sa propre culture face à l'hégémonie d'une culture dominante. Je ne pense pas être questionnée longtemps sur la légitimité d'une telle idée, surtout en Belgique, car notre histoire est marquée par les questions de culture et d'affirmation de culture.

Pourtant, ce n'est pas si évident que cela en a l'air, car à travers l'art, le langage et la technique, nous recevons de nos ancêtres un certain nombre de connaissances, de savoirs, de traditions et de valeurs, que nous souhaitons ensuite transmettre aux générations suivantes. Mais ce n'est pas tout, car nous oublions une autre dimension : l'environnement dans lequel nous sommes contribué, constamment, à notre culture. Il s'agit d'une manière d'habiter le monde et de l'appréhender, pas uniquement à travers le passé, mais également le présent et le contexte dans lequel nous évoluons.

Ainsi, lorsque j'affirme que chaque individu ou chaque groupe humain a le droit de préserver sa culture face à l'hégémonie d'une culture dominante, cela suscite un problème car nous supposons alors qu'une culture est créée une fois pour toutes. Pourtant, la dimension de l'environnement y contribue et la fait évoluer constamment. Nous changeons tous les jours et notre culture évolue avec nous. Elle n'est pas figée : elle s'invente et se réinvente, et c'est important de le mettre en lumière.

Ainsi, je tente d'affirmer que l'Europe ne peut avoir été en contact avec l'Afrique depuis tant de temps et en être sorti indemne. L'Afrique est en Europe depuis des siècles, et je ne parle pas uniquement de la présence physique d'un individu. Je parle également de l'impact de cette présence sur la manière dont les Européens se perçoivent, perçoivent les autres et construisent leur imaginaire, tant de manière générale qu'en termes d'occupation d'espace.

Par exemple, dans cette construction, nous savons aujourd'hui que le sucre et le café, qui sont des aliments que nous utilisons au quotidien, n'auraient jamais eu une place aussi importante dans nos vies sans les colonies et leurs plantations. Plus largement, je pense que dans les modes d'alimentation actuels – et dans la cuisine en général –, nous utilisons quotidiennement des aliments qui viennent d'ailleurs – notamment, de l'Afrique.

Aujourd'hui, certaines langues sont nées en Europe mais, constamment, sont enrichies de nouveaux mots, tandis que d'autres disparaissent. Or, beaucoup d'entre eux viennent d'Afrique. Il s'agit donc d'un processus en constante évolution.

Je vais m'arrêter un petit moment sur l'histoire du wax car, pour moi, cela représente un emblème de la mode. Au XIX^e siècle, les Pays-Bas, qui sont déjà présents sur tous les continents, perdent la Belgique qui devient indépendante. Or, étant donné les conflits en Asie, il est important qu'ils puissent recruter d'autres personnes pour y combattre. Ils se tournent ainsi vers les côtes africaines. Ces personnes envoyées en Asie font la connaissance et entrent en interaction avec les tissus qui sont fabriqués là-bas.

Une fois de retour chez eux, ils ont acquis la connaissance de ces tissus à succès. Ce n'est qu'une fois arrivés en Afrique que les Européens – Britanniques comme Hollandais – ont découvert ces tissus et implanté des usines sur place. Ainsi, fondamentalement, le design et la construction sociale autour de ce tissu s'est réalisée en Afrique, pour se répandre, par la suite, dans le monde.

Depuis quelques années, ce tissu connaît un important essor – nous pouvons l'observer dans les

rues de Bruxelles. Il fait désormais partie de notre quotidien. Or, ce sont les diasporas africaines qui l'ont introduit en Europe. Il s'agit d'une démonstration de cette influence réciproque et permanente entre les différentes cultures.

La contribution des personnes d'ascendance africaine à l'identité culturelle européenne est un fait, à tel point qu'il serait presque indécent de tenter d'énumérer ces contributions. Il est impossible de vivre ensemble si longtemps et de ne pas avoir un impact les uns sur les autres.

Il est important de le rappeler car, s'il est évident que l'Europe a eu un impact sur l'Afrique et le reste du monde, il est beaucoup plus rare d'entendre l'inverse. Et puisque la notion d'inventivité dans la culture est essentielle, il faut rappeler que même les contre-cultures participent à la construction générale de la culture, y compris des cultures dominantes.

Pour revenir plus précisément à notre sujet, parler de « droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine sous l'angle de la Culture », c'est admettre leur rapport au monde d'aujourd'hui depuis toujours. Il s'agit donc de reconnaître leur juste place dans la narration collective et la discrimination. Dans mon acceptation de la reconnaissance, la valeur de ce qui est digne d'être reconnu n'est pas accordée par le regard de celui qui reconnaît, elle est intrinsèque à ce que l'on reconnaît ou à celui qui est reconnu.

Dans ce cas, le déni ou le mépris de reconnaissance s'oppose aux chances d'émancipation sociale. Nous nous trouvons donc, là aussi, dans des questions de justice sociale et, par la suite, dans la construction d'une société démocratique telle que nous la concevons ici en Belgique – puisque celle-ci a ratifié la Charte internationale des droits humains ainsi que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, dont font partie ce processus de contribution des personnes d'ascendance africaine à l'identité culturelle européenne.

Il ne s'agit donc pas de créer cette reconnaissance de la culture africaine, mais bien de la visibiliser davantage. Comment faire ?

L'une des pistes de réflexion est de faire en sorte que l'offre culturelle soit diversifiée partout, y compris dans les médias et l'éducation. Pour arriver à un tel résultat ou, du moins, à un résultat désirable, il ne suffit pas de se focaliser sur l'objectif d'une recommandation la plus optimale possible. Il s'agit de s'intéresser aux moyens mis en œuvre pour parvenir à cette fin. Le processus est primordial et, pourtant, nous avons tendance à l'oublier.

Cette réflexion m'amène également à mentionner l'exemple des quotas qui, pour moi, relèvent d'une certaine importance. En effet, les quotas permettent de démontrer qu'une méthode ne fonctionne pas et qu'il est nécessaire de la corriger. Mais cela n'est pas suffisant car cela ne conduit pas à un changement structurel. Ce qui peut amener un changement structurel, c'est le fait de s'intéresser l'entièreté du processus qui conduit à cette visibilisation.

Ainsi, au théâtre, au cinéma ou ailleurs, il n'est pas suffisant de souhaiter que la pluralité de la société soit visible sur scène, il est important qu'elle le soit à tous les stades d'élaboration d'un projet. Je connais un théâtre qui, récemment, depuis l'entrée en fonction d'une nouvelle directrice, prend le taureau par les cornes en promouvant la plus grande pluralité possible au sein de ses jurys de sélection.

Un autre exemple interpellant est le suivant : en juillet 2020, le cabinet de la ministre Bénédicte Linard a invité différents acteurs du monde culturel pour mener une réflexion et travailler à un futur pour la culture, avec l'idée d'élaborer une politique culturelle ancrée dans la société actuelle. Cela abordait des points aussi concrets que la rédaction d'appels d'offre les plus inclusifs et les plus larges possibles. Ainsi, malgré la pandémie, il fut observé que des acteurs culturels qui, auparavant, restaient confinés dans les marges, sont apparus dans l'espace public.

En conclusion, en travaillant sur les processus, il est possible de voir apparaître un véritable changement. Néanmoins, nous ne pouvons pas nier le fait que, suite à ces consultations, des parties prenantes dans le monde culturel se sont élevées et sont montées au créneau pour agiter le spectre du communautarisme et du séparatisme. Cela nous fait craindre de revenir au point de départ, de voir disparaître ces initiatives.

Selon moi, désirer que cette diversité soit présente dans tout l'espace public, au regard de la question culturelle, représente un engagement constant, tant au niveau des plus petites strates du processus que des processus d'élaboration de projets. Il est donc important de se focaliser sur ces moyens particuliers.

25. Échange de vues

Mme Clémentine Barzin (MR). - Je remercie notre oratrice du jour pour ses explications. J'ai noté avec attention l'importance, selon Mme Jorge Vindes, de visibiliser davantage la culture. Il est vrai que, dans le contexte actuel, il est fait mention, de toutes parts, d'appropriation culturelle. Je trouve que cette démarche de visibilisation est importante et permet de travailler en commun sur une image plus représen-

tative et plus globale de la société, où chacun a ses cartes à jouer et où chacun est respectueux de l'autre.

Néanmoins, lorsque vous parlez de l'insuffisance que représentent les quotas et de l'importance à accorder au processus, quelles sont les pistes concrètes que vous suggérez pour visibiliser davantage, tant les personnes que la culture africaine ?

En effet, je pense que, dans cette logique où j'ai pu observer les risques d'appropriation culturelle, il est important que toute la société se mobilise pour rendre compte de la diversité. Dès lors, les projets culturels diversifiés sont importants à partager et à mettre en avant.

Mme Nadia El Yousfi (PS). - Je remercie notre intervenante pour cette présentation et les réflexions qui en découlent. Évidemment, il est important de rappeler l'indécence dans cette volonté d'énumérer les éléments de présence de la culture africaine et, notamment son apport culturel dans nos sociétés. Nous pouvons facilement observer la plus-value apportée par l'enrichissement que cette culture nous a apporté au quotidien.

Concernant la visibilisation et le fait d'admettre la juste place des personnes et de leurs apports, notamment par celui qui doit être reconnu, je vous ai bien entendu. Il est important que ces personnes participent aux actions que nous devons mener. J'entends bien, également, qu'il est important ne pas chercher à créer une culture existante, mais bien à la mettre davantage en valeur.

Vous abordez la question des quotas, qui ne sont pas suffisants pour visibiliser ces questions. Or, je trouve cela nécessaire, parfois, de provoquer ce que j'appelle des « électrochocs », lorsqu'une société refuse d'admettre ce qui paraît normal. Concernant les moyens nécessaires, et c'est ce qui nous intéresse, comment parvenir à rendre cette visibilité effective ? Quels sont les moyens à court, moyen et long termes, selon vous, et sur quel type d'actions concrètes doit-on se concentrer pour y parvenir ?

Mme Farida Tahar (Ecolo). - Je souhaite également, au nom du groupe Ecolo, vous remercier infiniment pour cet exposé de qualité. Il est, en effet, très important de rappeler le contexte. Évidemment, la culture africaine fait partie intégrante de la culture occidentale, et c'est important de le rappeler pour celles et ceux qui ont tendance à l'oublier.

Vous avez donc insisté sur l'importance des moyens, parfois davantage que les objectifs à atteindre. Je souhaite vous entendre sur la question des moyens mobilisés lorsque ceux-ci sont contraignants – pour ne pas parler de quotas. Ici, l'inter-

vention se fait sous le prisme de la Culture et vous avez rappelé l'importance de visibiliser les personnes afrodescendantes dans tous les domaines d'activité.

Que pensez-vous, justement, d'un instrument contraignant lorsque, malheureusement, les objectifs ne sont pas atteignables ou peinent à être atteints – lorsque cela fait plus de trois décennies que nous parlons de lutte contre le racisme et que nous peinons encore à mettre en œuvre des politiques efficaces ?

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). - Ma question sera, tout d'abord, globale : comment gagner la bataille culturelle ? Vous avez parlé de l'expérience initiée par la ministre Linard, qui a fait face à ce que j'appelle une « contre-réaction » de séparatisme et de communautarisme. Comment, aujourd'hui, nous pouvons, en tant que politiques, contribuer à gagner cette bataille culturelle ?

Le monde culturel belge est-il, selon votre expérience, suffisamment conscient de l'héritage culturel africain dans notre société ? Les outils et activités proposés aujourd'hui contribuent-ils efficacement au changement des mentalités ? Sinon, pouvez-vous nous fournir des exemples d'initiatives, de bonnes pratiques qui ont été mises en place et qui pourraient nous inspirer ?

Vous avez également mentionné la diversité dans les jurys, témoignant de l'importance d'une visibilité sur scène et derrière la scène. Existe-t-il d'autres mécanismes ou processus, à votre connaissance, qui pourraient contribuer à sortir de ce leurre de pouvoir ? Il est possible de mettre des populations en avant sans véritablement leur donner le pouvoir.

Ensuite, le lien avec l'enseignement est véritablement important si nous souhaitons gagner la bataille culturelle car nous, en tant que politiques, devons également penser aux générations futures. Comment ce lien peut-il être créé afin de gagner cette bataille culturelle dans le monde de l'enseignement ? Vous avez une superbe librairie. À partir de votre expérience, comment des outils tels que ceux que vous proposez peuvent-ils être implémentés au sein de notre enseignement ?

Enfin, nous disposons de très peu d'exemples d'outils comme le vôtre. En effet, la librairie de la coopération par l'éducation à la culture (CEC) a malheureusement fermé. J'y ai lu mes premiers livres de la francophonie africaine en arrivant à Bruxelles. Comment pouvons-nous, en tant que politiques, prendre en compte vos demandes pour stimuler ce type d'outils ?

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI). - Je remercie notre intervenante pour son approche de cette pro-

blématique, qui est très importante. En effet, la Belgique – et surtout Bruxelles – est cosmopolite. Elle abrite presque 110.000 afrodescendants et il est important que ces afrodescendants, qui y ont amené une part de leur culture et de leur héritage, soient pris en compte. Vous avez bien affirmé que la culture n'est pas figée car elle subit quotidiennement son environnement.

Ma question est, dès lors, axée sur la jeunesse. Les parents qui sont arrivés en Belgique ont amené leur culture, qu'ils ont essayé de préserver. Or, le vivre-ensemble et le partage des cultures sont importants à Bruxelles. Et la jeunesse – afrodescendante ou issue d'autres cultures – écoute la même musique et vit la vie de la même façon. Souvent, ils n'ont pas « ingurgité » la culture d'origine.

Comment insérer cette nouvelle culture afrodescendante, cette culture de la mondialisation, ici, à Bruxelles ?

M. Pierre Kompany (cdH).– Je remercie la présidente pour le débat qu'elle parvient à établir. J'ai entendu le plaidoyer de celle qui nous a donné de belles leçons. Comment parvenir à faire évoluer la société sans qu'elle soit un affrontement social, racial ou entre différents groupes d'individus ? Ce sont souvent les intérêts qui poussent les personnes à ne pas s'entendre. Il nous revient à tous d'être égaux les uns des autres.

Comment parvenir à visibiliser sans passer par l'affrontement social ? Si nous étions à l'école primaire, nous passerions par des jeux afin que tout le monde finisse par avancer. Ici, puisque certaines personnes sont déjà perverties, comment construire une société sans en arriver à des affrontements, comme on le vit assez souvent ?

Pour visibiliser, il faut évidemment s'attaquer aux médias et à l'éducation. Il faut s'intéresser à la question du processus qui amène cette visibilité. Combien de personnes que vous rencontrez – jeunes ou moins jeunes – sont-elles assez sensibilisées ou sensibles à l'évolution de l'anthropologie, qui est appuyée par la grande révolution technologique qu'est l'ADN, qui révèle de nouveaux éléments chaque jour ?

Ces personnes ont-elles conscience qu'il a existé un passé ? Lorsque vous avez parlé de tradition africaine et de l'apport de l'Afrique, nous voyons que le monde entier n'est pas sensibilisé à ce qu'a été l'Afrique, à ce que l'Africain a amené dans ce monde depuis des millénaires et ce, car il a perdu son identité en cours de chemin. L'Histoire des noirs a été effacée. Après cela, l'Histoire de toute l'Afrique, du Nord au Sud, a été effacée.

Comment faire, aujourd'hui, pour sensibiliser les uns et les autres, l'histoire des pyramides, qui est noire ? Ceci est ma façon de voir les choses et je vous pose la question de savoir comment vous, qui disposez de suffisamment d'outils et de connaissances, vous pensez parvenir à amener cette société à se comprendre et à avancer sans affrontement social.

Mme Célestina Jorge Vindes.– Je remercie la présidente ainsi que toutes les personnes qui ont posé des questions qui me permettront d'éclaircir un peu plus mes propos.

À la question très intéressante de savoir si ce sont les personnes ou les cultures qu'il s'agit de visibiliser, j'ai envie de répondre que ce sont les deux. D'une part, les cultures car il s'agit de dévoiler quelque chose qui existe déjà. Je le répète encore, c'est la question de la juste place. D'autre part, les personnes car elles font partie intégrante de notre société. Les couvrir et les voiler est une offense. Or, c'est là que se trouve le problème de la discrimination. Cela me paraît assez évident. À partir du moment où la présence de cette culture millénaire est présentée, elle est visible.

Ainsi, les questions d'appropriation culturelle pourront se poser différemment puisque, la plupart du temps, s'il y a appropriation culturelle, cela découle d'un acte visant à prendre et emprunter à d'autres cultures. C'est parce que ces cultures sont invisibilisées que l'on peut prendre sans crainte d'être remis en question sur la place publique.

À partir du moment où ces populations et ces apports sont reconnus directement, la question de l'appropriation culturelle est abordée différemment. Nous acceptons et visibilisons l'apport de ces populations, de ces groupes, dans la narration collective, mais également dans la construction commune de la société. Cette réalité est visible car ces personnes sont présentes et façonnent notre société au quotidien, qu'elles soient anonymes ou présentes au quotidien.

Mme Clémentine Barzin (MR).– Je trouvais tout à fait intéressant votre regard sur le besoin de visibilité. Je conçois aussi les risques de projeter cette appropriation culturelle. C'est pourquoi j'insiste beaucoup sur le partage, notamment lorsque les liens sont plus forts et historiques, de la culture et de l'expression de la culture, afin que chacun puisse défendre la présence culturelle d'origine africaine, notamment au sein de ce pays.

Mme Célestina Jorge Vindes.– Je pense que l'appropriation culturelle est favorisée par le fait que ces cultures sont invisibilisées. À partir du moment où elles sont mises en lumière, il n'est plus possible de se les approprier comme une disponibilité dont personne ne connaît l'origine. Le fait de visibiliser les

différentes cultures et les différents apports permet de contrer l'appropriation culturelle.

Les quotas sont le choix du désespoir. Lorsque cela ne fonctionne pas, il faut imposer. Aujourd'hui, lorsque des quotas sont conçus, c'est sur la fin d'un processus. Lorsque je parle de processus et de processus contraignant, je conseille de s'attaquer à la source.

Tout à l'heure, je vous parlais de ce théâtre qui a décidé de diversifier ses jurys. Il n'y a pas eu de consigne sur ce qui devait apparaître, par la suite, sur scène. Le travail en amont était de réunir les acteurs du monde culturel les plus divers possible. Il est vrai que, aujourd'hui, lorsque nous parlons de diversité, nous avons tendance à nous focaliser sur la diversité raciale alors que la diversité vient de partout – qu'elle soit générationnelle, de mobilité, etc. Il s'agit donc de la visibiliser dans son ensemble.

Évidemment, ces personnes ne vont pas être cherchées n'importe où. Elles se sont déjà illustrées par leur intérêt et leur travail dans le domaine de la culture. Ce n'est pas un choix en vue de brader la qualité du travail. Ces personnes se trouvent dans la société; il ne s'agit pas de les inventer. Les moyens contraignants consisteraient à obliger la présence de cette diversité et à vérifier que ces jurys ont bien contacté toutes les personnes ou organisations.

Pour être honnête, je ne crois pas vraiment à la représentation grâce aux quotas car il subsiste toujours un soupçon affirmant que nous avons choisi des personnes en raison d'une couleur, d'une origine spécifique ou en raison d'un handicap. Il faut travailler tant sur le fond que sur l'amont. Ce travail peut être mis en connexion avec ce qui a été avancé sur l'enseignement.

Quant à la question de savoir comment gagner la bataille culturelle, j'ai un doute sur le fait que cette bataille culturelle existe réellement. Le savoir ne m'intéresse pas, à vrai dire. Je n'ai pas l'impression qu'aujourd'hui, en Belgique, la plupart des personnes et des organisations afrodescendantes livrent une bataille. Je peux comprendre que cette question provienne effectivement du politique et il est important que vous la posiez de cette manière.

Pour la société civile, en Belgique, les personnes vivent, simplement, travaillent et développent leurs projets, malgré et en dehors des sentiers qui sont autorisés. C'est également un risque, car ces contre-cultures, bien qu'étant une richesse pour la société, peuvent se construire en totale opposition.

Aujourd'hui, les personnes d'ascendance africaine – y compris chez les jeunes populations –,

sont conscientes de leur place. C'est la société qui n'a pas conscience de leur prise de conscience. Ces personnes ne s'excusent pas d'être là mais savent, la plupart du temps, qui elles sont. Elles ne demandent pas l'autorisation de s'exprimer.

Des projets sont développés et ce, même sans subsides ou soutien. Le monde politique va-t-il regarder ou prendre acte de ce qui se passe, afin de pouvoir participer à la réalité du monde ? Nous n'avons pas de grandes attentes à ce sujet. Mais il est intéressant de voir les jeunes populations lancer ces projets.

Quant à la question de savoir si le monde culturel est conscient de cette présence et de cette contribution africaine depuis des siècles en Europe, force est de constater que non. Les citoyens n'en sont pas conscients. Très peu de personnes sont conscientes que cette présence est diluée dans la société et que, fort probablement, beaucoup de citoyens portent, dans leur ADN, cette histoire.

Cela me ramène à la question de M. Soiresse sur l'enseignement. Des changements à ce niveau passent par un programme officiel à l'école, qui prend en compte cette histoire commune de l'humanité. Et c'est bien de cela qu'il s'agit : de choix. Lorsque l'on décide de mettre en place tel ou tel programme d'Histoire, ce n'est qu'une question de choix.

J'ai un fils de 16 ans et j'ai été très étonnée lorsque, en deuxième secondaire, il a appris le seul fait que le Roi Léopold II a été le Roi bâtisseur. Cela ne peut pas être nié, mais à quel prix et à quel coût cela a-t-il été fait ? Il est important également de voir ce Roi comme le Roi sanglant. Cela fait partie de notre Histoire et de l'Histoire de la Belgique.

Il s'agit donc de l'assumer; assumer cette part sombre de notre Histoire, ce n'est pas en être coupable mais s'en distancier et s'engager dans une démarche différente. En revanche, lorsque l'on s'obstine à affirmer que les exactions qui ont été commises sont mineures et ne comptent pas, cela implique que l'on défend cette pratique. Or, c'est ce type de comportement qui pose problème et qui peut amener à une confrontation.

Je suis également enseignante et c'est une réalité que j'observe au quotidien. J'ai enseigné dans des écoles très mixtes, ainsi que dans des écoles qui le sont moins. Au sein des écoles mixtes, cette mixité est assez limitée car une école à diversité revient à dire que ce sont essentiellement les personnes dont les parents sont immigrés.

Il est intéressant d'observer que, même enfants, les jeunes perçoivent cette dichotomie de la société. Ils perçoivent parfaitement qu'ils ne sont pas reconnus

de la même manière que les autres, que leur culture n'a pas la même valeur que celle d'autres personnes de la société. De ce fait, cette construction de soi en marge peut les amener à une certaine frustration. Il faudrait développer un cursus scolaire plus inclusif.

J'ai eu la chance de pouvoir enseigner en Angleterre. Ce système n'était pas parfait, mais il subsistait, depuis les maternelles, cette idée presque évidente que, par exemple, les manuels scolaires doivent être représentatifs. Cela n'était pas la manifestation d'un processus instrumental, mais bien un désir réel de représenter la société dans son ensemble.

Dans le nord de l'Angleterre, où j'enseignais, l'enseignement dépendait des « *councils* » et les subsides aux établissements scolaires étaient conditionnés à la plus grande inclusivité. Plus l'école était adaptée aux personnes à mobilité réduite ou diverse, plus elle recevait de subsides. Toutes les écoles faisaient donc en sorte de travailler à rendre le cursus scolaire le plus inclusif possible. Ainsi, au-delà d'organiser des sorties pour étudier l'influence romane dans l'Angleterre, ils travaillaient également sur les cultures du Kenya, de ce qu'elles pouvaient apporter par leur présence au sein du Royaume-Uni.

Cela se reflétait dans la fierté que les petits Britanniques avaient de se sentir britanniques. C'était une évidence pour eux, et je ne retrouve pas toujours cette fierté en Belgique, où les jeunes se définissent et déclinent leur identité à partir d'une origine soient fantasmée, soit à laquelle ils se rattachent car ils se sentent reconnus de ce point de vue.

Mme Bomele a soulevé une question très intéressante sur l'importance de préserver la culture à Bruxelles dans les pratiques quotidiennes. En effet, la culture change et, dans la culture que l'on transmet ou que l'on acquiert, cela résulte toujours en une négociation. Cet équilibre entre stabilité et nouveaux apports est intéressant. Il faut observer comment cette stabilité est négociée, ce qui importe réellement et est primordial à notre culture et notre identité. S'inspirer des Anglais, à cet égard, ne serait pas une mauvaise chose.

Je me rappelle, pour le spectacle de fin d'année de l'école de mon fils, lorsqu'il était plus jeune, qu'il a partagé une musique sud-africaine qu'il aimait beaucoup et sur laquelle tous les élèves de l'école ont pu danser. Il en était très fier et était très content de faire partie d'une culture que tout le monde pouvait apprécier, admirer et dans laquelle les autres pouvaient également se reconnaître.

Je suis également témoin du fait que, lorsque l'on se rend dans une salle de classe, surtout en primaire où l'on peut encore voir les livres, les histoires d'ailleurs ne sont que peu représentées. Nous avons tendance à affirmer que les personnes sont d'origine immigrée ou ne le sont pas. Or, ces personnes peuvent avoir des parents immigrés sans être elles-mêmes immigrées. Le fait d'être immigré n'est pas héréditaire. Il est important que toutes ces histoires se retrouvent dans notre espace public afin que les enfants puissent y avoir accès.

Or, la population est de plus en plus sensible à cela. Lorsque je suis à la librairie ou lorsque nous organisons des événements, les visiteurs sont de plus en plus curieux. La société est ouverte et prête à ces changements, mais ils ne sont pas encore suffisants. Comme je l'affirmais plus haut, nous ne sommes pas conscients de cette histoire qui est la nôtre, cette histoire commune qui ne date pas des « flux migratoires » – comme ce fut appelé de manière inexacte – de ces dernières années. L'échange de cultures et de personnes d'un côté et de l'autre des continents n'est pas nouveau.

Mme la présidente.- J'ai trouvé cet échange autour de la culture très intéressant car il s'agit d'un vecteur fondamental. Vous le dites toutes et tous au sein de cet hémicycle. Je vous remercie, au nom de tous les députés, pour cet échange.

Nous proposerons la suite de ce travail d'auditions au Bureau élargi. Cela passera très certainement par une phase d'interpellations aux ministres pour voir ce que le Collège fait à ce sujet. Ensuite, nous opérerons un travail entre les groupes pour rédiger des recommandations. C'est à vous de décider du type de travail, mais il est important qu'un suivi soit donné à ces nombreuses auditions.

Mme Célestina Jorge Vindes.- Je pense qu'il est utile de rappeler que, dans l'enseignement, c'est dans la formation même des enseignants que se trouve toute la problématique. Il faut que leur formation puisse sensibiliser les enseignants à toute la diversité de notre société, pas uniquement la diversité culturelle et ethnique.

M. Pierre Kompany (cdH).- Je désire appuyer les propos de notre conférencière à propos de l'enseignement en Angleterre. Lorsque j'ai été élu bourgmestre, j'ai été surpris de trouver ma photo affichée en grand dans l'école car ma petite-fille, qui est trop bavarde, leur avait donné l'information. L'école avait pour habitude d'afficher des personnalités du monde tous les trimestres.

26. Lecture et approbation du rapport

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) précise que la commission est réunie aujourd'hui pour approuver un rapport et, à ce titre, celle-ci ne doit pas valider le contenu mais se limiter à vérifier si le document reprenant la synthèse des discussions est fidèle à la parole.

En sa réunion du 24 novembre 2021, la commission plénière a lu et approuvé le rapport à l'unanimité des membres présents.

Les Rapporteuses,

Farida TAHAR,
Latifa AÏT-BAALA.

La Présidente,

Magali PLOVIE

27. Annexes

Annexes 1

Pistes de recommandations des intervenants Renvois au texte en italique

- Exposé de Mme Jacinthe Mazzocchetti, anthropologue – cf. p. 6
- Exposé de Mme Safia Kessas, journaliste et réalisatrice – cf. pp. 13 et 14
- Exposé de Mme Louise Ngandu, présidente de l'association Aire de femmes – cf. pp. 23 et 24
- Exposé de Mme Fabienne Richard, directrice du Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines (GAMS Belgique) – cf. pp. 29 et 30
- Exposé de Mme Sarah Demart, chercheuse en sociologie, spécialisée en migration africaine et identités postcoloniales et travaillant sur la santé sexuelle dans les milieux afrodescendants – cf. p. 38
- Exposé de Mme Esther Kouablan, directrice du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie – MRAX – cf. pp. 46 et 47
- Exposé de M. Julien Truddaïu, coordinateur général de Présence et Action culturelles – PAC – cf. p. 50
- Exposé de M. Marco Martiniello, directeur de Recherche FRS-FNS et directeur du Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM) à l'Université de Liège – cf. pp. 52 et 53
- Exposé de Mme Mireille Tsheusi Robert, présidente de Bamko – cf. pp. 68 et 69
- Exposé de Mme Aïda Yancy, project manager à RainbowHouse – cf. p. 71
- Exposé de Mme Christelle Pandanzyla, fondatrice de l'association Le Monde de Jahi – cf. pp. 73 et 74
- Exposé de M. Romain Landmeters, Université Saint-Louis : spécialiste des questions en lien avec les discriminations des personnes afrodescendantes – cf. pp. 89 et 90
- Exposé de Mme Geneviève Kaninda, collectif Mémoire coloniale et lutte contre les discriminations – cf. p. 93
- Exposé de Mme Nadine Minampala, coordinatrice du service d'accompagnement destiné à des entrepreneurs sociaux « Start Creation », formatrice en alphabétisation et autre projets liés aux minorités – cf. pp. 95 et 96
- Exposé de Mme Célestina Jorge Vindes, pour la Librairie Pépète Blues – cf. p. 109

MARS 2018

Annexe 2
« L'afrophobie en questions –
Spécificités du racisme anti-noirs en Europe :
Pistes de recommandations »
Mme Jacinthe Mazzocchetti

L'afrophobie en questions

**SPÉCIFICITÉS DU RACISME ANTI-NOIRS EN EUROPE :
PISTES DE RECOMMANDATIONS**

**Jacinthe Mazzocchetti
Carol Sacré**

UNE INITIATIVE SOUS LE PATRONAGE DE MADAME MARIE ARENA, DÉPUTÉE EUROPÉENNE



Résumé synthétique

Ce rapport présente les résultats du travail d'étude effectué autour de la problématique de l'afro-phobie en Europe à l'initiative de Madame Marie Arena, députée européenne.

Outre un travail de collecte de données livresques, de nombreuses rencontres ont été réalisées auprès des parties prenantes afin de préciser les enjeux de cette question.

Pour les acteurs associatifs, activistes, artistes, chercheurs, mandataires politiques, le racisme demeure une question abyssale, à laquelle chaque pays d'Europe doit faire face, et, le racisme anti-Noirs doit être appréhendé dans ses spécificités.

Quelles sont les singularités au sein des pays européens ? Quels sont les points communs, les questions transversales ? Quelles sont les lignes de forces qui se dégagent des expériences ? Que nous disent les citoyens européens ? Et finalement que faire ? Quelles sont les recommandations des parties prenantes issues de la société civile ?

Ce rapport propose un premier état des lieux, il identifie des enjeux et propose des pistes de recommandations issues d'échanges directs avec le terrain.

MARS 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

MISE EN PERSPECTIVE PAR LA PROFESSEURE JACINTHE MAZZOCCHETTI 4

ETAT DES LIEUX 8

DE QUOI PARLONS-NOUS ? QUELS SONT LES ENJEUX ? 8

L'EUROPE DES AFRODESCENDANTS :
CITOYENNETE, HERITAGE COLONIAL ET CONTESTATION SOCIALE 12REPARATIONS, RESTITUTIONS, ET VIOLENCES POLICIERES :
QUE FAIRE ? QUELLES STRATEGIES ? 15LE RACISME INSTITUTIONNEL :
POURQUOI DECOLONISER LES INSTITUTIONS ? 18

PERSPECTIVE COMPARATIVE EUROPEENNE 20

POSITION DU COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME – CONSEIL DE L'EUROPE 22

PISTES DE RECOMMANDATIONS 24

QUE PEUT FAIRE L'EUROPE ? 24

Mise en perspective

PAR LA PROFESSEURE JACINTHE MAZZOCCHETTI

Les actes racistes ainsi que le racisme institutionnel sont aujourd'hui impossibles à ignorer. Bien que des études spécifiques sont à poursuivre et à encourager, des rapports nationaux¹ et internationaux² démontrent, chiffres à l'appui, l'ampleur des discriminations. Des études, davantage qualitatives, décrivent les effets dévastateurs pour les principaux concernés, mais aussi pour l'ensemble de la société, des formes contemporaines de racismes, dans leurs dimensions structurelles et ordinaires³.

Les échanges au cours de ce travail ont dégagé pour enjeux principaux :

- D'identifier le caractère spécifique du racisme anti-Noirs et des discriminations afférentes,
- De prendre la mesure de ses dimensions structurelles,
- D'interroger les raisons de la perpétuation de ce racisme malgré les constats, les textes juridiques, les initiatives, les rapports des parties prenantes ou des institutions, y compris européennes,
- De repenser, avec les acteurs concernés, les outils de lutte existants et le rôle des institutions européennes à cet égard.

Comment saisir dans toute leur complexité ces atteintes à l'humanité dont à la fois les institutions, les discours et les actes quotidiens sont imprégnés ?

Comment penser, décrire, nommer ce racisme spécifique ?

La notion d'afrophobie ici retenue énonce quelque chose de la peur de l'autre. La peur de ce que l'on ne connaît pas ou mal, de ce que l'on connaît au travers d'une histoire de propagande coloniale, mais aussi d'approches misérabilistes et/ou effrayantes d'un continent et de ses ressortissants : imaginaires éloignés des réalités historiques et contemporaines.

Le terme « afro » permet en outre d'englober largement les publics afrodescendants, même si les contours de ce groupe font débat et ne peuvent être définis une fois pour toutes.

C'est également le terme choisi par ENAR (European Network Against Racism) qui a déjà fourni un travail très important de documentations et de recommandations à ce propos au niveau européen : « *Afrophobia is a specific form of racism that refers to any act of violence or discrimination including racist speech, fuelled by historical abuses and negative stereotyping, and leading to the exclusion and dehumanisation of people of African descent. It can take many forms: dislike, bias, oppression, racism and structural and institutional discrimination, among others. Afrophobia is the result of the social construction of race to which genetic and/or cultural specificities and stereotypes are attributed (racialisation). This constructed relationship is deeply embedded in the collective European imagination and continues to impact the lives of people of African descent and Black Europeans* »⁴.

Leur définition est très proche de celle du « racisme structurel ». Cette notion inclut, dans une approche davantage systémique, le racisme institutionnel et institutionnalisé, à la fois visible et invisible, ouvertement discriminatoire ainsi que celui du quotidien, inscrit dans les représentations, les discours et les pratiques ordinaires.

Cette notion permet également d'interroger les liens entre les « formes interactionnelles » et les « formes structurelles⁵ » du racisme, de resituer donc les actes du quotidien dans un contexte qui ne se réduit pas à l'histoire singulière et à la positionnalité d'un individu. En effet, la pénalisation des actes individuels, bien qu'indispensable et souvent loin d'être effective, n'a que peu d'incidences sur les racines profondes de cette altérisation discriminante des populations noires. De même, la réussite et la visibilité de certaines figures afrodescendantes ne signifient pas de facto une modification des rapports de forces et des inégalités structurelles⁶. Ainsi, cette notion nous autorise à penser « une forme de racisme caché qui continuerait de structurer l'ordre social, en dépit d'un contexte où l'égalité formelle est consacrée⁷ ».

Contrairement au concept de « racisme anti-noir », la notion de couleur, ne se retrouve pas dans la dénomination d'afrophobie. Il nous semble que les deux notions ont ici leur pertinence, combinant une réflexion sur les dimensions structurelles des atteintes subies par les personnes afrodescendantes en raison de leurs origines, mais aussi de leur couleur de peau. Il ne s'agit pas ici de réifier et de figer des appartenances, mais au contraire de saisir les processus de racialisation et leurs effets dans toute leur complexité.

Parvenir à nommer au plus juste ce dont il est question est très important. Prenant appui, mais également se distinguant, des travaux sur ou depuis les États-Unis, il est urgent de poursuivre la production d'analyses spécifiques dans la lignée de Wekker⁸, Hondius⁹, Small¹⁰..., sur la situation européenne en tant que telle.

Le rapport de l'Europe à l'Afrique et aux afrodescendants s'inscrit dans une histoire spécifique, faite, il est vrai, de la traite transatlantique, mais aussi, dans une autre proximité et temporalité, de l'histoire coloniale qui nous a co-construit comme celle de l'esclavage dans d'autres lieux. Cette histoire a une incidence sur les rapports géopolitiques et économiques passés et contemporains, sur les mouvements de populations anciens comme actuels, mais aussi sur les représentations de soi et des autres. Cette réflexion sur les spécificités européennes suppose d'engager des travaux en vue de produire des connaissances renouvelées, et, depuis d'autres positionnalités que celles des dominants, des histoires coloniales et migratoires, ainsi que à propos des Afropéens.

Comment les catégories sont-elles construites, comment se reproduisent-elles et à quoi servent-elles ?

Comme l'énonce Stuart Hall : « La question n'est pas de savoir si l'homme-en-général perçoit distinctement les groupes dotés de caractéristiques raciales ou ethniques différentes, mais bien plutôt de comprendre quelles sont les conditions spécifiques qui rendent cette forme de distinction socialement pertinente et historiquement active¹¹ ».

Le racisme tel que nous nous proposons de l'envisager se construit, s'établit, se perpétue à l'intersection des représentations (idéologies, images et imaginaires...), des discours (individuels comme institutionnels, officieux comme officiels...) et des creux de discours (silences, non-dits...), et, des pratiques sociales individuelles et collectives.

Dans cette dynamique, je voudrais insister sur le rôle des discours, en particulier, ceux des élites. En effet, « les préjugés socialement partagés sont produits et reproduits de façon collec-

tive et collaborative par les membres de groupes sociaux à travers les discours institutionnels dans les domaines de la politique, des médias, de l'éducation, du savoir et de l'entreprise¹²». Discours qui, au cours de l'histoire, ont participé à construire les catégories qui permettaient et légitimaient les processus d'altérisation, de hiérarchisation, d'exploitation, mais aussi de déshumanisation et de destruction des « autres Noirs ».

Discours qui aujourd'hui continuent d'affirmer ou de réaffirmer des représentations racisées des « autres Noirs », perçus et traités comme des « en dehors » de l'histoire européenne et des sous-citoyens.

Discours qui continuent également, non plus à l'égard des citoyens afrodescendants, mais des nouveaux migrants de produire des images caricaturales misérabilistes et effrayantes de l'Afrique et de ses ressortissants.

Mis bout à bout, discours passés et contemporains à l'égard de l'Afrique, des afropéens et des diasporas africaines réaffirment et perpétuent des visions stéréotypées et hiérarchisées des populations noires.

Il s'agit donc bien de comprendre et de décrire le « rôle du racisme institutionnel dans la reproduction des Noirs, et ce sous l'angle des 'routines' d'altérisation et de ségrégation instituées par les majoritaires¹³ », et d'analyser les discours notamment sur les scènes politiques, médiatiques et scolaires (via en autres la question des manuels), à propos de l'Europe (qui est le « nous » européen ?), de son histoire mais aussi des représentations de la diversité européenne.

Comment traiter les dimensions structurelles de l'afrophobie ?

Si des instruments juridiques existent, leur domaine d'action est bien souvent celui des rapports interpersonnels, omettant la dimension structurelle du racisme, cadre au sein duquel se déploient les atteintes faites aux personnes racisées.

De plus, il y a une importante différence entre l'existence des instruments juridiques et leur mise en application effective.

Comme le disait Stephen Small au cours d'un échange : « **Les lois quant aux questions de racisme, sont fortes sur le papier mais faibles en pratique ; tandis que les lois qui viennent limiter/entraver/empêcher les migrations et les luttes sont fortes sur le papier et fortes dans la pratique** ».

L'objectif est donc de questionner à la fois le racisme institutionnel, les discriminations à grande et à petite échelle, tout comme le racisme quotidien. Autant de violences, d'injustices, de blessures, d'atteintes aux droits des Afropéens.

Pour ce faire, il importe d'être à l'écoute non seulement des expériences vécues, mais aussi des expertises issues de recherches rigoureuses menées depuis diverses positionnalités, en priorité celles des Afropéens. Racisés ou pas, nous sommes tous concernés directement, mais différemment, par cette question. Car si le racisme est pour certains une expérience vécue, tandis que d'autres sont, au mieux, spectateurs ; une société où persistent et se reproduisent des inégalités et des violences en raison notamment des origines, du genre, de la religion, de la racialisation est, ou devrait, être le problème de chacun des membres de cette société. Nous en sommes tous, à différents égards et échelles, partie prenante.

Une société raciste a des effets sur les personnes racisées, et c'est bien là l'enjeu premier, mais aussi sur l'ensemble de ses membres dont les représentations, les regards, les discours et les actes sont influencés par ce contexte.

Albert Memmi dans son ouvrage, «Portrait du colonisé¹⁶», nous donnait déjà des clefs de cette construction en miroir. Construction qui se perpétue dans le refus d'affronter l'histoire violente et en partie commune de l'Afrique et de l'Europe, dont les travers sur les plans individuels, institutionnels et politiques ne cessent de se reproduire.

Le racisme structurel envisagé comme système comporte différents niveaux et différentes dimensions, articulés les uns aux autres. Interroger le racisme anti-Noirs et l'Afropéanité, c'est aussi en vis-à-vis questionner la «blanchité», cet impensé implicitement associé à la citoyenneté si pas légitime, pour le moins d'évidence, celle qui ne questionne pas.

S'interroger sur les spécificités du racisme anti-Noirs et sur les discriminations que subissent les personnes racisées (accès à la justice, à l'emploi, à l'éducation, à la santé, au logement, mais aussi sur les scènes politiques et médiatiques) suppose d'identifier les liens entre la traite esclavagiste, l'histoire impérialiste et coloniale, les impensés qui persistent, les stéréotypes qui se reproduisent et ce racisme spécifique.

Ainsi, lutter contre le racisme anti-Noirs, contre l'afrophobie, ce n'est pas seulement dénoncer les actes racistes en tant que tels et les pénaliser, même si cela est indispensable, c'est aussi prendre la mesure de notre histoire et du rapport à l'altérité et à l'autre «noir», en particulier, qu'entretient l'Europe.

Ces dernières années, partout en Europe, les milieux afrodescendants sont très investis sur cette question. Pour ne parler que de la Belgique, actuellement, il ne se passe pas une semaine, voire pas un jour, sans prises de parole et débats des afrodescendants sur les scènes associatives, culturelles, mais aussi universitaires et institutionnelles.

Grâce aux actions et aux connaissances produites et diffusées par ces différents réseaux, cette question ne peut plus, aujourd'hui, être évitée.

Il s'agira donc de tenter de cerner ce racisme spécifique, sous de multiples angles, de comprendre ce qui permet de le combattre, mais aussi les manières dont il se perpétue, de manière visible et invisible.

Outre la mise en exergue des différentes dimensions relatives à l'afrophobie, le rapport a pour finalité d'élaborer des recommandations concrètes. Il ne s'agit donc pas seulement de produire une réflexion sur les atteintes aux droits et à la dignité, mais aussi, dans une logique prospective, sur les moyens nécessaires afin de permettre l'effectivité des droits.

Au final, ce que ce rapport vient interroger, c'est la possibilité pour l'Europe de se penser «noire» : Comment faire advenir une Europe capable de se penser dans la diversité ? Comment lutter contre les discriminations à l'égard de citoyens afropéens ? Comment favoriser la pacification des rapports sociaux ? Comment favoriser l'émergence d'une Europe ouverte au monde, confiante dans la relation à soi-même et à l'autre ?

Mais aussi : Quels rôles pour les institutions politiques, la société civile et les divers opérateurs sociétaux ? Quelles politiques publiques pour amorcer ou accompagner le devenir d'une telle Europe ?

De quoi parlons-nous ? Quels sont les enjeux ?

RECONNAITRE ET NOMMER L'EXPERIENCE RACISTE

L'afrophobie est un concept relativement neuf et encore peu usité dans le langage commun.

En effet, certaines formes de racismes sont décrites de manière spécifique en fonction des communautés visées. On évoque par exemple, l'*islamophobie* pour les musulmans, l'*antisémitisme* pour les juifs ou la *sinophobie* pour les chinois. La désignation des haines et discriminations à l'égard des femmes ou des personnes homosexuelles s'exprime par les termes : sexisme et homophobie.

Étonnement, le racisme à l'encontre des *personnes de couleur*, malgré son impact considérable dans la société, ne fait l'objet d'aucune dénomination particulière dans la pratique quotidienne. C'est ainsi que ces dernières années, le terme d'**afrophobie** est promu par les victimes elles-mêmes, ainsi que par les activistes de la lutte contre le racisme.

L'afrophobie désigne donc le racisme et les discriminations à l'encontre des *personnes afro-descendantes (PAD)*¹⁵. Il recouvre les violences et discours racistes, mais aussi le racisme structurel qui sévit dans les rouages des institutions publiques, notamment via les violences policières, le profilage ethnique, le contrôle brutal des migrants aux frontières ou encore les crimes de haine. De manière générale, il recouvre l'ensemble des préjudices subis en raison de la couleur de peau, en matière d'emploi, d'accès à la santé, au logement, de participation politique ou d'intégration sociale.

L'enjeu d'une désignation singulière dans la langue courante, comme dans le vocabulaire juridique et législatif, est considérable. En effet, l'absence de dénomination occulte les caractéristiques singulières des discriminations, ce qui renvoie les victimes dans la catégorie englobante du *racisme en général*. Cette situation est souvent ressentie comme une agression, car les souffrances ne peuvent pas se raconter. La *narration* de soi ou des siens dans l'espace public, qui peut mener à l'apaisement, est rendue impossible par la société.

Cette absence de désignation et la lourdeur des non-dits constituent le stigmate d'un impensé dans l'imaginaire européen. La *Question Noire* en Europe a longtemps été confrontée au tabou et à la difficulté de nommer la question raciale. Nous sommes face à une **histoire rendue invisible** et dès lors, impossible à démêler.

C'est ainsi que malgré la longue tradition de haine, mais aussi de logiques discriminatoires et paternalistes, envers les Noirs, les singularités de ce racisme restent mal connues, sous-estimées. Dans la plupart des pays européens, les constructions sociales qui ont forgé ces haines sont rarement dévoilées alors que le quotidien de milliers de citoyens Noirs se trouve fortement impacté.

CHAPITRE 2

ÉTAT DES LIEUX

Cette discrimination de couleur dépasse les catégories de classes ou de statut, ainsi que le démontre, par exemple, le cas de Madame Cécile Kyenge, députée européenne, médecin, première femme Noire nommée à une fonction ministérielle en Italie¹⁶. Elle a fait l'objet de nombreuses attaques racistes, xénophobes et sexistes, notamment par les milieux d'extrêmes droites.

Témoignage de Madame Cécile Kyenge, députée européenne¹⁷:

Non, je ne suis pas coupable ! Je suis simplement Noire et européenne.

Mon expérience personnelle rend compte du problème de couleur pour les citoyens d'Europe. Quand j'ai été nommée Ministre en Italie, lors de ma première conférence de presse, j'ai affirmé « Je suis Noire ! » Ma nomination avait provoqué tellement de réactions racistes, que j'ai dû affirmer qui j'étais !

Or dans l'imaginaire de certains, il n'y a pas d'Italiens noirs. J'ai donc expliqué mes origines, et j'ai dit « Je suis Italo-congolaise ». Cela m'a été reproché. En réalité, il est compliqué d'être Noir en Europe, vous êtes à priori toujours coupable, pointé du doigt. Je pense que cette expérience de la « présomption de culpabilité », relie les Noirs d'Europe, quel que soit le milieu. Il s'agit d'une pré-catégorie d'exclusion.

Les études parlent de stéréotypes ou de préjugés qui entraînent un déclassement des Noirs, avant même qu'ils ne puissent s'exprimer.

C'est ce qui est arrivé dès mon arrivée au Ministère. J'étais « coupable de quelque chose » dans le regard des autres. En fait, non, je ne suis pas coupable, je suis simplement Noire et Européenne. Aujourd'hui, certains ne l'acceptent toujours pas. Je suis entourée de gardes du corps et je dois entrer dans un programme de protection.

LA QUESTION NOIRE : UN IMPENSE EUROPEEN

Les pays d'Europe, à différentes échelles et selon des historicités propres, sont peu avancés dans la compréhension des faits de société à partir de la « Question Noire ». Dans les universités européennes, « la catégorie Noire » en termes d'analyse sociale apparaît timidement depuis quelques années seulement. Aux États-Unis, à l'inverse, la tradition est ancienne. Le monde anglo-saxon s'est donné depuis longtemps, les moyens institutionnels de comprendre la société à partir de la couleur de peau, première étape d'une réflexion et de politiques adaptées pour contrer les effets de la racialisation et du racisme anti-Noirs. Ce mouvement est d'ailleurs comparable aux lectures de la société sous le prisme de la question du genre.

Prendre la mesure des processus de racialisation et de leurs effets favorise l'émergence d'outils de connaissance, et par là-même inspire des politiques publiques adaptées aux enjeux de société.

« Dans l'Europe d'aujourd'hui, l'invisibilité de la « Condition Noire » entrave le développement de politiques publiques en phase avec la réalité des citoyens. Si cette catégorie de pensée n'existe pas, si le racisme qui touche les Noirs n'est pas reconnu, le développement d'outils d'envergure qui mesurent les conséquences sociétales de la Condition Noire devient difficile à concevoir.

Dans un entretien radio réalisé en janvier 2018, l'historien français Pap Ndiaye explique ainsi que l'Europe et singulièrement la France sont très en retard dans le développement d'outils

capables d'appréhender les questions de couleur et de genre. La comparaison avec les États-Unis est à ses yeux totalement édifiante. Il précise « *La France, en particulier la République, a toujours été réticente à distinguer ces « sujets » à partir de la question de la « race » ou de la couleur de peau. La référence biologisante du 19^{ème} qui est associée au concept de race domine l'imaginaire de la société française. C'est une catégorie de pensée taboue. Du coup, en France nous avons peu de chiffres concernant l'impact de la couleur de peau dans la vie quotidienne des citoyens* ».

UNE EXPÉRIENCE SOCIALE COMMUNE DANS UN MONDE QUI SE PENSE « BLANC »

Au fil du temps, le fait d'être regardé comme un Noir, dans une société qui se pense blanche, fabrique une expérience sociale commune, qui peut relier *les personnes de couleur*. Pour Pap Ndiaye, c'est donc bien le rapport à la société qui fonde l'expérience sociale et identitaire, de ce que l'on peut appeler une « Condition Noire »

QUELS SONT LES ENJEUX ?

L'engagement et la participation des citoyens

La lutte contre le racisme envers les personnes afro-descendantes ne peut se faire sans mobilisation. La créativité militante, les recommandations précises issues des acteurs de terrain et les nombreuses initiatives concrètes issues de la société civile, des artistes ou des chercheurs témoignent de la vigueur actuelle des revendications citoyennes. Cette tendance traverse non seulement l'Europe, mais aussi le reste du monde, via la mobilité dynamique des citoyens Noirs en diaspora.

Répondre à l'urgence des aspirations de la jeunesse afro-descendante

Ce mouvement de revendications issu de la jeunesse traverse la plupart des pays européens. Les aspirations prennent cependant des configurations singulières en fonction des États-Nations.

En Belgique par exemple, les jeunes générations Afro-descendantes, marquées par le passé colonial, refusent de subir en silence la répétition des humiliations et des injustices vécues par leurs parents. Ces jeunes sont clairement en demande d'un changement, maintenant. Ils souhaitent une égalité de traitement dans leur statut de citoyens nationaux et européens. Leurs revendications portent essentiellement sur les discriminations à l'embauche, les violences policières, les « non-dits » autour de l'histoire coloniale et la perpétuation d'un « esprit colonial » au sein des institutions, en particulier à l'école.

La reconnaissance de l'Europe des Afro-descendants ou l'Europe « Noire »

Aujourd'hui, la plupart des activistes et des chercheurs préoccupés par les questions postcoloniales dressent le portrait d'une Europe qui manifeste peu d'intérêt au sort des Afro-descendants en demande d'une « meilleure » citoyenneté. De fait, les Afro-descendants en Europe font partie des minorités les plus désavantagées et discriminées. Les politiques publiques à leur égard sont pourtant proportionnellement totalement insuffisantes.

Nicole Grégoire, chercheuse belge (FNRS/ULB), suggère que l'origine des freins à la prise en main sérieuse de la question, hormis l'aveuglement volontaire aux questions raciales, c'est qu'il existe de nombreuses particularités par pays, liées aux variations historiques coloniales et migratoires.

Les éléments les plus évidents à ces réticences peuvent s'expliquer par la montée des positions extrêmes au cœur de l'Europe. Des positions qui prennent la forme de violences à l'encontre des Afro-descendants ou qui se cristallisent à l'intérieur de groupes néonazis ou suprématistes blancs. Un autre élément potentiel d'explication provient de la crise migratoire, qui viendrait brouiller les cartes, amplifier le racisme anti-Noirs latent, au sein des sociétés européennes.

La perpétuation de rapports de dominations mortifères

Nicole Grégoire suggère que «des voix apparaissent, pour oser le concept de 'suprématie blanche'; une notion que l'on pensait, en Europe, appartenir au seul vocabulaire/contexte américain. Aujourd'hui comme hier, il y a un intérêt à ce qu'une situation de domination se perpétue. Ce n'est pas qu'une question de passé. Trop souvent, la race et le racisme sont présentés comme des vestiges du passé.

La reconnaissance et les réparations sont essentielles pour enclencher des relations apaisées avec une part non négligeable des citoyens européens.

Peut-on décoloniser les imaginaires européens sans changer le rapport à l'Afrique de l'Europe ? Combattre l'afro-phobie, c'est aussi se préoccuper de faire bouger les lignes géopolitiques car la politique de la race n'est pas seulement locale, mais bien globale.

Ne faut-il pas connecter les luttes européennes anti-afro-phobie, non seulement avec les luttes américaines – ce qui se (re-)fait depuis quelques années (il y a en effet une longue histoire de ces connexions transatlantiques), mais aussi avec les luttes émancipatrices contemporaines de la jeunesse congolaise ou burkinabé, avec les luttes contre les mécanismes de domination des pays africains, et peut-être aussi avec les luttes pour des économies alternatives.

En Belgique notamment, des générations militantes précédentes se sont mobilisées à la fois pour les questions citoyennes et pour celles de politique étrangère nationale et européenne vis-à-vis des pays africains (Nicole Grégoire, novembre 2017¹⁸).

Sortir de l'eurocentrisme

L'Europe n'est plus le centre du monde. Des voix s'élèvent de toutes parts pour réclamer un nécessaire décentrage. Lutter contre le racisme, c'est donc aussi agir sur le regard porté sur l'Autre.

Pour l'Europe, il s'agit d'une révolution culturelle des imaginaires, un renversement de perspective afin de sortir de sa position/perception de domination. Aujourd'hui les citoyens en résistance dénoncent la persistance d'un regard colonisé sur le «Noir». La perpétuation du modèle relationnel fondé sur la domination ou l'humiliation n'est aujourd'hui plus admissible, en particulier pour les jeunes générations européennes afro-descendantes.

L'Europe Noire : Citoyenneté, héritage colonial et contestation sociale

D'APRÈS LES ÉCHANGES

AVEC LE PROFESSEUR STEPHEN SMALL | UNIVERSITÉ DE BERKELEY

LES SPÉCIFICITÉS DES POPULATIONS AFRO-DESCENDANTES EN EUROPE

L'Europe se compose de 46 nations et compte 770 millions de personnes. Parmi celles-ci, on estime que 7 millions sont « Noirs », avec plus de 90 % réparties dans 12 nations, à savoir : Royaume-Uni, France, Pays-Bas, Belgique, Portugal, Espagne, Italie, Allemagne ; Danemark, Norvège, Suède, République d'Irlande. Par ailleurs, il y aurait peut-être 500 000 personnes de couleur dans les 34 autres nations européennes¹⁹.

La perception à l'intérieur des nations européennes : entre invisibilité ou visibilité ambiguë

Les Afro-descendants sont perçus de manière diverse en fonction de la particularité de chaque État. Cela dépend notamment de l'image que le pays se fait de lui-même durant l'esclavage ou la colonisation, du récit national face à ce passé, de l'histoire des migrations, de la nature du débat public et des luttes pour les droits humains ou la citoyenneté. Des éléments auxquels s'ajoutent évidemment les problématiques actuelles du continent africain, en termes de migrations, de développement économique ou de perspectives d'avenir.

Quelques exemples :

En Grande-Bretagne : les imaginaires se sont élaborés autour de la lutte pour l'abolition de l'esclavage, les migrations « noires » sont relativement anciennes, les enjeux de citoyenneté et de multiculturalisme des populations subsahariennes sont identifiés.

En France, le récit national humaniste est forgé autour de la devise : *Liberté, égalité, fraternité*. Les activistes antiracistes français alertent constamment sur l'existence de zones où les citoyens sont *un peu moins égaux que les autres*.

Aux Pays-Bas, la présence Noire est plus récente. Ensuite une certaine harmonie des relations interraciales prévalait avant les vagues de populisme raciste de cette dernière décennie.

La Suède a construit un discours autour de sa « non-implication » dans le projet colonial européen, étant donné qu'elle ne possédait pas de colonie. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle n'a joué aucun rôle dans la dynamique économique de la traite des Noirs.

Dans son rapport aux personnes afro-descendantes, la Belgique est marquée par l'imaginaire colonial de l'Afrique Centrale ainsi que par les divisions ethniques entre francophones et Flamands. Sur l'ensemble du territoire belge, tant au Nord qu'au Sud, les populations Noires se caractérisent par leur invisibilité dans les statistiques.

La chercheuse Nicole Grégoire (FNRS/ULB) évoque également cette notion d'*invisibilité* des citoyens belges descendants des colonies : « *Dans l'imaginaire belge, distinguer la population par le critère de la couleur de peau, revient à interroger la citoyenneté postcoloniale. Ce questionnement*

renvoie à l'analyse de l'héritage du passé colonial. Or la démarche est compliquée, car l'histoire coloniale est jalonnée de non-dits et de zones d'ombre. Les recherches montrent d'ailleurs que les politiques coloniales et postcoloniales belges ont systématiquement « rendu invisibles » les citoyens issus des colonies. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la frilosité actuelle à développer des outils de connaissance de la question de la couleur en Belgique ».

Stephen Small parle de visibilité ambiguë en raison des positions extrêmes occupées dans les hiérarchies sociales. Les personnes afro-descendantes occupent généralement les niveaux inférieurs de la hiérarchie sociale. Elles véhiculent des images liées à la pauvreté, la prostitution, le crime ou encore les prisons. Et de manière paradoxale, les Afro-descendants se retrouvent très nombreux au top de cette hiérarchie, des stars dans le domaine de la culture, des arts, de la musique ou du sport de haut niveau. C'est particulièrement marqué pour ce qui concerne les Noirs américains.

Stephen Small pointe la vulnérabilité aigüe des Afro-descendants. Selon lui, il n'existe aucun espace économique dans lequel les Noirs en tant que groupe, sont matériellement ou politiquement meilleurs que les Blancs en tant que groupe : « On compte 4100 politiciens élus au niveau national dans 12 pays ; dont 22 sont noirs (18 en Angleterre et 4 dans d'autres pays). Ces populations sont plus vulnérables sur la plupart des axes suivants : emploi, logement, santé, éducation, surveillance policière et violence, tribunaux, prostitution, pauvreté, prisons (novembre 2017, Stephen Small²⁰) ».

Une vulnérabilité qui apparaît aussi comme un paradoxe au regard de la capacité de résistance et de résilience dont font preuve les Afro-descendants au fil des siècles.

C'est à partir de ce constat que Stephen Small éclaire les ressorts de cette formidable détermination des Afro-descendants, dans la lutte contre les inégalités. Stephen Small explique que malgré tous les obstacles, l'exclusion des sphères académiques, la discrimination raciale dans de nombreuses sphères de la société : la contestation et la résistance n'ont jamais cessé. Les groupes organisés autour des questions noires refusent d'être réduits au silence. Exactement comme les générations précédentes ont refusé d'être colonisées. Aujourd'hui, il s'agit de renforcer le travail sur les imaginaires, comme sur l'affranchissement de l'esclavage mental. Les groupes organisés sont conscients de leur infériorité numérique dans le monde des Blancs, ce qui n'empêche pas la vigueur de la détermination du combat pour une citoyenneté digne.

Dans certains pays, notamment en Grande-Bretagne, la protestation sociale, les organisations sociales, l'engagement politique ont permis de prévenir l'aggravation des inégalités raciales. Ces combats ont facilité la décolonisation des esprits et la libération des forces de lutte contre l'exclusion des personnes afro-descendantes.

LA CONTESTATION SOCIALE

Créer des alliances avec les Blancs pour avancer ensemble

Stephen Small met l'accent sur l'organisation de la société civile. Le combat contre le racisme doit se structurer selon des stratégies précises à partir des acteurs engagés. Il considère que les alliances avec des mondes variés issus de la culture, des universités, de la politique... sont indispensables pour affronter cet enjeu. Ce n'est pas tant de savoir ce qu'il faut faire, mais plutôt comment mener les actions.

Comprendre pourquoi le racisme perdure et enrayer la perpétuation du racisme parmi la population blanche

Stephen Small considère qu'une partie de la population n'est tout simplement pas au courant, ou ne fait pas l'effort de savoir. Ce serait donc par ignorance que cette tranche de la population ne change pas d'attitude. En outre, le récit officiel ne dit pas la vérité autour du colonialisme et de la construction sociale de l'imaginaire qui va de pair avec l'entreprise coloniale. Il ne permet donc pas de comprendre ni de connaître ces faits historiques.

Stephen Small considère que les mentalités, les attitudes et les croyances d'une partie de la population blanche pourraient évoluer si la connaissance autour du fait colonial était davantage conforme à la réalité historique.

D'un autre côté, il reconnaît la réalité d'une autre partie de la population blanche pour qui les Noirs inspirent le mépris ou l'indifférence. Ceux-là sont imprégnés d'un esprit foncièrement racial. Ces personnes considèrent que les Afro-descendants sont inférieurs à la race blanche. Elles ont complètement intégré la race en tant que catégorie sociale.

Réparations, restitutions, et violences policières : que faire ? quelles stratégies ?

Ce chapitre rend compte de quelques éléments issus de l'expérience du CRAN (Conseil Représentatif des Associations des Noirs de France²¹). Il s'agit d'une association française, active dans la lutte contre le racisme et les discriminations.

Le CRAN s'intéresse à plusieurs problématiques, notamment les réparations liées à la mémoire des victimes du colonialisme et de la traite des esclaves, aux inégalités salariales à caractère racial, à la pratique du déguisement en « Blackface » (Tête de Nègre) qui persistent en France, ou encore aux relations entre la société civile et la police.

Avec le témoignage de Monsieur Ghyslain Vedeux, l'un des responsables actifs du CRAN, nous abordons quelques-uns thèmes précis au cœur de leurs luttes et de leurs actions.

LES RÉPARATIONS

Étude cas : Haïti

Haïti a été obligé de payer aux esclavagistes un dédommagement de 150 millions en écus d'or, (finalement ramené à 90 millions, cette somme équivaut aujourd'hui à 22 milliards €) ce qui pénalise jusqu'à nos jours l'économie haïtienne. Lorsque la France en 1825 doit se résoudre à quitter Haïti, elle exige ce dédommagement financier, tout en menaçant cette jeune nation de représailles, en cas de refus.

Lors de la première abolition de l'esclavage en 1794, la loi ne prévoit pas l'indemnisation des esclavagistes. En 1802, l'esclavage sera rétabli par Napoléon dans les colonies françaises. En 1848, lors de la seconde abolition de l'esclavage, aussi incroyable que cela puisse paraître, les esclavagistes furent financièrement indemnisés. Et la restitution des terres entre les anciens colons sera organisée un peu plus tard à Paris.

De plus, après l'abolition, les changements en termes de conditions de vie sont minimes. En effet, dans les colonies françaises, le travail forcé est instauré directement après la seconde abolition de l'esclavage en 1848. Dans les faits, les anciens esclaves obtiennent le nouveau statut d'indigène.

Ils étaient enchaînés, parqués, mutilés et bien souvent tués sur leur propre sol. Ce statut se retrouve d'ailleurs dans la plupart des colonies européennes en Afrique.

Alors que l'histoire officielle retient l'année 1848 comme date de l'abolition de l'esclavage, nous rappelons que le système esclavagiste a perduré de longues années sous la forme du travail forcé. Dans le Congo belge, par exemple, des colons coupaient les mains des travailleurs récalcitrants ou pas assez productifs. Ce travail forcé a été officiellement aboli en 1946 avec la loi Houphouët-Boigny. Et de manière générale, il a effectivement pris fin dans les années 60s.

Notons enfin que les colons esclavagistes qui ont obtenu des indemnisations sont connus, leurs descendants profitent aujourd'hui encore des dividendes.

LES RESTITUTIONS

Étude de cas : Le Bénin

Le CRAN a interpellé les autorités traditionnelles en Afrique ainsi que les autorités politiques afin de prendre des mesures pour la restitution des trésors pillés dans de nombreux pays africains et qui sont stockés dans des salles des musées en Europe.

En 2016, le Bénin fut le premier pays à demander officiellement la restitution des trésors pillés. Fin 2017, la Côte d'Ivoire, ainsi que le Forum des rois africains a effectué la même chose en demandant la restitution par la France des trésors volés ou pillés, qui reposent dans les musées français, notamment au musée Quai Branly Jacques Chirac à Paris.

Étude de cas : le travail des mémoires

Le CRAN est particulièrement actif sur le dossier des réparations. Leurs actions aboutissent à des résultats probants. En 2014, François Hollande parlait de « l'impossible réparation » et, pourtant, le 10 mai 2017 : « l'impossible réparation » devient réalité, grâce à la mise en place de la Fondation pour la mémoire des victimes de la traite négrière et de l'esclavage.

En France, il n'existe aucun musée dédié à la mémoire des victimes de la traite des Noirs. En octobre 2017, le CRAN obtient une victoire historique avec l'annonce par la mairie de Paris, de la création, avant 2022, d'un musée de France dédié à la mémoire de cette tragédie humaine.

Aujourd'hui le CRAN mène des campagnes de sensibilisation et de lobbying pour mettre à l'agenda politique la question des réparations et des restitutions.

Le CRAN pose le débat en termes nouveaux et invite les autorités à ouvrir un débat national sur ces questions²².

LES INÉGALITÉS SALARIALES

Deux exemples de revendications politiques menées par le CRAN

- Concernant les inégalités salariales basées sur la couleur, ils demandent aux autorités françaises et européennes de faire en sorte que les entreprises de plus de 50 salariés publient chaque année dans leur bilan social, un rapport de situations comparées liées aux origines ethniques. Dans beaucoup de pays, c'est le cas sur la question du genre, ils demandent la même chose s'agissant des origines ethniques, du recrutement, de la promotion et du salaire.
- Le CRAN a demandé au gouvernement français et à l'organisme France Stratégie l'évaluation du coût de la discrimination, sur base de la couleur de peau. Les chiffres montrent que ce racisme appauvrit autant la victime que l'auteur. France Stratégie a calculé que si rien ne change, la France perdra près de 400 milliards d'euros dans les 20 prochaines années, soit 20 milliards par an. Autrement dit, le coût de la discrimination est autant moral que financier. Le CRAN interpelle aujourd'hui le niveau européen pour encourager ce même le type d'enquête dans l'ensemble des États membres.

CHAPITRE 2

ÉTAT DES LIEUX

ACTION & DÉNONCIATION DU « BLACK FACE » – « LA TÊTE DE NÈGRE »

Il s'agit d'une pratique raciste qui stigmatise, entraîne l'infériorisation et la déshumanisation des individus. Le CRAN a résolu plus de 10 affaires durant la seule année 2017.

Le CRAN a notamment fait annuler plusieurs spectacles et un concert de musique où les artistes se produisaient déguisés en « black face ». Le CRAN a également obtenu de la Fédération des pâtisseries de France, l'interdiction de la commercialisation des pâtisseries appelées « têtes de nègres ».

Ils ont également déposé plainte contre des policiers qui avaient organisé une soirée « black face ». Le CRAN a obtenu gain de cause, avec une condamnation pour pratique raciste. Les poursuites sont en cours.

FOCUS SUR LES VIOLENCES POLICIÈRES

Ghislain Vedeux rappelle que la police française a été instaurée en 1942 alors que la France était sous le régime de Vichy. Autrement dit, les pratiques policières de France ancrent leurs origines dans des pratiques d'inspiration nazie. L'ampleur des votes d'extrême droite lors d'élections passées à l'intérieur de la police française est relevée par la plupart des observateurs.

Quelques exemples significatifs des violences policières en France. Autant de combats menés par le CRAN pour demander justice et respect envers les personnes d'ascendance africaine :

Lamine Dieng²³ : tué par asphyxie par des policiers

Bertrand Nzohabonayo²⁴ : tué pendant son interpellation par des policiers, la version officielle a été mise à mal par le CRAN, qui a porté l'affaire en justice

Adama Traoré²⁵ : collusion entre Justice et la police, mensonge du procureur de Pontoise

Le CRAN travaille sur un projet en partenariat avec 6 pays afin de coordonner la lutte contre les violences policières et de mettre en place des actions efficaces.

Le racisme institutionnel : comment et pourquoi décoloniser les institutions ?

Ce chapitre aborde la problématique du racisme institutionnel. Nous le développerons essentiellement à partir d'un cas emblématique situé en Belgique. Il décrit une situation paradoxale, à savoir le racisme au cœur même du secteur institutionnel (public et privé) antiraciste.

Mireille-Tsheusi Robert a mené cette enquête associative pour Bamko asbl (le Comité féminin et afro-descendant de veille anti-raciste) basé à Bruxelles en collaboration avec Xavier Rousseau (BEPAX). Les résultats détaillés sont repris dans un ouvrage intitulé « *Racisme anti-Noirs, Entre méconnaissance et mépris* ».

Les champs d'action de Bamko se situent autour de l'éducation populaire en Belgique francophone. Bamko mène des projets de formations, d'expositions, de promotion de l'interculturalité, de lutte contre le racisme – dont l'*afrophobie* – (notamment via des publications, conférences, films, plaidoyers, recherche-action, testings). Bamko apporte de l'aide aux femmes et aux jeunes via la médiation scolaire, la formation et le soutien à l'entrepreneuriat²⁶.

Cette recherche a été effectuée auprès de 85 répondants bruxellois et wallons. Les répondants appartenaient à certaines catégories professionnelles actives dans la lutte contre le racisme. À savoir : des travailleurs issus des associations interculturelles, antiracistes ou sociales, des mandataires politiques, des coopérants ou encore des conservateurs dans des institutions. Une comparaison avec des non-professionnels et novices en la matière a été réalisée.

Le questionnement de départ consistait à mesurer la connaissance de l'histoire coloniale belge et des diasporas postcoloniales (Congo RDC, Rwanda, Burundi) ainsi que l'exemplarité en matière de diversité.

Mireille-Tsheusi Robert présente un tableau synthétique des principaux résultats sous la forme des mots clés suivants :

Mépris et amateurisme : Le racisme envers les afro-descendants se traduit par du mépris. Cette posture est synonyme de mise en distance, d'indignité, de déconsidération ou encore de mésestime. Elle explique que la grande majorité des travailleurs antiracistes « entretiennent leurs méconnaissances ». Beaucoup travaillent sur le sujet, sans connaissances, ni qualifications particulières. C'est comme si chacun pouvait traiter du racisme anti-Noir, en faire son métier, comme si aucune connaissance et compétence spécifiques ou formations n'étaient utiles. Elle fait part de son sentiment : « **A mes yeux, entretenir la méconnaissance de la réalité des Afro-descendants alors qu'on travaille à leur défense. Pour moi, c'est du racisme !** »

La recherche démontre également que les Afro-Belges sont quasi absents dans les organisations investiguées. Le taux de discrimination à l'embauche est plus fort dans les organisations antiracistes que dans la population en général, 83 % n'engagent pas d'Afro-descendants : « *Cette absence est de l'ordre de l'impensé. En général, la contribution des personnes de couleur se situe au niveau de contribution et le plus souvent sous forme de bénévolat. En cas de collaboration, celle-ci se passe souvent dans une relation de type paternaliste ou parrainée par une association blanche* ».

CHAPITRE 2

ÉTAT DES LIEUX

Apartheid, c'est ainsi que la situation est décrite par ce travail. Les organisations afro-belges évoluent de leur côté, à défaut de parvenir à nouer des partenariats réels, exempts de paternalisme financier et autres.

Monopole : On assiste à une situation de quasi-monopole du pouvoir associatif, de la parole légitime, des subsides structurels, de la visibilité médiatique.

Le secteur institutionnel Blanc s'empare du pouvoir et de la parole. Ce qui provoque inévitablement une compétition pour les subsides entre les associations « blanches » et celles issues de la diaspora.

« L'émancipation des citoyens Noirs vers la prise en mains de leur propre destin en termes de revendications citoyennes dérange, car cette démarche est parfois perçue comme une concurrence par des organisations antiracistes qui intègrent peu les acteurs directement impliqués »

Mireille-Tsheusi Robert

Racisme paradoxal : L'addition de la méconnaissance entretenue, de l'amateurisme, de la discrimination, de l'apartheid associatif et du monopole constitue un mépris des Afro-Belges, jugés comme ayant peu d'intérêt. Les afro-descendants subissent donc un mépris racial, dans des espaces et avec des personnes censées les défendre. Ce constat apporte néanmoins quelques clés de compréhension des mécanismes de perpétuations du racisme au fil des générations.

« Finalement, le vrai travail de lutte contre le racisme, ce sont les victimes elles-mêmes qui s'y attèlent le plus efficacement », nous explique Mireille-Tsheusi Robert.

Le racisme institutionnel dans le secteur culturel

Dans le même ordre d'idée relatif au racisme institutionnel, la recherche de Véronique Clette – Gakuba, dans le secteur culturel belge, montre que cette non diversité s'observe aussi dans les milieux artistiques où les Afro-descendants sont sous-représentés dans les postes de décision. Ses recherches dévoilent le paradoxe entre, d'une part, des acteurs particulièrement nombreux et qualifiés et, d'autre part, des associations et des projets culturels des Afro-descendants sous-financés et, le plus souvent, sous la coupe d'associations aux mains d'un pouvoir organisateur essentiellement « blanc ».

Perspective comparative européenne

L'organisation ENAR, *European Network Against Racism*, plaide pour l'adoption d'une résolution spécifique au racisme anti-Noir.

En l'absence de données fiables sur les discriminations dans l'UE, il est difficile de présenter des statistiques crédibles. ENAR estime à 15 millions le nombre de personnes d'origine africaine, y compris les Afropéens. Ce chiffre plus élevé que celui présenté par Stephen Small s'explique par la prise en compte des personnes issues d'une migration récente, qui n'aurait donc pas encore acquis une des nationalités européennes.

Les personnes d'ascendance africaine sont l'une des plus grandes minorités en croissance en Europe. Aujourd'hui, ces personnes se trouvent dans tous les États membres de l'UE, les plus faibles pourcentages se trouvant dans les pays baltes, et aux Pays-Bas. Les parcours d'installation sont diversifiés, certaines personnes proviennent des migrations récentes, tandis que d'autres citoyens européens et leurs familles sont présents en Europe depuis plusieurs générations et plusieurs siècles.

ÉTUDE DE CAS : À PROPOS DES VIOLENCES POLICIÈRES ET DU PROFILAGE ETHNIQUE EN EUROPE

Les violences policières et le profilage ethnique sont des problèmes récurrents et connus de longue date. Et c'est une tendance générale que l'on retrouve dans la plupart des pays européens.

À Paris, les recherches menées par l'Open Society Justice Initiative ont montré que les personnes perçues comme « Noires » étaient globalement six fois plus susceptibles d'être arrêtées par la police par rapport aux « Blancs ».

Au Royaume-Uni, les personnes noires sont six fois plus susceptibles d'être arrêtées et fouillées par la police que les Blancs, selon les dernières données de la police.

En Allemagne, le déni sur la question du profilage ethnique ne permet pas de produire des données qui documentent le phénomène. Ce déni empêche la poursuite des auteurs du profilage racial. Dans ces conditions, il est difficile de protéger les victimes.

QUELQUES POINTS D'ATTENTION SUR LE CAS DE LA BELGIQUE :

Une enquête commanditée par la Fondation Roi Baudoin (2017) indique que 60 % des Afro-descendants sont diplômés, mais ils sont 4 fois plus au chômage que le belge moyen. 80 % déclarent être victimes de discrimination, et ce dès le plus jeune âge. 61 % se sentent Belges et 86 % estiment être perçus comme des étrangers.

Que montre l'enquête menée par la Fondation Roi Baudoin (2017) concernant le marché de l'emploi ?

Sarah Demart, chercheuse et co-auteure de l'enquête sur la discrimination envers les citoyens belges d'origines africaines (commanditée par la Fondation Roi Baudouin, 2017) évoque le profil

de la Belgique qui présente **une ethno-stratification du marché de l'emploi, c'est-à-dire une stratification en fonction de caractéristiques de genre ou d'ethnicité.**

Cela signifie qu'être un homme noir ou une femme noire entraîne des orientations vers certains types d'emploi.

L'enjeu de la reconnaissance et de la désignation de l'afro-phobie

L'enquête montre également que l'impact de la non-reconnaissance du concept de racisme anti-Noirs diminue la possibilité de pouvoir se sentir à même d'exprimer ou de dire que l'on a été victime de racisme, mais plus encore de le penser. Ce qui signifie que le malaise ou la blessure n'arrivent même pas à la conscience, il n'y a donc pas de légitimation.

Ce travail prouve que le racisme institutionnel place les gens dans un cadre schizophrénique. Cette violence exercée par les institutions a des conséquences significatives en termes de santé mentale.

Pour les associations de terrain, les institutions publiques doivent donner l'exemple en matière d'embauche de personnes de couleur. Les citoyens belges, d'origine africaine, attendent des pouvoirs publics, un engagement fort à travers la diversité des outils publics pour lutter de manière innovante et proactive contre les discriminations.

Le principe des quotas est aussi réclamé par les associations belges, elles demandent l'ouverture d'un débat sur le principe des quotas, afin de faciliter et de stimuler l'entrée des personnes afro-descendantes sur le marché de l'emploi.

Position du commissaire aux droits de l'homme – conseil de l'Europe

EXTRAIT : DU CARNET DES DROITS DE L'HOMME
DU COMMISSAIRE NILS MUIŽNIEKS (25/7/2017)

Les États européens doivent adopter une approche proactive

Il est nécessaire de renforcer la position des Noirs en Europe, aussi bien celle des personnes venues d'Afrique récemment que celle des communautés noires installées de plus longue date. Les pays européens doivent commencer par assumer leur passé. Ainsi, ceux qui ne l'ont pas encore fait devraient reconnaître publiquement que l'esclavage, le commerce des esclaves et le colonialisme figurent parmi les principales causes de la discrimination actuelle envers les Noirs. C'est une condition préalable indispensable à l'élimination de l'afrophobie.

La décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui a été proclamée par l'ONU et se poursuit jusqu'en 2024, est une excellente occasion, pour tous les pays, de prendre des mesures proactives pour promouvoir l'égalité et insister davantage sur la lutte contre l'afrophobie dans leurs politiques nationales de lutte contre les discriminations.

Seuls quelques États ont envisagé de se doter de politiques spécifiques. Il est grand temps de faire progresser l'inclusion sociale, l'égalité et l'autonomisation des Noirs en Europe, en y consacrant davantage d'attention et de moyens. Les États européens devraient notamment :

- Mettre en valeur tout ce que les Noirs ont apporté à l'Europe, qui est par nature un continent pluraliste ;
- Agir avec détermination contre toutes les formes d'incitation à la haine envers les Noirs et accorder une attention particulière à la lutte contre le racisme en politique et dans le sport, ainsi qu'à la lutte contre le discours de haine en ligne ;
- Collecter des données nationales ventilées sur les groupes ethniques et raciaux, sur la base de l'auto-identification volontaire ;
- Interdire toutes les formes de ségrégation scolaire et remédier à la surreprésentation des enfants noirs dans certains établissements ;
- Interdire toutes les formes de profilage racial dans les activités de la police et mettre en place un mécanisme de plaintes efficace et transparent ;
- Renforcer la législation interdisant la discrimination dans l'accès aux soins, au logement et à l'emploi, et réaliser des « tests de discrimination » pour mettre en évidence des comportements discriminatoires dont les victimes ont du mal à prouver l'existence, et pour éliminer ces comportements ;
- Créer des possibilités d'augmenter la participation des Noirs et d'autres minorités ethniques à la vie politique, à l'administration et aux processus décisionnels, aux niveaux national et local.

Voir le texte intégral :

<https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/afrophobia-europe-should-confront-this-legacy-of-colonialism-and-the-slave-trade>

CHAPITRE 2

ÉTAT DES LIEUX

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES RESSOURCES EUROPÉENNES

Recommandation Rec(2001)6 du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance raciale dans le sport

[https://www.coe.int/t/dg4/epas/resources/texts/Rec\(2001\)6_fr.pdf](https://www.coe.int/t/dg4/epas/resources/texts/Rec(2001)6_fr.pdf)

Recommandation Rec(2001)10 du Comité des Ministres aux États membres sur le Code européen d'éthique de la police

https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016805e2905

Recommandation de politique générale n° 11 de l'ECRI sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/gpr/en/recommendation_n11/recommendation_11_FR.asp?

Recommandation de politique générale n° 15 de l'ECRI sur la lutte contre le discours de haine

Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine

https://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommendation_N15/REC-15-2016-015-FRE.pdf

Documents du groupe de travail d'experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine (en anglais)

<http://www.ohchr.org/EN/Issues/Racism/WGAfricanDescent/Pages/WGEPADIndex.aspx>

Pour des pratiques de police plus efficaces. Guide pour comprendre et prévenir le profilage ethnique discriminatoire, FRA, 2010

<http://fra.europa.eu/fr/publication/2013/pour-des-pratiques-de-police-plus-efficaces-guide-pour-comprendre-et-prevenir-le>

Rapport alternatif 2014-2015 du Réseau européen contre le racisme (ENAR) sur l'afrophobie en Europe (en anglais)

http://www.enar-eu.org/IMG/pdf/shadowreport_afrophobia_final_with_corrections.pdf

Invisible visible minority – Confronting Afrophobia and Advancing Equality for People of African Descent and Black Europeans in Europe, ENAR, 2014 (en anglais)

<http://www.enar-eu.org/Invisible-visible-minority-our>

Que peut faire l'Europe ?

L'ensemble des recommandations est situé au niveau européen. Bien que certains éléments soient du ressort des Etats-Nations, nous avons ici mis en exergue les axes qui devraient être appuyés par les instances européennes afin d'encourager et d'harmoniser la lutte effective contre l'afrophobie et le racisme anti-Noirs.

RECONNAITRE L'AFROPHOBIE DE MANIÈRE FORMELLE DANS LE DISPOSITIF LÉGISLATIF SUR L'ÉGALITÉ RACIALE ET LES DISCRIMINATIONS

Mettre à l'agenda politique le racisme envers les Noirs en Europe de manière formelle

La référence au racisme envers les personnes afro-descendantes en Europe doit être intégrée de manière explicite aux respects des droits fondamentaux. L'UE doit élargir les outils, comme les mécanismes de promotion ou de protection des droits humains à la problématique de l'afrophobie. L'absence de termes spécifiques pour qualifier cette forme de racisme entrave la reconnaissance des préjudices subis par les Afropeens. Aujourd'hui, les préjugés, les discriminations voire la haine envers les Noirs résultent des imaginaires élaborés par les pouvoirs dominants Blancs, qui légitimaient l'esclavage et la colonisation.

Paradoxalement ce racisme paraît tellement ancien, que le nommer deviendrait presque illégitime. Au fond, c'est comme s'il n'existait pas. La réalité est évidemment toute autre. Raison pour laquelle l'UE devrait marquer son engagement total dans la reconnaissance des mots qui désignent et condamnent de manière explicite le racisme envers les Afropeens.

L'UE devrait marquer son soutien concret à la décennie 2015-2024, décrétée par les Nations Unies : « Décennie Internationale des personnes d'ascendance africaine »

L'UE devrait proposer des outils pour inciter les États membres à s'approprier davantage cette Décennie au travers de journées d'études nationales et transnationales avec centralisation des données et des recommandations, de la mise en place de commissions d'expertises et de veille composées en majorité d'experts afro-descendants et d'encouragement en matière de politiques publiques anti-discriminations. L'UE devrait de la sorte faciliter de faciliter le travail sur la déconstruction des stéréotypes concernant les personnes d'ascendance africaine.

COLLECTER DES DONNÉES SUR LE RACISME ANTI-NOIRS EN EUROPE

Créer une commission ou un observatoire européen dédié à l'afrophobie

Cette instance aurait pour but d'alimenter les politiques publiques des États membres dans le soutien aux stratégies nationales de lutte contre ce racisme. Avec notamment : la production de données objectivées et standardisées, des comparaisons à l'échelle européenne ou encore le « monitoring » des situations dans chaque pays. Elle permettrait de dégager une vision transversale et transnationale des discriminations qui touchent les multiples facettes de la vie des Afro-descendants, à savoir : l'emploi, l'accès à un enseignement de qualité, le logement, l'accès aux soins, l'accès à la justice ou encore les violences policières et les crimes de haine.

L'un des enjeux essentiel d'un observatoire ou d'une commission permanente serait la reconnaissance pleine et entière des citoyens européens afro-descendants. Il s'agit de permettre à ces citoyens d'exercer leurs droits et leurs devoirs de manière égalitaire.

CHAPITRE 3

PISTES DE RECOMMANDATIONS

L'UE doit avoir le courage de proposer des mécanismes volontaristes qui intègrent le paradigme de la couleur dans la citoyenneté européenne.

Diligenter une enquête européenne pour chiffrer le coût financier de la discrimination à l'embauche basée sur des critères raciaux envers les populations Noires

La discrimination à l'embauche est l'une des plus importantes subies par les minorités d'Europe. La connaissance de l'ampleur du phénomène pour les populations afro-descendantes est insuffisante. L'UE doit inciter les États membres à documenter davantage cette question et à mettre en œuvre des plans d'action afin de s'attaquer à ce grave problème qui entrave les parcours de réussite et de reconnaissance des Afropéens.

L'UE doit inciter les États membres à adopter des plans d'action comprenant des mesures spécifiques de lutte contre l'afrophobie, et cela pour l'ensemble des dimensions transversales de la question (emploi, logement, enseignement, violence policière, profilage ethnique...)

**RECONNAÎTRE L'HISTOIRE PARTAGÉE
PAR LES PERSONNES AFRO-DESCENDANTES ET L'EUROPE**

L'UE doit reconnaître la contribution des Noirs à l'édification des sociétés occidentales

Il s'agit notamment de reconnaître la création de richesses en Europe durant l'époque coloniale et l'exploitation des esclaves dans les plantations durant la traite négrière. L'influence considérable des Afro-descendants dans la culture européenne, les arts ou encore leur participation aux guerres européennes sont à valoriser.

L'UE doit proposer la mise en place d'une journée européenne dédiée à la mémoire des victimes de l'esclavage et de la colonisation

Le symbole du 12 octobre, date de l'arrivée de Christophe Colomb dans les Amériques, marque le début du commerce triangulaire avec l'Afrique. C'est aussi l'avènement de l'un des plus massifs déplacements forcés de populations de l'histoire de l'humanité. Cette ère d'esclavage sera suivie par une seconde phase d'exploitation prédatrice, sous la forme de la colonisation.

**FAIRE PREUVE DE PÉDAGOGIE ET S'ATTAQUER AUX CAUSES DE
LA PERPÉTUATION DES IMAGINAIRES RACISTES ENVERS LES PERSONNES
AFRO-DESCENDANTES AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE**

L'UE doit favoriser la mise en place de dispositifs d'éducation et de sensibilisation des opinions publiques autour des contextes historiques qui fabriquent le racisme anti-Noirs

Mixité et diversité devraient davantage intégrer les récits qui façonnent les identités d'une Europe démocratique et confiante dans sa relation au monde. La mise en place de mécanismes d'envergure pour lever les résistances des États membres face à la réalité sociale de la « diversité » est une urgence. De manière générale, l'UE doit inciter les États membres à travailler les imaginaires des opinions publiques concernant l'Afrique et les personnes afro-descendantes. Il est temps de développer des outils concrets qui permettent de faire œuvre de pédagogie autour de la construction sociale du racisme.

L'UE doit soutenir la création de programmes de conscientisation des opinions publiques qui déconstruisent les stéréotypes, en particulier dans le contexte de la crise migratoire. Il faut clarifier le débat entre l'immigration et l'inclusion des citoyens européens d'origine africaine

Ce soutien est d'autant plus urgent au regard de la crise actuelle des migrants qui exacerbe les imaginaires racistes envers les personnes afro-descendantes. La multiplication des incidents graves à caractère clairement afrophobe, rappelle l'état de détérioration du climat social concernant la tolérance envers les personnes afro-descendantes qui arrivent en Europe. La fragilisation des migrants d'origine subsaharienne, ainsi que les atteintes aux droits humains à leur égard, appellent à un sursaut moral et politique de l'UE.

L'UE doit inciter les États membres à mettre en place des contenus académiques autour de l'histoire de l'esclavage, du colonialisme et du racisme envers les Noirs dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, en particulier dans les études en sciences politiques, sociales et humaines, ainsi qu'en sciences de l'éducation

Il s'agit notamment de mettre en perspective le moment présent avec l'histoire des relations entre l'Europe et l'Afrique. Il importe également de réviser les manuels scolaires afin d'y intégrer ces contenus de manière explicites et selon une pluralité de sources et de points de vue, afin d'inclure les analyses et perspectives afro-descendantes quant à l'histoire de l'esclavage, du colonialisme et du racisme envers les Noirs. Il faut aussi transmettre des connaissances concernant l'apport des personnes afro-descendantes à la construction européenne. Ces contenus doivent naturellement trouver leur place dans les programmes scolaires et le curriculum obligatoires de l'enseignement général. Cette dynamique pédagogique peut s'inspirer des initiatives existantes avec l'antisémitisme et l'histoire de la question juive au 20^e siècle, en Europe.

RÉPONDRE AUX ATTENTES DE JUSTICE ET D'ÉGALITÉ DE LA JEUNESSE EUROPÉENNE D'ASCENDANCE AFRICAINE

Les jeunes citoyens européens s'organisent pour lutter contre l'afrophobie. Ils interpellent les autorités publiques face aux ravages d'un racisme qui se perpétue d'une génération à l'autre, depuis le temps de l'esclavage, ou celui de la colonisation qui a touché leurs ancêtres et leurs familles. Aujourd'hui, cette indignation devient révolte, face aux sorts des migrants subsahariens, aux violences institutionnelles ou encore à la dureté du marché de l'emploi pour les jeunes Noirs. Cette jeunesse revendique auprès de l'UE et des États membres des solutions concrètes qui apportent le changement, maintenant.

SUSCITER DES ALLIANCES ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LES CITOYENS, NOTAMMENT PAR UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION DES AFRO-DESCENDANTS DANS LE SECTEUR PUBLIC ET PAR L'ALLOCATION DE RESSOURCES À LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'UE doit inciter les États membres à adopter des politiques de discrimination positive, comme des quotas d'engagement d'un personnel issu de la diversité, en particulier dans les instances publiques et culturelles

Les autorités publiques doivent susciter les alliances avec la société civile, pour la mise en place de mesures concrètes contre le racisme.

La tâche est immense, les citoyens européens n'y parviendront pas seuls. L'ampleur de la lutte appelle des stratégies d'actions structurées et concertées entre les acteurs.

CHAPITRE 3

PISTES DE RECOMMANDATIONS

PISTES DE RECOMMANDATIONS

L'UE doit inciter les États membres à exiger des niveaux de qualifications validés pour les travailleurs actifs dans les secteurs anti-racistes

L'UE devrait inciter les États membres à exiger la mise en place de formation homologuée en matière de lutte contre le racisme. L'UE doit mettre l'accent sur une exigence de qualité professionnelle, notamment par l'obligation de formation pour les travailleurs du secteur public et culturel. De plus, il s'agit d'inciter les États à prévoir la mise en place de mécanismes de soutien à l'engagement d'un personnel compétent issu de la diversité afro-descendante.

Les acteurs de la société civile dénoncent en effet l'amateurisme qui règne dans le secteur en matière de connaissances des mécanismes à l'œuvre dans le racisme envers les personnes afro-descendantes.

L'UE DOIT INCITER LES ÉTATS MEMBRES À EXIGER QUE LES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, PUBLIENT CHAQUE ANNÉE DANS LEUR BILAN SOCIAL UN RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE LIÉ AUX ORIGINES ETHNIQUES DES TRAVAILLEURS**L'ue doit inciter les états membres à mettre en place des politiques d'engagement volontaristes, sur base de quotas de personnes issues de la diversité afro-descendante**

Les politiques à cet égard peuvent s'inspirer des multiples initiatives de politiques nationales en matière d'égalité des genres, notamment dans le marché du travail, le secteur public et dans le secteur privé.

FINANCER LES INITIATIVES CITOYENNES ISSUES DE LA DIVERSITÉ**L'UE doit créer un fond européen pour financer structurellement les associations impulsées par des afro-descendants****L'UE doit créer des outils qui stimulent et accompagnent la multitude de projets citoyens et innovants qui œuvrent à l'avènement d'une Europe inclusive et tournée vers le futur****L'UE doit inciter les États membres à libérer des moyens pour aider les associations à mener des projets en faveur de la lutte contre les mécanismes qui permettent la reproduction du racisme anti-Noirs****L'UE DOIT INCITER LES ÉTATS MEMBRES À FINANCER DES MÉCANISMES DE RÉPARATIONS DES DISCRIMINATIONS SUBIES PAR LES PERSONNES AFRO-DESCENDANTES SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI**

Tant que les sociétés européennes discriminent en fonction de la couleur de peau, tant que la diversité n'est pas entrée dans les mentalités des citoyens européens, l'UE et les responsables politiques doivent proposer des mécanismes qui compensent les conséquences concrètes d'une société européenne racisée.

Les populations européennes afro-descendantes étant en majorité hautement scolarisées, il s'agit de valoriser et de faire reconnaître leurs compétences. En ce qui concerne les membres des diasporas nouvellement arrivés, doivent être encouragées des mesures telles que l'accompagnement et la facilitation de la reconnaissance des diplômes ainsi que la remise à niveau des compétences pour faciliter l'embauche des personnes afro-descendantes ou d'autres encore qui seront adaptées aux particularités des contextes nationaux. Le principe étant de répondre à la gravité des discriminations face au travail. Il s'agit de réparer les conséquences des discriminations.

DÉCOLONISER LES INSTITUTIONS PUBLIQUES : ÉCOLES, ADMINISTRATIONS, MUSÉES, ESPACE PUBLIC

L'UE doit inciter les États membres à identifier les mécanismes de perpétuation du racisme au sein des institutions publiques nationales et à mettre en place des plans d'action et des outils adéquats afin de remédier à ces discriminations.

L'UE doit favoriser le financement de projets culturels qui interrogent la place, les vécus et les processus de reconnaissance des citoyens afro-descendants, ainsi que le rapport à l'Afrique de l'Europe, via l'écriture, l'histoire, le cinéma, la poésie, etc.

L'UE DOIT INCITER LES ÉTATS MEMBRES À PRENDRE DES MESURES EN FAVEUR DES RESTITUTIONS DES PAYS IMPLIQUÉS DANS LE COLONIALISME

Les axes à développer de manière prioritaire sont les suivants :

Restitution des objets culturels et mémoriels des musées européens vers l'Afrique

Ouvrir un débat sur la question des restitutions matérielles et symboliques à l'égard de l'Afrique et des Afro-descendants suite à l'esclavage et au colonialisme

Travailler à présenter dans les musées, les manuels scolaires et l'espace public l'histoire esclavagiste et coloniale sous l'angle des luttes et des résistances et à valoriser les héros africains sur ces différentes scènes via par exemple des statues, des noms de rue...

L'UE DOIT INVITER LES ÉTATS MEMBRES À TENIR COMPTE DES DISCRIMINATIONS CROISÉES, NOTAMMENT DE GENRE ET DE COULEUR

L'UE doit promouvoir des dispositifs de protection en faveur des femmes afro-descendantes. En même temps, l'UE doit favoriser la production de connaissance du racisme situé au croisement de la couleur et du genre

Les femmes afro-descendantes supportent des fardeaux supplémentaires, tels que la vulnérabilité économique ou le sexisme liés à la condition de femme « Noire ». L'UE est invitée à reconnaître ce phénomène d'ampleur et à y faire face de manière concrète.

CHAPITRE 3

PISTES DE RECOMMANDATIONS

L'UE DOIT RENFORCER LES MESURES POUR PROTÉGER LES CITOYENS CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES

L'UE doit travailler à l'interdiction des techniques létales dans les États membres et amplifier le soutien à la mise en place effective de mesures de protection contre les abus de la police

Les acteurs de la société civile demandent que soit facilitée la mise en place d'outils de défense des citoyens contre les violences policières.

Par exemple : le récépissé lors des contrôles de police, les cameras piétons, l'insertion de membres de la société civile dans les instances de contrôle de la police. Des mesures qui permettent de garantir l'indépendance des forces policières.

L'UE doit faciliter la protection des enfants de couleur, dans l'ensemble des États membres

L'inquiétude des parents se transforme en angoisse, face à l'augmentation des agressions raciales, des crimes de haine, ou encore la brutalité des contrôles policiers. En réponse, les associations de la société civile proposent des dispositifs concrets tels que par exemple les auto-récipicés des contrôles d'identité ou encore des bracelets alarmes pour surveiller les enfants. Les associations demandent que leurs initiatives soient entendues et soutenues de manière concrète.

MARS 2018

- 1 Fondation Roi Baudouin, 2017, *Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais* ; <http://enarireland.org/afrophobia-in-ireland-racism-against-people-of-african-descent/>; Denise E onayi-Mäder et Didier Ruedin, 2017, Etat des lieux du racisme anti-Noir-e en Suisse, Etude exploratoire à l'attention du Service de lutte contre le racisme (SLR), SFM Studies #67f ; ...
- 2 <http://www.enar-eu.org/Invisible-visible-minority-eur>; ENAR, 2015, *Afrophobia in Europe, Shadow Report 2014-2015*; ENAR, 2017, *Towards an EU framework for national strategies to combat Afrophobia and promote the inclusion of people of African descent and Black Europeans*.
- 3 Philomena Essed, 1991, *Understanding Everyday Racism: An Interdisciplinary Theory*, (SAGE Series on Race and Ethnic Relations; Mireille-Tsheusi Robert, Nicolas Rousseau, 2016, *Racisme anti-Noirs, Entre méconnaissance et mépris*, Couleur Livres ; ...
- 4 ENAR, 2017, op. cit.
- 5 Xavier Dunezat, Camille Gourdeau, 2016, « Le racisme institutionnel : un concept polyphonique », *Migrations Sociétés*, 163, p. 25.
- 6 Sylvie Laurent, 2016, *La couleur du marché. Racisme et néolibéralisme aux Etats-Unis*, Seuil.
- 7 Xavier Dunezat, Camille Gourdeau, 2016, op. cit., p. 20.
- 8 Gloria Wekker, 2016, *White Innocence: Paradoxes of Colonialism and Race*, Duke University Press.
- 9 Dienke Hondius, 2014, *Blackness in Western Europe: Racial Patterns of Paternalism and Exclusion*, Transaction Publications.
- 10 Stephen Small, 2017, *20 Questions and Answers on Black Europe*, Amrit.
- 11 Stuart Hall, 2013, « Race, articulation et sociétés structurées 'à dominante' », in *Identités et cultures 2. Politiques des différences*, éditions Amsterdam, p. 203.
- 12 Teun A. van Dijk, 2005, « Le racisme dans le discours des élites », *Multitudes*, 23, p. 43.
- 13 Damien Trawalé, 2016, « La reproduction sans encombre des rapports de race : le cas des gays noirs », *Migrations Sociétés*, 163, pp. 61-74.
- 14 Albert Memmi, 1957, *Portrait du colonisé, précédé du portrait du colonisateur*, éd. Buchet/Chastel.
- 15 A ce sujet, voire le travail de conceptualisation effectué par les Nations Unies dans le cadre de la Décennie Internationale (2015-2024) des Personnes Afro-Descendantes (PAD). Documents du groupe de travail d'experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine (en anglais) <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Racism/WGAfricanDescent/Pages/WGEPADIndex.aspx>
- 16 Ministre de l'intégration sociale dans le gouvernement d'Enrico Letta en Italie (2013).
- 17 Cécile Kyenge, novembre 2017, compte rendu d'intervention de la « Journée débat sur l'afrophobie » au Parlement Européen à l'initiative de Madame Marie Arena, députée européenne.
- 18 Nicole Grégoire, 2017, intervention lors de la journée de réflexion autour de l'afro-phobie, organisée par Marie Arena, le 20 novembre 2017 au parlement européen.
- 19 Stephen Small, 2017, *20 Questions and Answers on Black Europe*, Amrit.
- 20 Extrait du compte rendu de la conférence donnée lors de la "journée de travail autour de l'afrophobie", organisée par Marie Arena, députée Européenne, le 20 novembre 2017.
- 21 Pour plus d'information voir le site de l'organisation <https://le-cran.fr/>
- 22 Voir le site de l'association, pour en savoir plus sur les actions et les résultats <https://le-cran.fr/les-reparations-du-cran/>
- 23 Voir à ce sujet le rapport d'Amnesty International <https://www.amnesty.org/download/Documents/20000/eur-210082012fr.pdf>
- 24 Le CRAN, les victimes, et de nombreuses organisations de la société civile, 2016, se mobilisent et se souviennent de ces violences mortelles <http://www.memoiresetdroitsdesafro.sitew.fr/Droits.B.htm#Droits.B>
- 25 Ghyslain Vedeux, 2014, voir un entretien sur le sujet, livré à la presse <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-nos-vies-connectees/20141231.RUE7261/joue-les-tours-et-le-procureur-ne-mit-pas-fin-aux-rumeurs.html>
- 26 Pour en savoir plus sur les stratégies d'actions de l'association BAMKO <https://www.bamko.org/blank>

MARS 2018

Remerciements

Que les contributeurs de ce rapport soient ici remerciés pour leurs apports en termes de compréhension des enjeux, de débats et d'élaboration de recommandations.

Mandataires politiques, chercheurs, enseignants, activistes, intervenants sociaux, artistes, citoyens, nos remerciements particuliers vont aux responsables ou membres issus des Parlements bruxellois et européens ; des associations CHANGE (Association panafricaine bruxelloise), Bamko (Comité féminin et afro-descendant pour l'interculturalité, contre le racisme), Le CRAN (Collectif Représentatif des Associations Noires de France), ENPAD (European Network for People of African Descent), CEC (Coopération Education Culture), ENAR (European Network Against Racism), Le Collectif Mémoires Coloniales et Luttres Contre les Discriminations, ainsi que des Universités de Berkeley, UCL, ULG, ULB.

Nous tenons à remercier en particulier pour leur intervention :

Cécile Kyenge, Stephen Small, Bambi Ceuppens, Véronique Clette-Gakuba, Ghyslain Vedeux, Sarah Demart, Mireille-Tsheusi Robert, Wouter Vanbellingen, Inez Oludé da Silva, George-Louis tin, Nicole Grégoire, Modi Ntambwe, Olivier Servais et Olivier Mukuna.

Merci également à Carmelle Elvira Nezerwe, Bérénice Goffin, Marie-Anne Crijns, Vasantha Fagard et Véronique Deschamps pour leur soutien.

Enfin, cette étude, qui s'inscrit dans une démarche politique plus large, existe grâce à la volonté de Madame Marie Arena, députée européenne.

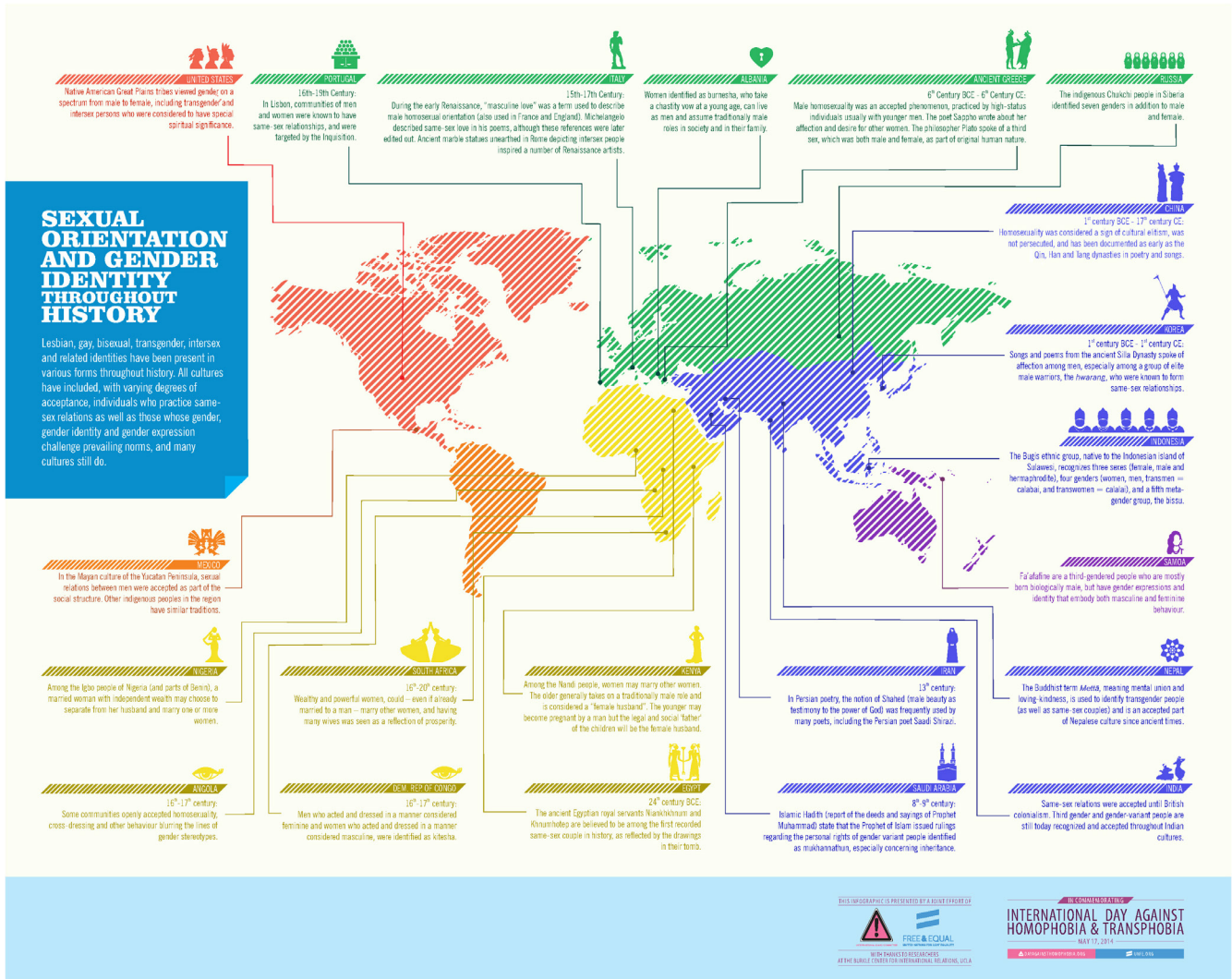
Nous la remercions chaleureusement pour cet engagement précieux.

JACINTHE MAZZOCCHETTI ET CAROL SACRÉ

Annexes 3

Carte des identités de genre et orientations sexuelles au fil de l'Histoire

Mme Aïda Yancy



Annexe 4
Exposés Powerpoint

Mme Louise Ngandu,
présidente de l'association Aire de femmes



Site : www.airedefemmes.com

Droits de femmes afrodescendantes et leurs spécificités

Parlement Bruxellois_Aire de Femmes_25.05.2021

Plan

- **Groupes cibles**
- **Problèmes spécifiques à chaque groupe**
- **Quelques propositions**

Femmes d'ascendance africaine

➤ Groupes cibles

- **Jeunes filles**
- **Femmes actives**
- **Femmes de 3^e âge**

Elles sont visibles et invisibles !

Parlement Bruxelles_Aire de
Femmes_25-05-2021

Dénominateur commun

Lien entre colonisation et discriminations

▪ Double discrimination

- **Femme**
- **Noire / Africaine**

▪ Clichés / préjugés

- **corvéables à souhait ; incompetentes / sous qualifiées, «ma négresse »,...**

▪ Conséquences

- **Syndromes post-traumatismes /voir suicide**

Parlement Bruxelles_Aire de
Femmes_25-05-2021

Données chiffrées

- **Absence de données chiffrées fiables sur ces groupes spécifiques et les secteurs d'activités**
- **Manque de précisions concernant ces groupes dans les rapports de différentes institutions (profil (ex. familles monoparentales), plaintes,...)**

Parlement Brusseïlss_Aire de
Femmes_25-05-2021

Problèmes spécifiques des jeunes filles

- **Stigmatisation à l'école, à l'embauche et sur le lieu du travail**
- **Discrimination - accès au logement**
- **Agressions verbales / physiques dans l'espace public**
- **Traitement inégalitaire dans l'accès aux soins**
- **Cependant : grande résilience, combativité et développement des performances**

Parlement Brusseïlss_Aire de
Femmes_25-05-2021

Problèmes spécifiques des Femmes

- **Discrimination à l'embauche et sur le lieu de travail / plafond de verre**
- **Non prise en compte des compétences ou expertise et expériences professionnelles acquises ailleurs**
- **Utilisation dans un sous-statut avec contrat précaire, horaires inconfortables**
- **Exclusion des aides existantes pour l'entreprenariat**

Parlement Bruxelles_Aire de
Femmes_25-05-2021

Problèmes spécifiques des femmes de 3^e âge

- **Isolement et/ou dépression accentué par la non maîtrise de la langue et de l'environnement**

Parlement Bruxelles_Aire de
Femmes_25-05-2021

Quelques pistes de solution

- **Impulser un travail transversal de déconstruction dans tous les domaines de compétences de la Cocof avec la participation active des groupes cibles**

Parlement Brusseïls_Aire de
Femmes_25-05-2021

- **Création d'un espace socioculturel africain**
 - **Lieu d'expression et d'accompagnement**
 - **Lieu de référence pour les institutions ou structures**
 - **Lieu de formation à la diversité culturelle**
 - **Lieu ressource pour des profils recherchés**

Parlement Brusseïls_Aire de
Femmes_25-05-2021

- **Etablir une base de données des compétences africaines pour une meilleure utilisation ;**
- **Renforcer structurellement les associations actives sur le terrain et coordonner leur action avec celle des pouvoirs publics ;**
- **Créer un observatoire pour mieux évaluer les changements ;**

Parlement Bruxelles_Aire de
Femmes_25-05-2021

- **Prévoir des ressources humaines et financières nécessaires dans la mise en œuvre des politiques proposées ;**
- **Intégrer dans tous les services d'accompagnement des personnes la prise en compte de la dimension ethno-psychologique ;**

Parlement Bruxelles_Aire de
Femmes_25-05-2021

Qui sommes-nous ?

- **Plus de 25 ans d'engagement en faveur des femmes**
- **Création d'Aire de Femmes en 2014 : concentrer l'expertise des femmes africaines et européennes afin de la mettre au service des associations de femmes**
- **Renforcer le leadership des femmes, leur autonomisation financière et soutenir les groupes vulnérables**
- **« Aire de Femmes » entend ainsi participer à la concrétisation de la résolution 1325 des Nations-Unies en organisant les femmes et les jeunes filles à la base**
- **Actions en RD Congo & Belgique**

Parlement Bruxellois_Aire de Femmes_25.05.2021

Merci pour votre attention !

Parlement Bruxellois_Aire de
Femmes_25.05.2021

*Mme Fabienne Richard,
directrice du GAMS Belgique*



AUDITION du 1^{er} juin 2021
**Résolution du Parlement européen du 26 mars 2019 sur les droits
fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe
(2018/2899(RSP))**



Fabienne Richard, sage-femme, MSc, PhD
Directrice du GAMS Belgique
fabienne@gams.be



GAMS Belgique

- > Créé en **1996** (25 ans)
- > **Mission:** prévenir l'excision et soutenir les femmes déjà excisées
- > Travaille au niveau national (siège social à Bruxelles)
- > 50% des membres de l'équipe sont originaires d'Afrique sub-saharienne
- > Soutien individuel psycho-social et activités de groupe
- > Entre **600 et 700 suivis individuels (femmes et filles)** par an



Khadidiatou Diallo,
Présidente et fondatrice du
GAMS Belgique





CeMAViE

Centre médical d'aide aux victimes de l'excision

- > Ouvert depuis 1^{er} avril 2014
- > Un des deux centres multidisciplinaires accrédités par l'INAMI (2^{ième} à l'UZ Gent)
- > Sexe, psycho, médical, chirurgie
- > 300 femmes par an ont une première consultation



Les mutilations génitales féminines, c'est quoi?

- > « toutes les interventions aboutissant à une **ablation partielle ou totale des organes génitaux externes** de la femme et toutes autres mutilations de ces organes pratiquées pour des raisons non médicales. »

Sources: OMS 1997



200 millions de femmes dans le monde ont subi une excision ou une infibulation

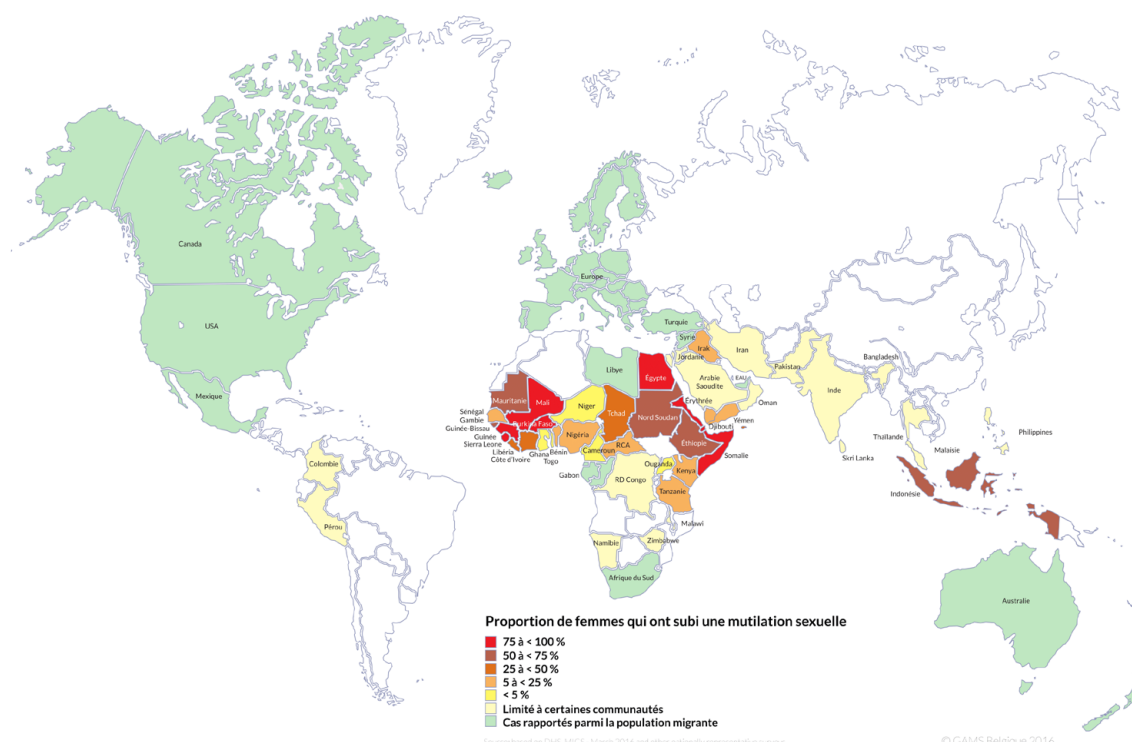
**8000 petites filles
excisées chaque jour**

**Une violation des
droits humains:**

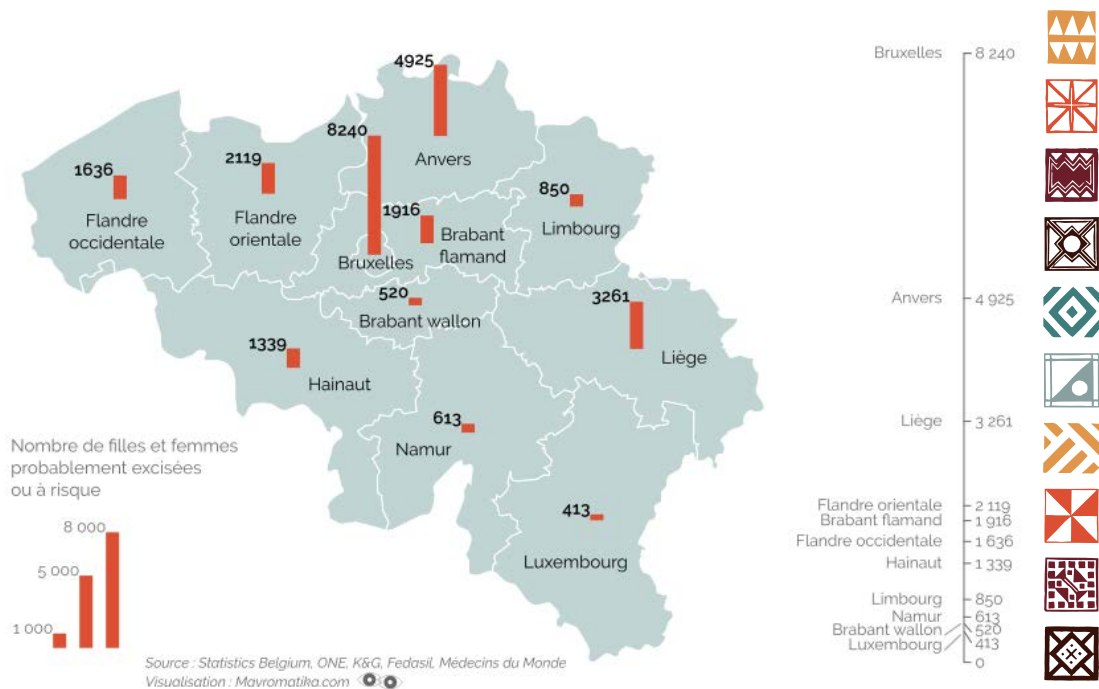
- Droit à la santé
- Droit à l'intégrité physique
- Droit d'être protégé de toute forme de violence



PRÉVALENCE DES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES DANS LE MONDE



Plus de 17000 femmes excisées et 8000 filles à risque en Belgique



Une loi spécifique depuis 2001 Article 409 du Code Pénal

> Article 409 CP

§1. Quiconque aura pratiqué, facilité ou favorisé toute forme de mutilation des organes génitaux d'une personne de sexe féminin, avec ou sans consentement de cette dernière, sera puni d'un **emprisonnement de trois ans à cinq ans**.

La tentative sera punie d'un emprisonnement de huit jours à un an.

Sera puni de la même peine quiconque aura incité à la pratique de toute forme de mutilation des organes génitaux d'une personne de sexe féminin ou aura, directement ou indirectement, par écrit ou verbalement fait, fait faire, publié, distribué ou diffusé de la publicité en faveur d'une telle pratique.

- > Circonstances aggravantes (§2 à §5 art.409CP)
- > Compétence extraterritoriale (art.10ter et 12 CPP)
- > Délai de prescription (art.21 et 22 bis CPP)



La demande d'excision existe en Belgique

- > Des parents vivant en Belgique cherchent à faire exciser leur fille:
 - Des gynécologues, des urologues ont reçu des demandes d'excision de la part de parents
 - Que font-ils quand on leur dit non?
- > Les professionnel.le.s se sont pas toujours à l'aise avec la problématique:
 - Ils n'osent pas aborder la question en consultation
 - Certains gynécologues ont ré-infibulé des femmes après l'accouchement par 'respect de la culture'



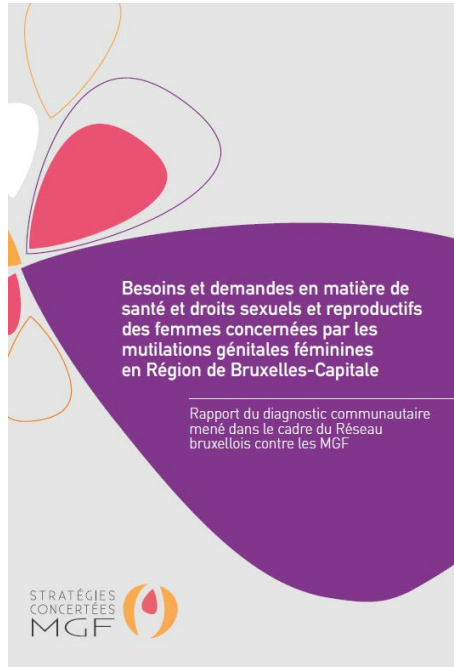
Résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe

- > **Article 11:** demande aux États membres d'élaborer des stratégies nationales de lutte contre le racisme axées sur la réduction de l'écart entre les personnes d'ascendance africaine et le reste de la population dans les domaines de l'enseignement, du logement, de la santé, de l'emploi, des relations avec la police, des services sociaux, du système judiciaire et de la participation et de la représentation de ces personnes en politique, et d'encourager leur participation aux programmes de télévision et autres médias pour mettre un terme à leur sous-représentation ainsi qu'à l'absence de modèles pour les enfants d'ascendance africaine;
- > **Article 23:** invite la Commission et les États membres à garantir aux migrants, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, en tenant compte des législations et des pratiques existantes, des voies d'entrée sûres et légales dans l'Union;





Article 11 – Accès aux soins de santé



Diagnostic communautaire
en Région Bruxelloise

Réseau BXL contre les MGF

Publiée en avril 2021

Enquête qualitative
Interviews individuels et
focus group

63 femmes
9 professionnel.le.s



Santé sexuelle et reproductive

> Barrières à l'utilisation des contraceptifs :

- manque de connaissance, l'idée que la contraception est contraire à la religion, l'opinion défavorable des partenaires masculins, le manque d'éducation, la peur des effets secondaires, stigmatisation des femmes en statut de séjour précaire. Peur qu'une prise de contraception va « se voir » sur elles.

> VIH:

- Peur du dépistage VIH (SIDA = « condamnation à mort »)
- confusion entre différents tests (VIH/IST/HPV)

> IVG

- Ne pas envisager l'IVG comme une option pour elles. Rejet culturel et religieux, tabou autour de l'IVG
- mais sont demandeuses d'informations supplémentaires

> Sexualité

- Tabou de la sexualité hors mariage
- Peu de ressources / de lieux de communication autour des questions de sexualité





Grossesse et accouchement

- > Première porte d'entrée dans le système de santé pour la plupart des jeunes femmes
- > Discrimination chez les femmes racisées « syndrome méditerranéen »
- > Stigma liées à l'excision (on appelle les collègues pour venir voir)
- > Risque de dissociation (flashback) lors des consultations médicales
- > Césariennes non justifiées chez les femmes infibulées



Violences basées sur le genre

- **Le continuum de violences basées sur le genre :**
 - Des violences qui se succèdent : **L'excision en tant que jeune fille est souvent suivie par plusieurs autres violences** (mariage forcé avec violences sexuelles, d'autres violences conjugales)
- Prostitution/Traite des êtres humains
- Violences entre partenaires: taboue, considérée comme « privé » par l'entourage
- Stigma des personnes LGBT (femmes excisées lesbiennes se sentent isolées)
- Manque d'information sur les services pour survivantes de VBG.





Article 23 - Migration

- > VBG pas toujours reconnues (Office des étrangers, CGRA) car pas de preuve (violences sexuelles, mariages forcés) → femmes déboutées de l'asile → prostitution, traite → violences → grossesses non désirées, VIH, trauma
- > Mémoire traumatique pas comprise, reconnue lors des auditions au CGRA
- > Mères des filles reconnues réfugiées pour être protégées de l'excision déboutées de l'asile (doivent demander une régularisation)
- > Femmes migrantes sans papier qui n'osent pas demander de l'aide (violence, santé) de peur d'être expulsées



Nos recommandations

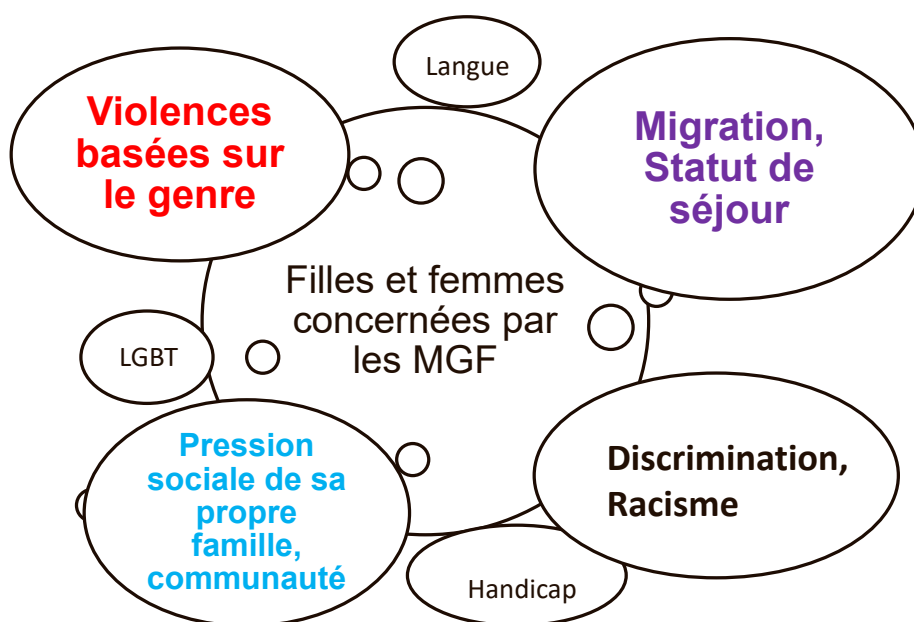
- > Rendre accessible les soins de santé mentale (remboursement après la période de la demande d'asile car souvent arrêt du suivi)
- > Rendre accessible les centres multidisciplinaires de prise en charge des MGF (Cemavie) aux personnes sans papiers (actuellement c'est le GAMS qui paye)
- > Assurer une traduction par des traductrices formées aux violences de genre dans toutes les consultations médicales, psy, juridique



Nos recommandations

- > Soutenir les associations à base communautaire (comme le GAMS) qui contribuent au renforcement des capacités des personnes afrodescendantes (approche d'empowerment et outils adaptés):
 - Reconnaître l'expertise communautaire (par un travail salarié et pas du bénévolat)
 - Pérenniser les initiatives payées par une approche projet (exemple du mapping des services ACCESS www.we-access.eu)

- > S'assurer que les violences basées sur le genre, y compris les MGF, soient incluses dans la formation initiale obligatoire de futur·e·s professionnel·le·s (communication, santé, psychologique, juridique).





DIAPOS SUPPLÉMENTAIRES



Pas de relativisme culturel
et religieux

> **57^{ième} session de la commission de la condition des femmes des nations unies de mars 2013**
sur la prévention et la lutte pour l'élimination de
toutes les formes de violences à l'égard des
femmes réaffirme:

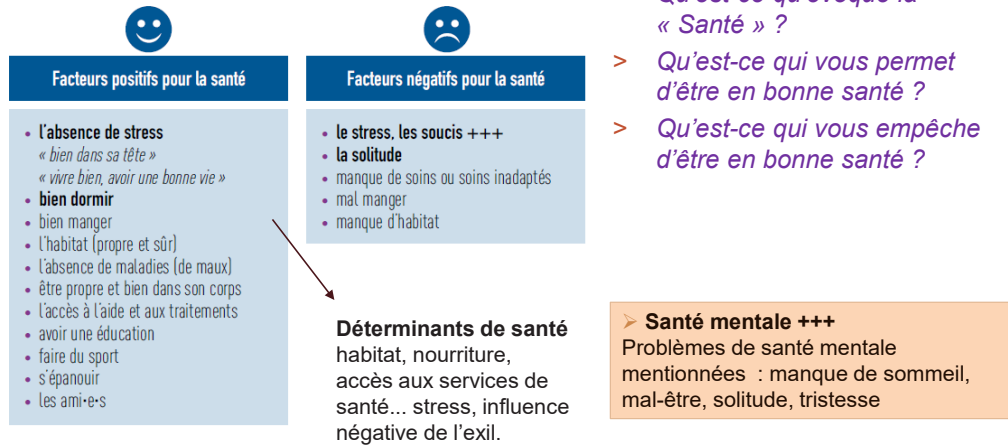
- **principes d'universalité** des droits des femmes
et de l'égalité entre les sexes
- **refus de tout relativisme culturel et religieux**
qui tenterait de mettre en cause les droits qui y
sont attachés.



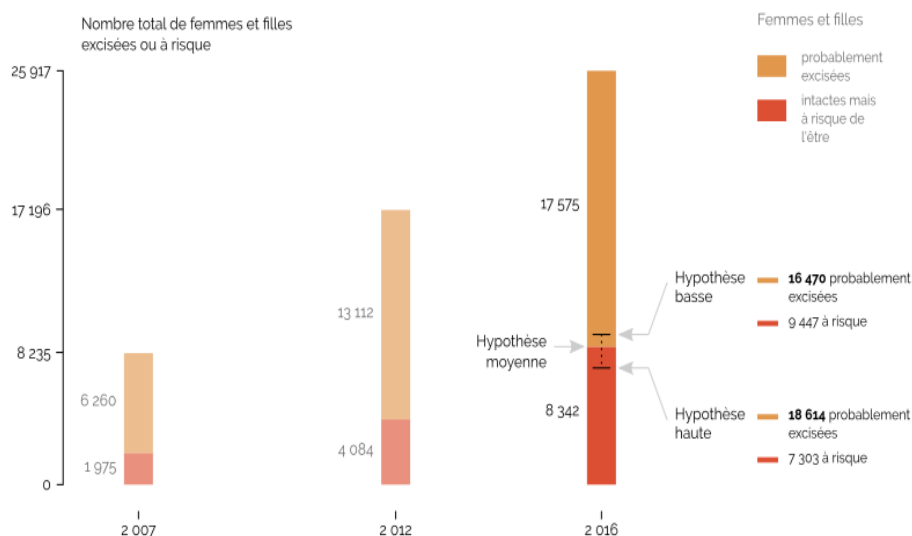


La Santé

Figure 3 : Facteurs influençant positivement et négativement la santé selon les femmes



Tendances



Source : Statistics Belgium, ONE, K&G, Fedasil, Médecins du Monde
Visualisation : Mavromatika.com



3. Stats Genre 2018 - décisions CGRA

Décisions finales prises par le **CGRA** dans des dossiers dans lesquels étaient invoqués un ou plusieurs motifs d'asile liés au genre

	Crimes d'honn.	Mariages forcés	Prostit. forcée	MGF	MGF - filles	Violences domestiques	Violences sexuelles	OSIG	Total
Décisions d'octroi de la protection internationale	72	162	8	101	133	106	111	251	944
Décisions de refus	132	328	14	106	75	159	108	314	1236
Total décisions finales	204	490	22	207	208	265	219	565	2180
	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit
	35% octroi de la protection	33% octroi de la protection	36% octroi de la protection	49% octroi de la protection	64% octroi de la protection	40% octroi de la protection	51% octroi de la protection	44% octroi de la protection	43% Octroi Protection



Manque de formation des futures professionnel.le.s

> Media-communication:

- Vocabulaire inadapté, stigmatisation: « ces barbares »
- Renforcement des stéréotypes: « ce sont les musulmans, les analphabètes,... »

> Santé:

- Pas de prévention des filles à risque
- Pas de diagnostic et de prise en charge des complications

> Juridique:

- Pas de connaissance en matière de protection internationale
- Gestion de signalements (enfant à risque d'excision)

> Psycho-social:

- Accompagnement thérapeutique du trauma post-excision
- Pas de prévention chez les familles venues par regroupement familial



*Mme Mireille Tsheusi Robert,
présidente de Bamko*

ACTIVISTES NOIRES ET FRAGILITES INTERSECTIONNELLES

POUR UNE ETHIQUE POLITIQUE DE LA RECONNAISSANCE



Mireille-Tsheusi ROBERT
Auteure, formatrice
présidente de Bamko-Cran



PROGRAMME

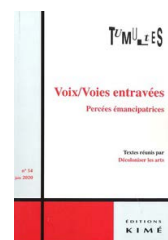
- 1. Introduction**
- 2. Sur le plan individuel : « activisme » comme critère de discrimination**
- 3. Sur le plan collectif : discrimination aux subsides**
- 4. Conclusion**

I. INTRODUCTION Situation préoccupante

- Après que plusieurs activistes aient reçu des menaces, nous avons entamé un travail international sur la situation des activistes afrodescendants en Europe.
- Chaque pays est représentée par une association afrodescendante.
- Bamko-cran asbl a été sélectionnée par une instance européenne afin d'analyser et de rapporter le traitement réservé aux activistes sur le plan individuel et collectif.
- C'est une situation préoccupante, d'autant plus qu'il s'agit à 75% de femmes.

I. INTRODUCTION – Mes 22 ans d'activisme pour la Belgique

- Recherche sur Père Fouettard/Zwarte Piet auprès d'enfants Noirs qui conclut que ce folklore est un **rite d'initiation au racisme**.
- Recherche sur les institutions culturelles et antiracistes belges (en 2017-2018) :
83% n'emploient pas de Noirs...
- Lancement des formations féministes et décoloniales avec 4 universités belges et de visites guidées féministes et décoloniales depuis 1999.
- Plaidoyer pour une place Lumumba à Bruxelles, pour la **restitution des biens culturels africains**, etc.



I. INTRODUCTION

Mes 22 ans d'activisme pour la Belgique

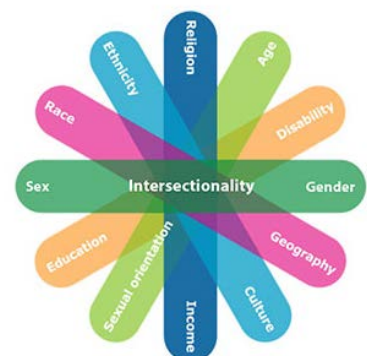


II. Sur le plan individuel : « l'activisme » comme critère de discrimination

Le concept d'intersectionnalité prend en compte le croisement de différents critères de marginalisation.

Un critère parfois oublié est celui de l'activisme, un pas plus loin que la simple « conviction » mais le travail de plaidoyer, de défense, d'implémentation, etc.

C'est un facteur de décrédibilisation et de discrimination, augmentant les risques d'harcèlement et d'agression ainsi que de fragilisation de la santé mentale (burn-out racial, dépression,...).



- Commander une recherche-action.
- Veiller à la mise en place d'un statut d'activiste ou d'un système de protection et d'accompagnement.

III. Sur le plan collectif : discrimination aux subsides

- La discrimination aux subsides structurels et pérennes est l'une des conséquences directe du racisme institutionnel.
- En fragilisant les acteurs associatifs afrodescendants, cette forme de discrimination invisibilise les voix et les besoins collectifs.
- **Quantifier le problème par un audit sur les subsides accordés ces 10 dernières années**
(le réseau dans lequel la publicité des appels à projets sont fait, les conditions discriminatoires d'accès, etc.)
- **Quantifier aussi le nombre d'employé.e.s, ainsi que la stratification ethnique dans l'organigramme de l'administration publique ainsi que des institutions et associations financées.**
- **Emettre des objectifs chiffrés et en évaluer la réussite tous les deux ans.**

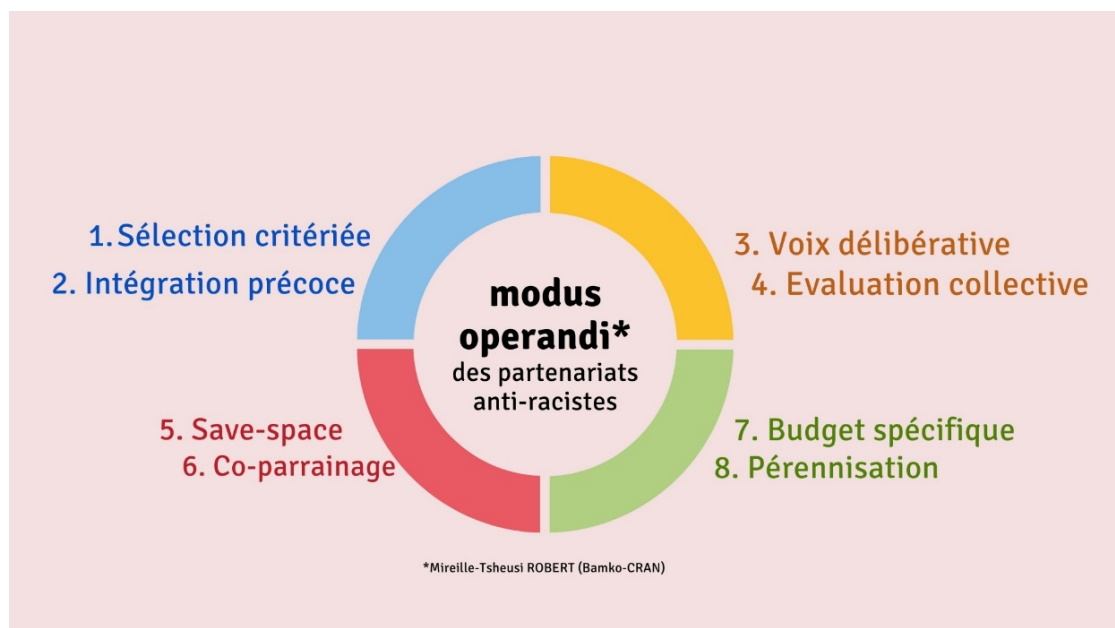
III. Sur le plan collectif : discrimination aux subsides

- Mettre en œuvre une stratégie volontariste de financement des associations « issue de la diversité »
- Avec les associations afrodescendantes, organiser une formation et un test féministes, antiraciste, etc. pour le personnel de l'administration, les membres du jury des appels à projets et les responsables politiques (législatif et exécutif)
- Diffuser des définitions officiels du racisme envers les afrodescendants (sur les sites internet étatiques)
- Editer une brochure de référence sur la colonisation et le racisme envers les afrodescendants, à destination de tout le personnel et des institutions subsidiées.

III. Sur le plan collectif : discrimination aux subsides

- Conditionner des partenariats avec des afrodescendants avant d’octroyer des subsides pour des projets de lutte contre le racisme.
- Créer un cadre éthique pour l’encadrement des partenariats entre les institutions financées et les associations d’afrodescendants.
- Editer des critères de qualité de ces partenariats.

Modus operandi pour l’administration et les institutions financées



IV. CONCLUSION

Invitation à une éthique politique de la reconnaissance et de protection des personnes qui mettent parfois leur vie en danger pour le respect des droits humains, pour une Belgique plus inclusive juste.